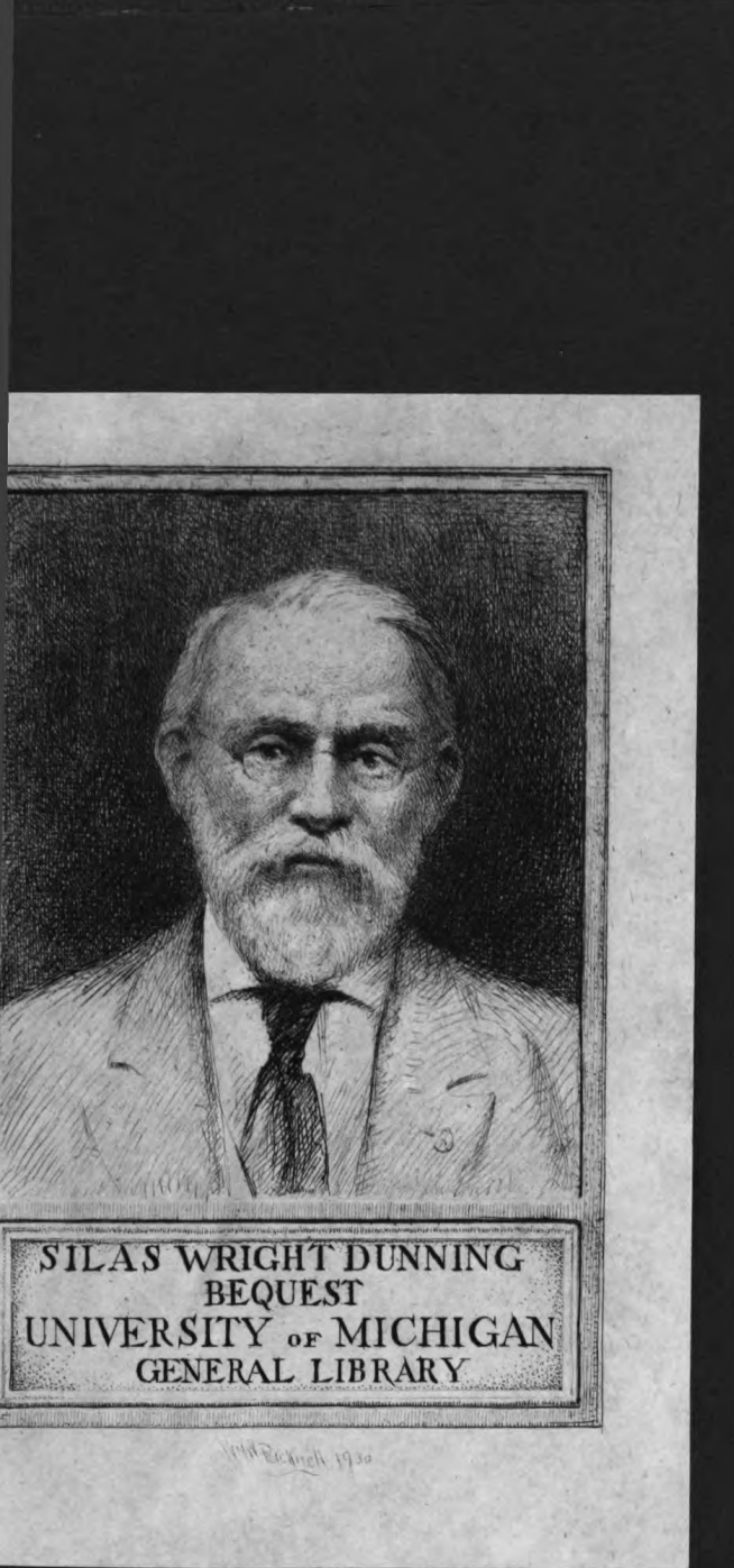
B 474484 DUPL

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.M597
S8
v.41

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mémoires

des

Sociétés des Lettres
Sciences et Arts
de Bar-le-Duc et de Commercy

Tome 41


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Sociétés ne prennent pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de leurs membres, même quand elles en autorisent l'insertion dans le recueil de leurs publications.



AVIS

Les correspondants nouvellement admis qui désireraient compléter une série des Mémoires pourront se procurer les volumes qui leur manqueraient au prix, exceptionnellement réduit pour eux, de 4 francs le volume, en s'adressant au Secrétariat de leurs Sociétés respectives.

Les membres titulaires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc jouissent d'une réduction de moitié sur le prix de toutes les publications, sauf pour les mémoires réunis en collection complète.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mémoires

des

Sociétés des Lettres
Sciences et Arts
de Bar-le-Duc et de Commercy

Tome 41

(Ve Série, Tome I)

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1913

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
6-3-27
15137

LETTRES DE LÉOPOLD DELISLE

(1852-1909)

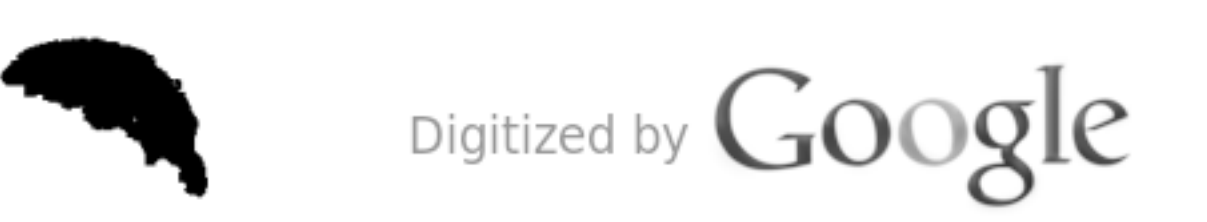
C'est grâce au pieux concours de M. Xavier Delisle, qu'ont pu être éditées les lettres adressées à Henry d'Arbois de Jubainville, pendant toute sa carrière d'archiviste de l'Aube et de professeur au Collège de France, par l'illustre savant qui gouverna tant d'années la Bibliothèque nationale avec une maîtrise incontestée et auquel l'histoire du Moyen âge français est redevable des plus ingénieux et des plus solides éclaircissements. Il a semblé que les avis et les exemples, donnés dans cette correspondance par un maître de l'érudition contemporaine, fourniraient une féconde discipline à tous ceux qui veulent étudier le passé même le plus récent, à la lumière des textes, et qui cherchent à s'inspirer des modèles donnés par un guide, qu'un labeur acharné et une merveilleuse perspicacité recommandent plus que tous les autres à leur admiration réfléchie.

On a renvoyé pour les titres complets des ouvrages de Léopold Delisle à la bibliographie publiée par M. Lacombe, qui contient 2.102 numéros; pour les ouvrages de son correspondant, les références s'appliquent à la bibliographie publiée par la *Revue celtique* en 1911. Ces deux listes sont indiquées par les rubriques *Bibl. D.* et *Bibl. A.-J.*

P. A. J.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LETTRES DE LÉOPOLD DELISLE

I

Paris, 21 décembre 1852.

Mon cher confrère, j'ai bien des remerciements à vous adresser, tant au nom de M. Le Prévost (1) qu'au mien, pour les exemplaires de votre travail *sur la minorité* (2), que vous avez bien voulu nous offrir.

Tardif (3) me tient au courant de vos travaux et j'applaudis de bon cœur à votre zèle et à votre activité. Je prends surtout intérêt à votre *Pouillé du diocèse de Troyes* et je m'estimerais heureux si vous me fournissiez le moyen de vous être de quelque utilité dans la préparation de cet important travail. La question des impositions ecclésiastiques que vous vous proposez de traiter à cette occasion m'a toujours semblé d'un intérêt majeur, ne fût-ce qu'en considération du préjugé si répandu que le clergé ne contribuait pas aux dépenses publiques. Si vous veniez à Paris, je pourrais vous communiquer les bonnes feuilles

(1) Auguste Le Prévost (1787-1859), membre de l'Institut.

(2) *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des coutumes.* Paris, 1852, in-8°. *Bibl. A.-J., n° 2.*

(3) Jules Tardif (1827-1882), archiviste aux Archives nationales.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du tome XXI du *Recueil des Historiens.* M. de Wailly (1) y a publié des documents nombreux sur la perception des décimes au XIIIe et au XIVe siècle. Ces documents ont entre autres mérites celui de donner une idée des sommes immenses que cette imposition faisait entrer dans le trésor du roi de France....

Nous avons encore ce mois-ci plusieurs nominations d'archivistes paléographes. Grandmaison (2) va à Tours et Baudouin (3) à Chaumont. La Borderie (4) est brillamment sorti de l'école. Beaurepaire (5) réussit très bien à Rouen.

Je ne vous ennuierai pas plus longtemps de mon bavardage et vous réitère mes offres de service.

Votre confrère dévoué.

L. DELISLE.

Nous insérerons dans une de nos prochaines livraisons la bulle relative à l'exemption de Montiéramey (6). Je vérifierai s'il n'y en a pas une copie dans le beau cartulaire de cette abbaye, que nous avons à la Bibliothèque impériale.

II

Paris, 20 novembre 1853.

Mon cher confrère, je suis en retard avec vous. Tardif m'a exactement remis l'exemplaire de votre *Pouillé* (7) que

(1) Natalis de WAILLY (1805-1886), membre de l'Institut.

(2) Charles LOIZEAU DE GRANDMAISON (✝ 1903) archiviste d'Indre-et-Loire.

(3) Adolphe BAUDOUIN (✝ 1911), archiviste de la Haute-Marne, puis de la Haute-Garonne.

(4) Arthur LEMOYNE DE LA BORDERIE (1827-1901), membre de l'Institut

(5) Charles ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (1828-1908), archiviste de la Seine-Inférieure.

(6) Abbaye du département de l'Aube.

(7) [*Édition du*] *Pouillé du diocèse de Troyes rédigé en 1407.* Paris, 1853, in-8°. *Bibl. A.-J., n° 6.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous avez eu l'attention de m'offrir. Je vous en remercie affectueusement. Vous verrez sous peu dans l'*Athenæum* (1) tout le bien que je pense de votre livre et les défauts que je lui reproche. — J'ai fait passer un exemplaire de votre *Pouillé* à M. Le Prévost. Il m'a chargé de vous transmettre ses remerciements. Malheureusement, il n'est guère en état d'apprécier le mérite de votre publication. Vous savez qu'il a perdu à peu près complètement l'usage de la vue. — Je n'ai pas encore eu le moyen de faire tenir à Beaurepaire l'exemplaire que vous lui destinez.

Dans ces derniers temps, j'ai recherché à la Bibliothèque impériale tous les catalogues que nous possédons. Dans le nombre s'est trouvé le catalogue d'une volumineuse collection de pièces sur la Champagne, que nous possédons (un peu en désordre à la vérité) et dont on attribue la formation à Lévêque de la Ravalière (2). Un article du catalogue indiquait un carton de pièces sur le pouillé du diocèse de Troyes. J'ai, non sans peine, trouvé ledit carton, où sont réunis un certain nombre de documents qui ne vous auraient pas été inutiles. Les principaux que j'ai remarqués sont :

1° Un texte du pouillé que vous avez publié, mais qui présente des différences assez notables et dont plusieurs sont importantes. Dans le compte rendu que j'ai fait pour l'*Athenæum*, je me suis permis de relever la note suivante par laquelle se termine ce texte du pouillé : « *Notandum est quod in abbatiis et prioratibus prædictis scriptum est illud quod debetur pro decimis unius anni. In parrochiis autem scribitur totus valor de quo decimia debent solvi* ». Le texte dont je vous parle a été copié « *sur le manuscrit qui est le 6e recueil de M. de P. en écriture fort ancienne* », il commence par ces mots : « *Magna synodus Trecensis celebratur semel in anno* ».

2° État des sommes imposées aux bénéfices du diocèse

(1) *L'Athenæum français. Revue universelle de la littérature, de la science et des beaux-arts*. Paris, 1852-1855.

(2) L.-A. LEVESQUE DE LA RAVALIÈRE (1692-1762), publia l'*Histoire des comtes de Champagne* de LE PELLETIER.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Troyes pour la défense de la foi contre les Turcs en 1456.

3° Pouillé du diocèse de Troyes commençant par ces mots : « *In ecclesia Trecensi sunt 40 prébende de quibus prior de sancto Georgio habet unam et alie sunt de collatione episcopi.*

» *Episcopus solvit pro decimis 574 lb. 15 s. 4 d.* ».

4° Pouillé de 1626.

5° Pouillé dressé en conséquence de la délibération de l'assemblée générale du clergé du 12 décembre 1726. Il contient le nom du bénéfice, le revenu, les charges et le chiffre du revenu porté au pouillé fait par Monseigneur François Bouthillier.

6° « Nouveau pouillé du diocèse de Troyes par M. Vinot ». Ce dernier nom a été rayé. — Ce pouillé donne le nom des paroisses, les patrons présentateurs, les revenus, le nombre des communiants.

7° Divers fragments, matériaux, notes, etc., entre autres choses, liste (incomplète, je crois) des saints sous l'invocation desquels les églises sont placées.

Ce recueil vient, je crois, de Morel (1), dont le pouillé est décrit dans le Père Lelong et dont vous-même avez parlé. On y trouve un exemplaire du questionnaire imprimé qu'il avait distribué dans le but d'obtenir divers renseignements historiques et statistiques. A ce questionnaire sont jointes les réponses de plusieurs curés.

Je vous montrerai tout cela à votre prochain voyage, si toutefois la collection Lévêque est alors à la Bibliothèque. Car on a commencé à la mettre en ordre et, cette opération terminée, toutes les liasses seront livrées au relieur.

J'ai toujours pour vous les premiers numéros du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. J'en ai dit deux mots dans la *Bibliothèque* (2), comme vous m'en aviez manifesté le désir. La place m'a manqué pour insérer la traduction des noëls que vous m'aviez envoyée. J'accepte

(1) L.-F. Morel (1678-1762), lieutenant général au bailliage de Troyes.

(2) *Bibl. D.*, n° 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de grand cœur l'offre que vous me faites de me procurer s'il est possible un exemplaire dudit *Journal*.

Nous ne pourrions pas d'ici bien longtemps trouver place pour votre instruction sur les archives communales. Mais nous ferons connaître ce travail dans notre prochaine chronique, heureux si nous inspirions à d'autres archivistes l'idée de marcher sur vos traces et de contribuer ainsi à la conservation de ces dépôts.

La Borderie a déjà bien exploré les archives de la Loire-Inférieure. Il a publié un rapport intéressant sur les collections réunies dans le dépôt qu'il est chargé de mettre en ordre. — Notre ami a perdu sa mère pendant le mois de septembre.

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

III

Paris, 23 mars 1854.

Cher confrère, la mort de ce bon M. Guérard (1) m'a tellement bouleversé dans ces derniers temps, que j'ai laissé de côté votre aimable lettre du mois dernier. Avant d'y répondre, j'ai un service à vous demander.

M. Guérard a voulu que tous ses papiers fussent détruits. Il n'a pas voulu faire grâce aux rédactions de son cours. Pour réparer, autant qu'il est en nous, une aussi déplorable perte, j'ai, de concert avec M. de Wailly, son exécuteur testamentaire, formé le projet de publier dans la *Bibliothèque de l'École* le programme des leçons qu'il a faites sur la géographie et les institutions de la France. J'ai pensé que tous les élèves de M. Guérard s'empresseraient de seconder une pieuse entreprise. Déjà plusieurs

(1) Benjamin GUÉRARD (1797-1854), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cahiers ont été mis à ma disposition. J'espère que vous voudrez bien vous associer à mon projet, en me communiquant les notes que vous pourriez avoir recueillies. Je vous prierai de me répondre à cet égard, dès que vous en aurez le loisir.

J'ignore ce que les archives de l'Empire peuvent posséder en fait de comptes champenois. Quant à la Bibliothèque, nous mettrons à votre disposition un magnifique, mais énorme rouleau intitulé : « *C'est le compte de la terre de Champaigne, tant en recepte comme en mise pour un an feni à la Maydalene, l'an mil CCCXLI* ». — Je crois que vous en serez très content. Ce rouleau est dans le carton provisoirement coté 7698.

Le supplément que vous vous proposez de donner à votre *Pouillé* me semble très utile. Mais je vous conseille de ne pas vous en tenir à une table alphabétique des vocables. La contre-partie me semble indispensable. Il me semble qu'on a plus souvent besoin de savoir quel est le patron d'une paroisse donnée que de connaître les différentes églises consacrées à un même saint.

Votre nouveau travail sera fort curieux et rendra bien des services, si vous pouvez l'établir sur une base solide et sans prendre pour point de départ les hypothèses de M. Leber.

C'est au mois de mai que MM. les inspecteurs des archives doivent commencer leur tournée.

Vous avez sans doute approuvé les légères modifications que je me suis permis de faire à votre article sur la bulle de Montiéramey (1). J'aurais voulu mieux faire que d'indiquer les actes de votre concile. Les souscriptions seraient bien précieuses, sans doute, pour la chronologie des évêques de différents sièges. Mais je n'ai pu me procurer ici la brochure qui contient ces actes.

La Borderie est à Nantes et n'a pas mis le pied à Paris cet hiver. Beaurepaire est désespéré du fastidieux travail

(1) *Bulle inédite de Jean VII en faveur de l'abbaye de Montiéramey* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XV). — *Bibl. A.-J.*, n° 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui est prescrit aux archivistes par la dernière circulaire ministérielle. — Chatel [1] va selon toute apparence être nommé archiviste à Caen. C'est M. de Beauchesne [2], auteur d'une histoire (ou d'un roman selon quelques-uns) de Louis XVII, qui remplace M. de Wailly aux archives. M. de Wailly a bien voulu se charger de la continuation des *Cartulaires de Saint-Victor et de Saint-Hugues*. C'est à lui que la direction de l'École a été provisoirement confiée.

Répondez-moi bientôt et dites-moi que vous ne tarderez pas à venir passer quelques jours avec nous.

Votre dévoué confrère.

L. Delisle.

IV

Paris, 5 août 1854.

Mon cher confrère, je voudrais avoir une meilleure nouvelle à vous annoncer. Dans sa séance d'hier la commission des antiquités nationales a annoncé à l'Académie le résultat du concours de cette année. Les médailles seront décernées à MM. Cochet [3], Bouthors [4], Alfred Maury [5]. Votre *Pouillé* et les *Chroniques* de Salmon [6] ne seront que mentionnées très honorablement. Une autre fois il faudra prendre votre revanche. J'espère que cela ne tardera pas.

J'ai reçu par l'entremise de Dumoulin [7], vos deux articles. Nous insérerons l'un et l'autre avec grand plaisir. Votre charte française m'a semblé un friand morceau.

(1) Eugène Chatel (1820-1910), archiviste du Calvados.

(2) A.-H. Du Bois de Beauchesne (1804-1873), chef de Section aux Archives nationales.

(3) L'abbé Cochet (1812-1876), archéologue normand.

(4) J.-L.-A. Bouthors (1797-1866), archéologue picard.

(5) Alfred Maury (1817-1892), membre de l'Institut.

(6) *Recueil de chroniques de Touraine*, par André Salmon. Tours et Paris, 1854, in-8°. C. R. par L. Delisle. *Bibl. D.*, n° *91*.

(7) Imprimeur de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Borderie m'a tout récemment chargé de vous transmettre ses amitiés. Il fait actuellement imprimer un inventaire détaillé des archives des prieurés de Marmoutier dans le diocèse de Nantes. Il ne se préoccupe aucunement de l'inventaire sommaire.

Je crois me rappeler que les textes relatifs au pays de Troyes, dont j'avais un vague souvenir quand vous êtes venu à Paris, sont dans le cartulaire du prieuré de Longpont, manuscrit du XIIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale. Je n'ose cependant rien vous garantir....

Je vous fais mes compliments de condoléance et vous serre affectueusement la main.

Tout à vous.

L. Delisle.

Vous aurez une épreuve de votre charte quand elle sera composée.

V

Paris, 8 octobre 1854.

D. Henrico d'Arbois Trecensis archivi custodi.

Cher ami, non equidem invideo, miror magis !... Je devrais continuer sur ce ton, mais je craindrais de choquer par mes barbarismes votre oreille cicéronienne; j'aime donc mieux vous faire subir mon français que mon latin. — J'ai fait part à nos amis de votre bonne fortune. Ils se joignent à moi pour vous en féliciter. Mais cela ne suffit pas. Il faut nous donner pour la chronique de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une note un peu plus exacte et détaillée que celle qui a paru dans l'*Athenæum* d'hier. Envoyez-moi cela d'ici une dizaine de jours et quand vous serez en pleine jouissance du trésor que vous avez défoui, n'oubliez pas de m'y donner une petite part, si le nom de mon ami Philippe-Auguste vient à passer sous vos yeux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous aurez reçu avant cette lettre un exemplaire du rapport de M. Berger (1).

Si votre bibliothèque n'était pas si riche en manuscrits, je vous signalerais, surtout dans l'intérêt du *Portefeuille archéologique de la Champagne* (2) un missel de votre diocèse, orné de peinture et de notation neumatique, qui doit avoir été écrit vers l'an 1060. C'est le n° 818 du fonds latin de notre Bibliothèque. D'après une note inscrite sur le manuscrit, Camusat (3) doit en parler p. 163 et 164 du *Promptuarium*. — Les gardes de la fin sont formées avec un fragment de compte qui se rapporte, je pense, aux revenus du comte de Champagne vers l'an 1260. Ce fragment pourrait valoir la peine d'être examiné par un aussi bon comptable que vous.

Vous pouvez aussi tenir note d'une pièce copiée à la Bibliothèque impériale, dans la collection des chartes et diplômes, vol. 99, p. 35. C'est une lettre de Philippe-Auguste du mois de décembre 1198, dans laquelle il parle de sa chère sœur de pieuse mémoire, *Maria comitissa Campaniæ*.

Vous recevrez dans environ un mois une épreuve de votre charte française.

Peut-être ignorez-vous encore que la Société de l'école des chartes est reconnue établissement d'utilité publique.

En fait de découvertes, que direz-vous de celles de M. Lenormant (4) dont l'*Athenæum* vous a rendu compte?

Et vos inspecteurs? Je doute fort que leur tour de France ait rien produit qui vaille vos archives de Nesle.

Je ne sais pas si je vous ai parlé d'un grand et magnifique travail que prépare un de mes amis M. Le Blant (5) sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures à

(1) Jules Berger de Xivrey (1801-1863), membre de l'Institut.

(2) Ouvrage en préparation publié par A. Gaussen avec la collaboration de H. d'Arbois de Jubainville en 1861. *Bibl. A.-J., n° 31.*

(3) Nicolas Camusat (1575-1655) auteur du *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis* (1610).

(4) Charles Lenormant (1802-1859), membre de l'Institut.

(5) Edmond Le Blant, membre de l'Institut.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charlemagne. N'auriez-vous quelque pierre à apporter à ce monument?—M. Le Blant s'occupe de toutes les inscriptions, soit qu'elles existent encore, soit qu'elles ne soient plus connues que par le témoignage d'auteurs anciens ou modernes.

Tout à vous.

L. Delisle.

VI

Paris, 10 décembre 1854.

Cher ami, je vous ai mis avant-hier à la poste une épreuve de votre charte française. Si vous n'avez pas le moyen de me la faire repasser corrigée, notez-moi dans une lettre les corrections à faire et marquez-moi si vous désirez un tirage à part.

J'ai parlé à M. de Wailly, de votre désir d'emprunter un des cartulaires de Champagne. On ne vous le refusera pas si le préfet demande à l'emprunter par l'intermédiaire du ministre.

Les archives de l'Empire sont toujours dans le même état. Le nombre des candidats aux places vacantes augmente tous les jours. M. de Chabrier a été fort mécontent, à ce qu'il paraît, du livre que Bordier a publié sur les Archives (1). Si vous ne connaissez pas encore ce livre, je vous engage à le lire. Vous ne regretterez pas le temps que vous y aurez mis. Nous n'en parlerons pas dans la *Bibliothèque*, de peur que le mécontentement de M. de Chabrier (2) ne rejaillisse sur tous les membres de la Société qui sont sous sa férule ou qui aspirent à s'y mettre.

La Borderie a passé environ deux mois à inspecter différentes archives de Bretagne. Mais il a été moins heureux

(1) Henri Bordier (1817-1888), auteur du livre : *Les Archives de la France*. Paris, 1855.

(2) Directeur des Archives nationales.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que vous et n'a pour ainsi dire rien trouvé dans les archives départementales ou communales qu'il a examinées. Quand il a vu celles de Quimper, il s'est applaudi que vous n'ayez pas été vous y enfouir.

La *Bibliothèque de l'École* accueillerait volontiers quelque mémoire de vous et, si vous m'en annonciez le prochain envoi, je vous garderais une place sinon dans le numéro du 1er mars, au moins dans celui du 1er mai.

Je vous sers affectueusement la main et vous conjure de me dénicher des chartes de Philippe-Auguste dans ce département de l'Aube que vous fouillez avec tant de succès.

A vous de cœur.

L. Delisle.

Auriez-vous besoin d'une lettre de Paschal II, du 30 janvier 1106, confirmant à l'église de Toul l'archidiaconé « Blisiensis » nonobstant les réclamations du clergé de Troyes? Elle est copiée dans la collection Baluze, armoire II, paquet 2, n° 3, tome II, p. 17.

VII

Février 1855.

Cher ami, je suis fort reconnaissant de l'empressement que vous avez mis à me communiquer votre charte de Philippe-Auguste pour l'ordre de Citeaux. Malheureusement, je la connaissais déjà : d'après le cartulaire de Beaupré (xive siècle), celui d'Ourscamp (xiiie siècle), un vidimus de 1259 des archives de l'Oise, deux vidimus de 1277 et 1313 de la Bibliothèque impériale, titres de Chaalis. Voici le commencement de l'acte qui vous manque :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis baillivis suis majoribus præpositis et aliis quibuscumque potestatem habentibus ab ipso ad quos præsentes litteræ pervenerint


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

salutem. Ad regiam sollicitudinem summopere respicit ut ab ecclesiis sibi commissis importunam luporum rabiem oriendo procul coherceat et ad ejus partem conservandam studium suæ sollicitudinis apponat. Hinc est quod....

Je dois vous dire que plusieurs phrases de cette charte m'embarrassent beaucoup et que je ne serais pas fort étonné que la pièce eût été fabriquée à une époque voisine de Philippe-Auguste. Il y a aussi des chartes de saint Louis par les Cisterciens qui sont un peu louches.

M. Louis Paris (*Cabinet historique* (1), août 1854, p. 79) indique :

Taxationes beneficiorum regularium existentium sub eccl. S. Benigni. Divion., Lingon. dioc., pro decima secundum reductionem novam Urbani papæ V.

Votre tout dévoué.

L. DELISLE.

VIII

Février 1855.

Mon cher confrère, pardonnez-moi si je n'ai pas encore répondu à votre lettre du 3 et si je ne vous ai pas remercié de votre envoi. Tout occupé que je suis en ce moment par l'impression du tome V d'*Orderic* (2), j'ai lu attentivement et sans désemparer votre nouveau livre (3). J'en ai été fort content, et selon moi, tous ceux qui le liront trouveront que vous étiez bien digne de rencontrer les bonnes fortunes dont vous faites part au public. Il y a un point cependant sur lequel je dois appeler votre attention. Comme

(1) ***Le cabinet historique.*** Revue dirigée d'abord par Louis PARIS, ensuite par Ulysse ROBERT.

(2) Édition d'*Orderic Vital* pour la Société de l'histoire de France. *Bibl. D., nº 111.*

(3) *Voyage paléographique dans le département de l'Aube.* Troyes, 1855, in-8º. *Bibl. A.-J., nº 8.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous, je crois qu'il vaut mieux être né au XIXe siècle qu'à aucune autre époque ; mais je crains que vous n'exaltiez avec bien de l'enthousiasme les progrès accomplis depuis la Révolution française. Des calculs reposant sur la théorie de M. Leber (1), théorie qui, je le répète, est purement hypothétique et dont l'absurdité en plus d'un cas est facile à montrer, de tels calculs m'inspireraient peu de confiance, lors même qu'ils ne partiraient pas d'une donnée que je considère comme radicalement fausse : à savoir que toutes les redevances payées par le tenancier au seigneur sont de nature à être mises en regard avec nos impôts modernes. Pour être juste, à mon sens, il faudrait comparer ces redevances avec les rentes et les fermages dont les propriétaires ou tenanciers sont aujourd'hui grevés. Si vous voulez que votre tierce entre dans le compte des impositions que supporterait le paysan du XIVe siècle, il faut mettre sur la même ligne la portion de fruits que le métayer de nos jours doit rendre au propriétaire. On a beau crier contre les abus de la féodalité : bien des redevances abolies à la Révolution n'avaient point de caractère odieux, et étaient tout aussi légitimes que les redevances moyennant lesquelles les propriétaires de nos jours cèdent la jouissance de leurs terres à des laboureurs.

Vous pouvez successivement emprunter par l'intermédiaire du préfet nos Cartulaires de Champagne. J'en ai parlé à M. de Wailly qui s'y prêtera de fort bonne grâce.

Sans parler des extraits plus ou moins étendus que nous avons de ces cartulaires dans les collections de Baluze, Duchesne et autres, nous pouvons mettre à votre disposition :

— Le Cartulaire de la comtesse Blanche ou 1er Cartulaire de la Bibl. de Colbert n° 5993 de l'Ancien fonds, je crois.

— Le 2e Cartulaire de la Bibl. de Colbert, cité par Ducange comme étant chez De Thou, notre n° 5992, je crois.

— Le Cartulaire des lettres de gens d'Église, énorme

(1) Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au Moyen âge.* Paris, 1847, in-8°.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

in-folio, possédé depuis longtemps par la Bibliothèque. — n° 5993 A (?) — Il y en a une copie complète dans les Cinq Cents de Colbert.

— Une copie du livre des Princes, également dans les Cinq Cents de Colbert. Vous savez que l'original est aux archives de l'Empire.

Vous voyez que nous avons, soit en original, soit en copie, tous les Cartulaires de Champagne signalés par les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles.

Quatre mois vous suffiront, je crois, pour le Cartulaire de la Comtesse Blanche (demandez-le sous ce titre, car je ne suis pas sûr du numéro, et ne veux pas retarder davantage à vous écrire). Si par impossible vous n'aviez pas terminé dans ce délai, vous demanderiez, et vous obtiendriez, je ne doute pas, un répit.

A la fin de cette lettre vous trouverez l'indication de quelques comptes champenois que vous pourrez examiner à votre prochain voyage. Ces échantillons vous permettront de voir qu'il y a de bons morceaux dans la partie des archives de la Chambre des comptes dont la Bibliothèque a hérité. J'ai entrepris d'y mettre de l'ordre. Mais la masse en est si énorme et je suis si souvent distrait pendant les cinq heures que je reste à la Bibliothèque, que ma reconnaissance marche bien lentement au gré de mes désirs. Avec de la persévérance cependant on va loin et je ne désespère pas de mettre peu à peu en valeur un fonds négligé et qui me semble devoir être d'un excellent produit.

Je crois que vous devrez mettre au concours votre *Voyage paléographique*.

J'ai remis vos exemplaires aux destinataires.

J'ai parlé à Lalanne qui ne m'a paru nullement fâché contre vous. Il m'a demandé de rendre compte de votre livre dans l'*Athenæum* ce que je ferai de bien bon cœur (1).

La *Bibliothèque de l'École des chartes* compte sur votre mémoire sur *les Barrois* (2).

(1) *Bibl. D.*, n° 116.

(2) *Note sur les deux Barrois, sur le pays de Laçois et sur l'ancien Bassigny. Bibl. A.-J.*, n° 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En reprenant vos dernières lettres je trouve un bout de réponse que j'avais commencé pour vous remercier. Je vous l'envoie tel quel.

Dans votre livre, p. 324, vous parlez d'une légende de saint Clair que vous a montrée le curé de Saint-Clair-de-Vaudes. Ce saint Clair serait-il un Anglais qui vint vivre en solitaire dans le diocèse de Coutances, où il est encore honoré d'un culte tout particulier, et alla se faire trancher le chef sur les bords de l'Epte, au lieu qui a reçu de lui le nom de Saint-Clair-sur-Epte? S'il en était ainsi, j'attacherais le plus grand prix à avoir communication de l'office qu'on vous a montré.

Vous saurez en effet que depuis six à sept ans je ramasse tous les documents relatifs aux saints des diocèses de Coutances et d'Avranches, documents que je suis peut-être à la veille de mettre sous presse.

Pardonnez-moi la peine que vous aurez à déchiffrer. *Raptim scribebam*, auraient dit nos épistolaires du XVIe siècle.

Tout à vous.

L. DELISLE.

IX

Paris, 17 juin, l'an de la recouvrance du cartulaire de Clairvaux [*1855*].

Mon cher ami, je réponds en même temps à vos trois lettres du 15 mai, du 5 et du 15 juin. Non seulement je ne me plains pas de la fréquente arrivée de vos missives; je me réjouis au contraire que vous vouliez bien me faire part de vos travaux. Je regrette seulement d'être si paresseux à reconnaître vos bons procédés. Je voulais prendre vos lettres en suivant l'ordre chronologique, mais je ne puis m'empêcher de commencer par vous féliciter des résultats de votre dernière campagne. J'ai déjà parlé à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien du monde de votre cartulaire de Clairvaux et le prochain numéro de la *Bibliothèque* contiendra l'extrait de votre rapport relatif à ce glorieux exploit. Bien que pareille fortune ne me soit jamais arrivée, je comprends les transports de joie que vous avez dû éprouver et ne suis pas surpris que vous ayez passé une nuit rêvant tout éveillé de saint Bernard et de son abbaye.

Je crois vous avoir dit que la division du cartulaire de Clairvaux, dont votre note montre fort bien l'économie, n'était pas propre à cette abbaye. On la retrouve parfaitement identique dans un grand nombre de cartulaires cisterciens. Voici par exemple la table des divisions du cartulaire de Foucarmont, manuscrit du milieu du XIIIe siècle, qui est conservé à la bibliothèque de Rouen : 1° Lettres de papes. — 2° Lettres des archevêques et évêques. — 3° Lettres des rois. — 4° Lettres des comtes — 5° « Abbatia » (titres des propriétés entourant l'abbaye). — 5° *bis*. Biens d'Angleterre. — 6° Beauvais. — 7° Campneuseville. — 8° Coquerelmont. — 9° Eivables. — 10° Fraitis. — 11° Garinpre. — 12° Harsi. — 13° Halines. — 14° Haia de Bretoisel. — 15° Landa. — 16° Menolt épart. — 17° De redditibus in villis. — 18° De masuris (maisons ou places de maisons dans les villes). — 19° De passagiis. — 20° De compromissionibus.

Je vous remercie de l'attention que vous avez prise de me signaler au f° 7 v° du cartulaire de la reine Blanche une charte de Philippe-Auguste. J'ai dépouillé les Cartulaires de Champagne et cette pièce ne m'avait pas échappé. Elle se trouve plus entière que dans ce cartulaire et avec la date de avril 1198 dans le livre des princes des Archives de l'Empire, au Trésor des chartes (Champagne VI, n. 4) et dans le manuscrit Saint-Germain Harlay (101. 3, fol. 123). Brussel l'a donnée dans son *Usage des fiefs* (I, 116). — Le ms. de Saint-Germain Harlay 101. 3, que je viens d'avoir l'occasion de vous citer, mérite votre attention. C'est un gros in-folio renfermant la copie de beaucoup d'actes qui sont en original au Trésor des chartes dans les layettes de Champagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ch. de Beaurepaire est venu à Paris le mois dernier. Il a remporté les exemplaires de votre rapport que vous m'aviez fait passer pour lui et pour M. Le Prévost. La Borderie a reçu son exemplaire. Il m'annonçait un compte rendu pour la *Bibliothèque*. Mais Jules Tardif l'a devancé.

Votre compte rendu du livre de M. Chéruel (1) est accepté de grand cœur. Venez nous l'apporter, dès qu'il vous sera loisible.

Si vous aviez l'occasion de voir notre confrère de Chaumont, demandez-lui ce qu'est devenu le ms. de Guillaume de Neubridge qu'il avait offert à la Bibliothèque impériale du temps de M. Guérard.

Certain article de l'*Athenæum* d'hier vous aura bien fait rire. L'auteur aurait pu prolonger au delà de 1839 l'énumération des fléaux qui sont venus s'abattre sur ces pauvres archives de l'Aube. Heureusement l'ère des réparations s'est ouverte! J'attends impatiemment la lettre où vous m'annoncerez la découverte du dernier volume du cartulaire de Clairvaux. C'est là que figurera mon Philippe-Auguste dans la série des *Litteræ regum*.

A vous de cœur.

L. Delisle.

X

10 décembre 1855.

Mon cher ami, suivant mon habitude, ce n'est pas sans confusion que je prends la plume pour vous répondre.

J'ai reçu par l'intermédiaire de Dumoulin votre note sur le rouleau de Saint-Bénigne. Nous ne manquerons pas de la publier. Il y aurait un point à éclaircir, mais peut-être n'est-il pas susceptible d'éclaircissement : c'est de savoir

(1) *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, 1855. 2 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

si la variété qu'on observe sur ce rouleau quant au commencement de l'année a une raison d'être. Les établissements qui commencent l'année à Pâques sont-ils tous du même ordre ou de la même contrée, ou bien trouve-t-on, des différences dans les églises du même ordre et du même diocèse?

Si vous écrivez à Baudouin, vous pouvez lui dire que j'ai parlé à M. de Wailly du ms. de Guillaume de Neubridge. M. de Wailly pense qu'on ne peut pas dépasser le prix de 100 francs. C'était le prix proposé par M. Guérard. Il ne faut donc pas espérer que le manuscrit en question vienne enrichir nos collections.

Vos comptes rendus sur les livres de M. Chéruel et de M. de Barthélemy (1) me sont parvenus. Je vous en transmettrai les épreuves ainsi que celle de votre article sur les nouvelles richesses que vous avez fait entrer dans vos archives.

Je suis fort reconnaissant de l'avis que vous me donnez sur la manière dont il faut lire le *comes Trecensis* des comtes de Champagne. Voilà une des observations qu'on ne trouve nulle part et qui devraient être inscrites dans tous les traités de diplomatique. J'espère bien que vous ne tarderez pas à traiter à fond les particularités diplomatiques que présente l'étude des chartes des comtes de Champagne.

Rien n'est encore changé aux Archives de l'Empire. Il paraît cependant que le fameux règlement est ou va être approuvé. J'espère bien que Jules Tardif va trouver sa place dans la nouvelle organisation. Aujourd'hui le bruit courait que M. de Chabrier était nommé sénateur et que son successeur aux Archives était nommé! Il m'est difficile d'ajouter foi à une pareille nouvelle.

J'ai à peu près terminé le classement de mes chartes de Philippe-Auguste. J'ai dépassé le chiffre de 2.000. Les Cartulaires de Champagne m'ont fourni leur contingent et le dépouillement que j'en ai fait me permet de vous

(1) Anatole de Barthélemy (1821-1904), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donner une note exacte des Cartulaires de Champagne dont j'ai fait usage.

I. Le Cartulaire de la comtesse Blanche que vous connaissez.

II. Cartulaire écrit vers 1220 et continué jusqu'en 1230 ou environ. — Archives de l'Empire KK. 1064.

III. Cartulaire écrit vers 1230 par différentes mains. Bibl. imp., fonds latin, n° 5992. C'est le cartulaire qui a appartenu à De Thou et que Brussel appelle 2e cartulaire de la bibliothèque Colbertine.

IV. Cartulaire écrit vers 1230 qui doit être au Vatican, et dont la copie presque complète est à la Bibl. imp., fonds Saint-Germain latin n° 442. Martène l'a employé dans le tome I de son *Amplissima collectio.*

V. Livre des prélats rédigé vers 1270. Bibl. imp., fonds latin n° 5993. A.

VI. Livre des princes rédigé vers 1270. Il a été brûlé, mais la Bibliothèque impériale en possède une copie dans les Cinq Cents de Colbert, volumes 56, 57 et 58.

Je vous invite à venir vous-même contrôler ce relevé et ne doute pas que vous ne meniez à fin l'immense entreprise que vous avez commencée en copiant le Cartulaire de la comtesse Blanche.

A vous de cœur.

L. Delisle.

XI

7 mai 1856.

Mon cher ami, j'ai reçu samedi votre paquet. J'ai remis à MM. de Wailly et Berger de Xivrey les exemplaires que vous leur avez dédiés. Je vous remercie bien de celui que vous m'avez destiné. J'ai lu fort attentivement votre nouveau travail (1) et j'ai déjà remis à l'*Athenæum* une notice

(1) *Essai sur les sceaux des comtes et comtesses de Champagne.* Paris, 1856, in-fol. *Bibl. A.-J.*, *n° 12.*


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui vous montrera, je l'espère, combien j'en ai été satisfait. J'aurai l'occasion de mettre à profit plusieurs de vos observations.

J'ai quelque peu souffert de la maladresse de votre imprimeur qui à deux reprises dans la page 22 a mis *Marmontiers* au lieu de *Marmoutier* et à la page 36, ligne 6, *1180* au lieu de *1190*, je crois.

Je ne puis vous faire crime d'avoir parlé de Robert Wace. Car on lui donne généralement ce nom. Ce qui est bien certain, c'est que le trouvère dans tous ses poèmes s'appelle simplement *maître Wace,* et c'est de la même manière qu'il figure comme témoin dans un certain nombre de chartes de l'église de Bayeux. Si donc son nom a jamais l'honneur de revenir sous votre plume, je crois que vous agirez sagement en supprimant le mot *Robert* qui ne repose absolument sur rien.

Rendez-nous compte si vous le voulez bien du livre de M. Digot (1), dont j'ai déjà entendu parler avantageusement; de mon côté je serai heureux d'en parler dans l'*Athenæum,* quand j'en aurai pris connaissance.

Tardif vous a probablement annoncé comme quoi nous n'aurions pu, avec la meilleure volonté du monde, faire entrer votre article dans le numéro de la *Bibliothèque* qui paraît ces jours-ci. Mais vous pouvez être assuré de passer dans le numéro dont nous venons de commencer l'impression. Le numéro que vous allez recevoir contient un article sur un point de géographie champenoise qui me paraît traité avec une légèreté bien présomptueuse. Je désire bien me tromper. Mais je crains bien que vous ne soyez de mon avis.

Pas de nouvelles de La Borderie.

Ch. de Beaurepaire est pour un mois à Paris. Il continue ses recherches sur la féodalité en Normandie et dépouille avec beaucoup de fruit les collections d'aveux conservés aux archives de l'Empire.

Dans ce dernier établissement rien n'est encore changé.

(1) *Histoire de Lorraine,* Nancy, 1856. 6 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'un jour à l'autre on s'attend à voir paraître les nominations de nos confrères Jules Tardif et Mévil (1).

Je ne pense pas vous avoir encore signalé un magnifique compte de la terre de Champagne (vers 1284?) que la Bibliothèque impériale possède dans les mélanges de Clairambault. Si je ne me trompe, c'est un morceau qui vous sera fort utile pour votre travail sur les comtes de Champagne. Demandez-le-moi quand vous viendez nous voir à la Bibliothèque.

Tout à vous.

L. DELISLE.

XII

24 juillet 1856.

En octobre 1216, Philippe-Auguste invite le duc de Lorraine et le comte de Bar à faire observer la trêve qu'Erard de Brienne avait accordée à la comtesse de Champagne. Est-ce le duc de Lorraine ou de Lothier? De quel comte de Bar s'agit-il?

En avril 1209, Philippe-Auguste donne quittance aux plèges du comte de Rethel, savoir les comtes de Boulogne, de Bar, de Saint-Paul, Gaucher, seigneur de Nanteuil, Roger de Rozoi, Oudard d'Aunai, maréchal de Champagne. De rechef, quel est ce comte de Bar? Quel est le nom moderne de *Gumereium*, lieu dans lequel l'évêque de Troyes possédait des biens qui lui furent confirmés en 1207 par Philippe-Auguste?

Mon cher ami, je viens d'entendre lire à l'Académie les conclusions du rapport de la Commission des antiquités nationales. Vous avez encore une mention très honorable et je m'empresse de vous l'annoncer, en vous priant de répondre quand vous le pourrez aux questions que j'ai mises en tête de cette lettre.

(1) C.-M.-H. MÉVIL (1824-1869), archiviste de Seine-et-Oise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les médailles du concours ont été adjugées à :

1°....., 2°....., 3° ex-æquo : M. Louis Paris (1) et M. Deloche (2). MM. Anatole de Barthélemy, Douët d'Arcq (3), nos confrères, ont des mentions très honorables. — Mention hors ligne à MM. de Rozière (4) et Chatel pour leur table des mémoires de l'Académie des inscriptions.

Je partage votre avis sur le livre de M. Martin (5) dont je n'ai lu attentivement que les volumes relatifs aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Je serais enchanté qu'on examinât sérieusement cet ouvrage dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et qu'on nous relevât des plats articles de Vallet de Viriville (6). Ne pourriez-vous pas accepter cette mission? Au besoin je pourrais vous fournir la note de quelques peccadilles de M. Martin qu'on peut attaquer, sans être comme le prétend Bordier, un agent de la renaissance théologique et absolutiste (sic). — Répondez-moi sur ce point. Tardif ne serait pas moins aise que moi de vous voir prendre ce soin et faire ainsi une œuvre d'utilité publique.

Je dépose chez votre frère un paquet qui contient, je pense, les bonnes feuilles de votre dernier article.

Je travaille sans relâche à l'impression d'un volume de Philippe-Auguste que vous aurez avant trois mois. Il sera intitulé : *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (7), avec une introduction sur l'origine, les caractères et la valeur historique de ces documents.

Tout à vous.

L. DELISLE.

(1) Louis PARIS (1802-1887), érudit.

(2) Maximin DELOCHE, membre de l'Institut.

(3) Louis DOUËT D'ARCQ (1808-1882), chef de Section aux Archives nationales.

(4) Eugène de ROZIÈRE (1820-1896), membre de l'Institut.

(5) Henri MARTIN (1810-1883), membre de l'Académie française, auteur de l'*Histoire de France*.

(6) A. VALLET DE VIRIVILLE (1815-1868), professeur à l'École des chartes.

(7) Paris, Durand, 1856, in-8°. *Bibl. D., n° 117*.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIII

9 août 1856.

Mon cher ami, merci de vos deux dernières lettres. Les renseignements contenus dans la première m'ont parfaitement édifié et je n'ai plus à revenir à la charge.

Je ne puis que vous encourager dans votre dessein de protester contre les blasphèmes religieux et historiques de M. Henri Martin, et je serai très heureux de faire insérer dans notre *Bibliothèque* une protestation rédigée avec la convenance et la modération que vous saurez y mettre. Dans le numéro que vous recevrez sous peu de semaines, j'ai mis un mémoire dans lequel j'ai fait justice, en passant, d'une de ces emphatiques et fausses assertions, dont le livre en question n'est pas dépourvu, comme bien le savez. Si j'avais prévu votre dessein, j'aurais pu m'épargner cette réfutation. Mais il vous en reste encore assez, et votre bagage va peut-être encore se grossir à la lecture des notes suivantes, dont vous ferez tel usage que bon vous semblera.

Il y aurait quelques plaisanteries à faire sur la manie que M. Martin affecte de donner aux anciens noms d'hommes des formes bizarres sous prétexte de rester fidèle à la vérité. Reconnaître combien est grand le progrès qui consiste à écrire *Frank* au lieu de *Francs* et *Karl* au lieu de *Charles*, etc. — Mais il reste encore quelque chose à faire, et on prendrait la liberté de prier M. Martin de substituer à l'avenir :

Barnon de *Glos* à Barnon de *Glote* (III, 81).

Raoul de *Gacé* à Raoul de *Vacé* (III, 81).

Philippe de Dreux à *Guillaume* de Dreux (III, 554)

Guillaume de *Briouse* à Guillaume de *Brause* (III, 574).

Pierre de Courtenai, comte de *Nevers*, à Pierre de Courtenai, comte de *Nemours* (IV, 68).

Gaucher de Châtillon à *Gautier* de Châtillon (IV, 81).

M. Martin pourrait aussi donner à chacun les titres qui lui reviennent.

Il donne (IV, 97) à Guillaume de Salisbury le titre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand maréchal qui appartenait à Guillaume, comte de Pembroke. Du fameux sénéchal Huberg du Bourg il a fait un chancelier (IV, 121). Sous sa plume le vidame de l'église de Chartres s'est transformé en un vicomte de la cité (III, 152). Le vicomte de Bourges a été élevé au rang de comte (III, 201; cf. III, 205), et la seigneurie de Montfort l'Amauri a été érigée en comté (III, 151, 214, 284, etc.) et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs en abbaye (III, 32 et 229, note). Si le nom de Jeanne d'Arc, grâce à la suppression d'une apostrophe, a pris une physionomie démocratique (telle est du moins la prétention de quelques amis de M. Martin), plusieurs personnes ont, par compensation, été gratifiées d'une particule, quoique leurs noms ne se prêtassent guère à cette addition. Tels sont Ascelin Goel, Robert Giroie et Samson Mauvoisin qui sont devenus Ascelin de Goel (III, 150), Robert de Geroi (III, 150), et Samson de Mauvoisin (III, 434). Guillaume Crespin (en latin Guillelmus Crespini) a encore été mieux traité : on a même quelque peine à le reconnaître dans le nom de *Guillaume de Crespigni*. En suivant la même méthode, le nom de M. Henri Martin pourra dans quelques siècles être remplacé par celui de *Henri de Martigni*. Parmi les victimes du célèbre historien j'oubliais une certaine Alberède (III, 150), que pour mon compte j'appellerais Aubrée. M. Martin en fait une comtesse d'Évreux, tandis qu'elle était simplement femme du comte de Bayeux. M. Martin, de plus, la cite comme exemple du caractère de férocité avec lequel les guerres privées se multiplièrent sous Robert Courte Heuse. Par malheur, ladite Aubrée vivait à peu près un siècle avant Robert Courte Heuse.

Noms de lieu défigurés par M. Martin, ex. :

le prieuré de N.-D. du Pré ou de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Rouen n'est guère reconnaissable dans le couvent de Sainte-Marie-des-Prés (III, 149);

le château de Bréval, dans le manoir de Bréherval (III, 150);

S. Léonard-le-Noblat dans S. Léonard-de-Limoges (III, 203);

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lions dans Lihons (III, 453);

Ivri (III, 519), substitué à Vèvre, ce qui fait un non-sens fort notable;

Azai-sur-Cher (III, 533) substitué à Azai-le-Rideau;

le château de Gaillon (III, 572) au château du Goulet;

la commune de Cernai (IV, 77, note) qui n'a pas existé à la commune de Cerni-en-Laonnois;

Calais (IV, 87) au pays de Caux;

méprises sur les usages, institutions, etc.

M. Martin a montré qu'il n'avait pas la moindre idée du système monétaire du Moyen âge quand il a dit (II, 145) qu'au XI[e] siècle on comptait 20 livres sterling au marc et qu'il parle de sous d'or pendant le règne de Philippe I[er] (III, 201).

M. Martin a fait d'importantes découvertes pour l'histoire des communes. Il parle d'une charte de commune accordée à la ville de Fontainebleau en 1183 (III, 519) et de corps municipaux qui, dès l'année 1066 étaient organisés à Rouen et à Caen (III, 113, note; cf. 229). Il a seulement oublié de citer ses preuves.

III, 537. On avance que le testament de Philippe-Auguste a été confirmé par les sceaux du sénéchal, du chambellan et du maréchal. La phrase, que M. Martin traduit, signifie non pas que les sceaux des grands officiers ont été apposés au testament, mais que leurs noms ont été inscrits au bas de l'acte. Chemin faisant, nous noterons l'emploi tout à fait fautif du mot chambellan : il fallait dire chambrier.

C'est par suite de quelque confusion sans doute, que le Trésor des chartes est placé au Temple. Le roi avait en effet un trésor au Temple, c'était un dépôt d'argent; mais je ne sache pas que les chartes de la couronne y aient jamais été logées.

Jusqu'à nouvel ordre, je vous prie de ne pas reconnaître la bannière rouge aux trois lions, que M. Martin fait flotter en 1204 sur les tours de Rouen (III, 580).

M. Martin (III, 290) à propos de Van der Straten a, je crois, répété un préjugé historique dont les Bollandistes ont depuis longtemps fait justice. Voir le compte rendu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un ouvrage de M. Van der Straten Ponthoz, inséré par Himly dans un de nos derniers volumes.

D'un seul siège de Dol qui eut lieu en 1076, M. Martin (III, 143 et 145) a fait deux sièges, l'un en 1075, l'autre en 1085.

Il y a bien des points qui pourraient, je crois, fournir matière à d'intéressants développements sur la salutaire influence de l'Église et que M. Martin a prudemment laissés dans l'ombre pour les besoins de sa cause. Ainsi, il indique à peine (III, 214, note) la fondation de Citeaux et a le sang-froid de présenter le XIIe siècle comme l'ère du défrichement laïque (III, 269). A-t-il aussi montré sous son véritable jour l'intervention des masses populaires pour le maintien de la paix publique (III, 216, 217) ? Il est peut-être permis d'en douter quand on connaît les textes que j'ai eu l'occasion de citer dans ma notice sur Orderic Vital (1).

J'espère aussi que vous ferez justice d'une prétention de M. Martin qui m'a fort agacé. Elle consiste à faire honneur aux Gaulois de tout le bien qui se fait au Moyen âge, — à rattacher à l'influence druidique des faits qui se produisent pour la première fois au XIIe et au XIIIe siècle et qui n'avaient rien d'analogue dans les siècles précédents.

Pardon, mon cher ami, de tous ces détails. Extrayez-en ce qui peut vous sembler utile. Je m'estimerai heureux de contribuer à l'œuvre de justice que vous accomplirez en montrant par quelques exemples que le livre de M. Martin n'est pas le dernier mot de la science contemporaine et que les jugements de cet auteur ne sont pas sans appel.

J'ai transmis votre demande à Adolphe Tardif (2). Mais ayant aujourd'hui quelques moments de loisir je n'ai pas attendu pour vous écrire à recevoir la réponse de notre confrère.

(1) *Bibl. D.*, *n° 109.*

(2) Adolphe Tardif (1824-1890), professeur à l'École des chartes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est M. de Longpérier (1) qui a été cette année rapporteur de la Commission des antiquités nationales.

Votre affectionné et dévoué.

L. Delisle.

Ce que M. Martin (IV, 189) dit du cri de guerre des Anglais mérite d'être relevé. Suivant lui, les Anglo-Normands auraient eu d'abord pour cri de guerre le nom du dieu Thor. Or, voici la vérité :

Wace dans le *Roman de Rou*, éd. Pluquet (II, 32), dans le récit d'une bataille, rapporte que Raoul Taisson criait *Turie* (suivant un ms.), *Tur*, *aïe* (suivant l'éditeur). L'éditeur, grand ami de mythologie scandinave, n'a pas manqué d'y voir une invocation païenne, conservée par Raoul Taisson; et bien d'autres auteurs ont adopté cette opinion, bien qu'une note de M. Le Prévost jointe à l'édition de Pluquet (II, 528) prévint que Turi désigne Thuri, chef-lieu des domaines de Raoul Taisson. Cette explication de M. Le Prévost est incontestable. Cependant beaucoup de savants n'en ont pas tenu compte et persistent à faire invoquer le dieu par Raoul Taisson. Mais M. Martin est allé plus loin que ses devanciers. Sa prétendue invocation au dieu Thor est devenue non plus le cri *d'un* simple seigneur, mais le cri *des* Anglo-Normands. Merveilleux effet de la généralisation.

Ce qui touche aux institutions et coutumes religieuses vous a surtout frappé. Vous n'avez pas sans doute manqué d'observer *le caractère sacramentel donné tardivement au mariage* (III, 269, note), *l'adoration des images* (IV, 8), l'abbaye de la Victoire, placé sous *l'invocation* de Saint Victor de Paris (IV, 86), et le carême qu'on a trouvé plus distingué d'appeler la *quadragésime* (III, 529 ; IV, 201). Pour un auteur qui juge si doctoralement les dogmes et les usages ecclésiastiques, ces peccadilles ne laissent pas que d'être un peu compromettantes.

Vous insisterez probablement sur la partialité de

(1) Adrien de Longpérier (1816-1882), membre de l'Institut.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Martin à l'endroit du catholicisme. On peut lui reprocher non seulement ce qu'il dit, mais encore ce qu'il passe sous silence.

XIV

24 octobre 1856.

Mon cher ami, j'attends impatiemment votre article et je ne doute pas qu'il ne soit tout à fait du goût de nos lecteurs, et qu'il ne vous fasse un certain honneur....

Mon catalogue des actes de Philippe-Auguste avec introduction paraîtra d'ici une quinzaine de jours, j'espère. C'est un gros volume de plus de 700 pages. Vous ne serez pas oublié dans la distribution.

Tout à vous.

L. Delisle.

XV

Paris, 1er novembre 1856.

Mon cher ami, je vous envoie un exemplaire d'*Orderic Vital*....

Ce que j'ai dit du mot *majestas* pour prouver qu'il n'a pas été abandonné par les successeurs de Hugue Capet n'a pas semblé convaincant à un de nos confrères (M. Bordier). Peut-être alors trouverez-vous convenable de revenir sur cette question. Ce ne serait pas une gasconnade de dire qu'on trouverait aisément des centaines d'exemples qui contredisent l'assertion de M. Martin. Mais il suffira je pense de citer, en note, soit le texte entier, soit un fragment des deux formules que je vous envoie copiées d'après un ms. de la fin du XIIIe siècle. Ces formules me semblent prouver jusqu'à l'évidence, combien l'usage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du mot *majestas* était commun au XIIIe siècle, en France.

Sur quoi, mon cher ami, je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

XVI

Paris, 9 novembre 1856.

Mon cher ami, j'ai exactement reçu vos deux paquets du 4 et du 6 et votre lettre du 8. Il ne fallait pas tant vous presser pour me rembourser du prix de l'*Orderic*. Vous êtes d'une exactitude par trop exemplaire.

Jules Tardif et moi, nous avons passé notre soirée d'hier, à lire attentivement le commencement et la fin de vos *Observations*. Vos raisons nous ont paru solides, et votre style soigné. Ce qui nous a parfois un peu moins plu, c'est la longueur de quelques discussions. Il nous semblait qu'après avoir énoncé l'assertion de M. Henri Martin, il suffisait souvent d'exposer les faits qui la contredisent sans insister longuement sur l'opposition et sur les conséquences que vous en tirez. Parfois vous présentez le même raisonnement sous deux ou trois formes différentes, mais qui au fond reviennent à un seul et même argument. C'est, nous le savons, un procédé assez familier à ceux qui font de la polémique, surtout dans les journaux. Mais il nous semble que ces moyens ne sont pas les meilleurs dans une discussion sérieuse et approfondie comme la vôtre. Plus vous serez serré, plus vous aurez de force et plus vous ferez, je crois, d'impression sur nos lecteurs. Nous avons marqué au crayon sur votre manuscrit les passages qui nous ont semblé devoir être un peu resserrés. Nous avons aussi crayonné quelques pointes de plaisanterie qu'on peut se permettre dans la conversation ou dans un journal, mais que, malgré les exemples donnés par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre facétieux confrère M. Guessard[1], nous craindrions de laisser passer dans la *Bibliothèque*. La meilleure manière de rendre ridicule un adversaire, tel que M. H. Martin, c'est de mettre la vérité en regard de l'erreur. C'est ce que vous avez parfaitement fait, et les petites interrogations et exclamations qui terminent plusieurs de vos discussions, sans rien ajouter à la solidité de votre réfutation, auraient pour résultat d'aigrir une polémique qui n'a pas besoin de cette circonstance aggravante pour susciter d'assez vives oppositions au comité de publication. Ces oppositions, Tardif et moi, nous ne nous en préoccupons guère, et ce ne sont pas elles qui nous semblent de nature à nous arrêter. Nous espérons bien que le troisième membre du comité, M. Dareste[2], sera de notre avis. Mais nous ne saurions montrer trop de prudence dans cette circonstance. Nous espérons qu'Adolphe Tardif, qui vous fera repasser votre manuscrit par le ministère, aura le temps de relire au moins les principaux passages de votre article. Nous tenons surtout à ce qu'il voie votre dernière partie.

Vous voyez, mon cher ami, avec quelle sincérité je vous parle, et vous comprendrez que dans cette lettre j'insiste moins sur les mérites de votre article que sur les imperfections relatives que nous avons cru y remarquer, imperfections que d'ailleurs, il vous sera aisé de faire disparaître.

Vos notes sur l'hermitage de Saint-Michel m'ont intéressé. Malheureusement je n'ai point trouvé les chartes de 1218 et 1219, dont votre communication m'a révélé l'existence. Mais je ne me suis jamais flatté d'avoir formé une collection complète des actes de Philippe-Auguste. Pour approcher du but aussi près qu'il est possible, il m'eût fallu trouver dans tous les départements des correspondants aussi dévoués et aussi actifs que celui que je possède dans le département de l'Aube.

(1) Francis Guessard (1814-1882), membre de l'Institut.
(2) Rodolphe Dareste (1824-1911), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il ne nous semble pas bien possible de vous trouver place dans le numéro sous presse (novembre et décembre). Cependant si d'ici à quinze jours nous avions votre manuscrit retouché, nous ne désespérerions pas de pouvoir vous substituer à un autre article. Mais il n'y faut guère compter, et ce n'est pas cela qui doit vous engager à forcer votre travail.

Ch. de Beaurepaire vient de faire paraître pour la société de l'Eure un volume in-8° sur la *Vicomté de l'eau de Rouen* (1). Il vient de m'en annoncer l'envoi. En le remerciant je lui rappelle qu'il doit toujours à la *Bibliothèque de l'École des chartes* un compte rendu de vos *Sceaux des comtes de Champagne.*

Peut-être n'avez-vous pas appris qu'un de nos jeunes confrères, M. Paradis (2), dont vous avez déjà vu un article dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, vient d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice.

J'oubliais de vous dire que vous aviez eu parfaitement raison d'abandonner les points douteux qu'avec trop de légèreté, j'avais signalés à votre attention dans le livre de M. H. Martin.

Sur quoi, je vous serre affectueusement la main.

L. Delisle.

XVII

22 décembre 1856.

Mon cher ami, Jules Tardif vous a déjà fait connaître les raisons de haute politique qui n'ont pas permis à notre comité de publication de prendre la responsabilité de l'impression de votre article dans la *Bibliothèque*. Il vous a dit aussi sans doute que chaque membre dudit

(1) Évreux, Hérissey, 1856.
(2) L'abbé Paradis (+ 1898), curé de Sainte-Marguerite à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comité regrettait pour son propre compte une telle décision et s'empresserait de voter pour la publication de l'article si vous pensiez devoir porter l'affaire devant la Société.

Le numéro qui est sous presse contient votre travail sur le rouleau de Saint-Bénigne de Dijon (1). Soyez assez bon pour revoir d'ici au commencement de la semaine prochaine, l'épreuve ci-incluse.

Ch. de Beaurepaire m'a fait passer le compte rendu de votre mémoire sur les sceaux des comtes de Champagne. J'espère qu'il pourra faire partie du numéro que nous achevons d'imprimer. — Ce même confrère m'a chargé de vous faire parvenir un exemplaire du volume qu'il vient de publier sur la vicomté de l'eau de Rouen. Je l'ai joint à un exemplaire de mon catalogue des actes de Philippe-Auguste que je vous destine. Dites, je vous prie, comment je puis vous faire parvenir ces deux volumes.

Nous ferons usage de la note sur la découverte de monnaies carlovingiennes que votre frère m'a remise, il y a une quinzaine de jours ou environ.

Tout à vous.

L. Delisle.

XVIII

25 décembre 1856.

Mon cher ami, conformément à votre lettre d'hier, je remets entre les mains de votre frère, un paquet contenant le livre de Beaurepaire, le volume que je vous prie d'accepter, votre manuscrit sur l'ouvrage de H. Martin et votre spécimen du travail sur le cartulaire de Clairvaux.

Ce dernier travail me semble très bien conçu et les articles que vous m'avez communiqués m'ont paru très convenablement traités. Peut-être y aurait-il lieu d'ajouter

(1) *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVIII, *Bibl. A.-J., n° 19.*


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

un paragraphe pour indiquer les anciens noms de hameaux, de terres et de cours d'eau que vous devez rencontrer dans vos chartes du XIIe et du XIIIe siècle.

Le recours à la Société pour la publication de votre article aurait pu réussir, mais je suis bien loin d'en avoir la certitude. La majorité est fort mobile dans une Société dont les membres assistent fort irrégulièrement aux séances. Nous en avons eu un exemple la semaine dernière. La commission de publication n'avait pas osé prendre sur elle la responsabilité de l'impression des décrets et règlements relatifs aux Archives de l'Empire. Tout le monde est à peu près unanime à reconnaître que cette publication est à peu près inutile. Cependant pour faire pièce à M. de Chabrier, on a décidé à la majorité de huit voix contre sept que la publication aurait lieu.

Avant d'imprimer votre article sur M. Martin, vous ferez bien de très mûrement examiner la question relative aux armes des rois d'Angleterre. Sans vouloir en rien me prononcer, je ne croirais pas faire une grande faute en parlant des lions d'Angleterre ou de Normandie au XIIe ou au XIIIe siècle. Je ne sais pas si, dès lors, on faisait bien la distinction du lion et du léopard.

Adieu, mon cher ami, je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

XIX

9 février 1857.

Cher ami, j'ai reçu votre brochure dimanche dernier et je me suis empressé de relire votre travail (1). Inutile de

(1) *Quelques observations sur les six premiers volumes (4e édition) de l'Histoire de France de M. Henri Martin.* Troyes, 1857, in-8°. *Bibl. A.-J., n° 18.*

— A propos de ce livre, il n'est que juste de rendre hommage à la mémoire d'Henri Martin qui, avec une grande sérénité d'esprit, non seule-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous redire que j'en ai été plus content que ne le sera sans doute M. Henri Martin. Une phrase que je n'avais pas remarquée dans le manuscrit m'a un peu effarouché : c'est celle qui commence par les mots : en pendant un homme, en le brûlant, etc. Je crains que les malintentionnés ne se servent de cette phrase pour vous faire dire plus et autrement que vous n'avez voulu. Les auteurs français que vous avez cités justifient pleinement votre manière de voir les armes d'Angleterre. Je crois avoir aperçu à un endroit de votre mémoire, le nom de l'abbé *Lebeuf* écrit par un *œ*. Les imprimeurs font souvent cette faute. Mais heureusement M. H. Martin ne s'en apercevra pas.

Si vous pouvez disposer de deux exemplaires, je crois qu'ils seront bien placés, l'un entre les mains de M. Guizot (rue de la Ville-l'Evêque, 6), l'autre entre celles de M. de Montalembert (rue du Bac, n° 40). Je crois que ces deux académiciens ne dédaignent pas les arguments qui peuvent être invoqués pour décider l'Académie française à ne pas laisser M. Martin en jouissance de la succession de M. Thierry (1).

Tout à vous.

L. DELISLE.

Gautier (2) n'a pu se rendre à Chaumont en passant par Troyes. Mais il vous écrira et ira vous voir. J'espère que vous serez tous deux contents l'un de l'autre.

Je vous demande mille pardons pour les fautes que j'ai laissé passer dans votre note sur le registre en papier (3). Votre demande d'une bonne feuille m'est malheureusement arrivée trop tard.

ment ne sut aucun mauvais gré à Henri d'Arbois de ses critiques, mais encore lui rendit les plus signalés services lors de la création de la chaire de langues celtiques au Collège de France.

(1) Augustin THIERRY (1795-1856).

(2) Léon GAUTIER (1832-1897), membre de l'Institut.

(3) *Note sur un registre en papier de chiffon, conservé aux archives de l'Aube* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XVIII). *Bibl. A.-J.*, *n° 21.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX

Paris, 22 mars 1857.

Mon cher ami, je réponds en même temps à vos deux lettres du 21 février et du 19 mars. Je n'aurais pas dû attendre si longtemps pour vous remercier de la primeur qui était jointe à la première de ces lettres. La lecture de ce morceau m'a fort intéressé et je crois que vous devez le ranger au nombre des travaux qui doivent vous faire le plus d'honneur. Ce n'est pas cette année que vous pourrez le présenter au concours des antiquités nationales. Le 1er janvier était le délai fatal pour le dépôt des mémoires. Il vous faut donc attendre l'an prochain.

J'ai eu l'occasion de parler hier soir assez longtemps avec M. Lenormant de votre critique martinienne. M. Lenormant en a été satisfait, il a trouvé un peu exagéré l'éloge par lequel vous entrez en matière. Il m'a dit que le prochain numéro du *Correspondant* contiendrait un compte rendu de votre travail; l'article est de M. Douhaire, je crois; M. Lenormant m'a dit qu'en corrigeant l'épreuve de cet article, il avait effacé l'alinéa dans lequel on reproduisait avec éloges votre dissertation sur les lions et les léopards; M. Lenormant regarde la question comme très controversable pour le moins, et il pencherait plus tôt pour le lion que pour le léopard. M. de Wailly a aussi des doutes.

Avant que vous lui eussiez envoyé un exemplaire de votre brochure, M. Guizot m'avait prié de lui confier le mien; je crains bien qu'il ne pense pas à me le rendre, de sorte que, s'il en est encore temps, je vous prie de m'en mettre un exemplaire de côté, car je tiens à compléter votre œuvre.

Ci-joint la copie d'une assez jolie petite charte se rattachant à la croisade de votre Henri Ier, dont vous avez si exactement parlé dans votre plus récent opuscule.

Je ne tarderai pas, je pense, à donner dans la *Biblio-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

thèque de l'École des chartes un mémoire sur la diplomatique du pape Innocent III (1). Je me propose d'y donner en appendice un nouveau recueil de lettres de ce pontife. J'en ai ramassé environ 200 inédites, dont je publierai les plus importantes, me bornant à indiquer le sujet, la date et les premiers mots des autres. Si sans dérangement vous pouviez grossir ce petit recueil, je vous en aurais une grande obligation et serais heureux d'avoir votre nom à citer dans ce mémoire.

Je termine en vous remerciant et en vous serrant affectueusement la main.

L. Delisle.

La Société de l'histoire de France a décidé une nouvelle édition de Joinville. C'est notre confrère M. Marion (2) qui la prépare. La Société recevrait avec reconnaissance, j'en suis certain, les documents se rapportant à votre célèbre sénéchal que vous auriez l'occasion de lui communiquer.

XXI

14 janvier 1858

Mon cher ami, la Bibliothèque impériale possédant une copie du catalogue des manuscrits de Clairvaux, rédigée en 1472 (fonds Bouhier n° 2), il m'a été facile de vérifier l'identité de quelques manuscrits de ce catalogue avec plusieurs manuscrits qui font aujourd'hui partie de notre fonds Bouhier. Ce fonds est en effet, bien improprement nommé. Car il comprend des manuscrits choisis dans les différents fonds dont se composaient les archives départementales et la bibliothèque de Troyes (fonds de l'Oratoire, ancien fonds de l'abbaye de Clairvaux, nouveau fonds de

(1) *Bibl. D.*, *n° 137.*
(2) C.-J. Marion (1818-1886).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbaye de Clairvaux, c'est-à-dire fonds de Bouhier).

Comme ayant fait partie de l'ancienne bibliothèque de Clairvaux j'ai reconnu les manuscrits suivants de notre fonds Bouhier :

N° 139. Boëce, XII° ou XIII° siècle. Porté sur le catalogue de 1472, cote G. 74 A la fin du volume, en écriture du XIII° siècle, on lit ces mots, « liber sanctæ Mariæ et beati Bernardi Parisius ».

N° 10. Raban Maur, XII° siècle. Porté au catalogue de 1472, cote H. 18.

N° 137. Décrétales d'Innocent III, XIII° siècle. Porté au catalogue de 1472, cote R. 88.

N° 132. Évrard de Béthune et Gautier de Chatillon, XIII° siècle. Porté au catalogue de 1472, cote S. 73.

Je dois aussi vous signaler un manuscrit de l'ancien fonds latin, n° 983 A. « Ordinarium Cisterciensis ordinis » à la fin duquel on lit cette note : « Hunc librum ad requestam et procurationem domni Petri quondam abbatis Clarevallis scripsit frater Johannes le Becgue de civitate Trecensis oriundus religiosus professus de dicta Clara valle. Anno Domini millesimo quingentesimo secundo. Orate pro eis ».

Au-dessous de cette note, la cote †. z p.

Ce manuscrit est entré à la Bibliothèque du roi dans la première moitié du XVIII° siècle. Au premier feuillet on lit « Ex libris Antonii Guillaume d'Orbigny ».

Je vous demande pardon de vous avoir si longtemps fait attendre ces notes et mes remerciements pour le passage des statuts cisterciens que vous m'aviez indiqué. Je suis aussi bien touché de l'intérêt avec lequel vous avez appris la nouvelle de ma nomination.

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXII

21 février 1858.

Mon cher ami, je vous envoie aujourd'hui l'épreuve de votre article sur la nourriture des Cisterciens [1]. J'en ai corrigé très exactement l'épreuve en placard et j'ai vérifié que tout était conforme à votre manuscrit. Une seule note à la fin de laquelle vous verrez un point d'interrogation, m'a laissé des doutes. Vous aurez la bonté d'y faire attention et de renvoyer l'épreuve aussitôt que vous le pourrez.

Le chapitre de vos études que nous publions dans la livraison sous presse de la *Bibliothèque*, donnera grande envie, ce me semble, à nos lecteurs de connaître votre travail en entier.

J'ai reçu votre article sur les Barrois [2]. Il me semble que votre conclusion est inattaquable. M. Bourquelot, mon confrère du comité de publication, n'a pas encore lu cet article. Mais je ne doute pas qu'il ne soit du même avis que moi et qu'il ne soit disposé à le faire passer dans le numéro de la *Bibliothèque*, qui suivra celui dont je vous envoie aujourd'hui une feuille en épreuve.

Votre compte rendu du livre de M. Digot trouvera place, je l'espère, dans le même numéro, qui sera prêt sans doute, vers le 15 mars.

Vous avez, je n'en doute pas, reçu la note que je vous ai adressée touchant les manuscrits de Clairvaux qui sont maintenant à la Bibliothèque impériale.

J'ai vainement cherché à la Bibliothèque impériale, un texte complet de la charte dont Toussaint Duplessis a donné un fragment dans son *Histoire de Meaux* et qui dérange vos idées sur l'histoire des Comtes de Bar.

J'ai été chargé par l'Académie des inscriptions de

(1) *De la nourriture des Cisterciens, principalement à Clairvaux, au* XII*e et au* XIII*e siècle* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XIX). *Bibl. A.-J.*, *n° 24.*

(2) *Bibl. A.-J., n° 22.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préparer la continuation du *Diplomata, chartæ* (1). Aussi je m'enfonce maintenant dans le carlovingien que j'avais un peu négligé depuis quelques années. Je n'en oublie pas pour cela Philippe-Auguste et je vous remercie bien des notes que vous voulez bien m'envoyer sur ce sujet.

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

XXIII

Paris, 6 mai 1858.

Mon cher ami, la semaine dernière, vous avez dû recevoir une épreuve en placard de votre note sur les pays de Bar. Aujourd'hui je vous en adresse une seconde mise en page. Je l'ai corrigée avec tout le soin dont j'étais capable; mais je crains de n'avoir pas noté toutes les fautes échappées aux compositeurs.

Vous avez dû recevoir un second exemplaire de notre dernier numéro, qui renfermait votre article sur la nourriture des Cisterciens. Notre trésorier, M. Mévil, m'a promis de vous l'envoyer jeudi dernier.

Vos deux comptes rendus paraîtront dans la livraison qui est sous presse. Nous acceptons de grand cœur votre article sur les mémoires de M. de Wailly. J'ai parlé du tome I de l'*Histoire de Chartres* de M. de l'Épinois. Je me trouve dans l'obligation de dire quelques mots du second.

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

(1) Œuvre de BRÉQUIGNY, parue en 1791.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIV

Paris, 16 juillet 1858.

Mon cher confrère, on vient de nous faire connaître le résultat des délibérations de la Commission des antiquités nationales. Votre mémoire sur les actes des petits hôpitaux de Troyes (1) sera *mentionné très honorablement* en compagnie de plusieurs livres de vous bien connus : l'*Histoire de Chartres* de M. de l'Épinois, le *Cartulaire des Vaux de Cernay* par M. Merlet, le *Trésor des chartes* de M. Lepage et la *Vicomté de l'eau* de Beaurepaire.

Je vous remercie bien de la brochure que vous m'avez récemment adressée. Je ne me suis pas trompé sans doute en reconnaissant l'archiviste de l'Aube dans le secrétaire général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Troyes. Je vous félicite moins de la lucidité et de l'ordre qui règnent dans votre rapport que des sentiments qui dominent ce travail.

Nous donnerons dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* la charte que vous avez tirée du cartulaire de la Bibliothèque de la ville de Langres. Deux mots sur ce manuscrit donneraient un nouveau prix à votre communication.

N'auriez-vous pas dans votre fonds de Clairvaux quelque charte de Richard Cœur de Lion? Si oui, seriez-vous assez bon pour m'en copier la date et la liste des témoins?

Vous allez lire dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* un travail où vous trouverez bien à redire. C'est un long mémoire de M. Lefèvre sur les finances de la Champagne au XIIIe et au XIVe siècle. Cela ne devra pas vous empêcher de revenir sur ces questions dans le livre que vous nous donnerez un jour ou l'autre sur l'administration des comtes de Champagne.

(1) *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes.* Troyes, 1857. In-8°. *Bibl. A.-J.*, n° 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les médailles du concours ont été adjugées à M. Rabanis (*Clément V et Philippe le Bel*), à M. Grégoire (*La ligue en Bretagne*), aux professeurs du collège Saint-François-Xavier de Besançon (*Vie des saints de la Franche-Comté*). Ne manquez pas de me croire votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

XXV

Paris, 23 août 1858.

Mon cher ami, je viens de dévorer vos *Études* (1) depuis la page 1 jusqu'à la dernière ligne de la page 350. Elles ont pleinement répondu à mon attente. Vous plaisantiez quand vous me demandiez de vous envoyer mes observations sur votre style. Je n'y vois rien à reprendre et je vous envie la chaleur avec laquelle vous exprimez des idées parfaitement justes, sans jamais dépasser le but et sans jamais vous trouver dans l'impossibilité de justifier toute votre assertion par un texte rigoureusement indiqué au bas de la page. La seule erreur de détail qui m'ait sauté à l'œil se trouve p. 177. Vous y dites que Garnier de Rochefort fut élu à l'archevêché de Rouen en 1204. Il est impossible que le siège de Rouen ait vaqué à cette date. Il s'agit probablement d'un autre siège. — Les chartes de Clairvaux sont à peu près les seules que vous ayez employées. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de le regretter : les cartulaires des autres abbayes cisterciennes ne vous auraient pas, je pense, fourni de faits nouveaux et vous auraient seulement donné de nouveaux exemples de ce que vous avez constaté à Clairvaux. Toutefois, je crois que vous pouviez entrer dans plus de détails sur les défriche-

(1) *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux XIIe et XIIIe siècles.* Paris, 1858. In-8°. *Bibl. A.-J.*, *n° 23.*


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments opérés au XIIe et au XIIIe siècle par les moines de l'ordre de Citeaux. — Vos paragraphes consacrés à la bibliothèque de Citeaux m'ont semblé excellents. — Je crains que vous n'ayez passé un peu légèrement sur les travaux littéraires exécutés au XIIe et au XIIIe siècle dans les abbayes cisterciennes. — Vos observations sur les propriétés monastiques sont très justes ; personne ne les avait encore exposées avec netteté ; vos calculs sur le nombre des donations au XIIe siècle et sur le nombre des acquisitions à titre onéreux me semblent décisifs. — Somme toute, vous devez être content et rassuré sur le sort de votre livre. Le sujet que vous avez choisi devra intéresser nombre de lecteurs et vous avez droit de compter sur l'approbation de tous ceux qui aiment à voir les sujets d'érudition traités avec une méthode sévère.

Vous m'avez demandé quels sont les membres de l'Académie qui liraient votre livre avec le plus d'intérêt. Ce sont, je crois : le comte Beugnot, Guizot, Lenormant †, Berger de Xivrey, de Wailly †, de La Borde, Wallon †, Adolphe Régnier †.

Je vous recommande surtout les noms marqués d'une croix.

Jacobs[1] sait que vous voulez bien rendre compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* de ses deux thèses. Il a été très sensible à cette attention.

Je m'arrête ici tout court, pour que ma lettre puisse partir sans retard. Je tiens à ce que vous sachiez au plus tôt, combien vous m'avez fait plaisir en me donnant la primeur de votre livre.

Je présente mes humbles hommages à Madame d'Arbois, qui doit être contente de vous voir au bout d'un travail si considérable et qui est de nature à vous faire honneur.

Tout à vous.

L. DELISLE.

Nous accepterons avec plaisir votre compte rendu de l'article de Bourquelot sur la chancellerie des comtes de

(1) Alfred JACOBS (†1870).

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Champagne. Je ne m'étonne pas que vous n'y ayez trouvé à redire. J'oubliais de vous remercier de vos notes sur Philippe-Auguste et sur Innocent III. Elles sont excellentes.

XXVI

Paris, 15 octobre 1858.

Mon cher ami, je réponds à la fois à vos lettres et communications des 6 septembre, 2 et 14 octobre.

Votre compte rendu des deux mémoires de M. de Wailly est à l'impression. Vous en recevrez une épreuve la semaine prochaine. Je suis certain que M. de Wailly sera content de votre article, auquel je n'ai rien vu à adoucir ou à modifier.

La charte de Richard Cœur de Lion, datée de Grammont en 1192, est bien connue. C'est une de celles dont je crois avoir démontré la fausseté dans un mémoire spécial (1) dont je vous donnerai un exemplaire si vous ne le possédez pas déjà.

J'ai remis à M. de Wailly, à M. Berger de Xivrey et à M. Schmidt les exemplaires que vous m'aviez envoyés pour eux. M. Berger de Xivrey, sans que je lui en parlasse, m'a dit que vous devez envoyer votre nouveau volume au concours des antiquités de la France. C'est aussi mon avis, si vous ne tenez pas absolument à obtenir une médaille. Car les chances de ce concours sont tellement incertaines qu'il serait téméraire de promettre une médaille aux ouvrages les plus méritants. Les résultats du concours de cette année sont là pour montrer que le hasard joue son rôle dans la répartition des récompenses.

Je n'ai pas encore remis l'exemplaire destiné à M. Lenormant. M. Lenormant est en Italie ; il aura votre livre à son retour, c'est-à-dire au commencement du mois de décembre.

Je me ferai un plaisir, si vous le trouvez bon, de porter

(1) *Bibl. D.*, n° 69.



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à M. Adolphe Régnier et à M. Wallon, deux exemplaires de votre livre. Ce serait pour moi une occasion de leur dire tout le bien que je pense de votre livre et je les connais assez particulièrement pour le faire avec bien du plaisir.

Je vous remercie infiniment de l'indication de la lettre d'Urbain III, relative à la falsification du sceau de Philippe-Auguste.

Votre compte rendu de l'article de Bourquelot sur la chancellerie des comtes de Champagne est très instructif, et j'espère bien que vous ne vous arrêterez pas là, mais que vous nous donnerez un traité complet de diplomatique champenoise. La manière dont vous apportez quelques corrections à la liste de notre confrère, prouve que vous avez dans les mains tous les éléments du travail. Je ne sais pas si ce second compte rendu pourra passer dans notre plus prochain numéro; nous ferons notre possible. M. Bourquelot devra être fort content de votre appréciation.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

J'oubliais de vous accuser réception du complément de votre livre où j'ai trouvé un excellent choix de pièces très correctement publiées.

XXVII

4 décembre 1858.

Mon cher ami, je comprends et j'approuve la susceptibilité qui vous décide à protester contre les erreurs dont MM. Hachette et Vapereau se sont rendus coupables à votre égard.

Le dossier de votre famille, que m'a communiqué M. Lacabane, ne laisse aucun doute. Votre grand-père

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph-Alexandre, né en 1776, y figure comme fils de Dominique-Louis d'Arbois, chevalier, seigneur de Jubainville. On y voit qu'un de vos parents, l'oncle de votre grand-père « le sieur Jubainville d'Arbois, capitaine dans la légion de Flandre avec rang de major, obtint une commission le 25 juin 1771 pour tenir rang de lieutenant-colonel de Dragons ».

Si vous voulez avoir une expédition authentique de la généalogie dont il s'agit, c'est un notaire qui seul pourra la faire. Personne à la Bibliothèque n'a pouvoir de certifier les pièces qu'on y conserve.

J'ai remis à MM. Lenormant, Wallon et Régnier les exemplaires de votre livre qui leur étaient destinés. J'ai revu M. Wallon pendant qu'il lisait vos premiers chapitres. Il était content, quoique vos idées sur le célibat religieux au Moyen âge lui semblassent un peu hasardées.

Je désirerais beaucoup vous voir donner une édition d'Albéric (1). Il est vraiment déplorable d'en être réduit au texte de Leibnitz. M. Guessard appelle de tous ses vœux une nouvelle édition de cet auteur, qui lui a fourni beaucoup de renseignements sur les traditions chevaleresques de l'époque carlovingienne. Voilà donc déjà deux membres du conseil de la Société de l'histoire de France qui sont prêts à appuyer votre projet. — Mais je ne vous garantis pas qu'il soit approuvé par la majorité. Des ouvrages plus ou moins scandaleux sur le XVIIe et le XVIIIe siècle ont bien plus de chances d'être acceptés que les monuments les plus essentiels de notre ancienne histoire. Je vous engage cependant à faire une demande. En adviendra ce qui pourra. Vous connaissez sans doute le travail de Wilmans sur Albéric, dans le tome X des Archives de Pertz.

Je ne connais pas la personne dont vous me parliez dans une de vos dernières lettres, comme s'occupant très sérieusement d'études géographiques.

Je vous enverrai une épreuve de vos articles bibliogra-

(1) Albéric de Trois-Fontaines.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phiques sur les ouvrages de Jacobs et de Bourquelot.

Nous comptons sur vos recherches sur les maisons de Brienne, Ramerupt et Rosnay.

Je vous serre affectueusement la main.

Tout à vous.

L. DELISLE.

XXVIII

Paris, 22 décembre 1858.

Mon cher ami, je m'entendrai avec M. Guessard pour savoir ce que nous devons faire afin de nous assurer dans un avenir plus ou moins rapproché l'édition d'Albéric dont vous êtes disposé à vous occuper et qui serait si utile pour les vrais amis de l'histoire de France.

J'ai vainement essayé de déterminer la date de la lettre d'Innocent III dont vous voulez bien me parler dans votre lettre du 6 courant. Je crois que cette lettre n'est connue que par les extraits contenus dans les Décrétales. Tout ce que je puis vous dire, c'est que les mots : *in quadam vero nostra Constitutione jam alia vice nos meminimus expressisse quod* font allusion à une lettre du mois de septembre 1198, laquelle se trouve dans le registre d'Innocent III, l. I, ép. 368. Au reste, quelle que soit la date de la lettre en question, je crains que votre théorie ne soit hasardée et je crois que, dans nombre de diocèses, la cause à laquelle vous avez songé n'a pas eu d'influence sur la création des officialités.

La note que vous m'avez adressée sur la rectification à votre article dans la *Biographie des contemporains* paraîtra dans notre prochain numéro de la *Bibliothèque*.

Je crois que votre article sur Jacobs lui fera plaisir, et, autant que je me le rappelle, il n'y a rien d'essentiel à y changer.

Je vous remercie de vos deux nouveaux comptes rendus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur le livre de MM. Bordier et Charton et sur la brochure de notre confrère Gautier.

Vous avez dû recevoir aujourd'hui un exemplaire du tome I des *Chroniques d'Anjou*, que je vous prie d'accepter. Si l'occasion s'en présente, vous pourrez me donner en échange, soit le travail de M. Harmand sur la maladrerie de Troyes, soit celui de M. Guignard sur les statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte. Je me recommande aussi à votre souvenir si vous aviez un exemplaire disponible de votre mémoire sur les anciennes chartes du cartulaire de Gorze (1) que je connais seulement de réputation.

Je transmettrai à M. Marion, le futur éditeur de Joinville, les nouveaux renseignements que vous avez eu l'attention de recueillir à son intention.

Je vous félicite du point auquel vous êtes arrivé de votre histoire des comtes de Champagne, et je comprends bien le plaisir que vous cause ce travail. Je désire que vous soyez dans la nécessité de rester quelque temps à Paris pour achever la récolte des éléments de votre histoire.

Votre tout dévoué et affectionné confrère et ami.

L. Delisle.

XXIX

14 avril 1859.

Mon cher ami, pardonnez-moi ma négligence, mais ne vous méprenez pas, je vous en supplie, sur mes intentions. Je m'en veux d'avoir assez longtemps prolongé mon silence, pour qu'il vous soit venu à l'idée que je ne tenais plus à entretenir des relations que j'ai toujours trouvées si agréables et que j'attache le plus grand prix à conserver.

(1) *Quelques pagi de la première Belgique d'après les diplômes de l'abbayé de Gorze.* Nancy, 1852. *Bibl. A-J. n° 3.*


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je me reproche surtout de ne pas vous avoir écrit depuis une huitaine de jours, ayant à vous annoncer une nouvelle qui peut vous faire quelque plaisir. Vendredi un rapport a été fait à la Commission des antiquités nationales sur votre livre. Le rapporteur demande une médaille d'une manière très pressante. L'examen du livre et de cette proposition a été renvoyé à deux commissaires qui seront, tout donne droit de l'espérer, très favorables. Vous avez donc lieu d'espérer que, cette fois enfin, votre travail sera dignement apprécié. Toutefois, je ne voudrais pas vous inspirer une confiance trop absolue dans le succès. Car le concours est très fort et l'on sera très embarrassé pour faire la distribution des trois médailles.

Ch. de Beaurepaire m'a remis un compte rendu de votre volume. Il paraîtra dans le prochain cahier de la *Bibliothèque*.

Je vous remercie bien pour lui de l'analyse que vous m'avez envoyée de son mémoire sur l'hôpital d'Avranches.

J'ai aussi reçu votre article sur l'historien Richer (1). La thèse que vous y soutenez me paraît très solidement établie. Je ferai la petite correction que vous demandez.

Je vous remercie de l'exactitude avec laquelle vous m'avez remboursé les 21 francs, prix des trois volumes de la Société de l'histoire de France que je vous ai envoyés.

Je ne suis pas fâché que vous ne donniez pas, pour le moment, suite à votre projet d'édition d'Albéric de Trois-Fontaines. J'en ai parlé plusieurs fois avec M. Guessard qui ne goûtait pas moins bien que moi ce projet. Mais il nous paraissait impossible de le soumettre à la Société de l'histoire de France, dont les ressources sont engagées pour une douzaine d'années au moins. Cette considération fait écarter depuis quelques mois toutes les propositions de publication qui sont faites au Conseil de la Société.

Les preuves de l'histoire de Le Pelletier ne sont pas à la Bibliothèque impériale. — Dans deux recueils du fonds

(1) *L'historien Richier et le siège de Melun en 999* (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XV). — *Bibl. A.-J.*, n° 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Germain, où sont quelques notes sur l'abbaye d'Orbais, j'ai vainement cherché la charte que vous m'avez manifesté le désir de posséder.

Je ne sais rien de précis sur l'histoire de Champagne projetée par les Bénédictins. J'ai dit quelques mots dans mon *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, page XXXIX, sur les matériaux qu'ils avaient amassés. Je ne me rappelle pas avoir rien vu qui ait diversement trait au plan de l'ouvrage ou à un commencement de rédaction.

Je vous félicite d'avoir mené vos travaux préparatoires avec assez de rapidité pour être sur le point de commencer la publication d'un aussi bel ouvrage que celui dont vous me parlez dans vos dernières lettres et j'admire votre activité qui vous permet de songer au Dictionnaire géographique de l'Aube, au moment même où vous donnez tant de soins à votre histoire des comtes de Champagne.

Vous m'avez, je crois, parlé d'un compte à rendre de l'édition de Joinville par MM. Michel et Didot. Personne ne s'en est chargé jusqu'à présent. Si cela vous était agréable d'en dire quelques mots, nous serions heureux d'imprimer vos observations.

Votre tout dévoué et trop négligent confrère.

L. Delisle.

XXX

1er juillet 1859.

Mon cher ami, quoique la liste officielle des récompenses du concours des antiquités nationales ne soit pas encore arrêtée, je crois pouvoir vous annoncer que la Commission vous accordera la première médaille.

Votre note sur l'historien Richer ouvrira la livraison de la *Bibliothèque* qui est sous presse.

Je n'oublie pas la demande que vous m'avez faite au sujet du nom de la femme de notre duc de Normandie. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crois que ce nom est donné par une charte du cartulaire de la cathédrale de Chartres. Mais le manuscrit étant prêté depuis quelque temps, je n'ai encore pu faire la vérification. Je ne perdrai pas de vue votre commission quand le volume rentrera chez nous.

Votre tout dévoué confrère.

L. DELISLE.

XXXI

Paris, 7 septembre 1859.

Mon cher ami, je regrette bien que votre voyage à Paris ait coïncidé avec mon congé. J'aurais eu grand plaisir à passer quelques instants avec vous et à vous faire les honneurs de nos chartes et de nos cartulaires.

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements dont vous avez besoin sur les histoires des comtes de Champagne conservées dans notre Collection de Champagne.

Recherches pour servir à l'histoire des comtes héréditaires de Champagne. 1710, in-4° de 145 f., volume 127 de la collection. L'auteur est Levesque père.

Histoire des comtes héréditaires de Champagne et de Brie, par le P. Le Pelletier, chanoine régulier. In-fol. de 156 p. Première partie du volume 128. Copie faite par Levesque de la Ravalière.

Même histoire in-fol. de 87 f. Deuxième partie du volume 128. Copie défectueuse.

Histoire des comtes de Champagne par un anonyme, in-fol. de 74 f. Troisième partie du volume 128.

L'histoire du comté de Champagne et de Brie depuis sa formation vers l'année 950 jusqu'à sa réunion à la couronne inclusivement, avec les preuves, par M. Levesque de la Ravalière, académicien pensionnaire des Inscriptions et Belles-lettres. — 2 vol. in-4°, aujourd'hui reliés in





Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

folio. Volumes **130** et **131.** — Ce sont des brouillons incomplets.

Histoire du comté de Champagne et de Brie depuis sa formation vers l'an 950 jusqu'au temps de sa réunion à la couronne inclusivement, avec les preuves, par M. Levesque de la Ravalière. 1752. — 5 vol. in-folio formant les volumes 132, 133, 134, 135 et 136 de la Collection. — Les trois premiers contiennent l'histoire proprement dite avec beaucoup de notes non rédigées. Le 4e (n. 135) ne contient que des notes ayant servi ou dû servir à la rédaction et des matériaux pour les preuves. Le 5e (n° 136) est intitulé : Chartes pour servir de preuves à l'histoire des comtes de Champagne recueillies de différents cartulaires par Levesque de la Ravalière.

Je n'ai pas encore retrouvé la charte dans laquelle doit être nommée la femme de Guillaume Longue-Epée, charte à laquelle paraît faire allusion M. Stapleton, dans la phrase que vous trouverez au haut de la dernière page de cette lettre.

Je vous avouerai ne pas être bien savant sur la généalogie de ma famille, qui est originaire d'Annoville près Coutances. Je n'ai aucun motif de croire qu'il faille y rattacher l'abbé de Saint-Léopold de Nancy (1) et les géographes. Je le regrette : car ç'aurait été un nouveau lien entre nous.

Je ne vous ai pas encore remercié de vos notes sur les chartes de Philippe-Auguste, conservées à Châlons et à Reims. Je vous suis bien obligé d'avoir pensé à moi dans ce voyage.

La livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui va paraître, contient votre article sur le Joinville de MM. Michel et Didot.

Votre tout dévoué et affectionné confrère.

L. Delisle.

Il faudra revenir à Paris pour la séance publique où votre médaille sera proclamée. Cette fois, vous serez

(1) Dom de l'Isle, l'historien de l'abbaye de Saint-Mihiel.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sûr de me trouver et la Bibliothèque pourra encore vous fournir quelques documents utiles à consulter pour le grand ouvrage que vous avez entrepris et que vous menez si rapidement à bonne fin.

XXXII

Paris, *28 septembre 1859.*

Mon cher ami, je viens d'achever la lecture des bonnes feuilles que vous avez bien voulu m'envoyer vendredi dernier. J'ai hâte de vous remercier du plaisir que vous m'avez permis de goûter avant qui que ce soit. Je vous dirai avec la plus entière franchise que je n'ai trouvé qu'à louer dans votre nouveau travail. Je ne pense pas me tromper en vous prophétisant que tous les amateurs seront enchantés de la solidité du fonds et de la pureté de la forme. Nul ne pourra plus étudier sérieusement l'histoire de France au xe et au xie siècle sans avoir recours à votre livre (1). Pour ma part, j'ai éprouvé la plus vive satisfaction en voyant débrouillées, autant qu'elles peuvent l'être, les généalogies de plusieurs de nos plus importantes dynasties féodales.

Je n'ai aucune observation critique à vous adresser. Continuez sur le même plan; achevez courageusement un livre qui restera parmi les meilleurs ouvrages historiques de notre siècle, et, quand vous l'aurez terminé, n'ayez pas peur de l'envoyer au concours du prix Gobert. Il me paraît difficile que vous soyez primé par l'auteur d'un livre mieux fait que l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*.

Votre tout affectionné confrère et sincère admirateur.

L. DELISLE.

(1) Le premier volume de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le* VIe *siècle jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle*. Cet ouvrage a été publié de 1859 à 1866. *Bibl. A.-J., n° 54*.

XXXIII

Paris, 17 octobre 1859.

Mon cher ami, je ne veux pas tarder à vous accuser réception de votre *Histoire de Bar-sur-Aube* (1). Je l'ai lue avec empressement comme tout ce qui me vient de vous. Je crois qu'elle satisfera les juges les plus difficiles. On vous saura gré des notions si claires que vous donnez sur plusieurs de nos anciennes institutions, notions qui encadrent à merveille les détails d'histoire locale que vous donnez avec tant d'abondance et d'exactitude. Je ne vois pas le moindre inconvénient à l'envoi de ce nouveau livre au concours des antiquités nationales, et il ne me semble pas impossible pour vous d'aspirer à un rappel de médaille.

Deux sources auxquelles vous avez abondamment puisé, le cartulaire de Saint-Maclou et les archives hospitalières de Bar renferment, d'après vos propres indications, un certain nombre de documents antérieurs à l'avènement de Philippe-Auguste. Ils sont de nature à entrer dans le recueil général des chartes et diplômes. S'ils étaient encore entre vos mains ou que vous en eussiez conservé des copies, l'Académie vous saurait gré de lui en procurer la transcription. Vous avez peut-être sous la main un scribe qui ferait volontiers ce petit travail et à qui nous pourrions donner un salaire convenable. Je vous ferais la même proposition pour le cartulaire de Basse-Fontaine. Il importe, ce me semble, de faire copier au plus tôt les textes de cette nature qui ne sont pas dans des dépôts publics et qui peuvent d'un jour à l'autre disparaître ou du moins cesser d'être facilement abordables.

Votre tout dévoué confrère.

L. Delisle.

(1) *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne.* Paris, 1859, in-8°. *Bibl. A.-J., n° 25.*


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXIV

Paris, 8 novembre 1859.

Mon cher ami, votre volume de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* m'est arrivé hier. Je m'empresse de vous en remercier. J'ai parcouru vos preuves, et j'y ai trouvé un certain nombre de pièces neuves et intéressantes.

Je vous serai bien obligé si vous voulez bien faire copier pour l'Institut les pièces antérieures à l'année 1180, ou pouvant être antérieures à cette année, qui se trouvent dans les cartulaires de Basse-Fontaine et de Saint-Maclou et dans les archives hospitalières de Bar-sur-Aube. S'il y avait moyen, vous pourriez aussi faire la même opération sur le cartulaire de Saint-Loup de Troyes que, dans vos preuves de l'*Histoire des comtes de Champagne*, vous citez comme appartenant à M. de la Porte de Bérulle. Je dois vous dire que le tarif adopté par l'Institut n'est pas très libéral; mais j'espère que M. Pigeotte l'acceptera comme l'ont fait tous les archivistes qui ont fait des transcriptions de cette espèce. Nous payons les copies à raison de 1 franc les 1.000 syllabes.

Je comprends à merveille tous les tracas que vous cause le *Répertoire archéologique*. Je crois que vous serez plus content du *Dictionnaire géographique* et que dans cette besogne vous aurez la satisfaction de faire un travail définitif.

Votre tout affectionné et dévoué confrère.

L. Delisle.

La séance publique de l'Académie, où votre prix sera proclamé, aura lieu selon toute apparence le 1er vendredi de décembre. Aurons-nous le plaisir de vous voir?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXV

Paris, 25 décembre 1859.

Mon cher ami, pardonnez-moi le trop long silence que j'ai gardé vis-à-vis de vous, et laissez-moi reprendre par ordre d'ancienneté les sujets dont vous m'entretenez dans vos dernières lettres.

J'ai remis à MM. de Wailly, Berger de Xivrey, P. Paris et Wallon les exemplaires de votre premier volume de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*. Tous ont été touchés de l'hommage que vous leur avez fait. — J'ai fait lire votre livre à un savant modeste et inconnu (M. de Lestang, auteur de quelques dissertations sur l'histoire du Maine et qui a très sérieusement étudié l'histoire du xe et du xie siècle); il a été fort content de cette lecture et je vous donne son jugement comme celui d'un homme compétent. — Vous m'avez demandé les noms des membres de l'Académie à qui votre travail pourrait être adressé avec chance de rencontrer des lecteurs attentifs et curieux. Je vous citerai : M. Leclerc, M. Egger, M. de Longpérier (il est Champenois ou à peu près), M. Léon Renier, M. Alphonse Régnier, M. de Cherrier, M. Guizot, MM. de Laborde, Laboulaye et Maury.

Nous nous empresserons de faire paraître le compte rendu de M. de Barthélemy dès qu'il nous arrivera. — Celui que M. Bourquelot a fait de l'*Histoire de Bar* est à l'imprimerie et sera compris dans le plus prochain numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ainsi que l'article bibliographique que vous m'avez envoyé il y a quelques semaines.

Vous pouvez être rassuré sur votre *Histoire de Bar-sur-Aube*. Elle a été exactement renvoyée au concours des antiquités nationales.

J'apprends avec plaisir que vous allez vous occuper sans désemparer de votre second volume (et à ce propos je vous exprimerai le regret que j'ai éprouvé en voyant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur votre premier volume un titre annonçant un ouvrage complet et indépendant de la suite que vous ne manquerez pas de nous donner). Le succès sur lequel vous avez droit de compter vous décidera sans doute à ne pas craindre de vous étendre autant que l'exigera l'abondance des matériaux. Vous ferez bien, je crois, de ménager une bonne place aux documents inédits. C'est peut-être le côté faible de votre tome premier. Aux pièces bien connues dont vous avez reproduit le texte, il eût peut-être été bon de substituer des chartes nouvelles. Les archives des abbayes de Touraine vous auraient fourni nombre de chartes de la fin du x[e] et du commencement du xi[e] siècle, émanées des comtes de Blois et qui sont encore inédites.

Si vous avez besoin de pièces conservées à la Bibliothèque impériale dans des recueils qui ne pourraient pas sortir de l'établissement, ne vous gênez pas de m'en demander copie. Je vous le ferai transcrire en échange de pièces que vous pourriez faire copier à Troyes pour l'Institut.

Votre tout affectionné confrère et ami.

L. Delisle.

XXXVI

[*février ou mars*] *1860.*

Mon cher ami, malgré le retard que j'ai mis à répondre à vos nombreuses et aimables missives, je n'ai pas perdu de vue les commissions dont vous avez bien voulu me charger. Je viens aujourd'hui m'acquitter au moins en partie.

Je commence par vous parler des *Feoda Campaniæ*. — Je crois qu'un des registres connus sous ce nom est conservé aux Archives de l'Empire et qu'il a été consulté par M. Lefèvre. Ce dernier est maintenant attaché aux Archives de l'Empire; vous pourriez en qualité de con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère lui demander un renseignement à ce sujet. — La Bibliothèque impériale possède une analyse très détaillée d'un registre intitulé *Feoda Campaniæ*. Si elle se rapporte à un manuscrit perdu, elle mérite d'être attentivement examinée. Nous en avons deux exemplaires. L'un forme le nº 1733 du Supplément latin. L'autre fait partie du volume 69 de la collection de l'abbé de Camps. C'est ce dernier exemplaire qui paraît le meilleur. Voici les premiers mots de l'analyse. Peut-être vous permettront-ils de reconnaître le registre dont il est question :

Chapitre 1er.

Hi sunt barones Campaniæ qui comitum donantur nominibus.

1. Comes Joigniaci

2. Comes Regitestensis. Iste est dominus Regitesti, Salti, Tuegni, Setonnæ etc.

Chapitre II

Sequuntur nomina baronum comitatum Campanie et Brie, sed isti non sunt pares comitis et comitisse.

1. Comes Blesensis.

2. Comes Sacro Cesaris

[*Voir la note 2 de la page 58*]

XXXVII

Paris, 24 avril 1860.

Encore une fois, mon cher ami, vous avez dû penser que je vous oubliais. Il n'en est rien cependant. Accusez-moi de négligence, vous en avez le droit; mais veuillez bien croire à mon repentir et à mes bonnes intentions. Je viens acheter mon pardon en m'acquittant, au moins en partie, de toutes les obligations que je vous ai. Je commence par ce qui touche à Ingulphe.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je ne connais pas d'édition moderne d'Ingulphe. La meilleure à ma connaissance qui renferme la continuation de Pierre de Blois a été donnée par Fell (*Rerum anglicanarum scriptorum veterum*, tom. I, Oxon, 1684, fol.). Le passage dont vous me parlez se trouve à la p. 121... [citation]

Quant à l'authenticité de la chronique d'Ingulphe, voici ce que dit sir Francis Palgrave (*Documents and records illustrating the history of Scotland.* In-8°, 1837, tom. I, p. CVI)... [citation]

Pour la continuation attribuée à Pierre de Blois, je dois vous citer le témoignage du docteur Giles (*Petri Blesensis opera omnia*, I, XII. Oxon. 1847. 8°)... [citation].

Dans une lettre qui suivra de près, je l'espère, celle-ci, vous trouverez une liste de chartes des comtes de Blois sur laquelle vous pourrez faire votre choix.

Le premier numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* renfermera votre article sur le *Campus Mauriacus* (1). J'y ai inséré la note supplémentaire que vous m'avez adressée le 30 janvier. Vous recevrez une épreuve. En me la renvoyant, soyez assez bon pour me dire s'il vous faut un tirage à part.

J'ignore où doit être placé le berceau de la famille de Garlande.

J'ai fait toutes mes études au collège de Valognes. C'est peut-être mon frère aîné qui aura été l'élève de M. Assolant. Dans ce cas les souvenirs de celui-ci remonteraient un peu haut. Car mon frère Achille, aujourd'hui juge de paix à Saint-Sauveur-le-Vicomte, est sorti du collège de Caen depuis plus de vingt ans.

Je retrouve dans votre dossier un commencement de lettre que je vous écrivais il y a quelques semaines (2). Je vous envoie sans façon ce lambeau pour m'éviter la peine de retranscrire une note sur deux manuscrits des

(1) *Nouvelle hypothèse sur la situation du Campus Mauriacus* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXI). — *Bibl. A.-J.*, n° 28.

(2) C'est la lettre précédente restée inachevée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Feoda Campaniæ que nous avons à la Bibliothèque.

J'apprends avec plaisir votre intention de venir à Paris au mois de juillet. Cette fois, nous ne nous manquerons pas. Ce sera pendant le mois d'août que je prendrai mes vacances.

Votre confrère et ami.

L. DELISLE.

XXXVIII

Paris, 1er décembre 1860.

Mon cher ami, j'ai lu attentivement votre second volume, et, si j'ai aussi longtemps tardé à vous remercier du plaisir que j'ai éprouvé à le lire, c'est que je voulais répondre à la confiance que vous m'accordez et lire attentivement votre excellent volume depuis la première jusqu'à la dernière page. L'impression générale que j'ai ressentie est excellente : votre méthode se perfectionne et les détails si nombreux dans lesquels vous devez entrer sont groupés avec un tel ordre que jamais on ne s'y perd. Si j'étais obligé de vous signaler une imperfection dans votre travail, je vous parlerais peut-être des observations générales dont vous avez soin, et à bien juste titre, d'accompagner vos récits. Ces observations redressent bien des préjugés et permettent aux lecteurs non prévenus de voir sous leur véritable jour les événements que vous racontez. Mais peut-être ces observations sont-elles parfois présentées sous une forme un peu tranchante et par trop dogmatique.

Quant à l'exactitude, je ne sais pas si l'on ira plus loin; mais je suis bien certain que, même dans les meilleurs travaux des Bénédictins, l'histoire du XIe et du XIIe siècle n'a jamais été traitée avec la même rigueur. Aussi, après une lecture attentive de votre volume, n'ai-je à peu près aucune observation à vous communiquer.

P. 212, dans la note, vous placez au XIVe siècle le commencement de l'usage des signatures des parties et vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le rattachez à la vulgarisation du papier en Europe. — On trouve des signatures privées aux xe, xie, xiie et même au xiiie siècle.

P. 222 et ailleurs, lisez *lèves*. Vous avez été trompé par une erreur typographique qui s'est glissée dans l'ancienne édition du *Dictionnaire des postes* et qui a disparu dans la nouvelle.

P. 252. Il est regrettable que vous n'ayez pas connu le travail que M. Waitz a fait sur les compositions historiques de Hugue de Fleury, dans le tome IX des *Scriptores* de Pertz. Voici en deux mots ce que l'éditeur a établi :

Hugue a donné lui-même deux éditions de son *Histoire ecclésiastique*. La première, faite en 1109, est précédée de la dédicace à la comtesse Adèle, dédicace qui se trouve non seulement dans notre manuscrit latin 4963 (qui suivant M. Waitz est peut-être l'exemplaire même qui fut offert à Adèle), mais encore dans le manuscrit 208 de Berne, dans le manuscrit 905 de la reine Christine, et peut-être dans le manuscrit bodléien 599.

La deuxième édition, faite en 1110, est contenue dans un plus grand nombre de manuscrits. La dédicace à Adèle n'y a pas été conservée ; mais l'ouvrage n'en a pas moins été présenté à cette princesse, comme le prouve un passage du prologue du livre VI : « *codicem istum, tibi merito, o Adela, nobilis comitissa, dicavi* ».

P. 273. Quant à la supposition des chartes de l'abbaye de Tiron, il aurait par exemple, été bon de renvoyer à un article que M. Merlet a publié il y a cinq ou six ans dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur les faux très nombreux dont se sont rendus coupables les religieux de cette abbaye.

Pardon, cher ami, de vous parler de ces vétilles, quand il s'agit d'un livre tel que celui dont vous nous avez donné deux volumes et que vous saurez mener à bonne fin. La délicatesse avec laquelle vous rendez hommage à La Ravalière vous portera bonheur et vous toucherez le but que votre devancier n'a fait qu'entrevoir.

Ma femme a été fort mal portante depuis trois mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle lira une bonne partie de votre second volume et ce ne sera pas la première fois qu'elle s'intéressera à vos compositions. Votre entièrement dévoué et affectionné.

L. Delisle.

XXXIX

[*décembre 1860*].

Mon cher ami, je mets la main sur un nouvel extrait des registres de vos fiefs. Je le signale à votre attention ; car il contient peut-être des articles que vous n'aurez pas vus ailleurs. Il remplit 26 feuillets du manuscrit français 4789 de la Bibliothèque impériale. Au haut de cette page, vous en trouverez les premiers et les derniers mots.

Je profite de l'occasion pour vous indiquer un registre qui m'a semblé précieux quoique fort mutilé. Il a été écrit au commencement du règne de Philippe le Bel et concerne uniquement l'administration forestière de la Champagne. Ce manuscrit qui a successivement appartenu à Pithou, à De Thou et à Colbert porte aujourd'hui le n° 4660 dans notre fonds français. Il est surtout rempli de documents relatifs à des ventes de bois faites en 1285 et années suivantes. Mais vous y trouverez un chapitre fort curieux contenant une collection de chartes (une trentaine environ) des comtes de Champagne, relatives aux droits et usages forestiers de plusieurs communautés ou individus. J'ai noté les plus anciennes qui sont [*suivent plusieurs analyses de chartes*].

Puissiez-vous vous reconnaître dans ces notes et en tirer parti !

Votre confrère affectionné et dévoué.

L. Delisle.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XL

Paris, 14 décembre 1860.

Mon cher ami, nous avons mûrement examiné, M. de Wailly et moi, la question de savoir si vous deviez présenter cette année votre livre au concours du prix Gobert. Au premier abord, nous pensions que l'occasion était assez favorable; mais toutes réflexions faites nous avons cru devoir vous conseiller d'attendre, et cela par un motif dont vous pèserez la valeur.

Vous pouvez aspirer, quand votre ouvrage sera terminé, au premier prix du baron Gobert, et l'accessit, auquel vous pensez maintenant, ne doit être considéré que comme un échelon pour arriver au grand prix. Or, quel que fût le mérite de votre livre, il serait impossible de songer à vous conserver l'accessit pendant plus de deux ans et lors même qu'au bout de ces deux ans vous seriez en mesure de livrer le complément de votre travail, plus d'un académicien trouverait que votre nom reviendrait trop souvent et serait moins disposé à vous donner sa voix pour le prix. — Suivant nous, il faudrait présenter votre livre au concours l'année qui précédera la publication du dernier volume. Vous obtiendriez sans difficulté le second prix, et, l'année suivante, en déposant votre dernier volume vous arriveriez dans les meilleures conditions pour obtenir le premier prix.

Pesez ces considérations qui nous sont venues à l'esprit avant de savoir ni quels seront les ouvrages envoyés au concours de l'année 1861, ni quels seront les membres de la commission chargée de faire un rapport sur ces ouvrages. Dans tous les cas, je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez compter sur moi et je pense aussi sur M. de Wailly qui apprécie le mérite de votre travail.

J'ai maintenant à vous parler des avaries subies par le manuscrit que vous avez renvoyé en dernier lieu. A cet égard vous pouvez être parfaitement tranquille. Le dom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mage causé est très minime et se borne à la détérioration des coins de la couverture qui ont été un peu brisés dans le transport. Heureusement la reliure du volume était sans valeur. — Il est bien entendu qu'on ne songe pas à faire restaurer le volume à vos frais et quand, au retour du manuscrit, M Claude a fait constater la détérioration, personne à la Bibliothèque ne songeait à en rejeter la responsabilité sur vous et ne pensait que des bureaux du Ministère il vous serait écrit à ce sujet.

J'ai reçu votre paquet de livres. Je vous remercie, pour ma part, de l'exemplaire dont vous m'avez fait cadeau. J'ai remis à MM. de Wailly, P. Paris et Berger de Xivrey, les exemplaires qui leur étaient destinés.

Ces jours derniers, je me suis aperçu que j'étais resté par mégarde détenteur de l'exemplaire du tome I de votre *Histoire* adressé à M. Le Clerc. Je vous prie d'agréer mes excuses pour cette négligence. Ne pourrais je pas la réparer en portant ensemble à M. Le Clerc les deux premiers volumes de votre ouvrage, si vous avez l'intention de lui continuer votre hommage?

Votre tout dévoué confrère.

L. DELISLE.

XLI

Paris, 28 février 1861.

Mon cher ami, vous me pardonnerez encore cette fois mes longs retards à répondre à toutes vos aimables lettres. Malgré mon silence, ne croyez pas que je vous oublie. Imaginez plutôt tout ce qu'il vous plaira; mais n'accusez pas mon amitié.

J'ai exactement reçu toutes vos dépêches et rempli toutes vos commissions, sauf cependant la remise des deux volumes destinés à M. Le Clerc, ce qui sera fait d'ici peu de jours. Plusieurs des destinataires vous auront sans doute remercié directement.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous aurez sans doute reçu depuis quelques jours le volume demandé pour vous par le Ministère d'État. — Ci-joint la pièce que vous m'aviez prié de collationner. J'y joins l'indication d'une quarantaine de chartes des comtes de Champagne qui existent aux Archives de l'Empire parmi les copies faites de différents côtés après l'incendie des archives de la Chambre des comptes au XVIII[e] siècle. Ce que je vous envoie a été relevé en vue de notre future collection des chartes et diplômes qui s'arrête comme vous le savez à l'avènement de Philippe-Auguste. Nul doute que les copies de la Chambre des comptes ne contiennent encore différentes chartes champenoises de la fin du XII[e] siècle et du XIII[e] ; mais pour ces époques les cartulaires du comté sont tellement riches que vous avez moins besoin de glaner çà et là des pièces accordées à différents établissements.

Vous avez bien raison de songer à l'histoire littéraire de la province. Je ne vois guère de sources à vous indiquer sinon les ouvrages mêmes composés à la cour de vos comtes au XII[e] et au XIII[e] siècle ; mais je sens que l'appréciation des textes eux-mêmes vous entraînerait dans d'assez longues études. Si vous veniez ici, vous pourriez causer de ces questions avec M. Guessard et surtout avec M. Paris, M. Michelant vous serait aussi d'une grande utilité : vous savez qu'il travaille depuis de longues années à préparer une édition de toutes les œuvres de Chrestien de Troyes.

J'ai vu avec plaisir que vous songez toujours à la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Votre mémoire sur les premiers seigneurs de Ramerupt (1) est, comme tout ce que vous faites, rempli de renseignements nouveaux et très instructifs. Nous ne tarderons pas à le faire paraître, quoique nous soyons un peu encombrés.

Votre tout dévoué confrère et ami

L. Delisle.

(1) *Les premiers seigneurs de Ramerupt* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXII). *Bibl. A.-J.*, n° 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLII

Paris, 30 mars 1861.

Mon cher ami, je vous envoie les deux chartes de la Bibliothèque dont vous m'avez manifesté le désir de posséder une copie. Celle des Archives de l'Empire que vous m'aviez indiquée a dû vous être directement adressée depuis plusieurs jours par un de nos confrères, à qui j'avais transmis votre demande. En tête de ma copie, vous trouverez l'indication de deux chartes de vos comtes, qui sont transcrites au commencement du manuscrit français 5379.

Vous connaissez peut-être déjà une brochure que M. Kervyn de Lettenhove vient de publier sous ce titre : *Saint Bernard. Documents inédits* publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, in-8° de 15 pages (Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XL, n° 2). Quoique ces documents me paraissent assez peu importants, je crois que vous devez en prendre connaissance parce qu'il y a deux nouvelles lettres de saint Bernard adressées, l'une au comte Thibaud, l'autre à l'évêque de Troyes. Si vous en avez besoin, l'exemplaire que je possède de ce petit opuscule est à votre disposition.

M. Delaunay, de l'Académie des sciences, m'a fait part du désir qu'il avait de faire tirer à part cent exemplaires de votre mémoire sur les seigneurs de Ramerupt. J'ai pris note de cette demande. Nous allons faire composer votre article, sans être encore certains s'il pourra passer dans la livraison de mars-avril. Vous en lirez les épreuves....

Votre tout dévoué confrère et ami.

L. Delisle.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIII

Paris, 11 juillet 1861.

Mon cher ami, je n'ai pas répondu à vos dernières lettres et ne vous ai pas remercié de vos intéressantes communications. Ne m'accusez pas encore cette fois. Une assez sérieuse maladie de ma femme m'a fort préoccupé pendant le mois de juin, et à peine était-elle remise que nous avons dû nous occuper de notre déménagement. Dieu merci, nous sommes à peu près quittes de cet embarras et je consacre un de mes premiers moments de liberté à vous écrire quelques lignes. Je ne répondrai pas en détail à vos dernières lettres ; je n'ai pas encore rangé mes cartons et j'aurais de la peine à trouver la liasse qui renferme les lettres en souffrance. Je veux seulement aujourd'hui vous prier de prendre patience et vous annoncer que j'ai exactement reçu tous vos envois y compris les comptes rendus des deux derniers opuscules de M. Lepage. Vous recevrez prochainement l'épreuve de votre article sur Ramerupt. Je n'ai pas oublié la demande de tirage à part qui a été faite par un de vos amis.

Sur l'autre page, vous trouverez l'extrait d'une charte de la comtesse Blanche.

Agréez la nouvelle expression des sentiments affectueux de votre tout dévoué confrère.

L. Delisle.

XLIV

Paris, 31 août 1861.

Mon cher ami, je ne suis peut-être pas le premier à vous annoncer que l'Académie a accordé un rappel de médaille à votre *Histoire de Bar-sur-Aube*, mais personne ne sera plus heureux que moi de cette nouvelle marque


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'estime et d'approbation, donnée par l'Académie à vos travaux, si vous en éprouvez vous-même quelque satisfaction.

Vous trouverez sur cette feuille l'indication de plusieurs chartes de vos comtes. Si jamais vous avez besoin d'en posséder le texte complet, je me ferai un plaisir de vous en procurer des copies.

Agréez, mon cher ami, avec mes remerciements, l'assurance des sentiments affectueux avec lesquels je suis votre tout dévoué confrère.

L. DELISLE.

XLV

Paris, 9 septembre 1861.

Mon cher ami, samedi je vous ai adressé par la poste les épreuves du tirage à part de votre article sur les seigneurs de Ramerupt. En me les renvoyant, à moi ou à l'imprimerie Lainé, vous aurez la bonté d'indiquer s'il faut une couverture et à quelle adresse les exemplaires (cent si vous n'avez pas changé d'avis) doivent être déposés.

J'ai communiqué votre fragment de panégyrique à Jules Quicherat [1] qui a dû s'enquérir auprès de son frère, juge des plus compétents en la matière, si le morceau de Nancy est inédit. Je ne connais pas encore la réponse de M. Louis Quicherat. J'espère qu'elle nous permettra de régaler nos lecteurs d'un débris antique dont vous aurez le mérite de l'exhumation.

Ci-joint l'extrait d'une charte de votre roi Thibaud, dont ces jours derniers j'ai rencontré l'original à la Bibliothèque impériale.

Je vous prie de croire aux sentiments affectueux de votre dévoué confrère.

L. DELISLE.

(1) Jules QUICHERAT, Directeur de l'École des chartes (1814-1882).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVI

Paris, septembre 1861.

Mon cher ami, votre invitation est trop aimable pour que ma femme et moi ne nous empressions pas de l'accepter. Aussi, à moins d'empêchements que je ne puis prévoir, nous comptons partir samedi, pour arriver à Troyes sur les 10 h. 15 du soir. A une pareille heure, nous craignons d'apporter bien du trouble dans votre maison, mais vous mettez une si gracieuse insistance à nous attirer à Troyes, que nous nous faisons un devoir de nous constituer vos hôtes, dès que nous aurons mis le pied dans votre ville.

Veuillez, je vous prie, transmettre nos hommages et nos remerciements à Madame d'Arbois et croire aux sentiments affectueux avec lesquels nous nous faisons une fête, d'aller passer quelques instants près de vous. Je vous serre cordialement la main et vous dis à samedi soir.

Votre confrère et ami.

L. Delisle.

Je me chargerais avec plaisir de toutes les commissions que vous pourriez avoir à Paris jusqu'à samedi.

XLVII

Paris, 26 septembre 1861.

Mon cher ami, j'ai lu et je communiquerai à nos amis votre réponse à M. Socard, qui m'a paru convenable et péremptoire.

Je réclamerai votre manuscrit au ministère. Ce sera une bonne fortune pour la *Bibliothèque de l'École des chartes* d'hériter de ce travail.

Ci-joint la note de deux chartes du roi Thibaud, que vous aviez sans doute, d'ailleurs.

Tout à vous.

L. Delisle.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVIII

Paris, 11 octobre 1861.

Mon cher ami, je viens d'achever la lecture de votre volume (1) et je n'attends pas plus longtemps à vous remercier de votre amicale communication et du plaisir qu'elle m'a causé. La seconde partie du volume est surtout ce qui m'a intéressé : les considérations générales par lesquelles vous l'avez ouverte m'ont paru neuves, sages et élevées. Le tableau que vous avez tracé des institutions administratives de la Champagne dans la seconde moitié du XIIIe siècle est un morceau qui vous fera honneur. Jusqu'à plus ample informé, suivant l'opinion de M. de Wailly et la mienne, il faut vous mettre en mesure de présenter avant la fin du mois de décembre vos trois premiers volumes, si vous croyez pouvoir donner votre tome IV en décembre 1862 et votre tome V en décembre 1863. Dans cette hypothèse on essaierait de vous faire obtenir le second prix Gobert en 1862 et 1863 et le premier en 1864. Au reste, je vous récrirai à ce sujet quand M. de Wailly, ayant lu votre volume, se sera formé une opinion motivée sur la valeur de votre troisième volume et aussi quand nous aurons vu sous quel jour se présentera le concours de l'année prochaine.

Vous m'avez invité à vous faire part des observations critiques qui me viendraient à l'esprit pendant la lecture de votre volume. Quelque minutieuses qu'elles soient, je vous en fais part, au risque de vouloir sembler marcher sur les traces de M. Socard et compagnie (2).

P. 193, note. Pourquoi *aureos* ne désignerait-il pas des besans ?

P. 153, ligne 4, *péages*. Lisez *péagers*.

(1) Le tome III de l'*Histoire des comtes de Champagne*.

(2) Allusion au mémoire de MM. Socard et Boutiot, dirigé contre le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*. H. d'Arbois répondit à ce mémoire par une *Réplique* publiée en 1862. *Bibl. A.-J.*, *n° 35*.



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. 267. Je ne puis partager votre avis sur la signification des mots *absque rete* et *sagina*. Sagina désigne incontestablement l'espèce de filet que les pêcheurs appellent encore aujourd'hui *seine* (mot qui d'ailleurs, est enregistré dans le dictionnaire de l'Académie).

Même page. Je ne crois pas que, de la donation de deux forestiers, il faille conclure que ces hommes étaient serfs. On voit donner des hommes parfaitement libres, tels que des prêtres et des chevaliers. On donnait simplement les services qui étaient la conséquence du fief tenu ou de l'office occupé.

P. 270. Le paiement de redevances en avoine est souvent motivé par des droits de pâturage dans les forêts. Je ne crois pas qu'il faille y voir l'indice d'une culture. Peut-être feriez-vous bien de lire ce que Du Cange doit en dire, soit au mot *avena*, soit au mot *avenagium*.

P. 281. *Census nundinarum* n'est-il pas tout simplement le produit des foires ?

P. 302. Je crois que l'idée des budgets est plus ancienne que vous ne le supposez. Le volume des *Notices et extraits des manuscrits*, qui est maintenant sous presse, contient un document découvert par M. Boutaric et qui a les principaux caractères d'un budget du temps de Philippe le Bel. Nous examinerions la question ensemble si vous veniez faire un tour à Paris.

Votre fragment de panégyrique paraît inédit. Avant de le remettre aux imprimeurs, j'ai cru devoir vous le soumettre avec les notes au crayon, qu'y ont ajoutées notre confrère M. Meyer et un savant allemand avec qui il en a causé. Ils ont proposé quelques variantes qui semblent assez heureuses. Vous verrez ce que vous trouverez bon d'en dire dans les notes. Peut-être serait-il sage de demander à M. Digot de vouloir bien collationner encore une fois le texte sur le manuscrit original.

J'ai exactement reçu vos journaux qui seront précieusement gardés pour vous être rendus en temps opportun.

L. Delisle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIX

Paris, 17 décembre 1861.

Mon cher ami, sur les dernières lettres que vous aviez eu la bonté de m'adresser, je n'avais pas osé vous écrire pour vous demander des nouvelles. Malgré mon silence, soyez bien persuadé que ma femme et moi nous avons pensé bien des fois à vous. Nous voulions nous persuader que Dieu aurait pitié de vous et vous épargnerait le coup dont vous étiez menacé. Nos prières n'ont pas été entendues, et le fatal billet que nous venons de recevoir nous a appris l'étendue du malheur qui vous a frappé [1]. Je sais trop, mon cher ami, de quels sentiments vous êtes animé pour essayer de vous donner aucune parole de consolation. La foi seule peut nous soutenir dans une aussi rude épreuve. Elle vous apportera tous les soulagements compatibles à la juste douleur dont vous êtes affecté, et toutes les espérances qui doivent entrer dans une âme chrétienne comme la vôtre. Comptez, mon cher ami, sur l'empressement avec lequel nous nous associons à vos prières et agréez l'expression des sentiments de cordiale sympathie avec lesquels je suis votre tout affectionné.

L. Delisle.

L

Paris, 22 février 1862.

Mon cher ami, je ne crois pas que vous ayez lieu de vous décourager pour l'affaire du concours. Je ne pense pas que vos actions soient aussi basses que vous avez l'air de le craindre. J'espère très fermement que la Commis-

(1) H. d'Arbois venait de perdre sa première femme, née Planta de Wildenberg.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion vous présentera pour le second prix et que cette proposition sera ratifiée par l'Académie.

Je m'emploierai de tout mon pouvoir pour vous faire avoir communication du *Liber prælatorum* (1). Si votre demande soulevait quelques difficultés et que M. Taschereau vît des inconvénients à la sortie du manuscrit 5993 A (2), pourrai-je subsidiairement vous faire expédier la copie qui est dans les *Cinq cents de Colbert?* Seulement dans cette hypothèse vous ne recevriez pas tous les volumes de cette copie en un seul envoi.

La livraison de la *Bibliothèque* qui va paraître contiendra votre fragment de panégyrique (3).

J'ai déjà le premier placard de vos *Documents sur la cathédrale de Troyes* (4). J'attends pour vous l'envoyer d'avoir reçu les suivants.

J'achève en ce moment, un travail qui m'a mené plus loin que je ne le supposais quand je l'ai entrepris. Il s'agit de la restitution du volume perdu des *Olim* (5), qui renfermait les jugements rendus sur enquêtes pendant le règne de Philippe le Hardi et les quinze premières années du règne de Philippe le Bel. J'ai recueilli le texte avec l'indication de 900 jugements qui étaient compris dans ce volume dont la perte est infiniment regrettable. Si pour cette période, le hasard vous mettait sous la main les expéditions de quelques jugements non compris dans le recueil de M. Beugnot (6), je vous prierais d'en prendre note à mon intention. — Je suppose que les extraits des *Olim* qui se trouvent dans les numéros 306 et 685 de la Bibliothèque de Troyes, correspon-

(1) Ms. de la Bibliothèque nationale, cité plus haut, p. 19.

(2) Ms. de la Bibliothèque nationale, cité plus haut, p. 19.

(3) *Fragment de panégyrique latin conservé à la bibliothèque de la ville de Nancy* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXIII). *Bibl. A.-J., n° 36.*

(4) *Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes. Bibl. A.-J., n° 37.*

(5) *Essai de restitution d'un volume des Olim perdu depuis le XVe siècle. Bibl. D., n° 211.*

(6) Comte Beugnot. *Les Olim.* Paris, Imprimerie royale, 1839-1844. 3 vol. in-4° (Coll. des documents inédits).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dent aux registres des Archives de l'Empire et ne contiennent rien qui ne soit dans l'édition.

En qualité de membre de la Commission du prix Gobert, j'ai reçu un second exemplaire de vos trois premiers volumes. Je tiens ce double à votre disposition.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

L. Delisle.

LI

Paris, 19 mars 1862.

Mon cher ami, j'ai mis hier à la poste la copie et les épreuves en placards de la presque totalité de votre travail sur l'histoire de la cathédrale de Troyes. Notre prochain numéro n'en pourra contenir que la première moitié, soit environ deux feuilles ou 32 pages. Je vous prierai de me renvoyer, dès que vous le pourrez, les épreuves corrigées de cette portion de votre curieux recueil. Je vous en ferai tenir une seconde épreuve quand notre livraison sera mise en pages.

M. de Wailly m'a promis de faire en sorte que le prêt du *Liber prælatorum* ne souffrît pas de difficulté. Peut-être l'avez-vous déjà reçu; sinon, le retard n'est imputable qu'à l'administration des postes qui exige parfois des formalités extraordinaires pour l'expédition des livres de grandes dimensions.

Je vous remercie bien de la longue pièce que vous avez pris la peine de transcrire à mon intention et qui est vraiment curieuse pour l'histoire de Normandie. Je ne prévois guère l'usage que j'en pourrai faire, mais je pense que notre ami Charles de Beaurepaire en tirerait meilleur parti que moi et lors de son prochain voyage à Paris, qui ne doit pas tarder, je la mettrai à sa disposition et la lui offrirai de votre part.

J'ai exactement reçu votre compte rendu des *Anciens*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poëtes de la France (1). Il m'a paru fort satisfaisant. Sans doute, vous n'avez pas épuisé le sujet, mais en vous renfermant dans les limites que nous assignons d'ordinaire à nos articles bibliographiques, il eût été difficile d'en dire davantage et surtout de le dire avec plus de convenance.

Rien de nouveau pour le prix Gobert.

Je vous serre affectueusement la main.

L. Delisle.

LII

Paris, 5 avril 1862.

Mon cher ami, je vous ai adressé par la poste, hier soir, une troisième épreuve de la première partie de votre article. Je vous prie de me la renvoyer dès que vous l'aurez corrigée. Vous me direz si vous voulez un tirage à part.

Je comprends votre embarras, en présence du nombre effrayant de documents renfermés dans le *Liber prælatorum*. Vous ne vous êtes pas arrêté à l'idée de donner votre catalogue complet en un très fort volume divisé en deux parties? N'y aurait-il pas encore moyen de faire un choix? Je vous avoue qu'une impossibilité matérielle et financière me semblerait seule un motif suffisant pour vous obliger à restreindre votre cadre.

Je vous remercie de l'indication des chartes champenoises en langue vulgaire contenue dans votre lettre du 17 mars. Je l'aurais déjà communiquée à notre confrère, M. Meyer, s'il était à Paris, mais depuis la fin de janvier il est en Provence, chargé de classer les archives municipales de Tarascon, d'Orange et de Toulon.

Nous agréons de tout cœur l'offre que vous nous faites

(1) *Les anciens poètes de la France* publiés sous la direction de Guessard. Paris, Franck, 1859.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de rendre compte dans la *Bibliothèque* du *Recueil des formules* de M. de Rozière (1). Personne n'est plus compétent que vous pour apprécier le mérite de cet ouvrage.

Votre cousin a repris l'exemplaire de vos trois premiers volumes qui était en double chez moi.

J'ai beaucoup de confiance dans l'issue du concours auquel vous vous êtes présenté. Je suis persuadé que vous obtiendrez le second prix. Je pense que la nomination de M. Desnoyers (2) vous assurera une nouvelle voix.

Je vous serre affectueusement la main.

Tout à vous.

L. DELISLE.

LIII

11 mai 1862.

Mon cher confrère, je m'empresse de répondre à votre lettre d'hier. Je n'ai pas vu M. de Wailly; mais je ne doute pas qu'il ne soit disposé à vous seconder de tout son pouvoir. A moins de circonstances que je ne puis prévoir, j'ai l'intime conviction que le *Liber prælatorum* ne sera pas réclamé par la Bibliothèque avant six mois; peut-être même l'administration garderait-elle plus longtemps le silence. La copie des *Cinq cents de Colbert* nous permet de satisfaire dans une certaine limite la curiosité des lecteurs fort rares qui auraient à consulter le *Liber prælatorum*. Je ne crois donc pas que cette considération doive vous empêcher d'aller passer quelque temps au sein de votre famille.

Je vous félicite de l'activité avec laquelle vous pouvez faire marcher de front la continuation de votre *Histoire des comtes de Champagne* et l'impression de votre *Inventaire*

(1) E. de ROZIÈRE. *Recueil général des formules usitées dans l'Empire franc du ve au xe siècle.* Paris, 1861-1874, 3 vol. in-8°.

(2) J.-P.-F.-C. DESNOYERS (1800-1887), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des archives départementales (1). Mais je ne m'étonne pas que dans cette circonstance, comme déjà dans plusieurs autres, vous donniez le premier l'exemple.

J'ai lu votre réponse à MM. Socard et Boutiot (2). Je savais d'avance que leurs critiques n'avaient rien de sérieux et vos observations m'ont paru de nature à satisfaire non seulement vos amis, mais encore toutes les personnes impartiales. Ceux de nos amis à qui j'ai entendu parler de cette affaire déplorent la nécessité où vous vous êtes trouvé de répondre publiquement à une attaque aussi déplacée. Espérons que pareil acte de jalousie ne se renouvellera pas et que les envieux se résigneront au silence.

Rien de nouveau pour le concours Gobert.

Je ne connais que le titre du livre de M. Boutiot sur la géographie ancienne du département de l'Aube (3). Je sais quel jugement vous portez sur cet ouvrage; mais je ne serais pas fâché, si d'ici une quinzaine vous pouviez m'indiquer brièvement les principaux reproches qu'on peut lui adresser, et les motifs à l'appui. Il est entendu que je vous demande ce renseignement d'une façon toute confidentielle et je ne crois pas avoir besoin de vous en dire le motif.

La Société de l'histoire de France étant sur le point de pouvoir distribuer cinq volumes par an, l'occasion serait peut-être assez favorable pour faire revenir sur l'eau le projet d'une nouvelle édition d'Albéric de Trois-Fontaines. Seriez-vous encore disposé à vous en occuper, sinon seul, au moins avec la collaboration de M. Meyer qui avait de son côté songé à publier Albéric et qui a fait des recherches approfondies sur les traditions chevaleresques dont cet

(1) *Inventaire sommaire des archives de l'Aube. Séries C. et D. Bibl. A.-J.*, n° 40.

(2) *Réplique au mémoire intitulé Revue critique, pouvant servir de supplément au Répertoire archéologique du département de l'Aube. Bibl. A.-J.*, n° 35.

(3) *Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube*. Troyes, 1861. In-8°.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auteur s'est souvent inspiré? Je serais content si vous pouviez me répondre sur ce point avant la fin du mois ; car le 3 juin nous aurons à délibérer sur des projets de nouvelles publications.

Votre tout dévoué et affectionné confrère.

L. Delisle.

Pour le cas où j'aurais à vous écrire pendant votre absence de Troyes, je vous prierai de me donner votre adresse en Lorraine et de m'indiquer la durée de votre voyage.

LIV

Paris, 17 mai 1862.

Mon cher ami, j'allais vous écrire quand votre lettre et le livre en question m'ont été remis. Je vous remercie de l'un et de l'autre. Votre lettre est remplie de renseignements dont je ferai mon profit.

Le motif qui me déterminait à vous écrire ne manque pas d'un certain intérêt. Je voulais vous dire confidentiellement que vos affaires me paraissent aller fort bien. J'ai acquis hier la quasi-certitude que la commission du prix Gobert vous présenterait unanimement pour le second prix. Inutile de vous dire que ce renseignement est tout confidentiel. La Commission votera selon toute apparence, le vendredi 30 mai, et l'Académie probablement quinze jours plus tard.

Je ne tarderai pas à vous adresser les épreuves de la fin de vos *Documents sur la cathédrale de Troyes.*

Notre pauvre confrère Jacobs [1] est au plus mal, des suites d'une chute de cheval qu'il a faite il y a une dizaine de jours dans la forêt de Fontainebleau.

J'ai reçu une lettre de Meyer qui serait très heureux

(1) Sorti de l'École des chartes en même temps que le correspondant de Léopold Delisle, en 1850.



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avoir votre collaboration pour une édition d'Albéric. Meyer serait disposé à se charger de l'établissement du texte et des annotations littéraires. Il a recueilli tout ce qui est nécessaire pour éclaircir les traditions chevaleresques enregistrées dans la chronique. — A vous reviendrait le soin de préparer les notes purement historiques. Cela je pense ne vous demanderait pas beaucoup de temps, surtout après le travail préparatoire du même genre que vous avez fait pour votre *Histoire des comtes.* Je ne crois pas d'ailleurs, qu'on songeât à commencer votre impression avant 1864. Réfléchissez et dites-moi avant la fin du mois, si la combinaison dont je vous parle aurait votre agrément. Je vous serre cordialement la main. Votre ami.

L. DELISLE.

LV

Paris, 30 mai 1862.

Mon cher ami, les discussions auxquelles a donné lieu le premier prix n'ont pas permis à la commission de terminer son travail aujourd'hui. Elle ne votera que vendredi prochain, au plus tôt. La position me semble toujours bonne. Le résultat me paraît certain. Il ne pourrait y avoir danger que dans le cas où le premier prix étant maintenu à M. Hauréau (1), on songerait à donner le deuxième à M. de Mas-Latrie (2). Je vous tiendrai au courant des évènements....

Adieu, mon cher ami ; mettez à profit les jours que vous passez au milieu de votre famille et croyez-moi votre bien dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

(1) J.-B. HAURÉAU, membre de l'Institut.
(2) L. de MAS-LATRIE (1815-1897), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVI

Paris, 6 juin 1862.

Mon cher ami, la commission du prix Gobert a décidé que M. de Mas-Latrie serait proposé pour le premier prix, et vous pour le second. — Je persiste à croire fermement que votre succès est assuré.

Je vous écrirai plus longuement un autre jour.

Votre ami.

L. Delisle.

LVII

Paris, 20 juin 1862.

Mon cher ami, votre succès est complet. L'Académie, à la majorité de trente-trois voix contre deux, vient de vous accorder le second prix Gobert.

Le premier est échu à M. de Mas-Latrie. Il a obtenu vingt-quatre voix et M. Hauréau onze.

Voilà donc une affaire réglée. Espérons que vous pourrez conserver ce prix pendant plusieurs années et, si vous n'arrivez pas au premier, soyez bien sûr que cela ne dépendra pas de moi, ni de plusieurs personnes qui apprécient à leur valeur tous vos travaux sur l'histoire de Champagne.

Vous aurez, sans doute, reçu les épreuves et la copie de la fin de votre article sur les *Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes*. Je vous prie de me les renvoyer quand vous en aurez terminé la correction.

Je vous serre bien cordialement la main.

Votre dévoué confrère et ami.

L. Delisle.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVIII

Paris, 6 juillet 1862.

Mon cher ami, vous allez recevoir un de ces jours l'épreuve de la fin de votre article mise en pages. Je vous prierai de me la renvoyer quand vous l'aurez lue.

Le Conseil de la Société de l'histoire de France a approuvé, en principe, le projet d'une édition de la Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines qui lui a été soumis en votre nom et au nom de M. Meyer. On suppose que cet ouvrage pourra former trois volumes. M. Meyer votre collaborateur ne s'en occupera sans doute pas d'ici à quelques mois, car il est en tournée dans le midi où le classement de plusieurs archives municipales lui a été confié. Je vais lui écrire pour lui annoncer la décision de la Société et le prier de s'entendre avec vous.

Dites-moi, je vous prie, si vous avancez dans votre prochain volume de l'*Histoire des comtes de Champagne*. Il serait bien à désirer pour entretenir l'Académie dans ses bonnes dispositions à votre égard que vous fussiez en mesure de déposer pour le prochain concours, sinon un volume complet, au moins une livraison assez considérable du *Catalogue* diplomatique auquel vous travaillez. Si votre tome IV prenait des développements trop étendus, ne songeriez-vous pas à le couper en deux parties, avec une pagination continue?

Je sais combien votre temps est pris de tous côtés. Je ne veux pas cependant vous cacher que plusieurs de nos confrères vous verraient avec grand plaisir vous charger de rendre compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* des deux premiers volumes de l'*Histoire des moines d'Occident* (1) de M. de Montalembert. Un sérieux examen de cet ouvrage, surtout s'il venait de vous, serait parfaitement accueilli et répondrait à un désir plusieurs fois

(1) *Histoire des moines d'Occident, depuis saint Benoit jusqu'à saint Bernard*, 1860-1867, 4 vol. in-8°.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exprimé par M. de Montalembert de se trouver impartialement apprécié par des juges compétents. Je suis certain qu'il vous aurait de l'obligation, si vous acceptiez la charge dont je vous ai parlé.

Notre pauvre confrère Jacobs est toujours dans le plus triste état.

Je vous serre cordialement la main.

Votre ami dévoué.

L. DELISLE.

LIX

Valognes, 16 août 1862.

Mon cher ami, avant de partir de Paris, j'ai relu encore une fois vos *Documents sur la construction de la cathédrale de Troyes*, et j'ai donné le bon à tirer du numéro qui doit être paru depuis quelques jours. J'ai rappelé votre tirage à part à l'attention de notre metteur en pages, et j'espère qu'il sera exécuté conformément aux instructions transmises par votre éditeur.

Je vois avec plaisir, que vous avez l'intention de venir à Paris pendant le mois de septembre. Vous m'y trouverez sans exception tous les jours, depuis le 1er. Je mettrai à votre disposition les comptes de l'œuvre de Troyes qui sont venus s'échouer à la Bibliothèque impériale. Vous n'hésiterez pas, je pense, à rapporter aux dernières années du XIIIe siècle plusieurs cahiers qui ont été classés et reliés comme appartenant aux dernières années du XIVe siècle, circonstance qui explique peut-être le silence de M. Quicherat. Vous verrez si cela vaut la peine de faire un supplément, que d'ailleurs la *Bibliothèque de l'École des chartes* serait heureuse de publier dans un de ses prochains cahiers.

M. Meyer a dû vous écrire au sujet de votre future édition d'Albéric.

Je n'ai pas eu l'occasion de vous parler des études de


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

géographie de M. Boutiot. Les observations critiques que ce livre vous a suggérées m'ont paru fondées de tout point et j'ai cru devoir en faire profiter les personnes chargées de juger l'ouvrage. Je l'ai fait avec la discrétion commandée par les circonstances et sans dévoiler de qui je tenais ma science. Tout en reconnaissant que les critiques étaient parfaitement légitimes, on a cru que le livre avait des mérites dignes d'être récompensés; les renseignements demandés à la géologie pour éclaircir des points douteux de géographie historique paraissent avoir été du goût de plusieurs personnes et ont, je crois, motivé le jugement que vous connaissez.

Adieu, mon cher ami; recevez les plus affectueux compliments de votre tout dévoué.

L. DELISLE.

LX

Paris, 7 octobre 1862.

Mon cher ami, votre paquet m'est arrivé fort exactement vendredi matin. Je vous remercie du *Supplément au répertoire archéologique;* je le garderai à titre de curiosité bibliographique. — J'ai porté samedi, chez M. Laboulaye (1), le livret d'*Otto Senon* que vous aviez compris dans l'envoi. — Lair (2) n'a pas encore pris l'exemplaire des *Études sur les abbayes cisterciennes* que vous lui destinez.

Vous avez bien tort de supposer que ma femme n'a pas été contente de la démarche que vous avez faite auprès de Gautier. Elle a été fort aise de voir ce malentendu expliqué; mais les craintes dont votre lettre contient l'expression la contrarieraient si vous y persistiez. Soyez donc bien persuadé qu'elle a été de tout point fort satisfaite de votre dernière visite et qu'elle sera enchantée de vous revoir

(1) E. DE LABOULAYE (1811-1883), membre de l'Institut.
(2) J. LAIR (1836-1907), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bientôt, soit pour notre voyage de Langres, soit dans toute autre circonstance.

Vous pouvez adresser une lettre à *M. Arthur de La Borderie, archiviste-paléographe à Vitré* (*Ille-et-Vilaine*). Elle arrivera sans le moindre embarras.

Vous trouverez avec ce billet la note des chartes que vous m'aviez indiquées dans le cartulaire de Renier Acorre [1].

Vous m'avez permis de vous rappeler, quand je vous écrirais, votre promesse de me copier, pour M. de Rossi [2], la lettre de Kyriacus Anconitanus [3] qui se trouve à la fin du manuscrit 1531, de la Bibliothèque de Troyes.

Mercredi dernier, j'ai remis à la Société des antiquaires de France les deux opuscules dont vous m'aviez chargé de lui faire hommage. Les compliments d'usage ont été votés au donateur.

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle expression de mes sentiments affectueux.

L. Delisle.

LXI

Paris, 12 novembre 1862.

Mon cher ami, je vous remercie bien de m'avoir fait apercevoir de l'erreur que j'ai commise dans mon numéro 2194 [4]. J'ai vérifié que l'inventaire de Dupuy attribue la pièce en question à B. comtesse de Joigny. Il y a plus. La note que j'ai prise sur l'original au trésor des chartes porte en toutes lettres : « B. comitissa Joviniaci ». C'est donc sans aucunes circonstances atténuantes que je suis convaincu de l'erreur. Je m'estime heureux d'avoir ren-

(1) Receveur de Champagne. Cf. *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 465-469.

(2) J.-B. de Rossi (1822-1894), archéologue italien.

(3) Cyriaque, évêque d'Ancône, mort en 363.

(4) Du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contré un juge aussi indulgent que vous et je vous demande pardon dans l'incertitude que vous a causée votre excessive confiance en moi.

J'ai lu attentivement les vingt premières pages de votre *Catalogue* (1). Je n'y ai trouvé matière à aucune observation et j'approuve entièrement tous les détails du plan auquel vous vous êtes arrêté. Votre quatrième volume sera bien aride; mais aux yeux des vrais connaisseurs, il ne vous fera pas moins d'honneur que les précédents.

Je crois que vous ferez bien d'attendre au mois de mars ou d'avril, pour envoyer à l'Académie ce que vous avez achevé d'imprimer.

Je vous presse affectueusement la main.

L. Delisle.

LXII

Paris, 27 *décembre 1862.*

Mon cher ami, je remettais de jour en jour à vous remercier de la communication anticipée que vous avez bien voulu me faire des premières feuilles de votre quatrième volume. J'en ai lu attentivement un assez grand nombre d'articles et je crois que tous les juges compétents approuveront le plan auquel vous vous êtes arrêté. Il serait difficile d'imaginer un moyen de renfermer dans un cadre restreint une aussi grande quantité de renseignements utiles. Quant à l'exactitude, je n'ai pas rencontré le moindre détail qui m'ait paru susceptible d'une critique.

Le premier volume de la publication de Teulet (2) vient de paraître, il s'arrête à la mort de Philippe-Auguste.

(1) Le Catalogue des actes des comtes de Champagne forme le t. V et partie du t. VI de l'*Histoire des comtes de Champagne*.

(2) A. Teulet (1807-1866), archiviste aux Archives de l'Empire. Il s'agit de son ouvrage intitulé : *Layettes du trésor des chartes*. Paris, Plon, 1863 (t. I).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur m'a prié de rendre compte de son livre ; il me faut donc l'examiner en détail ; sans cette nécessité je vous aurais immédiatement communiqué mon exemplaire.

La commission du prix Gobert pour l'année 1863 se composera de MM. Desnoyers, Hauréau, Naudet (1) et Beugnot, plus les membres du bureau (MM. Paris, Guigniaut, etc.).

Je n'ai pas encore entendu parler d'ouvrages qui puissent vous faire concurrence, Vallet de Viriville a adressé son tome II ; mais c'est je pense, en vue du premier prix.

Les ouvrages destinés au concours des antiquités de la France seront reçus jusqu'au vendredi 2 janvier. La liste sera close au commencement de la séance qui ouvre à 2 heures.

Vous pouvez attendre le mois de mars pour envoyer ce que vous aurez imprimé sur votre tome IV.

Lair a trouvé dans une reliure un fragment d'une charte d'un comte de Champagne ; il m'a dit qu'il vous l'enverrait.

Dans ces derniers temps j'ai noté à votre intention les deux pièces suivantes que vous connaissiez sans doute d'ailleurs. [*Suit l'indication des intitulés, des finales et des provenances de ces deux chartes*].

Adieu, mon cher ami, et recevez d'avance l'expression des vœux que je formerai pour vous, au renouvellement de l'année.

Votre tout affectionné.

L. DELISLE.

LXIII

Paris, 11 février 1863.

Mon cher ami, ne pourriez-vous pas venir à Paris passer quelques jours ? Vous savez que si vous ne teniez pas expressément au quartier de Saint-Sulpice, vous trouveriez au

(1) J. NAUDET (1786-1878). A. BEUGNOT (1797-1867). P. PARIS (1800-1881). J.-D. GUIGNIAUT (1797-1876).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

boulevard Magenta une petite chambre que nous serions charmés de mettre à votre disposition. Votre collaborateur M. Meyer, aurait un vif désir de s'entretenir avec vous de l'édition d'Albéric de Trois-Fontaines que vous allez nous donner et dont il s'occupe assez sérieusement depuis qu'il est de retour à Paris.

Dites-moi encore, je vous prie, quand vous pourrez distribuer aux membres de la Commission du prix Gobert la première partie de votre tome IV. — Rien ne presse ; il ne serait cependant pas mauvais que vous ne tardiez pas à donner signe de vie aux membres qui ne sont pas personnellement au courant de l'avancement de votre livre.

Ce matin même, j'ai reçu un exemplaire des recherches de M. Le Brun-Dalbanne (1) sur les émaux de Troyes. J'ai déjà lu cette dissertation, qui me semble bien faite et qui pour un ignorant comme moi permet de faire un cours complet de l'histoire de l'émaillerie, en parcourant les beaux échantillons du trésor de votre cathédrale. Je remercierai l'auteur.

Veuillez agréer, mon cher ami, avec mes regrets pour notre excursion manquée, l'assurance de mes plus affectueux sentiments.

Tout à vous.

L. Delisle.

LXIV

Paris, 16 mars 1863.

Mon cher ami, tous les vendredis je m'informe de l'époque à laquelle se réunira la Commission du prix Gobert. Je n'en sais encore rien ; mais je pense que vous agirez sagement en ne tardant guère à envoyer ce que vous avez de prêt, j'espère que cet envoi confirmera les

(1) H.-E. Le Brun-Dalbanne (1814-1881), de Troyes.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonnes dispositions dans lesquelles je vois beaucoup de juges.

J'ai exactement reçu votre article sur les anciens fonds des archives de l'Aube (1). Nous serons très contents de le publier. Je vous en ferai tenir des épreuves quand le moment sera venu.

Au feuillet 379 v° du manuscrit latin 5993 A se trouve bien une charte du mois d'août 1241, commençant par ces mots : « Nos abbas et conventus de Sainvillari ordinis Præmonstraceñ » : — La rubrique porte également : « abbas et conventus Sainvilarii ». Vous aviez donc lu très exactement.

Adieu, mon cher ami. Je vous tiendrai au courant de ce que j'apprendrai sur le concours du prix Gobert.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXV

Valognes, 4 avril 1863.

Mon cher ami, votre lettre m'est arrivée au moment où je partais pour aller passer à Valognes mes vacances de Pâques.

Je vous approuve du parti que vous prenez d'abandonner l'édition d'Albéric. Il n'y fallait plus songer du moment où ce projet pouvait entraver votre *Histoire des comtes de Champagne*. La Société de l'histoire de France regrettera de n'avoir pas votre concours pour l'édition d'un chroniqueur que vous pouviez, mieux que personne, mettre en lumière ; mais tous ceux qui, comme moi, sont au courant de vos travaux, comprendront et loueront votre ligne de conduite. M. Meyer se chargera peut-être à lui seul de la tâche qu'il était heureux de partager avec vous.

(1) *Les archives du département de l'Aube et le tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790. Bibl. A.-J., n° 39.*


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si le fardeau était trop lourd, nous aviserions à lui trouver un auxiliaire. Dans tous les cas ne vous inquiétez pas, et surtout ne vous imaginez pas que votre décision m'ait occasionné la moindre contrariété.

J'ai reçu votre premier fascicule de la suite du *Catalogue des actes des comtes de Champagne*. Je vous assure qu'il fait très bonne figure, et je suis plein d'espoir pour le résultat du prix Gobert de cette année. — Parmi vos concurrents j'ai remarqué un ingénieur, M. Vignon, qui a fait en trois volumes in-8° une *Histoire des voies de communication en France* (1). C'est un livre tout à fait nul pour les temps antérieurs à Louis XIV, mais qui m'a semblé fort curieux pour le XVIIe et le XVIIIe siècle. Eu égard à l'époque dont il s'est occupé à peu près exclusivement, je ne pense pas qu'il ait grand'chance au concours de l'Académie des inscriptions. Mais peut-être serez-vous curieux de le lire, ne fût-ce que pour mieux juger la valeur de certains documents administratifs que vous devez avoir dans votre fonds de l'Intendance. Si vous n'en aviez pas d'exemplaire à votre disposition, je me ferais un plaisir de vous communiquer le mien, que j'ai déjà prêté à quelques personnes.

Je sais que les membres de la Commission ont été saisis des exemplaires de votre première livraison que vous aviez adressés au secrétaire de l'Institut.

D'ici à la fin de l'année, je compte imprimer pour la Société de l'histoire de France le texte ou l'analyse d'une centaine de rouleaux des morts (2). Cela formera un volume in-18 dans lequel ne sera pas oublié le monument de la Bibliothèque de Troyes que vous avez si bien fait connaître.

Je vous serre cordialement la main et me dis votre ami dévoué.

L. DELISLE.

(1) VIGNON, *Étude sur l'administration des voies publiques en France, au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Paris, Dunod, 1862, 3 vol. in-8°.

(2) *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle recueillis et publiés pour la Société de l'histoire de France. Bibl. D., n° 274.*





Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXVI

Paris, 23 mai 1863.

Mon cher confrère et ami, j'espère pouvoir vous envoyer demain les épreuves et la copie de votre article sur les archives du département de l'Aube. Vous pourrez me rapporter les placards corrigés, lors de votre prochain voyage à Paris.

Vos affaires ne vont pas mal. Hier la Commission du prix Gobert a proposé à l'unanimité de maintenir les lauréats de l'an dernier en jouissance du prix. J'espère bien que cette proposition sera ratifiée par l'Académie, au moins en ce qui vous concerne. La délibération a été ajournée à vendredi prochain.

Combinez, je vous prie, votre voyage de façon à nous réserver au moins une des soirées que vous resterez à Paris.

Je vous serre cordialement la main.

Tout à vous.

L. DELISLE.

LXVII

Paris, 6 juin 1863.

Mon cher ami, je vous renvoie votre talisman avec la note explicative que M. de Slane[1] m'a remise hier.

Nous avons encore parlé de vos affaires avec plusieurs membres de l'Académie et quant à présent nous pensons qu'il faudra essayer l'an prochain de vous faire arriver au premier prix. M. de Wailly croit que vous réussirez infailliblement, si à votre volume de catalogue vous pouvez joindre, pour le mois de janvier 1864, le commencement

(1) W. DE SLANE (1801-1878), membre de l'Institut.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de votre récit du XIIIe siècle, ce commencement ne fût-il composé que de trois feuilles.

J'ai remis à M. Bordier votre t. III; — à M. Vallet de Viriville vos volumes I-III; — et à M. Bourquelot(1) son exemplaire de l'*Ethnogénie gauloise* (2).

Adieu, mon cher ami, et croyez-moi votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

L'ouvrage sur la Navarre dont je vous ai parlé est de D. José Yanguas y Miranda. Il est analysé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. V, p. 99.

LXVIII

Paris, 27 juin 1863.

Mon cher ami, la Commission des antiquités a fait connaître à l'Académie, dans sa séance d'hier, le résultat du concours de cette année.

M. Le Brun-Dalbanne a obtenu une mention honorable.

M. Lapérouse a été moins heureux. Plusieurs objections ont été faites à son travail, qui n'a pas pu être classé dans un assez bon rang pour être récompensé.

Ce qui doit consoler vos compatriotes, le premier de n'avoir qu'une mention honorable et le second d'être passé sous silence, c'est qu'à partir de cette année, l'Académie a voulu réduire de beaucoup le nombre des ouvrages récompensés au concours des Antiquités nationales. Il n'y a cette année que trois médailles, six mentions très honorables et sept mentions honorables.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

(1) F. Bourquelot (1815-1868), professeur à l'École des chartes.
(2) Roger de Belloguet. *Ethnogénie gauloise*. Paris, Duprat, 1858.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXIX

Valognes, 23 août 1863.

Mon cher ami, j'ai donné des ordres pour le tirage à part de votre mémoire sur les archives de l'Aube. Vous en recevrez probablement les premiers jours de septembre une épreuve que vous pourrez renvoyer directement à l'imprimerie Lainé.

J'ai appris avec plaisir l'achèvement de votre cinquième volume, et le parti que vous prenez de commencer sans retard le quatrième.

Je vous serre cordialement la main.

Votre ami.

L. Delisle.

LXX

Paris, 4 octobre 1863.

Mon cher ami, j'ai exactement reçu votre brochure. Je la réunirai soigneusement à mon exemplaire de votre *Histoire des comtes de Champagne*.

Votre tirage à part n'a pas été oublié. Il a seulement été retardé par l'absence de M. Meyer qui devait s'occuper de la *Bibliothèque de l'École des chatres* pendant mon voyage en Normandie et qui est revenu à Paris encore plus tard que moi. J'espère que vous ne tarderez pas à recevoir votre tirage. En renvoyant la semaine dernière l'épreuve du titre, j'ai prié M. Lainé de vous expédier directement les cent exemplaires que vous avez demandés.

J'apprends avec plaisir l'achèvement de votre volume. Je n'entends parler d'aucun ouvrage qui puisse l'année prochaine vous faire une sérieuse concurrence. Espérons donc le succès, surtout si vous êtes en mesure de nous donner le commencement de votre récit historique se rapportant au XIIIe siècle.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ai mis de côté un exemplaire de mon *Essai de restitution d'un volume perdu des Olim*, que je vous destine, mais qui est d'un format peu susceptible d'être remis à la poste. Je vous le ferai tenir par la première occasion.

Adieu, mon cher ami ; croyez-moi votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXXI

Paris, 6 novembre 1863.

Mon cher ami, je ne connais personne qui possède le tome II du recueil de Gale où se trouve le texte de Geoffroi Vinisauf (1). Je vais prendre des informations à ce sujet; mais en attendant, et, dans la crainte d'un insuccès qui est fort probable, je vous indique une traduction anglaise que j'ai lieu de croire exacte, et qu'il est très facile de se procurer. C'est un volume in-8° anglais, n° 6 de la *Antiquarian library* de Bohn. Il est intitulé : *Chronicles of the crusaders : Richard of Devizes, Richard de Vinisauf, Lord de Joinville* (2).

A défaut du texte latin, vous auriez peut-être à profiter de la traduction anglaise, et de plus vous trouveriez dans ce volume la traduction d'un chroniqueur assez important pour l'histoire de Richard Cœur de Lion. L'ouvrage de Richard de Devizes (3), publié pour la première fois en Angleterre il y a une vingtaine d'années dans un volume tiré à petit nombre, mérite d'être consulté pour l'histoire de la croisade.

Ce que vous me dites des imperfections du tome II des *Historiens occidentaux des croisades* (4) ne m'étonne pas.

(1) Poète anglais, du XIIIe siècle.

(2) Londres, Bohn, 1848.

(3) Ricardus Divisiensis : *Chronicon de rebus gestis Ricardi regis* (1189-1192).

(4) *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, 1841 et suiv., 5 vol. in-fol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je crois qu'il n'y a qu'une voix sur la manière dont les éditeurs se sont acquittés ou pour mieux dire ne se sont pas acquittés de leur tâche.

Je suis heureux d'apprendre que vous commencez l'impression de votre tome IV. L'envoi des premières feuilles de ce tome produira le meilleur effet à l'Académie. J'espère bien que notre attente ne sera pas trompée, et que cette fois vous aurez un succès complet à notre concours.

J'ai reçu un exemplaire du tirage à part de votre article sur les archives de l'Aube. Je profite de cette occasion pour vous en remercier, ainsi que de votre petit supplément de chartes (1) dont je ne vous ai peut-être pas accusé réception.

Tout à vous.

L. Delisle.

LXXII

Paris, 10 novembre 1863.

Mon cher ami, j'avais bien pensé à faire venir par la poste les *Chronicles of the crusaders;* mais Herold m'a dit que ce n'était pas possible. Il m'a promis de me le demander par les voies les plus rapides; dès que je l'aurai, je vous l'expédierai sans le moindre retard. Je comprends à merveille le besoin que vous avez de hâter votre impression.

Envoyez-moi, je vous prie, la lettre que vous avez reçue de la poste de Londres, en mettant au bas un mot pour dire que vous autorisez le porteur à retirer votre paquet. On se chargera du reste.

Je viens de faire acheter à la Bibliothèque la charte de La Neuville-au-Pont, que vous indiquez sous le n° 595 de

(1) *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. III. *Supplément. Bibl. A.-J.*, n° *38.*



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

votre *Catalogue*. C'est une très belle pièce et d'une conservation parfaite.

Nous allons avoir d'ici peu de temps quelques originaux et beaucoup de copies de ces pièces de croisade (1) dont nous avons quelquefois parlé et qui ont fait partie des cabinets Courtois et Le Tellier. Il y en a un assez bon nombre qui intéressent votre Thibaud. Je vous en communiquerai la notice, et je serai fort curieux de savoir quel sera votre jugement définitif sur la valeur de ces documents.

Croyez-moi bien votre très affectueux et dévoué.

L. Delisle.

LXXIII

Paris, 24 novembre 1863.

Mon cher ami, j'attendais votre volume anglais vendredi dernier; je l'attendais hier lundi. Il n'est pas arrivé et maintenant nous ne l'aurons pas avant vendredi. Encore l'aurons-nous à cette date? Dans le doute et, pour ne pas perdre de temps, ne pourriez-vous pas laisser en souffrance la feuille ou les feuilles dans lesquelles vous avez à parler de la croisade? Il n'y aurait même pas grand inconvénient à ce que vous envoyiez à l'Académie des feuilles en épreuves, sauf bien entendu à les remplacer par des feuilles définitives vers le mois de février. Voyez si vous devez suivre cette marche. Je regrette bien vivement les lenteurs qui vous arrêtent, mais dont, croyez-le bien, je ne suis pas cause.

J'ai remis à M. Hérold le bon pour retirer le volume dont vous avez reçu de Londres un avis de dépôt.

Je n'entends parler d'aucun projet qui contrarie nos espérances à l'endroit du prix Gobert de l'an prochain.

(1) Voir pour l'origine des chartes dites de croisade le nº 1103 de la Bibl. Delisle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Recevez, cher ami, la nouvelle expression de mes plus affectueux sentiments.

L. DELISLE.

LXXIV

Paris, 29 novembre 1863.

Mon cher ami, j'ai reçu hier soir le volume qui renferme la traduction anglaise de Vinisauf. Je le mets aujourd'hui même au chemin de fer et j'espère qu'il vous parviendra sans retard. J'y ai joint un exemplaire de mon travail sur le volume perdu des *Olim*.

Recevez mes plus affectueux compliments.

Votre tout dévoué.

L. DELISLE.

LXXV

8 décembre 1863.

Mon cher ami, vous ne vous étiez pas trompé. La lettre du légat, qui est dans le *Liber prælatorum*, au fº 91, est bien datée du « 8 Kl. apr. a. III pontif. Clem. IV » (25 mars 1267), et celle du fº 176 du « 6 Kl. apr. a. III pontif. Clem. IV ». On ne peut guère supposer qu'il y ait erreur dans ces chiffres, puisque la seconde lettre est encadrée dans un acte du mois de janvier 1267 (v. st.).

D'autre part, le texte d'Eudes Rigaud est formel, et vous pouvez le vérifier dans les extraits du registre des visites qui sont dans le tome XXI du *Recueil des historiens* (1).

Faut-il admettre que la remise de la croix par le légat au roi de Navarre a donné lieu à deux cérémonies, l'une

(1) Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

antérieure au 25 mars 1267, l'autre plus solennelle, le jour de la Pentecôte 1267? A vous de décider la question?

Je suis content que mon travail sur le volume perdu des *Olim* ait obtenu votre approbation. Nul juge ne me semble plus compétent que vous. J'espère ne pas beaucoup tarder à vous offrir un travail plus considérable sur les origines de l'état actuel du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Je crois être arrivé à des résultats curieux et utiles.

J'ai reçu votre seconde partie du tome V. Il m'a semblé qu'elle devrait produire un bon effet, surtout accompagnée des premières feuilles du tome IV. Il est probable que vous pourrez vous en tenir aux cinq premières feuilles dont vous m'annoncez la mise en pages.

La Commission du prix Gobert n'est pas encore nommée.

Vous pouvez garder, si vous le désirez, le volume anglais de la bibliothèque de Bohn que je vous ai transmis; il coûte 6 fr. 25. Mais si vous n'en avez pas besoin, vous pourrez me le rendre, quand l'occasion s'en présentera : car je désire en posséder un exemplaire.

Les concours de l'Académie ne seront fermés que le vendredi 8 janvier. C'est là une semaine de répit dont vous pourrez profiter si bon vous semble.

La *Bibliothèque de l'École des chartes* sera fort heureuse de publier votre chronologie des Comtes de Brienne. Vous auriez place peut-être dans le numéro qui paraîtra au commencement de mars, mais à coup sûr dans le numéro qui sera publié au commencement de mai. Votre copie devrait nous être envoyée vers le 15 janvier ou vers le 15 mars. — Ce sujet traité avec la méthode, à laquelle vous nous avez habitués, me semblerait avoir les plus belles chances de réussir au concours du ministère. Seulement n'élèverait-on pas une objection en voyant que la publication s'est faite en dehors du recueil de la Société présentatrice? Pour la prévenir il serait prudent selon moi d'envoyer le travail manuscrit, ce qui ne nous empêcherait pas de l'insérer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, si vos confrères de Nancy n'avaient pas l'intention d'im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

primer votre travail. Nous nous en rapporterons à vous.

Je vous prie de recevoir la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

Tout à vous.

L. DELISLE.

LXXVI

Paris, 31 décembre 1863.

Mon cher ami, il reste à peine deux heures sur l'année 1863; je ne veux pas les laisser s'écouler sans vous écrire quelques lignes.

Quoique la liste du concours ne soit pas encore arrêtée, je ne vois rien jusqu'à présent qui puisse déranger nos espérances. La commission me semble bien composée: MM. Le Clerc (1), de Wailly, Jourdain et de Cherrier (2), plus le bureau : MM. de Saulcy (3), Guigniaut et sans doute Egger (4).

Je n'ai pas encore trouvé le temps de lire votre fascicule : malgré les scrupules dont vous me faites part, je suis certain d'avance qu'il ne sera pas inférieur à vos premiers volumes.

M. Bordier a l'exemplaire de votre tome V et du *Supplément* que vous lui avez destiné. M. Vallet de Viriville, sait que j'ai déposé à la Bibliothèque celui dont vous m'avez chargé pour lui.

L'ouvrage sur les ponts et chaussées dont je vous ai parlé est de M. Vignon. Mon exemplaire sera à votre disposition pour tout le temps dont vous en aurez besoin. Je ne vous en transcris pas le titre dans cette lettre : je l'ai prêté à un de nos confrères depuis plusieurs mois.

Adieu, mon cher ami; puisse l'année 1864, vous appor-

(1) J.-V. LE CLERC, 1789-1865.
(2) C.-J. de CHERRIER, 1785-1872.
(3) L.-F.-J. CAIGNART DE SAULCY, 1807-1880.
(4) E. EGGER, 1813-1885.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter avec le prix Gobert tout ce que vous pouvez désirer. C'est le vœu le plus sincère de votre tout affectionné.

L. DELISLE.

LXXVII

Valognes, 26 mars 1864.

Mon cher ami, je vous demande pardon de n'avoir pas encore répondu à votre lettre du 14 mars. J'espère que ma réponse vous arrivera encore en temps utile.

Je ne crois pas que M. de Cherrier se soit plaint de n'avoir pas reçu les premiers volumes de votre *Histoire des comtes de Champagne*. J'ai parlé de vous et de votre livre à M. de Cherrier. Il m'a paru regretter que vous n'ayez envoyé cette année au concours que les premières feuilles de votre tome V. Mais il connaît bien les volumes précédents, et je serais bien étonné s'il ne votait pas sans hésitation pour vous mettre en première ligne.

Vous rendrez un vrai service en débrouillant les guerres de la minorité de Saint Louis. Nous avons bien souvent parlé, M. de Wailly et moi, des difficultés chronologiques que présentent les évènements de cette période. Ce ne sera pas le moindre de vos mérites d'y apporter quelque lumière.

Toute défectueuse qu'elle soit, l'édition que D. Sauvage a donnée de la *Chronique de Flandre* (1) est la seule qu'on puisse citer. La Commission d'histoire de Belgique a parlé depuis longtemps du projet qu'elle a de republier ce texte; mais jusqu'à présent l'entreprise est restée à l'état de projet. Il paraît que le travail serait assez difficile, car c'est une compilation assez confuse et dont les éléments originaux ne sont pas toujours aisés à distinguer.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

(1) A Lyon en 1561-1562. Cf. MOLINIER, *Sources*, n° 3459.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXVIII

Paris, 16 avril 1864.

Mon cher ami, la commission du prix Gobert a déposé son rapport dans la séance d'hier. Elle propose à l'unanimité de vous donner le premier prix et le second à M. Vallet de Viriville [1]. Le rapport, qui est très développé, a été fait par M. Jourdain.

La discussion a été mise à l'ordre du jour de vendredi prochain. J'espère, plus que jamais, que le résultat définitif nous sera favorable.

A vous mes plus affectueux compliments.

L. DELISLE.

LXXIX

Paris, 22 avril 1864.

Mon cher ami, voici le résultat du scrutin.

Premier prix : d'Arbois de Jubainville : 33 [voix] ; de Courson [2] 3 ; Vallet de Viriville 1.

Deuxième prix : Vallet de Viriville, 37.

Je suis bien heureux d'avoir à vous annoncer cet acte de justice.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXXX

Paris, 29 mai 1864.

Mon cher ami, vous faites bien de pousser activement l'avancement de votre livre. On ne peut pas prévoir les

(1) Pour le premier volume de son ouvrage intitulé : *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, Paris, 1862-1863, 3 vol. in-8°.
(2) A. de COURSON (1811-1889), historien.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

évènements longtemps à l'avance; mais si Vallet de Viriville n'avait pas terminé son troisième volume, ou si les objections qu'on fait à la forme de son livre devaient l'empêcher d'arriver au premier prix, il faut être en mesure de défier toute autre concurrence et l'avancement de votre travail, surtout du volume consacré au récit historique, fera une vive impression sur l'esprit des juges.

Pour le chapitre où vous parlerez de l'état des lettres en Champagne, avez-vous pris note d'une traduction en vers d'une partie de la Bible, faite dans les dernières années du XIIe siècle par ordre de la comtesse Marie? Nous en avons deux manuscrits anciens à la Bibliothèque, et il s'y trouve, au commencement et à la fin, des vers en l'honneur de la comtesse Marie, qui mériteraient d'être cités. Je me tiens à votre disposition pour vous en envoyer la copie.

Il y a également dans les comptes que renferme le tome XXII des *Historiens de France*, la mention de plusieurs ménestrels du roi Thibaut. Vous serait-il agréable d'en avoir le relevé?

Vous avez peut-être appris que M. Borel d'Hauterive(1), par suite de la fâcheuse impression produite par ses rapports avec La Pommerays, n'a pu conserver ses fonctions de secrétaire de l'École des chartes. Il a été remplacé par M. de Montaiglon (2) et envoyé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Adieu, mon cher ami; croyez-moi votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

(1) A. BOREL D'HAUTERIVE (1812-1896), secrétaire de l'École des chartes.

(2) A. de COURDE DE MONTAIGLON (1824-1895), professeur à l'École des chartes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXI

Paris, 28 juin 1864.

Mon cher ami, je suis bien en retard avec vous, et pour vous adresser mes félicitations, et pour vous remercier du gracieux envoi que vous nous avez fait samedi dernier. Il nous tarde à ma femme et à moi, d'apprendre le complet rétablissement de Madame d'Arbois de Jubainville, et aussi de savoir le nom de la belle demoiselle, en l'honneur de laquelle, vous nous avez fait manger d'excellentes dragées.

Je vous ai envoyé hier par la poste un exemplaire de mon tirage à part des *Jugements de l'échiquier de Normandie* (1).

Jules Tardif et moi nous nous sommes entendus pour que la *Bibliothèque de l'École des chartes* parle de votre *Introduction à l'inventaire des séries C et D des archives de l'Aube*.

Les deux exemplaires de la Bible en vers, dont la préface contient quelques détails sur la comtesse Marie, sont classés sous les nos 12.456 et 12.457 du fonds français.

M. Meyer vous indiquera quelques poëmes peu connus qui, suivant lui, ont été composés à la cour des comtes de Champagne, vers le milieu du XIIIe siècle.

La charte cotée Champagne, IX. 48 est ainsi datée dans l'inventaire de Dupuy (manuscrit original) (2) : « l'an 1267, feb. ».

J'admire avec quelle facilité vous faites marcher de front votre *Histoire des Comtes de Champagne* et votre *Inventaire*.

Je n'ai pas aujourd'hui sous la main les feuilles du tome XXII des *Historiens* (3) dans lesquelles figurent quel-

(1) *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle.* — *Bibl. D.*, *n° 234.*

(2) Aux Archives nationales.

(3) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXII, par MM. de Wailly et Delisle. — *Bibl. D.*, *n° 252.*


Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques ménestrels Champenois, mais je n'oublierai pas la note que j'ai à y prendre pour vous.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

LXXXII

Paris, 10 septembre 1864.

Mon cher ami, j'ai vivement regretté de ne pouvoir profiter des deux apparitions que vous avez faites à Paris, dans ces derniers temps. Je ne suis revenu de Normandie que mercredi soir.

Je suis fort sensible à ce que votre amitié vous porte à dire et à penser de mes travaux. Vos observations sur les ouvrages auxquels vous voudriez me voir livré ont bien un côté séduisant; mais il n'est guère possible d'y conformer ma conduite au moins dans les circonstances actuelles. Vous vous exagérez ce qu'il est en mon pouvoir d'exécuter; mais dans les limites de mes moyens je finirai peut-être par donner une certaine satisfaction à des désirs que je vous remercie d'avoir bien voulu songer à former dans mon propre intérêt.

Je partage votre avis sur la publication de Boutaric (1), mais pour être juste je dois vous dire qu'il n'a pas été entièrement libre dans le choix de son plan. Il n'aurait pas mieux demandé, je pense, que de faire des renvois à l'édition de M. Beugnot. Malgré les imperfections de cette édition elle sera toujours bien plus consultée que les registres originaux et que l'inventaire chronologique publié par notre confrère.

J'ai présenté hier à l'Académie un exemplaire du tome I de votre *Inventaire* que m'avait remis M. Meyer. — Je garderai précieusement l'autre exemplaire que vous avez bien voulu m'offrir.

(1) *Actes du Parlement*, par E. Boutaric. Paris, 1863, t. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au lieu de deux exemplaires de votre *Inventaire des archives de Bar* (1) vous avez laissé chez moi deux exemplaires de votre introduction de l'inventaire des séries C. D. Nous ferons l'échange quand l'occasion se présentera, sans oublier un volume de vous, que M. de Cherrier possédait en double et qu'il m'a chargé de vous rendre.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXXXIII

Paris, 17 décembre 1864.

Mon cher ami, votre envoi est exactement arrivé à l'Académie. J'ai de mon côté reçu les deux livraisons que m'annonçait votre dernière lettre. J'ai commencé la lecture de votre récit historique et je suis arrivé jusqu'à l'avènement de Thibaut au trône de Navarre, sans avoir rencontré la matière d'une seule observation critique. Votre exposition me semble très claire, les faits y sont bien groupés et vous avez fondu avec un art véritable les données fournies par les chroniques et les renseignements consignés dans les documents diplomatiques. La précision, avec laquelle vous suivez les actions du comte de Champagne pendant la minorité de saint Louis, aidera singulièrement à débrouiller l'histoire si confuse des troubles, qui ont rempli cette période de notre histoire.

Je n'ai fait qu'entrevoir votre livraison des *Preuves*. Il m'a semblé que la table dont vous nous avez envoyé les premières feuilles serait d'un usage très commode.

Je n'ai jusqu'à présent entendu parler d'aucun ouvrage qui soit de taille à faire concurrence à l'*Histoire des comtes de Champagne*. C'est vendredi que sera nommée la Commission du prix Gobert pour l'année 1865.

(1) *Inventaire sommaire des archives de Bar-sur-Seine. — Bibl. A.-J., n° 41.*


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je sais que MM. de Wailly et Jourdain ont reçu votre envoi.

Recevez, avec mes remerciements, l'assurance de mon inaltérable attachement.

L. Delisle.

A votre place je n'enverrais rien à l'Académie pour le commencement de janvier. On ne s'occupera sérieusement du concours que vers le mois de mars ; je réserverais pour cette époque toutes les feuilles que vous aurez à joindre aux exemplaires dont le dépôt vient d'être fait.

LXXXIV

Paris, 14 janvier 1865.

Mon cher ami, la Commission du prix Gobert est composée de MM. Wallon, Vitet, Maury et L. Quicherat, auxquels se joindront les membres du bureau MM. Egger, Brunet de Presle et Guigniaut.

Vos concurrents sont : 1° Vallet de Viriville qui a déposé la seconde partie de son troisième volume, moins la table générale de l'ouvrage qui terminera le volume ; 2° M. Challe (1), auteur d'une histoire des guerres de religion dans les pays qui forment le département de l'Yonne ; 3° M... (j'ai oublié le nom), auteur d'un ouvrage sur Charlotte de Corday.

Je me ferai un plaisir de présenter M. Costel dans la prochaine séance du conseil de la Société de l'histoire de France. La lettre, par laquelle vous m'annonciez le désir de M. Costel, m'est arrivée le lendemain de la séance de janvier. Les membres de la Société qui habitent la province ont d'ordinaire à Paris un correspondant qui se charge de retirer leurs volumes et de payer leur cotisation ; si M. Costel suivait ce système, je vous prierais de me

(1) Challe. *Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois, le Senonais....*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire savoir le nom et l'adresse de ce correspondant.

Puisque nous parlons de la Société de l'histoire de France, permettez-moi de vous demander, à titre de simple renseignement, quand vous pensez pouvoir vous occuper d'Albéric de Trois-Fontaines. Rien ne presse; mais il est utile d'entrevoir à quelle époque vous serez prêt pour vous ménager une place sur le rôle de nos impressions qui est un peu chargé et qui sera encore plus encombré, si, comme certaines personnes l'espèrent, M. Lacabane se décide à livrer son Froissart.

On fera passer le plus tôt possible l'article que vous voulez bien détacher de votre livre au profit de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Là aussi il y a quelque encombrement, et j'en suis en partie cause : le numéro de janvier-février contiendra le commencement d'un nouvel inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain (1)....

Si vous possédiez un double exemplaire des positions des élèves de l'École des chartes de votre promotion, je vous demanderai d'en disposer en ma faveur. Je cherche à compléter une collection de nos positions de thèses, et j'ai à combler plusieurs lacunes dont la plus regrettable porte sur votre année.

Adieu, mon cher ami; puisse l'année 1865 vous apporter à vous et aux vôtres, toutes sortes de prospérités.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXXXV

Paris, 12 avril 1865.

Mon cher ami, je n'ai pas encore pu partir pour la Normandie. Grâce à cette circonstance, je suis en mesure de répondre à votre dernière lettre.

(1) De 1865 à 1868, fut poursuivie par M. DELISLE la publication de l'*Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 11504-14231 du fonds latin.* — *Bibl. D., n° 327.*


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le manuscrit que vous m'indiquez porte sans aucune espèce de détermination « quingenta arpenta de nemore meo de Vaudo et mille arpenta de nemore meo de Cantumerula ».

Je n'ai encore entendu rien transpirer des intentions de la commission du prix Gobert; elle ne s'est pas encore réunie.

J'apprends, avec grand plaisir, l'approche de la fin de votre travail.

Le première partie du mémoire de Bourquelot sur les foires de Champagne (1) est publiée.

Je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de ma vive affection.

L. Delisle.

LXXXVI

Paris, 18 mai 1865.

Mon cher ami, je voudrais avoir de meilleures nouvelles à vous annoncer au sujet des travaux de la commission du prix Gobert; mais il vaut encore mieux vous tenir au courant de ce qui se passe et vous faire entrevoir un résultat qui, dès maintenant, semble à peu près certain.

La commission a décidé, à l'unanimité moins une voix (celle de M. Maury, mais je vous donne ce détail très confidentiellement), qu'elle proposera l'*Histoire de Charles VII* pour le prix. Elle s'est principalement décidée par cette considération, que l'ouvrage de M. Vallet de Viriville est entièrement achevé, et que, s'il n'obtenait pas le prix cette année, il ne pourrait pas être récompensé comme le désirent beaucoup de membres de l'Académie. Cette raison fera certainement impression sur plusieurs votants, et nous devons regarder comme certain que la proposi-

(1) F. Bourquelot. *Étude sur les foires de Champagne, sur l'étendue et sur les règles du commerce qui s'y faisait aux* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles.* Paris, 1865-1866, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de la Commission sera adoptée. Dans cette hypothèse, nous nous demandons, M. de Wailly et moi, quelle conduite nous devons tenir dans votre intérêt. Nous sommes prêts à voter comme l'an dernier et à rappeler à nos confrères les mérites qui recommandent votre ouvrage, mérites que d'ailleurs personne ne méconnait et auxquels le rapporteur de la Commission (M. Wallon selon toute apparence) sera le premier à rendre hommage. Mais nous nous demandons s'il y aurait quelque avantage à réunir une minorité de suffrages autour de votre nom, et si, dans la prévision du résultat définitif, il ne vaudrait pas mieux s'effacer complètement. C'est à vous, mon cher ami, de trancher la question. Nous pourrions à la rigueur être appelés à voter pour le 26 de ce mois ; d'ici là nous comptons recevoir une réponse à laquelle nous nous conformerons de tout point.

J'ai appris avec plaisir que vous étiez satisfait du discours de M. Amédée Thierry (1). Je ne l'ai pas encore lu, mais, d'après ce que vous m'avez annoncé, je vois qu'il a bien accueilli l'idée que je lui avais suggérée de citer l'*Histoire des comtes de Champagne* comme un exemple des travaux qui peuvent être entrepris sur l'histoire des grands vassaux.

Adieu, mon cher ami. Veuillez recevoir la nouvelle assurance des sentiments affectueux de votre tout dévoué.

L. Delisle.

LXXXVII

Paris, 17 juin 1865.

Mon cher ami, l'Académie a voté hier. A l'unanimité moins deux voix, elle a donné le prix à M. Vallet de Viriville. L'une des voix qui vous sont restées fidèles est celle

(1) Lors de la réunion annuelle des Sociétés savantes (*Revue des Sociétés savantes*, 1865).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. Hauréau, je suppose que l'autre est celle de M. Naudet. Il n'y a point eu de discussion, et par conséquent, aucune critique n'a été adressée à votre travail. Le rapport, qui a été fait par M. Quicherat, est des plus honorables pour vous. Il se borne à rappeler et à confirmer le jugement que les précédentes Commissions avaient porté sur votre livre; il n'établit point de comparaison entre vous et votre concurrent. La Commission a uniquement considéré la nécessité de récompenser cette année un livre très méritant, qui est achevé et, par conséquent, ne pourrait pas être présenté une autre année. Le rapport laisse entrevoir la possibilité de vous donner une nouvelle fois le prix quand votre travail sera terminé. Je voudrais bien que cette hypothèse pût se réaliser; mais je n'ose guère l'espérer.

M. Zotemberg (1) m'a promis une note sur les écoles des juifs au XIIIe siècle; mais il ne me l'a pas encore remise et je ne veux pas l'attendre pour que vous sachiez au plus tôt les circonstances, très honorables pour vous, du vote d'hier.

Le second prix a été donné à l'histoire des guerres de religion dans le département de l'Yonne.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

LXXXVIII

Paris, 1er juillet 1865.

Mon cher ami, M. Zotemberg n'a pu me renseigner comme je l'aurais voulu sur les écoles de vos juifs de Champagne. Il ne connaît point de textes hébraïques qui puissent s'y appliquer. Il pense que s'il y a des documents connus sur cette question ils doivent être employés dans l'ouvrage de J. M. Jost : *Geschichte der Israeliten* (Berlin, 1820-1828, 9 vol. in-8°). — *Neuere Geschichte* (*ibid.*, 1846,

(1) H. ZOTEMBERG, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1847, 2 vol.). — *Zur neueren Geschichte der Israeliten* (1847, 1 vol.). Si l'ouvrage n'était pas en allemand, j'aurais essayé d'y rechercher les renseignements qui peuvent vous être utiles. Mais force est de m'abstenir.

La Commission des antiquités nationales a dressé hier la liste de ses récompenses. Une mention honorable a été accordée à M. Lebrun-Dalbane. Vous savez que l'Académie ne donne plus chaque année que trois médailles et six mentions. C'est une circonstance qui augmente le prix de ces récompenses. M. Lebrun-Dalbane a la quatrième mention.

Albéric est de retour à Paris; mais votre collaborateur Meyer va aller passer au moins trois mois en Angleterre.

Je n'ai pas entendu que personne songe à rendre compte de mon *Échiquier*, soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, soit ailleurs. Je vous aurai donc une véritable obligation si vous voulez bien annoncer cette publication. Vous pouvez mieux que personne apprécier la valeur d'un texte que mon ignorance du droit m'a empêché de commenter comme Tardif ou vous-même pourriez le faire.

Le tome XXII des *Historiens* est paru depuis quinze jours.

Je suis à la veille de commencer l'impression de mon *Histoire du cabinet des manuscrits* (1).

Adieu, mon cher ami, croyez-moi toujours votre entièrement dévoué.

L. DELISLE.

LXXXIX

Paris, 28 juillet 1865.

Mon cher ami, la seule personne de ma connaissance qui puisse parler avec autorité au ministre de l'Instruction

(1) *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* [*-nationale*] — *Bibl. D.*, n° 314.


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publique est Jules Quicherat. Au reçu de votre lettre du 24 juillet, je lui ai fait part de la démarche de M. Francis Wey. Il m'a dit qu'il tâcherait de parler de cette affaire à M. Duruy (1). Vous savez le cas que notre ancien professeur fait de vos travaux ; je ne crois pas que vous puissiez avoir un meilleur avocat. Mais, malgré l'excellence de la cause, il ne faut pas se flatter de la voir gagnée le mois prochain. Le hasard et le caprice ont dans ces sortes d'affaires une part si considérable que les droits les mieux établis sont exposés à rester longtemps méconnus. Espérons que tel ne sera pas votre cas.

Je vous remercie bien particulièrement du compte rendu que vous avez fait de mes *Jugements de l'Échiquier*. Votre amitié vous a peut-être porté à exagérer l'importance du recueil que j'ai publié et le mérite de l'édition ; mais ce n'est pas moi qui pourrais vous en faire un reproche, et je n'ai à vous exprimer que ma vive reconnaissance pour l'article que vous avez bien voulu me consacrer.

Vos articles sur le *Hugues Capet* et sur le *Dictionnaire* de M. Melleville (2) me sont arrivés hier soir et vont être immédiatement envoyés à l'imprimerie.

Le tome XXII des *Historiens de France* sera très flatté d'être annoncé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* par un juge aussi compétent que vous. — Je vous rappelle que M. de Wailly est seul éditeur de ce volume, quoique mon nom figure sur le titre. Notre excellent maître attache un prix particulier aux documents de comptabilité dont il a fait adopter la publication par l'Académie malgré les objections de quelques personnes qui n'auraient voulu comprendre dans le *Recueil* que les chroniques et les lettres, comme on l'a fait pour le xIIe siècle. Il serait flatté, je n'en doute pas, si vous insistiez sur la valeur historique des comptes de Saint Louis et de Philippe le Hardi, que contient le volume XXII.

(1) V. Duruy, alors ministre de l'Instruction publique.

(2) Melleville. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.* Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je partirai de Paris samedi soir et je passerai le mois d'août en Normandie.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

XC

Paris, 24 octobre 1865.

Mon cher ami, je cherche en vain de quel côté vous pourriez vous tourner à Paris pour trouver des conseils sûrs en matière de philologie gauloise. M. de la Villemarqué (1) est par-dessus tout un littérateur; mais il est assurément au courant de ce qui a été fait en Angleterre et en Irlande. Il vous donnerait des indications bibliographiques, que vous avez peut-être déjà recueillies vous-même, et dont il a consigné les principales dans un rapport imprimé au tome V de la première série des *Archives des missions*. M. de la Villemarqué n'est pas maintenant à Paris. D'ordinaire, il n'y vient passer quelques semaines qu'au printemps. Si cette année, il venait plus tôt, je ne manquerais pas de vous en prévenir.

Il y a bien ici M. Roget de Belloguet (2), qui s'est beaucoup occupé des origines gauloises et qui ne manque pas plus de science que de critique. Mais j'avoue que ma confiance en lui a été bien diminuée depuis la publication de la seconde partie de son *Ethnogénie* (3), qui est souvent entachée des excès de l'esprit de système.

M. Adolphe Régnier (4) ne s'est pas occupé de philologie celtique; mais il connaît bien la grammaire générale, et je ne doute pas que sur les questions de méthode il ne vous fût un excellent guide. J'en dis autant de M. Bréal (5),

(1) Hersart v^te de La Villemarqué (1815-1895), membre de l'Institut.

(2) D.-F.-L. Roget de Belloguet (1796-1872), érudit.

(3) *Ethnogénie gauloise* (1858-1866), 2 vol. in-8°.

(4) Adolphe Régnier (1804-1884), membre de l'Institut.

(5) Michel Bréal, membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui fait depuis un an le cours de philologie comparée au Collège de France.

Vous connaissez sans doute l'*Etude* de M. A. Houzé (1) sur la *signification des noms de lieu en France*. C'est un livre fort inégal, mais qui m'a semblé très remarquable ; il atteste beaucoup de pénétration et une connaissance approfondie de l'ancienne nomenclature topographique de la Gaule.

Je possède les pages 1 à 128 de votre tome VI. J'éprouve un véritable plaisir en pensant que je ne tarderai pas à posséder en entier l'un des livres les plus utiles qui aient été publiés de nos jours, et qui a pour moi un prix tout particulier, puisque c'est l'œuvre d'un camarade que j'aime autant que je l'estime.

Veuillez recevoir la nouvelle expression de mes sentiments les plus affectueux.

L. DELISLE.

XCI

Paris, 8 novembre 1865.

Mon cher ami, j'ai reçu vos deux volumes ; j'ai déjà parcouru les chapitres que je ne connaissais pas et j'ai fort goûté tout ce que vous avez dit sur l'administration de la Champagne au XIII[e] siècle. Vous avez tiré un excellent parti des notions disséminées dans les actes que vous avez si laborieusement réunis et classés par ordre chronologique.

Je vous dois également des remerciements pour le recueil des chartes de Molême (2) que vous m'avez offert. Nous imprimerons votre compte rendu, qui m'a paru très sage et qui n'a peut-être qu'un défaut, celui d'être par trop

(1) A. HOUZÉ. *Étude sur la signification des noms de lieu en France*. Paris, 1864.

(2) E. SOCARD. *Chartes inédites extraites du cartulaire de Molême*. (*Mém. Soc. acad. de l'Aube, 1864*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indulgent. Je crains que les textes ne soient pas aussi exacts que vous le dites et que les incorrections ne soient pas toutes du fait de l'imprimeur. Je vous signalerai notamment la charte qui est à la page 133 sous la rubrique *vers 1205*. Il me semble difficile de la comprendre si on ne substitue pas *decano* à *decanus* (lig. 2); — *pro voluntate vestra* à *pro voluntate nostra* (lig. 11). Mais je comprends et j'approuve la discrétion que vous avez mise à critiquer le travail d'un savant dont vous avez eu à vous plaindre.

J'ai mis à la poste hier un exemplaire du livre de M. Roget de Belloguet. Cet ouvrage n'est plus m'a-t-on dit dans le commerce. Vous pouvez garder mon exemplaire aussi longtemps que vous voudrez et si même vous tenez à le posséder, je crois qu'il serait mieux placé entre vos mains qu'entre les miennes. Je vous prierais donc de vouloir bien le conserver.

L'*étude* de M. Houzé sur la signification des noms de lieu en France est un mince volume qui se trouve à la librairie de la veuve Hénaux, quai Voltaire, 19.

Je ne connais personne en Angleterre qui soit au courant des études galloises et irlandaises; mais M. de la Villemarqué (que par parenthèse vous avez eu tort d'appeler *Villemarquée* dans vos Errata) connaît bien tous les savants qui s'occupent de ces questions. Peut-être aussi La Borderie pourrait-il être consulté avec profit.

Adieu, mon cher ami. A vous mes remerciements les plus affectueux et mes félicitations les plus sincères.

L. Delisle.

XCII

Paris, 10 janvier 1866.

Mon cher ami, je vous ai mis hier à la poste un exemplaire de tous les articles bibliographiques que vous avez eu


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la bonté de nous envoyer. Je vous prie de vouloir bien le corriger, et de me le renvoyer quand vous le pourrez. J'espère pouvoir faire passer la plus grande partie de vos notices dans la livraison qui est sous presse.

J'ai reçu votre seconde livraison du tome VI. Je suis content de la posséder dès à présent, parce qu'elle facilite singulièrement l'usage de votre catalogue.

Vous savez sans doute que la Commission du prix Gobert se compose de : MM. Naudet, de Wailly, de Cherrier et Waddington (1). Le président de l'Académie est M. Brunet de Presle et le vice-président M. de Longpérier.

Les principaux ouvrages nouveaux qui, à ma connaissance, ont été déposés à l'Académie en vue du concours Gobert sont : *Histoire poétique de Charlemagne* par Gaston Paris (1 vol. in-8°);

Les épopées françaises du Moyen âge par Léon Gautier, tome I (1 vol. in 8°);

Cartulaire de la cathédrale de Chartres par MM. Merlet et de l'Épinois (3 vol. in-4°).

On vient de publier à Lille en deux grands volumes in-4° l'inventaire analytique des chartes de la Chambre des comptes de Flandre (2) antérieures à l'année 1270. C'est une nouvelle source de renseignements sur l'histoire du XIIe et du XIIIe siècle, dont vous auriez, je n'en doute pas, profité, si la publication en eût été faite un peu plus tôt.

J'admire l'ardeur avec laquelle vous poussez vos études philologiques, et je ne doute pas que vous n'arriviez à des résultats importants. M. de la Villemarqué était la semaine dernière à Paris, mais je ne lui ai pas parlé, et j'attendrai vos nouvelles instructions pour savoir si je dois lui demander quelques renseignements pour vous.

Vous verrez dans le numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui paraîtra en mars les circonstances qui m'ont

(1) W.-H. Waddington (1826-1894), membre de l'Institut.

(2) E. de Coussemaker. *Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes de Flandre*. Lille, 1865-1866, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mis sur la trace d'une importante collection de manuscrits volés vers 1840 à la Bibliothèque du roi, et que, malgré les mutilations qu'on leur a fait subir, j'ai reconnu sur un des catalogues de lord Ashburnham (1). Il y en a trente-trois, dont plusieurs sont de l'époque carlovingienne. Le volume qui renfermait le *Credo* du sire de Joinville est du nombre.

Adieu, mon cher ami. Puisse l'année, qui commence, vous apporter tout ce que vous pouvez désirer pour vous et pour les vôtres.

Votre tout dévoué.

L. Delisle.

XCIII

Paris, 25 juin 1866.

Mon cher ami, M. Adolphe Régnier n'est pas venu à l'Académie vendredi dernier. J'ai donc encore dans mon portefeuille votre manuscrit, que j'ai pris la liberté de lire et que, malgré mon indignité et mon incompétence, j'ai trouvé des plus intéressants. Les procédés méthodiques que vous avez suivis me semblent aussi solides qu'ingénieux, et je serais fort surpris si les philologues de métier ne vous donnaient pas leur approbation.

Après l'avis de M. Régnier, je communiquerai votre travail, soit à l'Académie (ce qui vous remettrait peut-être à une époque un peu éloignée, l'ordre du jour étant maintenant fort chargé), soit à la Société des antiquaires de France. Ce qui est à désirer, selon moi, si M. Régnier goûte votre dissertation, c'est qu'elle soit imprimée pour être distribuée à l'Académie vers le mois de novembre prochain, moment où l'on commencera à s'occuper de la liste des correspondants. La mort de M. Weiss a laissé un vide

(1) *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois.* — *Bibl. D.*, n° 267.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que je voudrais bien vous voir remplir et à l'occasion duquel j'espère bien que votre nom sera mis en avant par vos amis. Réussiront-ils dès la première tentative? Nous n'en pouvons rien savoir; mais enfin nous ferons pour le mieux.

Votre *note sur le fragment de Nancy* (1) est à l'imprimerie et paraîtra dans le prochain cahier de la Bibliothèque de l'École des chartes. Je vous en adresserai une épreuve. Vous avez fait là une découverte curieuse. On ne connaît rien à la Bibliothèque impériale en ancien irlandais, quoique nous soyons assez riches en vieux manuscrits de caractère irlandais. C'est d'autant plus étonnant que les gloses irlandaises sont, dit-on, assez communes dans les manuscrits du même genre que possèdent les bibliothèques du Nord de l'Italie.

J'ai terminé l'impression de mon recueil de rouleaux des morts. Inutile de vous dire qu'un exemplaire vous en sera réservé.

Adieu, mon cher ami. Je vous récrirai dès que j'aurai vu M. Régnier.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

XCIV

Paris, 9 juillet 1866.

Mon cher ami, mes félicitations, pour être tardives, n'en sont pas moins sincères, et avec elles je vous prie de recevoir mes remerciements pour l'empressement que vous avez mis à m'annoncer l'accouchement de Madame d'Arbois de Jubainville, et pour l'envoi de vos dragées qui me sont arrivées très exactement : le seel était intact et la boîte entièrement remplie. J'espère que,

(1) *Gloses irlandaises du IXe siècle, extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque de Nancy.* — *Bibl. A.-J.*, nº 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour compléter votre bonheur, Madame d'Arbois est en voie de promptement se rétablir.

Renvoyez-moi, je vous prie, l'épreuve de votre article dès que vous l'aurez corrigée. J'ai remis votre conjugaison celtique (1) à M. Régnier le 29 juin. Vendredi dernier il m'a dit n'avoir pas encore pu s'en occuper; il voulait commencer par prendre une idée de la *Grammaire* de Zeuss (2) qu'il n'a jamais vue, et dont il ne trouvait pas d'exemplaire à consulter, celui de l'Institut étant à la reliure. Il m'a dit qu'il allait s'en procurer un chez un de ses amis.

Vous êtes bien bon de vous intéresser à mon histoire du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Je ne puis vous dire quand cet ouvrage sera publié quoique mon manuscrit soit prêt : l'Académie, par l'organe de son secrétaire perpétuel, ne m'a encore fait aucune promesse définitive.

Je vous serre affectueusement la main.

Tout à vous.

L. Delisle.

XCV

Paris, 27 juillet 1866.

Mon cher ami, M. Régnier m'a remis hier votre travail avec des observations dont vous serez, je l'espère, satisfait, puisqu'elles vous montreront qu'au jugement d'un des hommes les plus compétents, vous êtes dans la bonne voie. Je vous fais passer votre manuscrit pour que vous puissiez mettre à profit les remarques de M. Régnier.

Quand vous aurez revu votre travail, si vous le destinez aux *Mémoires des antiquaires de France*, vous pourrez le

(1) *Essai de restitution de deux temps d'un verbe celtique. — Bibl. A.-J., n° 52.*

(2) J.-G. Zeuss (1806-1856), *Grammatica celtica*. Leipzig, 1853.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire parvenir à M. Michelant (1), à la Bibliothèque impériale; M. Michelant, qui est actuellement président, ferait faire immédiatement la lecture le 1er, le 8 ou le 15 août, suivant qu'il aura reçu votre travail. Je l'ai prévenu, parce que, selon toute apparence, je prendrai mon congé annuel pendant le mois d'août.

J'ai reçu votre note sur votre inventaire des archives. Il est honteux pour nous de n'avoir à donner dans notre bibliographie que le programme de cet intéressant et méritoire travail.

La livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui va paraître renfermera votre compte rendu du livre de L'Epinois (2).

Adieu, mon cher ami.

Tout à vous.

L. Delisle.

XCVI

Paris, 5 septembre 1866.

Mon cher ami, je vous remercie infiniment de votre bonne lettre du 31 août et des rectifications que vous avez bien voulu me proposer pour quelques passages de mes *Rouleaux des morts* (3). J'accepte à peu près sans réserve toutes vos rectifications.

Je suis aussi tenté que vous d'attribuer au prieuré de Saint-Jean-en-Châtel de Troyes le titre 208 du rouleau de Mathilde.

Je passe condamnation pour la forme Saint-Martin-des-Aires et pour la forme Saint-Jome, qui, elle aussi, m'a été fournie par le *Gallia christiana.*

(1) H.-V. Michelant, bibliothécaire à la Bibliothèque impériale.

(2) H. de L'Épinois et Merlet. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres.* Chartres, 1861, 3 vol.

(3) *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle.* Paris, 1866. in-8°. — *Bibl. D., n° 274.*



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le titre 72 du rouleau de Saint-Vital, Titulus Sancti-Albani, peut bien être de votre abbaye de Nesle; mais je n'en suis pas certain. Avez-vous des textes du XIIe siècle dans lesquels cette abbaye soit ainsi dénommée? Remarquez que le titre 49 de Mathilde (p. 202) a absolument le même intitulé, et il n'est pas rare sur les rouleaux mortuaires de rencontrer le nom d'une abbaye étrangère mêlé dans une série de monastères fort éloignés. On profitait quelquefois d'un espace laissé en blanc, surtout quand on n'avait à écrire qu'une mention aussi courte que le titre 72 du rouleau de Saint-Vital.

J'adopte sans hésitation votre interprétation du titre 73. Cette pièce doit évidemment s'appliquer au monastère de Saint-Pierre-d'Oye. Reste une difficulté de lecture. On verra si l'original permet de lire autre chose que *Albensis*.

Votre observation sur le titre 77 est d'une justesse incontestable.

Ainsi vous m'avez rendu un vrai service en me communiquant vos remarques sur mon édition, et je m'estimerais heureux si je rencontrais sur mon chemin beaucoup de critiques aussi perspicaces et aussi indulgents que vous.

Votre travail sur la conjugaison celtique a été lu sans observations à la Société des antiquaires dans une séance du mois d'août. Une seconde lecture en sera faite à la première réunion, c'est-à-dire au commencement d'octobre, la Société étant en vacances pendant le mois de septembre. Je ne doute pas que l'impression n'en soit immédiatement votée.

J'ai pensé pendant mes vacances à un projet auquel vous ne refuserez peut-être pas de vous associer. Au moment où l'attention se porte si vivement sur l'œuvre du sire de Joinville, il me semble qu'il y aurait opportunité à publier un recueil des chartes qui nous sont parvenues de ce personnage. Ce serait un travail que pourraient faire collectivement plusieurs archivistes paléographes et qui serait, je pense, assez court pour que la publication n'en fût pas arrêtée par la difficulté de trouver un éditeur. Naturellement une grande part du travail vous reviendrait. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préparerais volontiers les textes fournis par les collections de la Bibliothèque impériale. M. Meyer a recueilli ceux qui sont à Châlons. M. de Fleury (1) offre de copier avec grand soin près de cinquante pièces qu'il a notées dans les différents fonds des archives de la Haute-Marne. Si ce projet avait votre assentiment, je crois qu'on pourrait se mettre à l'œuvre. Le recueil dont je vous parle pourrait peut-être se combiner avec une nouvelle édition de la *Vie de Saint Louis* (2) que M. de Wailly fera après l'achèvement de celle qu'on imprime maintenant. A cette future édition il se propose de joindre un travail étendu sur la langue de Joinville, travail pour lequel ne seraient peut-être pas inutiles les chartes françaises de votre bon sénéchal.

Adieu, cher ami. A vous mes remerciements et mes compliments les plus affectueux.

L. Delisle.

XCVII

Paris, 14 décembre 1866.

Mon cher ami, quoique je ne vous aie pas écrit depuis longtemps, je ne vous ai pas oublié, surtout dans cette dernière quinzaine, quand le moment est venu de réviser la liste des correspondants de l'Académie des Inscriptions. Il n'y a qu'une seule vacance dans le cadre des correspondants régnicoles, et une commission a été chargée de présenter trois candidats entre lesquels l'Académie fera son choix. J'ai rappelé à plusieurs membres de la Commission les droits que vous avez à devenir notre correspondant. On m'a dit que ces droits ont été unanimement reconnus dans la Commission, mais que cette fois-ci il paraissait convenable de choisir entre les savants

(1) P. de Fleury, alors archiviste de la Haute-Marne.

(2) N. de Wailly. *Œuvres de Jean, sire de Joinville*. Paris, 1867, in-8°. — *Histoire de Saint Louis, par Jean, sire de Joinville*. Paris, 1868 (*Société de l'histoire de France*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui s'occupent de philologie classique. La Commission, m'a-t-il été assuré, ne présentera que des savants connus dans cet ordre de travaux. En d'autres termes, je crois qu'on veut faire arriver M. Henri Weil (1) de Besançon. Mais j'espère fermement que vous n'aurez pas de concurrent sérieux la première fois qu'on voudra bien porter les regards du côté de notre pauvre histoire du Moyen âge.

Je ne sais pas au juste où en est l'impression de votre *Mémoire sur la conjugaison celtique*.

J'en ai fait la seconde lecture à la Société des antiquaires le 3 octobre dernier. Votre travail a été renvoyé à la Commission des impressions. Je n'ai pas assisté aux séances de novembre, ni de décembre, de sorte que j'ignore si le rapport a été fait et l'impression votée. Si ce n'est pas fait, vous pouvez être certain qu'on le fera. Mais vous devez savoir avec quelle lenteur on agit dans les Sociétés et dans les Commissions.

La proposition que j'avais faite d'insérer dans les *Notices et extraits des manuscrits* mon *Histoire du Cabinet des manuscrits* était pendante depuis quinze mois devant la Commission des travaux littéraires de l'Académie, quand la Commission des travaux historiques de la ville de Paris m'a fait une proposition que j'ai accueillie avec un reconnaissant empressement. Elle se charge de m'imprimer et, qui plus est, de m'imprimer avec un luxe dont je suis étonné. Il y a déjà huit jours que les premiers placards m'ont été envoyés par l'Imprimerie impériale.

J'accepte avec reconnaissance votre offre de rendre compte des *Rouleaux des morts* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. — La *Revue critique* et la *Bibliothèque* ont parlé ou vont parler des études sur les papyrus (2) ; c'est, je pense, assez de publicité pour ce travail. Je serai d'autant plus content de vous voir recommander les *Rou-*

(1) H. Weil (1818-1909), membre de l'Institut.

(2) *Sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale.* — *Bibl. D.*, n° 255. — *Notice sur un feuillet de papyrus... relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua, vers l'année 516, à un temple païen.* — *Bibl. D.*, n° 266.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leaux des morts (a la valeur desquels le travail de l'éditeur n'a rien ajouté) que la Société de l'histoire de France a grandement besoin d'être encouragée dans la publication des textes anciens et latins, et à ce propos je vous demanderai où en est votre projet relatif à la *Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines*. La Société de l'histoire de France, débarrassée du *Journal d'Argenson* et avançant rapidement dans la publication de Montluc et de Brantôme, va reprendre un peu de liberté dans ses allures, surtout si M. Lacabane (1) continue à faire attendre son Froissard. Albéric pourrait trouver bientôt son tour, si les éditeurs étaient prêts.

Le tome XXIII des *Historiens de France* est sous presse. Les premières feuilles sont bonnes à tirer et la copie d'une grande partie du volume est préparée. J'espère que l'impression marchera avec rapidité.

Croyez-moi bien votre tout dévoué et affectionné confrère.

L. DELISLE.

XCVIII

Paris, 24 janvier 1867.

Mon cher ami, je serais par trop coupable, si je ne répondais pas immédiatement à votre aimable lettre et si je ne m'excusais pas de ne vous avoir pas plus tôt remercié de toutes vos dernières communications, en particulier de votre compte rendu des *Rouleaux des morts* qui est empreint de tant de bienveillance. A mes occupations habituelles, est venu se joindre un déménagement qui me fait perdre beaucoup de temps, et qui a mis bien du désordre dans mes livres et dans mes papiers. J'ai quitté le boulevard Magenta depuis une huitaine de jours, pour venir, rue Hauteville n° 13, où vous pouvez désormais adresser vos lettres.

(1) L. LACABANE (1798-1884), directeur de l'École des chartes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est samedi que la Commission chargée d'examiner les Dictionnaires géographiques se réunira pour la première fois. D'après ce que j'ai entrevu du concours, le travail de vos compatriotes devra y faire assez bonne figure. Je vous tiendrai au courant de ce qui se passera.

J'ai causé avec Meyer, qui ne sera pas le moins du monde formalisé de vous voir entreprendre, seul, l'édition d'Albéric de Trois-Fontaines. — Rien ne me semble s'opposer maintenant à ce que le manuscrit de cet auteur vous soit communiqué, quand vous l'aurez demandé au Ministre, suivant les usages que vous connaissez.

Je vous félicite des progrès de la table de votre *Histoire des comtes de Champagne*, et aussi de vos travaux philologiques dont les résultats doivent déjà commencer à vous dédommager de vos peines.

Recevez en même temps, je vous prie, les plus cordiales amitiés de votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

XCIX

Paris, 19 février 1867.

Mon cher ami, la Commission du Dictionnaire topographique, dans une séance tenue hier soir, a décidé qu'elle proposera à la section d'histoire de partager le prix entre M. Matton, auteur du *Dictionnaire du département de l'Aisne* (1) et les auteurs du *Dictionnaire du département de l'Aube* (2). Il serait bien extraordinaire que cette proposition ne fût pas purement et simplement ratifiée par le Comité et le Ministre. Il n'y a donc aucun inconvénient à ce que vous sachiez l'avis de la Commission et à ce que

(1) A. Matton. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne.* Paris, 1871.

(2) Th. Boutiot et E. Socard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube.* Paris, 1874.



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous en fassiez part *à vos amis*. Je vous en informe donc sans aucun délai.

A ce billet, je joins la copie d'un petit passage que j'ai remarqué dans le manuscrit latin 1451 de la Bibliothèque impériale. Vous verrez bientôt les raisons sur lesquelles je m'appuie pour croire que ledit manuscrit a été copié en 796. Je n'aurai pas occasion de citer la note *de verbis gallicis*. Si elle a quelque intérêt, c'est à vous d'en faire usage.

Recevez, mon cher ami, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

L. Delisle.

L'impression de votre note sur la conjugaison celtique a été votée à la dernière séance administrative de la Société des antiquaires.

J'ai huit feuilles bonnes à tirer de mon *Histoire du cabinet des manuscrits*.

C

Paris, 21 février 1867.

Mon cher ami, voici sur l'autre feuillet la copie du passage du manuscrit de Vienne, qui vous intéresse.

Vous pouvez nous donner une vingtaine de pages sur le système suivi par M. de la Villemarqué pour l'établissement de ses textes. Je m'en rapporte à vous pour le ton que vous prendrez et je suis bien sûr que M. de la Villemarqué lui-même ne sera pas blessé de votre article.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CI

Paris, 11 avril 1867.

Mon cher ami, ce que vous me dites de M. de la Villemarqué m'afflige et ne m'étonne pas. Je m'en rapporte à votre prudence sur les ménagements avec lesquels doivent être exposées les particularités dont vous me parlez et que je vous approuve fort de mettre en lumière. En pareille circonstance on ne saurait être trop prudent, et il vous faut viser à ne pas trop blesser quelques amis de M. de La Villemarqué qui pourraient vous garder rancune, quand il s'agira de vous faire nommer correspondant de l'Académie.

M. de Wailly trouve le travail de M. Corrard (1) si faible qu'il ne voit pas bien la nécessité d'y répondre. Vous déciderez vous-même ce que vous devez faire à cet égard. Nous en causerons, si vous voulez, à votre prochain voyage.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

Il suffira que vous apportiez à votre prochain voyage la copie de votre article sur le *Barzas Breiz* (2).

CII

Paris, 11 juin 1867.

Mon cher ami, nous avons appris avec grand plaisir, M. de Wailly et moi, que M. de La Villemarqué avait eu

(1) A.-H.-F. CORRARD DE BREBAN, président du tribunal civil de Troyes.

(2) *Étude sur la première et la sixième édition des Chants populaires de Bretagne recueillis sous le nom de Barzas Breiz. — Bibl. A.-J., nº 48.*


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le bon esprit de ne pas s'offenser de vos observations, et que la solidité de vos connaissances en philologie celtique était avouée par celui-là même, qui aurait eu intérêt à la contester.

Vos articles sur Macaire et sur Joinville seront les bienvenus. Je vous en remercie d'avance.

Je viens de collationner le chapitre de l'armorial de Berry relatif à la Normandie. Je n'ai pas tenu compte des descriptions de blasons : ma science héraldique est trop bornée pour me permettre de contrôler avec quelque compétence l'exactitude des descriptions de M. Vallet de Viriville. J'aime à croire qu'il blasonne les armes mieux qu'il ne déchiffre les légendes. Voici un échantillon des rectifications que je proposerais, pour mettre l'édition d'accord avec le manuscrit : art. *505*, *d'Etouteville*; *510*, *d'Anneval*; *511*, *Bricquebet*; *525*, *Baqueville*; *535*, *Treuvile*; *539*, *Ferières*; *544*, *Clerc*; *549*, *Huçon*; *550*, *Tonneville*, ou à la rigueur *Tourneville*; *552*, *Brucourt*; *554*, *Calleville*; *555*, *Bonnebaut*; *561*, *Tieuville*; *568*, *Rouvrou*; *570* et *571*, les deux blasons, ainsi que les légendes, sont une addition du XVI[e] siècle, tout à fait étrangères à Gilles le Bouvier; il était indispensable d'en prévenir; *589*, *Pontiaudemer*; *590*, *Blaru*; *592*, *Masuriers*; *595*, *Sennenac*; *600*, *Fricans*; *605*, *Piron*, ce qui est une faute de copiste pour *Pirou*, comme on le voit par l'*Armorial* de Douët d'Arq (n° 267); *607*, *Valiquierville*; *609*, *d'Auricier*; *615*, *Chantelou*; *619*, *Willequier*; *654*, *Goullafre*; *657*, *Vateste*; *664*, *Saqueville*.

L'Imprimerie impériale me fait languir d'une manière désespérante. J'ai profité du répit qu'elle me donne pour achever un volume que vous ne tarderez pas à recevoir et qui fera, je le crains, assez peu d'honneur aux presses valognaises, d'où il est sorti. C'est l'*Histoire du château de Saint-Sauveur* (1), au pied duquel je passe tous les ans une partie de mes vacances. — La Société de l'histoire de France va insérer dans son Bulletin ma *Notice sur le*

(1) *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte.* — *Bibl. D.*, n° *286*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cartulaire du comté de Rethel (1); le manuscrit est à l'imprimerie. Vous en aurez un exemplaire tiré à part et vous l'aurez bien gagné, car j'ai plus d'une fois mis à profit la table qui termine votre *Catalogue des actes des comtes de Champagne.*

Je vous serre cordialement la main.

L. DELISLE.

CIII

Paris, 31 juillet 1867.

Mon cher confrère, vos trois comptes rendus me sont arrivés. Vous en lirez les épreuves. M. de Wailly et moi nous vous demanderons une petite modification dans l'article relatif au *Joinville*. Nous savons que M. Thurot (2), en publiant les notes de son ami, n'a pas eu le moins du monde des intentions malveillantes à l'endroit du travail de M. de Wailly. Il sera aisé de modifier une phrase dans laquelle vous semblez lui attribuer ces intentions. Tout le reste de vos trois articles me semble irréprochable.

J'apprends avec grand plaisir que votre tome VI (3) va se terminer. Je serai content quand je pourrai faire relier votre ouvrage complet.

Je vais avec ma femme passer tout le mois d'août en Normandie. J'en rapporterai un volume dont l'imprimeur de Valognes vient, tant bien que mal, d'achever la publication. C'est l'*Histoire du château de Saint-Sauveur*, que j'ai composée avec un véritable plaisir, mais qui pourra bien sembler un peu longue à ceux qui ne connaissent pas particulièrement le théâtre des évènements. Vous en jugerez d'ici à quelques semaines.

La *Notice sur le cartulaire de Rethel* (4) est en épreuves

(1) *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel. — Bibl. D., n° 293.*
(2) F.-C.-E. THUROT (1823-1882), membre de l'Institut.
(3) De l'*Histoire des comtes de Champagne.*
(4) *Bibl. D., n° 293.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle remplira 160 pages du bulletin de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1867. Vous aurez un exemplaire du tirage à part.

Mon *Histoire du Cabinet des manuscrits*, après avoir langui pendant quatre mois, vient d'être remise sur le chantier avec beaucoup d'activité. La semaine dernière j'en ai reçu d'un seul bloc trente placards dont je viens d'achever la correction.

Vos observations sur le style de Vallet de Viriville sont parfaitement justes, et je trouve à présent que le fonds même de son *Histoire de Charles VII* (1) est souvent aussi défectueux que la forme. C'est encore un livre qui sera refait. Je ne crois pas qu'on puisse en dire autant de *l'Histoire des comtes de Champagne*. Mais je n'aurai pas le cœur de communiquer à d'autres qu'à des amis intimes une observation désobligeante pour un confrère qui est vraiment bien malheureux. Il vient de perdre son enfant unique.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CIV

Paris, 6 septembre 1867.

Mon cher ami, je rentre à Paris et je m'empresse de vous remercier de vos deux dernières lettres. J'approuve fort votre projet de faire connaître en France le travail de M. Sickel (2) par une longue analyse que la *Bibliothèque de l'École des chartes* sera heureuse de publier en deux ou trois articles. Vous pourrez traduire les passages les plus importants. Si vous aviez besoin de vous référer aux

(1) Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII, roi de France.* Paris, Renouard, 1862-1865. 3 vol. in-8°.

(2) Th. Sickel. *Acta regum et imperatorum Karolinorum.* Vienne, 1867, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Essais sur la diplomatique (1) que le même auteur a publiés, mon exemplaire sera à votre disposition.

Votre affectionné.

L. DELISLE.

CV

Paris, *4 octobre 1867.*

Mon cher ami, il y a vous le savez à l'Exposition du champ de Mars plusieurs manuscrits datés dont l'étude est fort importante pour la paléographie. J'ai proposé à M. Lacabane de profiter de la présence de ces manuscrits à Paris pour en faire exécuter des fac-similés qui serviront à l'enseignement de l'École des chartes. Parmi les volumes qui nous intéressent il s'en trouve un ou deux qui appartiennent à la ville de Troyes : l'évangéliaire de 908 et le commentaire sur les épîtres de Saint Paul offert à Saint-Oyan par Mannon. Une lettre officielle a été adressée au maire de Troyes et aussi, je crois, au conservateur de la bibliothèque pour demander l'autorisation de faire dessiner par M. Pilinski quelques pages de ces manuscrits. La réponse, qui doit, je n'en doute pas, être favorable, n'est pas encore parvenue entre les mains de M. de Wailly qui s'occupe avec moi de cette affaire. Dans le cas où cette démarche ne vous occasionnerait pas trop de dérangement, nous vous prierions de vous informer si la demande d'autorisation est parvenue à M. le maire ou à M. Harmand et de faire ce qui vous paraîtrait le plus convenable pour nous procurer dans un bref délai la permission dont l'École a besoin. Un simple mot adressé par l'un de ces Messieurs à M. de Wailly serait tout ce qu'il nous faudrait.

Vos comptes rendus corrigés me sont parvenus en temps utile. Le numéro de la *Bibliothèque* qui va paraître renfer-

(1) Th. SICKEL. *Beiträge zur Diplomatik. I.-V.* Vienne, 1861-1865.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mera vos articles sur les *Rouleaux des morts* et sur le *Joinville*.

Vous avez parlé de moi avec beaucoup trop de complaisance dans votre article sur le livre de M. Sickel.

Pouvez-vous sans longues recherches voir dans quel volume de la *Patrologie* se trouve la chronique de Saint-Wandrille, intitulée *Gesta abbatum Fontanellensium* ou *Chronicon Fontanellensis abbatiæ ab a. 645 ad a. 833?*

Votre affectionné.

L. Delisle.

CVI

Paris, 13 octobre 1867.

Mon cher ami, combien vous dois-je de remerciements? — Et d'abord, je vous dirai que rien ne pouvait me faire plus de plaisir que la fin de votre *Histoire des comtes de Champagne*. Dès que l'encre de la dernière livraison sera séchée, je ferai relier votre livre dont je me sers souvent et dont je me servirai encore plus à l'avenir grâce aux bonnes tables que vous avez mises à la fin.

Je parlerai des comptes rendus à Bourquelot (1) et à Barthélemy (2) dès que je verrai ces confrères à la Bibliothèque.

J'ai lu avec curiosité et j'ai fait lire à M. de Wailly l'extrait de lettre sur les chants bretons que vous m'avez envoyé. C'est heureux que la vérité finisse toujours par retrouver ses droits.

Votre *Note sur les gloses du manuscrit de Nancy* (3) paraîtra dans un bref délai. Je l'ai envoyée à l'imprimerie. Vous en corrigerez deux épreuves.

Vous recevrez par la poste en même temps que cette

(1) F. Bourquelot (1815-1868), professeur à l'École des chartes.

(2) A. de Barthélemy (1821-1904), membre de l'Institut.

(3) *Gloses irlandaises du IXe siècle extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Nancy. — Bibl. A.-J., n° 49.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettre, les cinq livraisons du travail de M. Sickel dont je vous ai parlé et que vous avez manifesté le désir de voir pour rédiger les articles que vous nous donnerez dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Grâce à votre intervention, l'autorisation du maire de Troyes nous est parvenue en temps utile. M. Pilinski doit avoir maintenant terminé les calques dont nous avions besoin.

Je vous remercie des recherches que vous avez faites dans la *Patrologie* et je vous prie de ne plus songer à ces *Gesta abbatum Fontanellensium* dont je vais avoir entre les mains le manuscrit original et dont il serait peut-être bien opportun de donner une édition définitive. M. Pertz (1) n'a fait que reproduire le texte du *Spicilège* qui n'est pas satisfaisant.

J'accepterai avec reconnaissance votre article sur l'*Histoire du château de Saint-Sauveur*, si toutefois cette besogne ne doit pas nuire à quelques-uns de ces grands et utiles travaux dont vous nous donnez l'exemple.

Je vous serre affectueusement la main.

Tout à vous.

L. Delisle.

Le cahier de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, qui est imprimé et que vous allez recevoir, contient une pièce qui a servi aux derniers examens et qui rectifie une mauvaise leçon que vous a fournie le cartulaire de Saint-Étienne.

CVII

[1867].

Mon cher ami, voici l'épreuve de votre article sur les gloses de Nancy. Renvoyez-la-moi, dès que vous le pourrez. Je vous en communiquerai une seconde mise en pages.

(1) G.-H. Pertz (1795-1876), directeur des *Monumenta Germaniæ historica.*


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gardez les *Essais* de Sickel autant que vous en aurez besoin.

Je vous remercie bien de vos nouvelles sur l'affaire de M. de la Villemarqué. Vous ferez bien de soutenir votre opinion, mais avec beaucoup de modération et de courtoisie. Employez avec beaucoup de réserve le mot de *vieux*. M. de la Villemarqué tient à ne pas être mis dans la catégorie des *vieux*.

Je crains que le manuscrit du *Catholicon* ne puisse vous être envoyé à Troyes. M. Taschereau [1] a refusé l'hiver dernier de le prêter à M. de la Villemarqué, par ce motif que c'était un manuscrit unique.

La société dont vous me parlez s'appelle l'Académie royale d'histoire et de sciences morales et politiques. Votre livre devra intéresser quelques-uns de ses membres.

Les meilleurs compliments de votre tout dévoué.

L. Delisle.

M. Vallet de Viriville paraît très désireux de recevoir la fin de votre *Histoire des comtes de Champagne*.

CVIII

[*1867*]

Mon cher ami, en même temps que ce mot vous recevrez une deuxième épreuve de votre article; vous aurez la bonté de le relire et de vérifier si on a fait les corrections marquées sur le placard ci-joint. J'espère que votre santé ne laisse plus rien à désirer.

Soyez encore assez bon pour lire l'épreuve mise en pages de vos articles bibliographiques sur *Macaire* et sur l'*Armorial*.

(1) J.-A. Taschereau (1861-1874), directeur de la Bibliothèque nationale.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourquelot vous fera un compte rendu.

L'original de la charte de la comtesse Blanche (juin 1210) que nous avons donnée aux derniers examens de l'École est dans le vol. 2888. Z. de Gaignières, fol. 220.

Vous aurez un tirage à part de l'inventaire des manuscrits de Saint-Germain (1), quand il sera terminé. En attendant je vous envoie ma note sur le manuscrit de Saint-Prudence (2).

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CIX

Paris, 25 novembre 1867.

Mon cher ami, la livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, qui va paraître, contiendra votre article sur les gloses de Nancy, vos comptes rendus des ouvrages de Guessard et de Vallet de Viriville, et votre lettre sur l'affaire de M. de la Villemarqué. Je vous ferai parvenir dix exemplaires de la feuille qui contient vos observations sur les gloses.

Je m'étais plaint à la *Revue critique* (3) de l'article qui a été publié il y a une quinzaine de jours sur l'*Histoire des comtes de Champagne*. On m'a dit que vous en étiez l'auteur. Je persiste à croire que l'article est injuste, et que le devoir de la critique ne consiste pas seulement à relever les imperfections d'un livre, sans, pour ainsi dire, en laisser soupçonner le mérite.

Nous approchons de l'époque à laquelle on va s'occuper de compléter la liste des correspondants de l'Académie. Il y a, je crois, une place de correspondant régnicole

(1) *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque impériale. — Bibl. D., n° 327.*

(2) *Note sur le manuscrit de Prudence n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. — Bibl. D., n° 290.*

(3) *Revue critique d'histoire et de littérature* (n° du 16 décembre 1867).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vacante. Soyez bien persuadé que vos amis pensent à vous et qu'ils feront tout ce qui dans cette circonstance pourra être de votre intérêt.

Tout à vous.

L. Delisle.

CX

Paris, 20 décembre 1867.

Scrutin pour la nomination d'un correspondant, le 20 décembre 1867.

Étaient présentés par la Commission chargée de désigner des candidats en première ligne M. d'Arbois; — en deuxième M. Chabas; — en troisième M. Mantellier.

Premier tour : Mantellier 12 voix, d'Arbois 9, Bergman 7, Jal 3, Chabas 1, Obry 1.

Deuxième tour : Mantellier 15 voix, d'Arbois 14, Bergman 4.

Troisième tour : Mantellier 16 voix, d'Arbois 16.

Quatrième tour : d'Arbois 19 voix, Mantellier 14.

M. d'Arbois est nommé correspondant de l'Académie, résultat que sont heureux de lui annoncer sans aucun retard ses tout dévoués et affectionnés.

N. de Wailly. L. Delisle.

CXI

Paris, 21 février 1868.

Mon cher ami, on m'annonce à l'instant la mort de notre pauvre confrère M. Vallet de Viriville. J'ignore comment il sera pourvu à son remplacement à l'École des chartes; mais je crois qu'il serait essentiel de confier le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cours de classement des archives et des bibliothèques à un homme du métier, qui sût par la pratique ce qu'un archiviste doit faire de son dépôt. Nul mieux que vous ne serait en état de remplir ce programme. Mais consentiriez-vous à vous en charger? Répondez-moi, je vous prie, sans délai, pour que nous sachions si votre candidature doit être posée. Le traitement affecté à la chaire dont il s'agit est de 5.000 francs.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CXII

Paris, 2 mars 1868.

Mon cher ami, il y a bien *Rennes* dans le livre de Endlicher (1)

Je suis content que vous ayez de nouveau appelé mon attention sur le fragment que je vous avais communiqué l'année dernière. Cela m'a fourni l'occasion de revoir un manuscrit que j'avais noté il y a quelque temps et dans lequel se trouve quelque chose d'analogue. La copie lettre pour lettre en est jointe à ce billet.

Rien de nouveau à l'École des chartes. Il est douteux que le Conseil de perfectionnement soit consulté. On parle de seize candidats à la chaire vacante.

Votre compte rendu relatif à la question des chants bretons sera accueilli avec reconnaissance. — Je vous remercie bien de ne pas oublier *Saint-Sauveur*.

Votre tout dévoué confrère.

L. DELISLE.

(1) A propos d'un article de son correspondant publié dans la *Revue archéologique* (1868, tome II) sous le titre : *Le glossaire gaulois d'Endlicher*.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXIII

Paris, 17 mai 1868.

Mon cher ami, je vous envoie la copie du passage de Wesseling que vous m'avez demandée, et en même temps la copie du même texte d'après le manuscrit d'où dérive l'édition de Pithou reproduite par Wesseling.

J'ai reçu vos deux brochures et je vous en remercie affectueusement.

Votre ami dévoué.

L. Delisle.

CXIV

Paris, 23 mai 1868.

Mon cher ami, dans les pièces justificatives de mon *Histoire du cabinet des manuscrits* je compte donner un certain nombre d'anciens inventaires de bibliothèques, se rapportant à des collections dont nous avons recueilli des fragments. Peut-être devrais-je y donner place à quelques articles de l'inventaire de Maubuisson qui sert de garde au manuscrit 1183 de la bibliothèque de Troyes. Seriez-vous assez bon, quand vous en aurez le loisir, de jeter un coup d'œil sur cette pièce et de voir si les articles relatifs aux livres mériteraient la peine d'être copiés par vous. Je ne crois pas être indiscret en vous faisant cette demande, car ces articles, les seuls qui m'intéresseraient, ne doivent pas être bien nombreux.

A l'occasion, vous pourriez me noter les anciens inventaires de livres, antérieurs à l'invention de l'imprimerie qui vous passeraient par les mains. Ce genre de documents a pour moi beaucoup d'intérêt, et j'en ferai grand usage si je me décide, comme on m'y engage à l'Hôtel de ville,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à donner, sous forme d'épilogue, un aperçu sur l'histoire des bibliothèques au Moyen âge.

Croyez-moi bien votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

A. de La Borderie est à Paris depuis une quinzaine de jours. Nous avons souvent parlé de vous et de vos travaux. La Borderie me semble grand ami de M. de La Villemarqué; il avoue qu'il y a des arrangements dans son recueil, mais il trouve que vous allez beaucoup trop loin dans vos critiques et ne doute pas que M. de La Villemarqué ne réussisse à sauver une partie de ses bagages.

CXV

Paris, 21 juillet 1868.

Mon cher ami, vos livres sont de ceux qui se recommandent par eux-mêmes, et dont la valeur n'est guère augmentée par les circonstances que recherchent les bibliophiles; je n'éprouverai, soyez-en bien persuadé, aucune contrariété à avoir sur papier ordinaire la continuation de votre inventaire.

Je ne sais pas encore au juste quand je pourrai quitter; mais ce ne sera certainement pas avant le 31 juillet au soir.

Je vous remercie bien des fragments de l'inventaire de Maubuisson que vous avez eu la bonté de me communiquer. Tout informes qu'ils sont, j'aurai l'occasion de les citer et de dire que je les dois à votre amitié. Il est possible qu'après avoir vu l'analyse du catalogue que vous m'indiquiez sous votre cote G 508, je vous en demande copie. L'un des points que je me propose de traiter dans l'appendice à mon *Histoire du cabinet des manuscrits* c'est la composition des bibliothèques des divers établissements et des diverses catégories de particuliers au Moyen âge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quoique j'aie déjà recueilli un assez grand nombre d'exemples, je profiterais, je n'en doute pas, des textes dont vous me parlez. Mais je ne voudrais pas vous distraire de vos travaux habituels, et je me demande si vous ne pourriez pas trouver une main qui, moyennant une juste indemnité, se chargerait de me transcrire les inventaires que vous prendriez la peine de mettre de côté. Dans tous les cas, ne vous en préoccupez pas plus que la chose ne vaut.

Mon tome I est à la veille d'être achevé. Je ne sais pas encore s'il sera publié avant le tome II dont la copie est prête à remettre aux imprimeurs. Les planches formeront un volume à part, avec texte explicatif, dans lequel trouvera place un résumé de l'histoire des bibliothèques en France avant l'invention de l'imprimerie. Cette portion de mon travail est encore à l'état de projet.

Je vous remercie de nouveau.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CXVI

Paris, 11 septembre 1868.

Mon cher ami, je suis toujours en retard avec vous. Aujourd'hui j'ai à vous remercier de l'obligeant compte rendu que vous m'avez consacré et dont je serais très fâché de voir modifier un seul mot, — puis de votre aimable lettre du 4 septembre, où j'ai trouvé une vive expression de l'amitié que vous me portez, — enfin de votre paquet d'*Inventaires* (1) qui m'a été fidèlement remis à la Bibliothèque impériale.

Tout le monde est en vacances, et je n'ai encore remis aucun des exemplaires que vous m'avez chargé de distri-

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aube antérieures à 1790, archives ecclésiastiques, série G. — Bibl. A.-J.*, n° 205.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

buer. Aujourd'hui je ferai hommage à l'Académie de celui qui lui est destiné. J'ai parcouru vos deux nouvelles livraisons, et j'ai vu qu'il y avait une ample moisson à faire pour nos études sur le Moyen âge.

Je suis revenu à Paris depuis huit jours et je ne m'absenterai plus de l'année. J'ai maintenant 520 pages de mon tome I de l'*Histoire du cabinet des manuscrits* tirées ou à peu près bonnes à tirer. Je touche donc à la fin de ce volume, et je relis maintenant la copie du suivant, dans lequel je fais bien des changements.

Le prochain cahier de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* sera en grande partie rempli par le mémoire de M. de Wailly sur la langue de Joinville. Je crois que ce travail sera fort utile à ceux de nos confrères qui voudront prendre la peine de le lire attentivement et qu'il pourra donner l'idée d'entreprendre des recherches du même genre sur des groupes bien déterminés d'anciennes chartes françaises. Je verrai avec plaisir votre travail sur les gloses des noms de lieu gaulois ; mais vous êtes vraiment trop aimable de répéter que mes communications ont augmenté l'importance de votre travail.

Croyez-moi bien votre tout affectionné et dévoué.

L. DELISLE.

CXVII

Paris, 17 octobre 1868.

Mon cher ami, vous savez déjà par une lettre de M. Jourdain qu'une mission avec indemnité de 1.200 francs va être donnée à M. Luzel (1). Le chiffre de l'indemnité sera peut-être augmenté, si l'état des crédits le permet à la fin de l'exercice.

J'ai laissé entre les mains de M. Jourdain votre lettre

(1) F.-M. LUZEL, plus tard archiviste du Morbihan.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui lui rappellera la position de M. Luzel. Il m'a promis de veiller à ses intérêts. J'en ai aussi parlé à M. Maury, qui a l'oreille de M. Duruy et qui sera heureux de mettre son crédit à notre disposition.

La livraison de la *Bibliothèque* qui va paraître contiendra votre compte rendu de l'*Histoire de Saint-Sauveur*, dont je vous remercie de nouveau.

Avant la fin de l'année sera mis en distribution un volume de la Société de l'histoire de France renfermant l'*Histoire de Saint Louis* par Joinville ramenée à l'orthographe primitive par M. de Wailly.

J'ai à peu près achevé la distribution des exemplaires de votre livraison d'*Inventaire*, il ne me reste plus à placer que les cahiers destinés à M. Bordier et à M. Quicherat.

Mon relieur vient de me rendre les sept volumes de l'*Histoire des comtes de Champagne*. Depuis deux mois qu'il les avait emportés, j'ai eu plus d'une occasion d'en regretter l'absence dans ma bibliothèque. Je viens d'y recourir, et comme toujours, avec profit, pour l'éclaircissement de la chronologie des comtes de Dammartin (1) au temps de Saint Louis, qui a été bouleversée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. J'en ferai peut-être l'objet d'une notice.

Les dernières feuilles du tome I de l'*Histoire du cabinet des manuscrits*, y compris la préface, sont composées.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CXVIII

[*Paris*, *1869*].

Mon cher ami, j'ai mis hier au chemin de fer à votre adresse un paquet renfermant deux brochures et un exem-

(1) *Recherches sur les comtes de Dammartin au* XIII*e siècle*. — *Bibl. D. n° 370.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaire du premier volume de l'*Histoire du cabinet des manuscrits* (1).

J'attendais, pour vous écrire, à pouvoir vous faire cet envoi, et dans ces derniers temps, outre mes occupations habituelles, j'ai eu une dizaine de journées prises par la cour d'assises, où je siégeais en qualité de juré. Vous m'excuserez donc si je n'ai pas plus tôt répondu à vos deux dernières lettres.

Vous m'avez tant de fois témoigné votre amitié, que je crois pouvoir encore aujourd'hui y faire un nouvel appel. Il s'agirait de faire pour la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un compte rendu de mon premier volume. Je vous dirai même qu'ayant seulement reçu six exemplaires de mon livre, je m'en suis fait remettre quelques autres sous promesse de comptes rendus, de sorte qu'en annonçant l'ouvrage dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vous me fournirez le moyen d'offrir le volume à une personne que je n'aurais pu en gratifier.

Le tome I de la nouvelle édition de *Dom Bouquet* (2) vient de paraître. Les épreuves en ont été revues par M. Ruelle et je pense que la correction en a été faite avec le plus grand soin.

L'impression du tome XXIII (3) s'avance, il y en a plus de 400 pages tirées. — Je prépare pour le tome XXIV un travail considérable sur les enquêtes que Saint Louis fit faire, principalement en 1248, par des enquêteurs ayant les pouvoirs les plus étendus, sur l'administration des officiers royaux dans la plupart des bailliages et des sénéchaussées. Les extraits que je prépare de ces enquêtes (souvent je dois donner les textes complets) rempliront peut-être à eux seuls une grande partie du futur volume. Mais j'espère que la nouveauté de ces documents dont personne encore, à l'exception de Boutaric pour son travail sur

(1) *Bibl. D., n° 314.*

(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France...par Dom Martin Bouquet. — Bibl. D., n° 371.*

(3) *Bibl. D., n° 565.*



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Alphonse [1], n'a fait usage, et l'importance des renseignements qu'ils fournissent sur l'histoire de la première moitié du XIIIe siècle feront pardonner la longueur de la publication; l'intérêt que j'y trouve me dédommage de la peine que j'ai à lire des pages écrites en caractères microscopiques et souvent fort altérés par l'humidité.

C'est cette copie et la préparation de l'inventaire des manuscrits de la Sorbonne [2] qui m'occupent le plus en ce moment. Comme amusement je rédige un mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis [3]. J'y ai été amené par la découverte que je crois avoir faite d'un manuscrit original peut-être autographe de l'auteur, et j'y expose des idées nouvelles sur l'origine et le caractère de plusieurs de nos chroniques du XIIIe siècle. Je touche en passant à une question que je ne puis convenablement examiner, celle des *Chroniques de Saint-Denis*. Il y a là un grand travail à entreprendre et je voudrais voir un jeune homme intelligent et actif se décider à nous donner une bonne édition de ce texte avec des notes critiques pour montrer comment toutes les parties en ont été réunies et soudées les unes aux autres. Nous avons à Paris des manuscrits inappréciables et je ne comprends pas qu'un pareil monument ait été si négligé ou mal traité, qu'il faut encore le plus souvent recourir aux manuscrits quand on veut en faire usage.

Je vous entretiens trop longuement, mon cher ami, de ce que je fais ou veux faire. Votre amitié m'y a provoqué et me servira encore d'excuse. Dites-moi, je vous prie, de votre côté ce que vous faites, et croyez-moi votre bien dévoué.

L. DELISLE.

M. Max Müller a été nommé hier associé étranger de l'Académie des inscriptions.

(1) BOUTARIC. *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*. Paris, 1870, in-8°.

(2) *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne conservés à la Bibliothèque impériale.... Bibl. D.*, *n° 384*.

(3) *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis. — Bibl. D.*, *n° 464*.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXIX

Paris, 21 février 1869.

Mon cher ami, mille remerciements pour vos offres d'articles. Croyez bien que je vous en ai une vive reconnaissance. A part les renseignements que dans mon second volume(1) je donnerai sur la composition de nos fonds de manuscrits, je compte donner dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, d'ici peu de temps, un aperçu de l'organisation de ces mêmes fonds. Je vous dirai aujourd'hui, en deux mots, que le fonds latin se divise en six séries, dans lesquelles la série des numéros se suit sans interruption de l'une à l'autre :

1° L'ancien fonds, dont le catalogue a été imprimé en 1744.

2° Série composée des manuscrits latins du supplément, de ceux du fonds des Cartulaires et de ceux qui avaient été par mégarde compris dans le fonds français. J'en ai publié l'inventaire en 1863(2).

3° Série composée des manuscrits latins venant de Saint-Germain. Je vous en ai récemment envoyé l'inventaire(3).

4° Série des manuscrits latins venant de Saint-Victor. L'inventaire s'en trouvera dans le cahier de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*(4) qui va paraître. Vous en recevrez le tirage à part d'ici quinze jours et pourrez en parler en même temps que de l'inventaire de Saint-Germain.

5° Série composée des manuscrits latins venus de la Sorbonne(5). L'inventaire en paraîtra en 1870 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

6° Série composée des manuscrits latins venus de Notre-Dame et de diverses autres bibliothèques qui ont fourni

(1) de l'*Histoire du cabinet des manuscrits.*

(2) *Bibl. D., n° 197.*

(3) *Bibl. D., n° 327.*

(4) *Bibl. D., n° 356.*

(5) *Bibl. D., n° 384.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trop peu de manuscrits pour qu'on pût former une série particulière des manuscrits de chacun de ces établissements. S'il n'était pas dangereux de prendre des engagements à longue échéance, je promettrais d'en donner l'inventaire en 1871 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*(1).

Pour ce qui est de la 3e série, elle comprend tous les manuscrits latins qui nous sont venus de Saint-Germain et qui étaient au moment de la Révolution répartis en cinq fonds différents, savoir :

1° Fonds latin de Saint-Germain, comprenant les manuscrits latins de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain; — les manuscrits latins de Corbie que Richelieu avait fait porter de Corbie à Saint-Germain; — les manuscrits de Saint-Maur-des-Fossés; — les manuscrits latins ayant fait partie de la bibliothèque de Séguier, passée depuis dans la maison de Coislin.

2° Fonds français de Saint-Germain, formé des mêmes éléments que le fonds latin; — on y avait par mégarde inséré un certain nombre de manuscrits latins qui ont été, comme de raison, rattachés à notre 3e série du fonds latin.

3° Fonds de Harlay, renfermant des manuscrits latins, français, etc.

4° Fonds de Gesvres, renfermant également des manuscrits látins, français, etc.

5° Un fonds supplémentaire, connu chez nous sous le nom de *Résidu Saint-Germain*, et comprenant les volumes et papiers qui n'étaient point régulièrement classés dans la bibliothèque de Saint-Germain au moment de la suppression de cet établissement, soit qu'ils servissent aux travaux individuels de quelques Bénédictins, soit qu'ils ne fussent pas de nature à être incorporés dans un dépôt quasi public, soit par tout autre motif.

La 3e série de notre fonds latin renferme tous les manuscrits latins qui étaient dans les cinq séries que je viens de vous énumérer.

(1) *Bibl. D.*, n° *408.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je m'entendrai avec M. de Beaucourt (1) pour vous procurer un Joinville.

Il ne me reste plus de place que pour vous réitérer mes remerciements et me dire votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CXX

Paris, 21 mars 1869.

Mon cher ami, je pars demain matin pour aller passer en Normandie les vacances de Pâques, mais je ne veux pas m'éloigner sans vous avoir remercié de vos dernières communications, dont j'aurai l'occasion de faire usage, comme aussi des renseignements recueillis par M. Pigeotte (2) que je recevrai avec une vive reconnaissance, si votre dévoué collaborateur veut bien m'en faire part.

Je vous remercie encore de l'obligeant compte rendu, que vous m'avez adressé et que j'ai renvoyé aujourd'hui même à M. de Beaucourt après y avoir fait deux ou trois corrections que vous approuverez sans aucun doute. La plus importante a pour objet de dire que mes *Inventaires* ont d'abord paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Je vous remercie de nouveau et me dis tout à vous.

L. Delisle.

CXXI

Paris, 31 juillet 1869.

Mon cher ami, je mets à la poste, en même temps que

(1) G. du Fresne de Beaucourt, l'auteur de l'*Histoire de Charles VII.*

(2) Léon Pigeotte, érudit troyen, collaborateur aux travaux historiques du correspondant de Léopold Delisle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette lettre, un paquet renfermant la copie et les épreuves de votre étude sur le mot *rossignol* (1).

Vous apprendrez avec plaisir que M. Luzel a obtenu dans la séance d'hier, une médaille du Concours des antiquités nationales. Une autre a été décernée à M. Longnon (2).

Vos comptes rendus seront toujours les bien venus, mais je comprends qu'ils doivent céder le pas à des travaux plus importants. Pour mon compte, je n'éprouve aucune impatience, et je pense que M. de Wailly n'est pas plus pressé que moi.

Je suis certain que les deux mémoires dont vous me parlez seront fort instructifs. Il me semble que les deux sujets conviendraient à l'Académie. Peut-être l'intérêt de vos recherches sur les noms des rois mérovingiens serait-il plus généralement compris. Mais vous serez le meilleur juge de la question, et vous déciderez bien quel est le morceau qui sera de nature à donner la meilleure idée de votre science philologique. Je crois que M. Adolphe Régnier vous a donné un bon conseil en vous engageant à communiquer un de vos essais à l'Académie....

Je vous serre affectueusement la main.

L. Delisle.

CXXII

Paris, 25 octobre 1869.

Mon cher ami, toutes vos communications me sont exactement arrivées. Mille remerciements d'abord en mon nom privé pour la gracieuse analyse de mon livre, puis au nom de nos confrères de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. La peine que vous prenez pour alimenter notre bulletin bibliographique est vraiment méritoire, et, si votre

(1) *Étude sur le mot français « rossignol ». — Bibl. A.-J., nº 55.*

(2) Auguste Longnon (1844-1911), membre de l'Institut.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exemple était quelque peu suivi par nos collaborateurs de Paris et des départements, nous serions un peu moins incomplets.

Nous accueillerons avec plaisir l'article dont vous me parlez dans votre lettre du 12 septembre au sujet de la chanson bretonne dont s'est déjà occupé notre confrère Vallet de Viriville.

Je vous remercie d'avance de la nouvelle livraison d'*Inventaire* que vous me promettez. J'ai fait relier en un volume vos séries C et D. Je remettrai à leurs destinataires les différents exemplaires dont vous me confierez la distribution.

Je n'ai pas entendu parler de la mission de M. Luzel.

Vous avez contribué à une bonne mesure en faisant obtenir à M. Chérest le prix de l'Académie de Dijon. Son histoire de Vézelay (1) est un travail consciencieux et instructif. — L'abbé Chevalier (2) a eu le prix dans le ressort de Grenoble pour ses Cartulaires du Dauphiné.

Je ne m'étonne pas que vous ayez été content de M. Arndt (3). C'est un homme très aimable, et qui travaille admirablement bien.

Personne ne m'a parlé d'un compte rendu du *Manuel d'épigraphie* (4) de M. Le Blant. Si vous voulez bien vous en occuper, vous nous rendrez un nouveau service.

J'oubliais, en commençant ma lettre, de vous dire que vos observations sur les tables à joindre à mon *Histoire du Cabinet des manuscrits,* sont parfaitement justes, et que j'espère bien y faire droit.

Je vous remercie de nouveau mon cher ami, et je vous serre cordialement la main.

L. DELISLE.

(1) Aimé CHÉREST. *Vézelay. Étude historique.* Auxerre, Perriquet, 1863-1868. 3 vol. in-8°.

(2) Le chanoine Ulysse CHEVALIER, membre de l'Institut.

(3) W. ARNDT, collaborateur des *Monumenta Germaniæ historica.*

(4) E. LE BLANT. *Manuel d'épigraphie chrétienne.* Paris, 1869.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXIII

Paris, 6 novembre 1869.

Mon cher ami, différentes circonstances ont un peu entravé la publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. On vient d'achever le tirage d'une double livraison de 17 feuilles, en tête de laquelle est votre article sur le *rossignol*. — La sixième livraison de l'année 1869 est sous presse. Elle contiendra votre article sur la chanson bretonne, dont la copie est entre les mains des imprimeurs, et tout ou partie de votre bibliographie. La livraison qui va paraître n'a pu recevoir que l'article sur le *Cabinet des manuscrits*.

Je ne sais quand mon second volume sera envoyé à l'imprimerie. En attendant, j'en retouche plusieurs parties, car c'est un travail qui par sa nature même est toujours susceptible d'être perfectionné.

Votre travail sur l'onomastique mérovingienne (1) sera fort curieux. Avec les connaissances que vous avez en diplomatique et en linguistique, vous serez à même de présenter des observations qui eussent échappé à tout autre que vous, au moins parmi nos compatriotes.

Recevez, je vous prie, mon cher ami, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

L. Delisle.

CXXIV

Paris, 28 novembre 1869.

Mon cher ami, ci-joint la réponse de M. Arndt, qui, en me parlant de votre travail, m'a dit qu'il ne pensait pas

(1) *Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque mérovingienne. — Bibl. A.-J.*, n° 62.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que votre anneau eût jamais servi à sceller, puisque les lettres n'y sont pas gravées à l'envers.

M. Régnier a présenté votre travail à l'Académie vendredi dernier. Il en a fait l'éloge, signalant comme très curieux plusieurs des rapprochements que vous avez faits, et ne faisant de réserve que pour deux ou trois détails sur lesquels vous avez émis des affirmations un peu hardies. — Il m'a dit en particulier qu'il était fort content de votre manière de travailler et que vous étiez bien au fait de toutes ces questions. — Ce jugement m'a fait le plus grand plaisir et doit vous encourager à marcher dans la voie que vous vous êtes ouverte.

Adieu, mon cher ami, je suis très sensible à toutes les marques d'amitié que vous me donnez.

L. Delisle.

CXXV

Paris, 27 mars 1870.

Mon cher ami, votre manuscrit m'est arrivé. Autant que j'en ai pu juger, vos recherches sur la déclinaison franque constituent un travail solide et judicieux, qui vous fera honneur. Les résultats que vous obtenez dès maintenant doivent vous récompenser du labeur opiniâtre auquel vous avez dû vous livrer depuis que la philologie comparée est votre étude de prédilection.

Pour mon compte, je serais flatté que votre mémoire parût dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et je crois que c'est là qu'il serait imprimé le plus vite. — Je ne doute pas qu'il ne fût bien accueilli dans les *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants;* mais au train dont marche la publication de ce recueil, vous attendriez longtemps votre tour. — Cet inconvénient n'existerait pas pour la Société des antiquaires. Le volume qui vient de paraître la semaine dernière a absorbé les mémoires qui avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été lus jusqu'à ces derniers temps, et la Commission de publication est disposée à en faire mettre un nouveau sous presse dès que des matériaux seront entre ses mains. Je crois donc que c'est la Société des antiquaires qui vous offrira le double avantage de vous donner un tirage à part et de vous faire paraître dans un assez bref délai. Si vous m'y autorisez, je demanderai à notre président (M. Cocheris) (1) d'en faire la lecture à une de nos premières séances.

M. Adolphe Régnier a présenté à l'Académie vos deux derniers mémoires, et s'est exprimé de façon à montrer qu'il approuve entièrement votre méthode.

Je vous remercie bien de m'avoir envoyé un exemplaire de ces deux opuscules. Je tiens beaucoup à réunir, autant que possible, vos travaux, ceux-là même que je dois, comme un profane, estimer et admirer par le témoignage des juges compétents.

Je voudrais donner un peu d'activité à la publication du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements* (2) ; mais, pour procéder avec quelque ordre, il serait bon de savoir ce qui reste à faire. A cet effet, d'accord avec M. Jourdain, je vais essayer de réunir des renseignements sur toutes les collections publiques (ou semi-publiques) de manuscrits qui sont dans chacun de nos départements. Le concours des savants qui connaissent à fond, comme vous, les richesses d'une région assez étendue, nous sera infiniment utile. Nous voudrions n'en être plus réduits, comme cela nous arrive le plus souvent, à nous contenter des renseignements consignés dans la compilation de Hænel, dans les *Archives* de M. Pertz, et dans des statistiques souvent ridicules qui ont été fournies, il y a longtemps, par les préfets. Il nous faudrait la liste des bibliothèques renfermant des manuscrits, et pour chacune de ces bibliothèques l'indication du nombre des manuscrits, — des fonds anciens d'où viennent les manuscrits, — des catalogues ou notices qui ont été rédigés pour faire connaître plus ou moins en détail la collection, — de quelques

(1) H. Cocheris (1829-1882), conservateur à la Bibliothèque Mazarine.
(2) *Bibl. D.*, nos *466 et 896.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

détails propres à donner une idée superficielle de l'importance de la collection soit dans son ensemble soit dans quelques-unes de ses parties. Vous nous rendriez service, si dans un moment de loisir vous jetiez sur le papier ce que votre mémoire vous fournirait au sujet des bibliothèques que vous avez eu l'occasion de visiter.

Je vais mettre à la poste pour vous un exemplaire d'un mémoire sur les comtes de Dammartin au XIIIe siècle (1).

Votre dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CXXVI

Paris, 15 juillet 1870.

Mon cher ami, je vous renvoie votre acte de naissance, que je n'avais pas besoin de voir pour être convaincu de la rigoureuse exactitude de votre signature. La note que vous désirez voir paraître dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* est imprimée et sera à la fin du cahier qui va paraître.

M. Meyer ne m'a pas semblé disposé à en parler dans la *Revue critique*, sinon quand ce journal aura l'occasion de rendre compte d'une partie des *Supercheries* (2).

J'ai montré votre acte de naissance à M. de Wailly qui était suffisamment édifié d'avance comme toutes les personnes qui connaissent la loyauté de votre caractère.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CXXVII

Paris, 5 janvier 1871.

Mon cher ami, votre lettre est la première qui me soit arrivée de la province depuis la mi-septembre. Ma femme

(1) *Bibl. D.*, nº *370.*

(2) J.-M. QUÉRARD. *Des supercheries littéraires dévoilées.* Paris, 1869-1871.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et moi nous vous remercions bien de nous l'avoir envoyée, et d'avoir pensé à nous au milieu des catastrophes que nous subissons.

Ma femme et moi nous allons bien. Madame Burnouf (1) a supporté les privations des derniers mois beaucoup mieux que l'état habituel de son estomac ne nous permettait de l'espérer.

Nous avons eu la douleur de perdre un cousin, officier d'éclaireurs, qui est tombé mortellement atteint dans un des combats du commencement de janvier. Sa pauvre mère avait de plus jusqu'à ces derniers temps de poignantes inquiétudes sur le sort d'un autre fils qui avait été blessé sous Metz le 14 août. Nous avons appris qu'il était en voie de guérison et prisonnier en Allemagne.

Je n'ai pas eu de nouvelles de ma famille de Normandie.

Deux de mes belles-sœurs, Madame Boissier et Madame Fernet, se sont retirées avec leurs enfants la première à Nîmes, où elle n'a dû courir aucun danger, la seconde à Pont-Audemer, où elle a subi l'invasion des Prussiens le 9 décembre. Depuis elle a pu se réfugier à Valognes près de ma famille, ce qui nous tranquillise un peu. Nous en étions fort tourmentés, car elle était partie à la fin du mois d'août avec ses quatre petites filles sans beaucoup d'argent et sans habits d'hiver, pour Pont-Audemer, où elle ne connaissait à peu près personne. Ce qui nous alarmait surtout, c'est qu'elle devait accoucher au mois de janvier. Nous espérons qu'elle se sera bien tirée de ses embarras à Valognes, où son mari se dispose à la rejoindre dans quelques jours.

M. de Wailly a pris sa retraite à la Bibliothèque, à partir du 1er octobre, pour se consacrer tout entier à sa mère qu'il a eu la douleur de perdre il y a quinze jours. — Il n'a pas encore été remplacé au département des manuscrits, dont les collections, par parenthèse, sont désorganisées pour plusieurs mois encore par suite des précautions prises en vue du bombardement, et à ce propos vous

(1) Belle-mère de Léopold Delisle.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jugerez peut-être utile d'adhérer à la déclaration de l'Institut que les journaux de Paris ont publiée vers le 20 septembre.

Un autre jour je vous écrirai plus au long ; mais je ne voulais pas retarder d'un instant à vous rassurer sur notre sort....

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

CXXVIII

Saint-Sauveur, le 26 avril 1871.

Monsieur, j'ai reçu des nouvelles directes de mon frère Léopold il y a quelques jours. Physiquement il se porte très bien. Je n'ai pas besoin de vous expliquer sa position morale, vous la connaissez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée et me croire très reconnaissant de votre intérêt.

A. DELISLE (1).

CXXIX

Paris, mai 1871.

Mon cher ami, cette fois encore le danger est conjuré, et le rétablissement de l'ordre à Paris exercera, je l'espère, une salutaire influence sur l'état de nos malheureuses provinces. Les gens de bon sens et de bonne foi peuvent aujourd'hui se rendre compte des épouvantables catastrophes auxquelles nous mènent les doctrines démagogiques et socialistes, et la vue de nos ruines ouvrira les

(1) Achille DELISLE, frère aîné de Léopold Delisle, juge de paix à Saint-Sauveur-le-Vicomte.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

yeux aux fauteurs des ligues pour les prétendues franchises municipales. Puisse la terrible leçon qui nous est infligée n'être perdue ni pour notre génération ni pour celles qui la remplaceront!

Ma femme et moi nous avons été préservés. Notre maison et celle de nos proches n'ont point souffert, quoique la lutte ait été acharnée dans notre rue et que pendant plusieurs jours notre quartier ait été sous une pluie de balles et d'obus. Nous n'avons point d'accidents dans notre famille ni parmi nos amis les plus intimes. Cependant Jules Lair a eu le chagrin de voir brûler ses livres et jusqu'à la dernière de ses notes. Mais que sont les pertes individuelles auprès des désastres publics? Vous ne pouvez vous imaginer l'état de Paris après les incendies que la Commune y a allumés avec une si cruelle habileté. Les pertes littéraires sont cependant moindres que nous ne pensions au premier moment. Elles semblent se borner à la Bibliothèque du Louvre dans laquelle se trouvaient avec beaucoup de livres dans des conditions exceptionnelles de précieux manuscrits originaux dont on n'avait guère fait usage; — aux collections de l'Hôtel de ville : bibliothèque et archives; — peut-être aux archives de l'assistance publique; — aux archives de la police, lesquelles renfermaient des pièces anciennes; — aux bibliothèques de plusieurs administrations et corporations.

Tout est sauvé aux Archives nationales, à l'Institut, à la Mazarine, à Sainte-Geneviève, à l'Arsenal et à la Bibliothèque nationale. Chacun de ces établissements a couru les plus grands risques; mais grâce à Dieu nous n'avons plus rien à craindre.

Vous avez peut-être appris que j'ai été révoqué pour m'être opposé à l'invasion d'un aventurier à qui la Commune voulait confier les manuscrits arabes et syriaques de la Bibliothèque. Je n'en n'ai pas moins pu veiller à peu près sans interruption sur les collections dont je me trouvais, par droit d'ancienneté, le principal gardien et dont je suis depuis hier conservateur en titre, ainsi que M. de Wailly en avait exprimé le désir quand il a demandé sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retraite. Le gouvernement m'a fait la gracieuseté de faire remonter ma nomination au jour où le journal officiel de la Commune a publié ma révocation.

M. de Wailly n'a point souffert du long bombardement auquel Passy a été assujetti.

Pendant les jours de terreur que nous avons subis, j'ai essayé de m'absorber en étudiant les actes de Henri II, roi d'Angleterre, qui sont presque tous dépourvus de date comme celui que vous avez publié dans vos *Abbayes cisterciennes.* La comparaison des formules et des noms des témoins m'a fourni le moyen de les dater tous d'une manière assez approximative. Je ne songe pas à publier les actes que j'ai examinés et qui sont au nombre de plus de 800, mais j'en ferai l'objet d'un mémoire qui intéressera, je l'espère, les amis de la diplomatique.

Tout à vous.

L. Delisle.

C'est seulement ce matin que j'ai reçu votre lettre du 30 mars.

CXXX

Paris, 13 juin 1871

Mon cher ami, j'ai reçu hier le paquet dont vous m'aviez annoncé l'envoi.

Je vous remercie de vos deux articles, qui sont fort instructifs et que j'enverrai à l'imprimeur dès que nos impressions reprendront leurs cours réguliers. Tous deux m'ont intéressé, celui dans lequel vous nous montrez les premiers rapports de la Prusse avec la France, comme celui qui est consacré à un point curieux de diplomatique.

J'écris à M. Pigeotte pour le remercier.

Veuillez, je vous prie, être mon interprète auprès de M. Albert Babeau, dont je ne connais pas l'adresse et dont j'ai lu l'opuscule avec plaisir. Les derniers événements de l'histoire du Parlement se rattachent si intimement à


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'histoire de la Révolution qu'on est curieux de les connaître dans les moindres détails, et M. Albert Babeau me semble avoir très habilement retracé la vie du Parlement pendant la courte session qu'il fut obligé de tenir à Troyes en 1787. Je prierai M. Lot, qui est fort au courant de l'histoire du Parlement, de vouloir bien en rendre compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

J'ai ajouté votre nouvelle livraison d'Inventaire à celles que vous m'aviez précédemment données, et j'offrirai vendredi à l'Académie des inscriptions le fascicule que vous lui avez destiné.

Les renseignements que vous m'avez donnés sur votre charte de Henri II me permettent d'apprécier cet acte comme si j'avais eu l'original sous les yeux.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CXXXI

Paris, juillet 1871.

Mon cher ami, je connaissais trop bien votre amitié pour n'être pas certain que vous vous réjouiriez de ma nomination. Ma femme et moi nous vous remercions du gracieux accueil que vous avez fait à cette nouvelle, et nous voudrions bien avoir de notre côté à vous féliciter de tous les succès et de toutes les prospérités dont vous êtes digne et que nous vous souhaitons du fond du cœur.

Dans tous les temps votre mémoire sur l'ordre teutonique en France (1) eût été bien accueilli à la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Aujourd'hui nous le recevrons avec d'autant plus d'empressement que nous avons entre les mains peu de matériaux à envoyer à l'imprimeur et que

(1) *L'ordre teutonique en France d'après les monuments inédits conservés aux archives de l'Aube.* Paris, Dumoulin, 1871. In-8°. — *Bibl. A.-J., n° 68.*



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'espère bien voir notre publication reprendre son cours régulier.

François Lenormant [1] vient en effet d'épouser Mademoiselle Edith de Châtillon, belle-fille de M. Gay, avocat-général à Lyon, l'un des magistrats qui ont été persécutés par les rouges de Lyon au mois de septembre dernier. Ce mariage, qui était convenu depuis plus d'un an et dont les événements avaient empêché la célébration, est à tous égards tel que pouvaient le souhaiter les amis de François Lenormant.

Nous avons dans la journée d'hier fait rentrer à la Bibliothèque nationale trois cents caisses de manuscrits choisis, que nous avions déposées il y a huit mois dans les caves de l'École des beaux-arts. Aujourd'hui nous allons en ramener deux cent dix qui sont dans les caves de l'Institut. Je voudrais que les 13.000 volumes dont nous rentrons en jouissance fussent remis en place cette semaine, de façon que la Bibliothèque pût être ouverte lundi prochain.

Permettez-moi de vous adresser deux ou trois questions à propos de la charte d'Henri II que vous avez publiée à la page 388 de vos *Abbayes cisterciennes*. [*Des différences de lectures sont proposées pour des mots abrégés*].

Peut-on reconnaître si l'acte a été scellé du premier ou du second sceau d'Henri II? Le premier a 90 millim. de diamètre, le second 95. Le premier porte pour légende au contre-sceau : HENR. DEI GRA. DUX NORM[ANN.] ET AQUIT. ET COM. ANDEG., tandis que le second porte : HENRICUS DUX NORMANNOR. ET AQUITANNOR. ET COMES ANDEGAVOR.

Je termine en vous envoyant avec mes remerciements l'expression de tous nos vœux et de toutes nos amitiés.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

(1) François Lenormant (1837-1883), membre de l'Institut.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXXII

Paris, 23 juillet 1871.

Mon cher ami, je vous remercie de votre note sur notre pauvre confrère F. Blanc (1), dont la mort m'avait été annoncée, mais dont personne encore ne m'avait promis de parler dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Nous achevons en ce moment l'impression d'un gros fascicule qui terminera le volume commencé en 1870. Si vous voulez que votre note y soit comprise, et pour ma part je le désire beaucoup, je vous prie de me la faire passer dès que vous le pourrez. Elle paraîtrait à côté d'une note sur notre confrère Desplanque (2), qui est mort vers la même époque que M. Blanc et qui vient d'être remplacé aux archives du Nord par M. l'abbé Dehaisne (3).

Conformément à un vote de la Société, nous faisons le volume de 1870 un peu plus faible qu'il n'eût été en temps ordinaire, et nous ferons paraître aussi vite que possible, en deux ou trois fascicules, le volume de 1871, afin de recommencer en 1872 notre publication régulière tous les deux mois.

Par la date de votre lettre je suppose que vous aurez assisté au triste événement dont la ville de Nancy vient d'être affligée (4). Si vous aviez à ce sujet quelques détails précis à nous donner, nous les enregistrerions avec empressement dans la chronique de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

Notre nouvel élu M. de Rozière, nous a fourni un bon mémoire sur le pariage de Pamiers par lequel s'ouvrira notre volume de 1871. Après quoi viendront vos deux mémoires sur l'ordre teutonique et la formule *apostolicæ*

(1) *Notice biographique. M. Félix Blanc, décédé archiviste du Haut-Rhin...* 1840-1870. Nancy, Sordoillet (1872). In-8°. — *Bibl. A.-J., n° 70.*

(2) A. Desplanque (1835-1871), archiviste du Nord.

(3) L'abbé Dehaisne, archiviste du Nord de 1871 à 1883.

(4) Allusion à l'incendie du Palais ducal et du Musée lorrain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sedis (1), etc., dont le manuscrit est envoyé depuis près d'un mois à M. Gouverneur et dont vous recevrez prochainement les épreuves. Vous me direz si vous demandez des tirages à part....

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

L'Académie avait reçu en 1870 un tirage à part de la *Déclinaison franque*. — Je lui ai fait hommage en votre nom, le mois dernier, de votre dernière livraison de l'*Inventaire des archives de l'Aube*.

J'ai eu l'occasion de voir le tome I de l'*Histoire de Troyes* de M. Boutiot (2). L'ouvrage m'a paru faible.

CXXXIII

Paris, 12 août 1871.

Mon cher ami, j'ai reçu votre mémoire manuscrit (3) et je le transmettrai à M. Gouverneur, qui le comprendra dans notre deuxième fascicule de 1871, le premier renfermant les deux autres articles que vous m'avez précédemment envoyés et dont l'imprimeur m'a promis déjà les épreuves à plusieurs reprises.

J'ai collationné sur notre manuscrit le texte des serments romans et germaniques, je n'y ai relevé que trois variantes. Si dans votre mémoire, vous croyez utile d'avertir que les textes ont été vérifiés sur le manuscrit, je vous prie de ne pas me nommer : il suffira de dire que vous avez fait faire la vérification par un ami.

(1) *De la formule « Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus » dans les actes des évêques français* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*. T. XXXII). — *Bibl. A.-J.*, *n° 69.*

(2) Boutiot. *Histoire de Troyes et de la Champagne méridionale*. Troyes, 1870-1875, 4 vol. in-8°.

(3) *Le texte franc des serments de Strasbourg d'après la nouvelle édition de Nithard* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*. T. XXXII). — *Bibl. A.-J.*, *n° 72.*


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je m'occupe en ce moment d'un mémoire sur les ouvrages de Bernard Gui [1], dont je me suis aperçu que nous avions à la Bibliothèque nationale la plupart des manuscrits originaux et peut-être autographes. Je ne compte guère me servir que des manuscrits de Paris, et peut-être, s'il y a lieu, des manuscrits de Toulouse et d'Avignon. Ces textes-là suffiront, je pense, pour expliquer la manière dont Bernard a composé et publié ses ouvrages historiques. Vous avez cependant à Troyes, n° 498 bis, un exemplaire des *Fleurs des chroniques*, au sujet duquel je ne serais pas fâché d'être un peu éclairé. Je tiendrais surtout à savoir : 1° comment la continuation, que l'auteur du catalogue fait partir de l'année 1328, se trouve soudée à l'ouvrage primitif ; — 2° quelle est l'étendue de cette continuation ; — 3° par quels mots se termine-t-elle ?

Rien ne nous presse, et vous pouvez prendre votre temps pour me donner les détails que je prends la liberté de vous demander.

Vous n'oublierez pas, j'en suis bien certain, la note que vous nous avez promise sur M. Blanc, de Colmar.

Peut-être ne savez-vous pas encore que M. Lacabane prend sa retraite tant à l'École des chartes qu'à la Bibliothèque nationale. Il ne sera pas remplacé à la Bibliothèque, où son titre devait s'éteindre avec lui. Sa succession à l'École sera fort disputée. Je crains qu'on ne profite pas de l'occasion pour relever chez nous la paléographie dont l'étude est devenue bien misérable depuis que nous avons perdu M. Guérard. A mon sens, Jules Tardif serait seul en état d'enseigner la paléographie ; seul il en connaît bien les théories ; mais j'ignore s'il sera sur les rangs.

Je vous serre la main.

L. Delisle.

(1) *Bibl. D.*, *n° 593*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXXXIV

Valognes, 2 *septembre* 1871.

Mon cher ami, je vous écris de Valognes, où je suis allé passer une quinzaine de jours. Avant de quitter Paris, j'ai reçu votre notice sur notre confrère M. Blanc, qui prendra place dans notre premier fascicule de 1871, et qui sera une des pages intéressantes de l'histoire domestique de l'École des chartes. Je crois qu'elle vous fera honneur, et que la plupart de nos confrères approuveront la forme sous laquelle vous présentez des pensées qui, je l'espère, sont communes à tous les membres de notre Société.

Nous verrons sur l'épreuve, s'il n'y a pas lieu de retrancher ou d'adoucir dans votre paragraphe final un mot qui n'ajoute guère au jugement favorable porté sur nos confrères et qui peut être blessant pour des archivistes qui auraient peut-être éprouvé de grandes difficultés à se séparer de leurs dépôts, et qui, en conservant leurs anciens postes, pourront encore rendre des services à notre pauvre nationalité. Plusieurs d'entre eux ne sont-ils pas plus à plaindre qu'à blâmer? Vous en déciderez.

Ce que vous me dites à l'occasion de la retraite de M. Lacabane est trop flatteur, pour que je n'y voie pas un nouveau témoignage de l'amitié dont vous m'honorez et à laquelle je suis fort sensible. Plusieurs de nos confrères m'ont parlé dans le même sens que vous, et M. de Wailly m'en a lui aussi entretenu. Je lui ai répondu sans arrière-pensée que je ne solliciterais pas la direction de l'École et que je ne désirais pas être chargé d'une fonction que je considérais comme très honorable, mais qui, pour être bien remplie, demandait un temps qu'il me serait difficile de trouver. Je lui ai parlé de candidats dont la nomination me semble devoir apporter à l'École des avantages sérieux. Toutefois à la suite de la conversation que nous avons eue sur ce sujet, il a pu voir que, si j'étais porté à désirer le succès de tel ou tel candidat, je ne refuserais pas cependant d'occuper un poste que l'on croirait



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

devoir me confier dans l'intérêt de notre chère École. Voilà le point exact, où est une question à laquelle je suis personnellement fort désintéressé. Je vous assure que ma position à la Bibliothèque nationale satisfait amplement mon ambition, et que j'ai là une carrière suffisante pour employer toute mon activité.

Quant à la chaire de paléographie, je vous remercie de m'avoir communiqué la lettre de Jules Tardif. Les sentiments qu'il exprime lui font honneur et sont bien conformes à ce que j'ai toujours pensé de son caractère. Je crains bien moins pour lui que pour l'École, qu'il ne soit pas appelé à relever une partie essentielle de notre enseignement qui tombe en décadence. Mais le Ministre nous a écrit pour dire qu'il ne pouvait pas nous demander une présentation officielle, mais qu'il désirait avoir notre avis sur trois candidatures qui avaient été posées, celles de MM. Gautier, Marty-Laveaux (1) et Mas-Latrie. Nous n'avons eu qu'à émettre un avis sur l'aptitude spéciale de chacun de ces archivistes à la chaire de paléographie.

Je vous serre affectueusement la main.

L. Delisle.

CXXXV

Paris, 13 octobre 1871.

Mon cher ami, je vous écris du bureau de l'Académie, au moment où le rapporteur de la Commission des antiquités nationales vient de faire connaître le résultat du concours de cette année.

La première mention honorable est donnée à M. Longnon pour plusieurs mémoires sur différents pays de la Gaule (2).

(1) C.-J. Marty-Laveaux (1823-1899), secrétaire de l'École des chartes.

(2) A. Longnon, *Étude sur les pagi de la Gaule* (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, 1871 et 1872).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La troisième a été donnée à M. Pigeotte (1), dont le livre a été l'objet de rapports très favorables et contre lequel la moindre objection n'a été élevée. J'ai été heureux de voir partagée par mes confrères l'opinion que je m'étais formée de mon côté sur l'ouvrage de votre ami.

Je vous serre affectueusement la main.

L. Delisle.

Je ne sais pas si je vous ai dit que notre confrère Quicherat m'a promis de nous donner dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* un compte rendu du livre de M. Pigeotte.

Le livre de votre compatriote sur le séjour du Parlement à Troyes (2) a été renvoyé à un des parlementaires des Archives, à M. Lot, je pense.

CXXXVI

Paris, 24 octobre 1874.

Mon cher ami, je suis charmé d'apprendre que nos fragments de Saint Avit (3) peuvent servir à vos études philologiques, et, pour mon compte, je vous remercie des deux corrections que vous proposez.

A la ligne 12 du fol. 14 v° il faut certainement *fluvidi iteneris*. Ce passage, que j'ai imprimé entre crochets, manque sur le manuscrit original; je l'ai emprunté à la copie de Bignon et à l'édition de Sirmond.

De même à la ligne 14 *pede* doit être substitué à *sede*. Ce passage manque aussi sur le feuillet original, et c'est à nos devanciers du XVIIe siècle que nous en devons la connais-

(1) L. Pigeotte, *Étude sur les travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes*. Troyes, 1870.

(2) A. Babeau, *Le Parlement de Paris à Troyes en 1787*. Troyes, 1874, in-8°.

(3) *Bibl. D., n° 260.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sance; ils sont excusables d'avoir pris dans ce genre d'écriture un *p* pour un *s*, surtout quand le temps a plus ou moins fait disparaître la partie inférieure de la panse de la première de ces lettres.

Quant à la ligne (1)..., il faut se résigner à lire *geratio*.

Le tableau des fonds des archives m'a montré que vous ne vous étiez pas trompé en parlant d'un fonds du duché de Mazarin aux archives du Haut-Rhin.

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués.

L. Delisle.

CXXXVII

Paris, 22 décembre 1871.

Mon cher ami, aujourd'hui sera mis au chemin de fer un petit paquet à vous adressé et dans lequel vous trouverez, avec quelques opuscules de votre serviteur, le tirage à part de votre mémoire sur l'ordre teutonique, moins trente exemplaires que j'ai gardés, dans la pensée que vous en trouveriez l'emploi à Paris, ou du moins que vous n'en aviez pas immédiatement besoin à Troyes. Le paquet renferme aussi huit exemplaires de la touchante notice que vous avez consacrée à la mémoire de notre confrère Blanc et dont m'ont exprimé leur satisfaction plusieurs membres de la Société.

Pourriez-vous, mon cher ami, me donner l'interprétation du passage suivant qu'on trouve dans un manuscrit de la ville de Tours, renfermant le commentaire de Henri Bohic sur les Décrétales :

« Explicit liber primus distinctionum magistri Henrici Bouhic ».

[*ici sont reproduits en caractères gothiques neuf mots*]
« incipit liber secundus ».

(1) Le numéro de la ligne a été omis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bouhic étant d'origine bretonne, M. Dorange, conservateur de la bibliothèque de Tours, se demande si les mots ci-dessus figurés ne seraient pas du breton, auquel cas vous seriez mieux que personne en état de lui en donner la lecture et l'interprétation.

M. Pigeotte m'a envoyé une très jolie notice sur un livre annoté par Pierre Pithou. Quand vous le verrez, veuillez, je vous prie, le remercier pour moi. La dissertation m'a d'autant plus intéressé qu'elle touche à l'histoire d'une bibliothèque dont les destinées sont fort curieuses et ne sont pas encore complètement éclaircies.

Le fascicule de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qui va paraître renfermera un compte rendu par M. Lot du petit livre relatif au séjour du Parlement à Troyes. M. Quicherat ne m'a pas encore remis son article bibliographique sur le volume de M. Pigeotte.

Vous aurez appris que, dans notre avant-dernière séance, nous avons nommé Charles de Beaurepaire correspondant de l'Académie des inscriptions.

Gouverneur, pour accélérer l'impression de notre volume de 1871, a dû vous envoyer directement les épreuves de votre mémoire sur le texte des serments de Nithard. Je sais que de votre côté nous n'avons jamais de retards à craindre, et j'espère que notre fascicule ne tardera pas à voir le jour, de façon que notre publication reprendra pour l'année 1872 son cours régulier.

Veuillez me croire toujours votre entièrement dévoué.

L. DELISLE.

CXXXVIII

Paris, *1872*.

Mon cher ami, avant d'avoir reçu votre seconde lettre du 28 janvier, j'avais transmis votre question à mon correspondant de Boulogne, M. Morand, qui me donne sur Modius les renseignements suivants :


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Franciscus Modius, ou de Mode, ou Modin, selon que le nomment différemment les actes capitulaires de la collégiale d'Aire, fut mis en possession, par procureur, d'un canonicat des XIV dans cette église, le 13 septembre 1589, et il y mourut le 22 janvier 1597. Lorsqu'il eut ce bénéfice, il avait déjà composé et publié tous les ouvrages qui ont fait sa réputation. Je n'ai trouvé dans les archives de la collégiale aucune trace d'autres travaux qu'il y aurait entrepris ou terminés; et l'inventaire des meubles qu'il laissa à son décès, loin d'indiquer qu'il eut une bibliothèque, ou même des livres, comporte à peine un mobilier des plus ordinaires. Encore faut-il noter cette particularité que ce qui garnissait son logis n'était pas tout à lui, et que, pour la vente, on dut en distraire des meubles qu'il n'avait eus qu'en prêt ou en dépôt. Cette vente produisit 194 l. 17 s. qui passèrent à ses créanciers ».

Vous voyez qu'il n'y a pas lieu d'espérer retrouver à Aire ou aux environs les livres de Modius.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CXXXIX

Paris, *25 avril 1872.*

Mon cher ami, je vous demande pardon d'avoir laissé jusqu'à présent sans réponses toutes vos aimables communications. C'est vendredi dernier seulement que j'ai pu faire hommage à l'Académie de votre mémoire sur la déclinaison mérovingienne (1). J'ai dit que vous aviez réuni et classé sous une forme méthodique et très commode à consulter tous les exemples d'irrégularités de déclinaison que présentent les textes mérovingiens et que vous en aviez tiré une théorie dont certains points seraient peut-être contestés, mais dont l'ensemble serait étudié avec intérêt

(1) *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne... Bibl. A.-J., n° 76.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et profit par tous ceux qui s'occupent des origines des langues romanes. Telle est, je crois, en résumé, l'opinion des personnes compétentes à qui j'ai entendu parler de votre travail. Je ne me permettrais pas d'avoir une opinion personnelle sur des questions très délicates pour l'examen desquelles je n'ai pas une préparation suffisante; mais ce que je puis apprécier, c'est l'utilité de relevés faits avec le soin et la perspicacité que vous mettez dans tous vos travaux. De plus je comprends toute l'estime qui est due à ceux qui, comme vous, dépensent tant de travail et de réflexion pour résoudre des problèmes aussi difficiles que ceux des origines de notre langue. S'ils n'aboutissent pas à une solution complète et définitive, ils ont du moins l'immense mérite de poser exactement la question, de mettre en lumière les données dont il faut tenir compte, et de proposer des hypothèses qui ouvrent des voies nouvelles à la discussion. Je ne crois donc pas que vous deviez vous décourager si vos idées sont combattues; plus on prendra de peine pour les attaquer, plus vous devrez reconnaître qu'on y attache de l'importance.

En tout cela je ne suis guère qu'un écho; mais je me sens sur mon terrain quand je vous remercie du *Catalogue des actes des comtes de Brienne* (1) dont vous venez d'enrichir la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dont j'ai dernièrement relu attentivement les secondes épreuves. J'ai seulement regretté qu'il n'y eût pas en tête un tableau sommaire de la succession et de la généalogie des comtes avec les dates principales, telles qu'elles résultent de la comparaison de vos chartes avec les autres témoignages historiques. A part cette lacune, je signalerai votre travail comme exemple à suivre par quelques-uns de nos confrères. Je ne serais peut-être pas de votre avis sur la date d'une des premières bulles que vous citez; mais comme je n'ai pas le texte sous les yeux, je ne vous chicanerai pas aujourd'hui là-dessus.

Nous venons d'acquérir à la Bibliothèque nationale une

(1) *Bibl. A.-J.*, n° 78.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petite collection de chartes originales. J'y ai noté les quatre actes suivants de Thibaud, comte de Champagne. Le premier est le seul que je trouve dans votre livre. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, vous savez à qui vous pouvez vous adresser.

1262 v. s., mars. Charte de Thibaud pour l'abbaye de la Barre. En français. N° 3.301 du catalogue.

1263, oct. Confirmation par Thibaud d'une charte accordée en juillet 1239 à l'abbaye de Vauclair par Henri, seigneur de Thony.

1269 v. s., 14 mars (*Remis, in die veneris post Reminiscere, 1269*). Amortissement par Thibaud des biens de l'église d'Oulchy.

1262 v. s., 24 mars (*Pruvini, die Martis in festo Annunciacionis dominice, 1269*). Amortissement par Thibaud de plusieurs acquêts de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

Je ne sais pas au juste ce que dit Longnon de l'âge du polyptique de Saint Remi : mais l'attribution de ce document au XIe siècle me semble un paradoxe.

Tout à vous.

L. Delisle.

CXL

Paris, 25 *mai* 1872.

Mon cher ami, doublement en retard vis-à-vis de vous, je profite de quelques moments de loisir pour vous rendre compte des missions de confiance dont vous avez bien voulu me charger.

En parcourant vos copies des chartes des Teutoniques, j'ai cru entrevoir qu'il y aurait là la matière d'un fascicule intéressant pour le futur nouveau recueil de la Société de l'École des chartes et je suis chargé d'en rendre compte à notre prochaine réunion.

M. Jourdain actuellement en tournée d'inspection a fait hier une apparition de quelques heures à Paris. Je lui ai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parlé de votre demande de mission. Il se charge de la mettre en bonne voie et ne doute pas qu'elle ne soit agréée comme elle le mérite. Je suis persuadé qu'il est plus en mesure que personne d'en assurer le succès. Il s'en occupera dans une huitaine de jours, quand il sera revenu à Paris pour s'y reposer un peu de ses voyages.

Je communiquerai à la Société des antiquaires de France votre essai de déchiffrement des inscriptions qu'a si incomplètement et incorrectement lues notre confrère du Morbihan. Je ne doute pas que l'estampage du monument original ne justifie la plupart de vos hypothèses. J'aurais gardé pour la *Bibliothèque de l'École des chartes* votre notice sur cette inscription bretonne, si je n'avais pas craint que M. Rozenzweig ne fût plus contrarié de voir la rectification se produire dans notre recueil de famille.

Je m'arrête ici. Je pars dans quelques instants pour examiner à Abbeville une collection considérable de chartes et de manuscrits qu'on vendra dans quelques jours.

Croyez-moi toujours, cher ami, votre entièrement dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CXLI

Paris, 2 juin 1872.

Mon cher ami, M. Jourdain et moi nous avons remis hier votre lettre à M. Manuel, secrétaire du Ministre. Nous ne doutons pas que bon accueil n'y soit fait. M. Servaux nous a donné les meilleures assurances.

La communication, que M. de Longpérier a faite de votre part vendredi dernier à l'Académie, a été fort goûtée. Je vous en félicite Votre explication sera adoptée. Peut-être en modifiera-t-on quelques points secondaires. M. Miller (1)

(1) B.-E.-C. MILLER (1810-1886), membre de l'Institut.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

a proposé une correction que je n'ai pas saisie à l'audition, et qui porte, je crois, sur le mot *anhelabis*.

Je vous communique un bulletin de Berlin dans lequel vous trouverez un morceau de latin barbare. S'il vous intéressait, je crois que nous avons l'équivalent dans un manuscrit mérovingien de Saint-Germain. Gardez ma livraison tant que vous en aurez besoin.

J'ai parlé hier à M. Baudrillart (1) de la bibliothèque de Troyes. Il est disposé à s'entendre avec M. Quicherat pour trouver un bon candidat, si la municipalité le consulte à ce sujet.

Je vous serre la main et vous répète que j'ai été bien content de l'accueil fait à votre communication de vendredi.

A vous.

L. DELISLE.

CXLII

Paris, 17 novembre 1872.

Mon cher ami, j'ai reçu votre paquet jeudi dernier. J'ai présenté le lendemain à l'Académie les livraisons destinées à l'Institut. Mercredi j'offrirai à la Société des antiquaires celles que vous m'avez chargé de lui remettre. Le morceau que vous avez écrit pour servir d'introduction m'a fort intéressé, et vos amis y verront avec plaisir la preuve que vos études philosophiques ne vous font pas négliger vos anciens travaux historiques et ne vous empêchent pas de donner l'exemple à tous nos confrères les archivistes.

En préparant pour la reliure votre second volume de l'Inventaire (premier de l'inventaire des archives ecclésiastiques), j'ai reconnu que je possédais déjà un exemplaire de votre neuvième livraison (pages 265-352). Je vous renverrai ce double dans le paquet qui renfermera le tome I

(1) H. BAUDRILLART (1821-1892), membre de l'Institut, alors inspecteur général des archives et des bibliothèques.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de mon *Robert de Torigni* (1) et le *Dudon de Saint-Quentin* de M. Lair.

Votre article sur les *Joci monachorum* (2) de Berlin est en composition chez Gouverneur. Quand vous en recevrez l'épreuve, vous n'oublierez pas de me dire si vous en désirez un tirage à part.

D'après ce que m'a dit notre confrère Lalanne (3), la commission administrative de la bibliothèque de Troyes n'aura pas lieu de regretter l'éveil qu'elle a donné sur les abus dont vos collections ont été victimes. L'opinion publique finira bien par se redresser, et justice sera rendue à ceux qui n'ont obéi qu'à la voix de leur conscience. Soyez-en bien convaincu, et supportez avec patience les ennuis que vous a donnés cette triste affaire (4).

En vous parlant tout à l'heure des *Joci monachorum*, j'oubliais de vous dire que Meyer en a fait l'objet d'un article pour la *Romania*. Il y donnera quelques textes analogues à ceux de Schlestadt, et notamment le dialogue contenu dans notre vieux sacramentaire gallican.

Je vous serre affectueusement la main.

L. DELISLE.

CXLIII

Paris, 22 mars 1873.

Mon cher ami, vous me connaissez trop bien pour qu'il soit nécessaire de vous dire avec quelle satisfaction j'ai accueilli la nouvelle de la condamnation de votre malheureux bibliothécaire. Je n'aurais pas compris qu'il pût en

(1) *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel.* Rouen, Le Brument, 1872-1873, 2 vol. in-8°. *Bibl. D., n° 421.*

(2) *Bibl. A.-J., n° 82.*

(3) L. LALANNE (1815-1898), bibliothécaire de l'Institut.

(4) Cf. au sujet du procès Harmand : *Affaire Harmand. Rapport à M. le préfet de l'Aube par l'archiviste du département.* Paris, Pedone-Lauriel, 1873, in-8°. *Bibl. A. J., n° 84.*


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être autrement, et vos amis, qui avaient approuvé votre conduite alors qu'elle vous attirait toute sorte de désagréments, sont heureux de voir qu'aujourd'hui on vous rend justice. Ceux de nos confrères, qui sont allés à Troyes, et notamment Bordier, ont fort exalté le courage et la fermeté dont vous avez donné des preuves dans cette triste affaire. Il vous faut donc oublier les petites misères qui pendant un temps ont été la conséquence de votre amour de la justice, et bien vous persuader que vous retirez de cette affaire un accroissement d'estime aux yeux des personnes dont le jugement vous importe le plus.

J'ai lu les premiers chapitres du livre de M. Babeau [1], et j'ai éprouvé un véritable plaisir en voyant combien les faits y sont exposés avec clarté, avec impartialité, et surtout en constatant qu'il applique avec rigueur à l'histoire de la Révolution les méthodes critiques qui sont aussi nécessaires pour l'histoire contemporaine que pour celle du Moyen âge. M. Babeau fera, comme M. Pigeotte et M. Lalore [2], honneur à l'école troyenne dont vous êtes le chef. Veuillez, je vous prie, le remercier en mon nom, et, si j'étais moins incompétent en pareille matière, je vous demanderais de lui transmettre mes félicitations pour la façon dont il a envisagé, compris et approfondi son sujet. Je ne doute pas que l'un de nos confrères des Archives ne se fasse un plaisir de signaler dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* le mérite de l'ouvrage que je vous sais bon gré de m'avoir fait connaître.

La question que vous me posez sur le prix des anciennes chartes est fort embarrassante. Il y a des écarts considérables pour des pièces de même date suivant qu'elles émanent de personnages obscurs ou bien de rois ou de grands feudataires, que le fonds en est insignifiant ou qu'elles fournissent des notions neuves et importantes sur des points d'histoire, de topographie, de langue, etc. Avec

(1) A. Babeau, *Histoire de Troyes pendant la Révolution.* Troyes, 1873-1874, 2 vol. in-8°.

(2) Ch. Lalore, éditeur d'une collection de cartulaires des anciennes abbayes du diocèse de Troyes.



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette réserve, et comme moyenne très approximative, je vous conseillerais d'attribuer les prix suivants aux chartes du XIIe siècle : scellée trente francs, non scellée vingt francs; — aux chartes du XIIIe siècle : scellée vingt francs, non scellée dix francs.

Mais, je vous le répète, ces prix sont très arbitraires. Une charte de la fin du XIIIe siècle, scellée d'un sceau banal, comme celui d'une officialité ou d'une prévôté, pourrait bien se vendre à peine deux francs, tandis qu'une belle pièce du commencement du XIIe siècle s'élèverait dans certains cas à plus de deux cents francs.

J'espère que votre rapport sera imprimé, comme aussi celui des experts (1). S'il y a des pièces manuscrites réintégrées à la Bibliothèque de Troyes, il serait bien utile que la nomenclature en fût publiée, pour que le catalogue imprimé fût tenu au courant des modifications que subit le dépôt.

A vous mes plus cordiales amitiés.

L. DELISLE.

Votre article sur les *Joca monachorum* de Berlin, quoique envoyé à l'imprimerie depuis plusieurs mois, n'a encore pu être composé. Si, après la publication faite par Meyer dans la *Romania*, vous désiriez y faire quelque changement, je vous ferais passer votre manuscrit.

Je crois que vous avez raison pour le sceau de saint Bernard; quand j'irai à Rouen, je tâcherai de voir la matrice décrite par M. Deville (2).

CXLIV

Paris, 21 mai 1873.

Mon cher ami, j'ai laissé votre correspondance tellement en arrière que je crains d'être accusé d'indifférence, ce

(1) Cf. note 4 de la page 171.

(2) J.-A. DEVILLE (1789-1875), directeur du musée des antiquités de Rouen.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui ne serait pas juste, et de ne pas convenablement répondre à vos questions.

Pour ce qui est de votre mémoire sur l'article breton (1), je l'ai fait mettre à l'ordre du jour de l'Académie dès que le manuscrit m'en est parvenu. Depuis ce moment, il est entre les mains de M. Thurot, fort expert, comme vous savez, en philologie, qui l'a lu attentivement pour pouvoir en faire avec plus de facilité la lecture publique. Les noms qui figuraient avant le vôtre sur nos ordres du jour en disparaissent peu à peu, et votre tour arrivera très prochainement. Aujourd'hui même j'espère voir M. Thurot, lui remettre votre résumé analytique et lui redemander votre mémoire, dont il ajournerait la lecture jusqu'au moment où votre revision serait terminée.

J'ai reçu votre rapport sur les réintégrations faites à vos archives après le procès Harmand. M. de Rozière nous en a dit quelques mots à la séance de Vendredi, comme vous avez pu le voir dans le *Journal officiel* d'hier. — J'ai reçu aussi votre lettre sur les chants de M. de la Villemarqué (2). Nous avons cru convenable de la faire simplement annoncer par le secrétaire perpétuel avec les autres ouvrages déposés sur le bureau de l'Académie. — Je vous remercie de ces deux opuscules où se trouvent bien marquées vos qualités d'archiviste et de critique.

J'ai fait part à la Société des antiquaires de votre note sur le sceau de saint Bernard (3). Nous l'imprimerons avec quelques observations complémentaires de M. Demay, qui nous a signalé plusieurs autres fausses matrices du même sceau et qui connaît celle de Rouen pour l'avoir attentivement examinée.

Je vous ai demandé si vos observations sur les pièces mérovingiennes publiées à Berlin d'après les manuscrits de Schlestadt devaient être publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, après les remarques de Meyer sur

(1) *Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain. Bibl. A.-J., n° 85.*

(2) *Bibl. A.-J., n° 81.*

(3) *Bibl. A.-J., n° 86.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les mêmes documents dans la *Romania*, ou si vous ne préfériez pas les retoucher. Vous avez oublié de me répondre.

M. Guiffrey (1) m'a remis un article très favorable et bien fait sur le tome I de l'*Histoire de la Révolution à Troyes*. Il paraîtra dans le prochain cahier de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

J'ai fait, d'après vos indications, acheter pour la Bibliothèque nationale le dictionnaire breton en quatre volumes de la collection Burgaud des M. Il nous a coûté 440 fr., frais compris.

Je vous parlerai à votre prochain voyage d'une réclamation de M. Boutiot au sujet d'un article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Je crois avoir réussi à l'écarter.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CXLV

Paris, 29 mai 1873.

Mon cher ami, M. Thurot a lu vendredi dernier les conclusions de votre mémoire sur l'article breton. — Les travaux de ce genre, pour être bien appréciés, doivent être lus à loisir, et l'intérêt n'en ressort peut-être pas suffisamment à une lecture publique. Je verrai s'il y a moyen de faire imprimer votre mémoire dans un des recueils de l'Académie. Cela dépend en partie de M. Wallon, dont la bienveillance vous est acquise.

Je mets à la poste, en même temps que cette lettre, l'épreuve de votre article sur les textes du manuscrit de Schlestadt. En me la renvoyant, dites si vous voulez un tirage à part.

Je m'occupe toujours activement du catalogue de nos manuscrits latins. Je voudrais avoir terminé pour la fin

(1) J. GUIFFREY, membre de l'Institut.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'année la division de la Liturgie, qui offre, je vous l'assure, un intérêt très grand et très varié. — Peut-être vous trouverez bon que je vous signale un bréviaire de Paris, n° 1294 du fonds latin, lequel a été copié à Quimper en 1472 par Jean L'Epine pour Guillaume Gourdet. A la fin du commun des saints (fol. 198), on y lit : [*suit une citation en langue bretonne*].

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CXLVI

Paris, 28 novembre 1873.

Mon cher ami, je vous remercie bien de l'envoi que vous avez bien voulu me faire du catalogue de la vente Harmand.

Il est bien possible que l'almanach de 1688 soit un morceau recherché par les bibliophiles normands; mais je n'en connais pas la valeur.

Je crois que l'édition originale des lettres de Madame de Sévigné atteindra un prix élevé, pour peu qu'il se trouve deux amateurs désireux de la faire entrer dans leur collection. Les éditions originales des classiques français n'ont plus de prix normal et la mesure de l'extravagance, où les bibliophiles en sont arrivés sur ce chapitre, est donnée par le dernier catalogue du libraire Fontaine, où nous voyons nombre de volumes hardiment portés à des prix décuples de ceux qu'on en aurait raisonnablement demandés il y a dix ans. A cet égard les indications de Brunet ne signifient plus à peu près rien, et je serais fort embarrassé de vous dire si le volume dont vous me parlez sera vendu cinquante ou cinq cents francs. Cela dépendra uniquement de la richesse des amateurs qui se disputeront cette curiosité. Heureusement que nous pouvons travailler sans avoir ces livres précieux. Heureusement encore nos bibliothèques publiques s'en sont-elles passablement

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approvisionnées du temps où elles n'avaient pas pour concurrents des amateurs millionnaires.

Puisque vous m'avez mis sur le chapitre de la vente Harmand, pourriez-vous sans dérangement pour vous me faire acheter par votre libraire les deux lots de livres et brochures bibliographiques portés sous les nos 1782 et 1816 du catalogue? Je donnerais bien une vingtaine de francs de chacun de ces deux lots, et je vous serai fort obligé si vous pouvez dans ces conditions m'en ménager l'acquisition.

Croyez-moi toujours votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CXLVII

Paris, 19 décembre 1873.

Mon cher ami, vous avez rempli mes commissions avec une ponctualité dont je vous suis bien reconnaissant et dont je vous prie d'agréer mes remerciements. J'accepterai votre almanach rouennais, si le hasard vous le fait recouvrer; mais, quelque valeur qu'il puisse avoir pour un bibliophile normand, il aura surtout pour moi le prix qui s'attache à un souvenir d'amitié.

Je savais le prix qu'avait atteint l'exemplaire de Madame de Sévigné. Votre bibliothèque a eu dans cette enchère la concurrence de la Bibliothèque nationale, à qui cette rare édition fait défaut. Je saurai aujourd'hui ou demain quel a été le sort des trois lots de fragments de manuscrits qui figuraient à la fin du catalogue et sur lesquels j'ai jeté un regard d'envie pour la Bibliothèque. L'agent de notre libraire a dû les pousser jusqu'à un prix raisonnable. Du moment où ces fragments n'avaient pas été compris dans les revendications formées au nom de vos établissements publics j'ai pensé que nous pouvions sans scrupule essayer de nous les approprier. Il y en a qui méritent d'être recueillis avec soin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'impression de mon tome II du *Cabinet des manuscrits* est commencée et poussée avec beaucoup de rapidité par l'Imprimerie nationale. Le volume paraîtra dans peu de mois. On m'a demandé de renvoyer les tables à un tome III.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CXLVIII

[*Paris, fin décembre 1873*].

Mon cher ami, je vous remercie de votre bonne lettre, des détails que vous me donnez sur vos travaux et de l'espoir que vous nous permettez de former sur l'avenir de vos études bretonnes.

Je vous remercie encore de la peine que vous avez prise pour me procurer quelques pièces de la bibliothèque Harmand auxquelles votre amitié a voulu joindre un almanach rouennais. Je n'ai pas attendu l'arrivée de ce paquet pour vous remercier, parce que j'ai un petit renseignement à vous demander dans l'intérêt de la Bibliothèque.

Nous avons acquis à des conditions très raisonnables les fragments et débris de manuscrits qui formaient les nos 1864, 1866 et 1867 du catalogue Harmand. Nous sommes fort contents de cette acquisition. J'ai été cependant contrarié en ne trouvant pas dans le dernier lot un morceau annoncé par le catalogue : la note relative à un don fait à Clairvaux par le fils de Louis le Gros. Si la pièce a été retirée pour être attribuée à la bibliothèque de Troyes, je me consolerai facilement en pensant qu'elle est retournée à la place la plus naturelle ; mais je regretterais qu'elle eût été égarée par inattention ou qu'elle fût passée dans une de ces collections privées dont l'avenir est toujours incertain. Si vous pouvez nous renseigner à cet égard, vous nous rendrez service, surtout à ceux de nos confrères qui m'avaient recommandé la note du prince comme tout à fait digne de figurer à la Bibliothèque nationale. Ainsi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'en avaient parlé Bordier, Lalanne et Montaiglon (1).

M. Claude vient de terminer la copie du cartulaire de Larivour. Le Ministre va vous faire passer le manuscrit dont vous avez bien voulu nous donner communication. Il vous demandera le cartulaire de l'abbaye d'Oye, que M. Claude va transcrire et que nous pourrons vous renvoyer dans un bref délai, car il est assez court.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

CXLIX

Paris, 18 janvier 1874.

Mon cher ami, j'ai reçu votre paquet de livres, où j'ai trouvé mieux encore que je n'espérais. Je vous remercie de nouveau et bien affectueusement de l'obligeance que vous m'avez témoignée dans cette petite négociation. Je vous remercie aussi de votre almanach rouennais dont les mérites me sont moins appréciables qu'ils ne le seraient à certains bibliophiles mes compatriotes, mais que je conserverai soigneusement comme gage de votre amitié.

Je n'ai pas encore pu me procurer la livraison qui contient votre travail sur le texte franc des serments de Strasbourg ; mais j'espère bien pouvoir vous l'envoyer prochainement.

En attendant, je vous envoie aujourd'hui par la poste le titre du t. XXXI de la *Bibliothèque* et mon mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis (2). A votre exemplaire j'ai joint un fac-similé du manuscrit original de Guillaume de Nangis, fac-similé qui fait partie de la collection de l'École des chartes.

Je vous remercie de m'avoir communiqué le jugement rendu par le tribunal de Troyes au sujet de la plaquette

(1) A. de Courde de Montaiglon (1824-1895), professeur à l'École des chartes.

(2) *Bibl. D.*, n° 464.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Engoulesme. Je trouverai le moyen de l'insérer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où il sera commode de le trouver à un moment donné.

J'ai appris avec satisfaction la cause de l'absence de l'autographe du fils de Louis le Gros dans les lots de débris de manuscrits que nous avons acquis, et qui ne manquent pas d'importance.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CL

Paris, 10 juillet 1874.

Mon cher ami, je vous remercie de l'exemplaire que vous m'avez adressé du cahier du *Bulletin bibliographique*, dans lequel vous avez annoncé plusieurs travaux importants pour l'histoire des langues germaniques et des langues romanes.

Je ferai part à M. Morand de vos observations sur quelques identifications des dépendances de l'abbaye de Cluni. J'ai rectifié l'article de mon inventaire que vous aviez bien voulu me signaler.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CLI

Meudon, 2 août 1874.

Mon cher ami, à votre retour de Dijon, vous avez sans doute trouvé à Troyes la lettre par laquelle je vous accusais réception du paquet renfermant mes deux volumes de chartes rhénanes et le cahier de M. Burnouf, que j'ai aussitôt remis à ma belle-mère.

Vous rendriez un grand service à notre histoire en trai-





Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant comme vous sauriez le faire la grave question de nos origines celtiques. Vos idées auraient beau sembler paradoxales au premier abord. Il faudrait, bon gré mal gré, les examiner et en tenir compte. Je suis persuadé qu'un travail de ce genre, pour lequel vous auriez à employer vos connaissances historiques et philologiques, exercerait une salutaire influence et vous ferait honneur. Le livre que vous écririez sur ce sujet serait, ce me semble, désigné pour le prix Gobert, si à l'époque de la publication vous n'étiez pas vous-même juge du concours, ce que je désire voir arriver le plus tôt possible.

J'ai reçu un paquet renfermant un tome II de l'Histoire de M. Babeau, et un exemplaire complet de cette même Histoire. Je vous prie de remercier l'auteur. Vous pouvez lui dire que j'ai présenté son livre vendredi dernier à l'Académie. J'ai dit très sincèrement que si ce livre, par les matières qui y sont traitées, est un peu en dehors des travaux de l'Académie, il lui appartenait cependant de plein droit par la méthode scientifique que l'auteur a suivie et par l'emploi qu'il a fait des documents originaux. — J'ai en même temps dit quelques mots du volume de M. Thévenot (1), qui en avait directement envoyé un exemplaire à l'Académie. J'ai signalé l'importance, pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle, des pièces que M. Thévenot a mises en lumière, au prix d'un travail long et difficile. Le témoignage que j'ai rendu du mérite de vos deux disciples, sera consigné à notre procès-verbal, et la trace s'en trouvera peut-être dans l'analyse de nos séances que le *Journal des débats* publie chaque semaine. Je crois vous avoir déjà dit combien je vous admirais d'avoir réussi à fonder autour de vous une école historique à laquelle sont dus des travaux aussi estimables que ceux de MM. Lalore, Pigeotte, Babeau et Thévenot. — Je rappellerai à MM. Boutaric et Guiffrey les articles qu'ils doivent donner dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*

(1) *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*. Paris, Dumoulin, 1874, in-8°.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la correspondance du prince Fr.-Xavier de Saxe et sur l'histoire de la Révolution à Troyes.

Dans un lot de parchemins que je viens d'acheter pour la Bibliothèque nationale se trouve une charte originale de N. évêque de Troyes touchant un accord conclu entre l'abbaye de Basse-Fontaine et Pierre « de Lesmonte », chevalier. Elle est datée d'avril 1256.

J'espère que vos yeux ne vous donnent plus aucune inquiétude. Quand vous m'écrirez, donnez-nous-en des nouvelles.

Votre dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CLII

Paris, 2 septembre 1874.

Mon cher ami, à la séance de vacances, que la Société des antiquaires de France a tenue aujourd'hui, j'ai communiqué vos judicieuses remarques sur les mots bordelais que M. Sansas a cru devoir rapprocher de mots bretons analogues. Votre démonstration emporte l'évidence, et vous avez trouvé moyen de réfuter notre correspondant girondin, sans qu'il puisse même le trouver mauvais. Nous n'étions que cinq ou six à la réunion, mais j'ai pensé qu'il fallait faire immédiatement votre communication, pour qu'elle parût plus tôt dans notre *Bulletin*.

Après-demain j'offrirai à l'Académie la notice de M. Pigeotte sur Grosley. Vous avez eu bien raison de lui conseiller de nous l'envoyer. Cet opuscule est intéressant par lui-même, et il a pour l'Institut un prix particulier, puisque Grosley a appartenu à l'Académie des inscriptions.

Il y a longtemps qu'on a reconnu l'insuffisance des textes grecs réunis dans le tome I du *Recueil des historiens*. Il a jadis été question à la Société de l'histoire de France de consacrer un volume à l'extrait de ce que la littérature grecque fournit sur la Gaule et les Gaulois. L'idée sera

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

certainement reprise un jour. Vous en coûterait-il beaucoup de préparer en vue d'une édition les textes que vous recherchez et étudiez dans l'intérêt de vos propres études? Je vous engage à réfléchir sur cette question, et, quand vous m'aurez fait savoir le résultat de vos réflexions, vous me direz si, à la rentrée, il ne faudra pas proposer au Conseil de la Société de l'histoire de France de vous charger de faire le recueil dont il s'agit. Cela formerait un volume bien utile à consulter, et vous-même vous seriez plus maître de ces textes pour les appliquer à vos études.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CLIII

Paris, 23 juin 1875.

Mon cher ami, après un trop long silence, que je ne sais trop comment expliquer ou excuser, je vous écris aujourd'hui, d'abord pour vous annoncer l'arrivée d'un paquet que j'ai mis ce matin aux messageries, et dans lequel vous trouverez le tome II du *Cabinet des manuscrits*, le tome II de la *Chronique de Robert de Torigni* (1) et une notice relative à un manuscrit mérovingien appartenant à M. Desnoyers (2). Je vous prie d'agréer l'hommage de ces travaux avec votre bienveillance habituelle.

D'après ce qu'a bien voulu me dire M. Perrot (3), vous trouverez très peu de renseignements sur les premières origines des Grecs dans l'*Histoire grecque* de Curtius. Il croit que vous seriez plus satisfait du travail des mêmes sur les Ioniens. Je regrette bien que vous ne veniez pas à Paris; en conversant avec les hommes qui sont un peu au courant de ces matières, vous en obtiendriez des informations qu'un intermédiaire aussi peu compétent que moi ne

(1) *Bibl D., nº 421.*
(2) *Bibl. D., nº 529.*
(3) G. Perrot, membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saurait obtenir et transmettre avec la précision désirable.

La question que vous avez entrepris d'éclaircir est des plus importantes et je ne doute pas que votre travail ne vous fasse beaucoup d'honneur. Vous y apporterez la prudence que vous avez toujours mise à vos études de genres si divers et qui est encore plus indispensable quand il s'agit de points sur lesquels il faut bien se résigner à n'être qu'à moitié instruit. M. Alexandre Bertrand (1), avec les données archéologiques, aborde une partie des problèmes que vous attaquez avec un autre instrument. Il nous a fait à l'Académie des communications remplies de faits curieux et de rapprochements fort précieux. Je crois cependant qu'on n'accepte pas encore bien résolument les explications qu'il propose, et que d'autres découvertes peuvent obliger à modifier.

Je ne vous parle pas de mes travaux. La bibliothèque, à l'administration de laquelle j'étais fort étranger, est absorbante, et j'essaie de me mettre au courant de bien des questions et d'apprendre à utiliser les ressources bien restreintes que nous avons à notre disposition.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

CLIV

Paris, 11 novembre 1875.

Mon cher ami, j'ai lu hier aux Antiquaires la note que vous aviez bien voulu me confier et qui a été renvoyée à la Commission de publication pour le *Bulletin*. Quicherat s'est élevé courtoisement contre votre thèse. Bertrand a parlé dans le même sens que vous et a promis de mettre prochainement sous les yeux de la Société un relevé chronologique de tous les textes antérieurs à César, où il est question des Celtes et des Gaulois. Voilà, quant

(1) A. Bertrand, membre de l'Institut.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la Société des antiquaires, l'état d'une question sur laquelle il ne m'est pas permis d'avoir une opinion, mais sur laquelle il me semble que vous jetez bien de la lumière.

J'applaudis à la mise sous presse de votre livre qui sera, je l'espère, pour vous un nouveau titre à la reconnaissance et à l'admiration des vrais savants.

Quant à moi, je suis absorbé par la Bibliothèque. La question du catalogue du département des imprimés est à résoudre comme elle l'était en 1839, en 1849 et en 1858. Le Ministre vient de nommer une Commission chargée de me venir en aide pour trouver une solution qui a jusqu'à présent échappé. Serons-nous plus heureux? Que n'êtes-vous ici pour nous donner des conseils! Schmit est un travailleur infatigable et plein de bonne volonté; mais le désir de trop bien faire l'empêche d'atteindre le but que nous devons nous proposer avant tout : rédiger un inventaire qui permette de savoir et de trouver ce que nous possédons.

Nous venons de faire une grande perte. Pannier (1) est mort avant-hier. C'est un malheur pour le département des manuscrits et un désastre pour sa pauvre veuve et pour trois petits enfants dont l'un a trois mois à peine.

A vous toutes mes amitiés.

L. Delisle.

CLV

Paris, 19 décembre 1875.

Mon cher ami, au reçu de votre notice sur les Ligures (2), je vous ai fait inscrire à l'ordre du jour de l'Académie. Votre tour n'est pas encore venu, les séances étant en ce moment remplies presque en entier par les opé-

(1) L. Pannier (1842-1875), employé à la Bibliothèque nationale.

(2) *Les Liguses, vulgairement appelés Ligures (Revue archéologique, 1875 et 1876).*


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rations de fin d'année. Je mettrai votre manuscrit dans mon portefeuille tous les vendredis jusqu'au moment où le président vous appellera.

Le Comité m'a renvoyé l'examen de la note que vous lui avez adressée sur le traité de grammaire nouvellement acquis pour la bibliothèque de Troyes. Ce traité ne me paraît pas encore avoir été signalé par les bibliographes, à moins qu'il ne soit le même que le *Grammaticale* contenu dans le manuscrit 326 de Montpellier. Celui-ci est un poëme du XIVe siècle, relatif comme le vôtre à l'orthographe, à l'étymologie et à la prosodie; mais il ne semble pas que le manuscrit de Montpellier renferme une dédicace à Nicolas de Nonancourt. Il commence ainsi :

« *Incipit Grammaticale.*
Scribere grammatica docet et proferre legenda ».

Il se termine par des vers qui indiquent l'année 1337 pour date de composition :

Grates, alme Deus, qui regnas trinus et unus,
Quas queo, reddo tibi, quia te donante peregi
Hunc librum metrice titulatum Grammaticale,
Quando milleni trecenti ter duodeni
Atque monos anni fuerant a tempore Christi.

Je ne sais rien de plus du texte de Montpellier. Mais en revoyant votre manuscrit, vous pourriez, je n'en doute pas, vous assurer s'il doit être confondu avec celui de Montpellier. On peut supposer que dans celui-ci le copiste a négligé, au commencement et à la fin, les vers de dédicace à Nicolas de Nonancourt, et que la date de 1337 se rapporte à la transcription et non pas à la rédaction de l'ouvrage.

Je vous prie de croire toujours à ma vieille et sincère amitié.

L. Delisle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLVI

Paris, 13 janvier 1876.

Mon cher ami, je n'ai pas besoin de vous exprimer la part que je prends à votre douleur (1). Vous savez que je vous aime de trop vieille date pour n'être pas vivement affecté de toutes vos peines.

Pardonnez-moi, je vous prie, d'avoir si mal pris mon temps pour vous entretenir du manuscrit grammatical dont vous aviez signalé l'acquisition au Comité. Ne vous occupez pas, je vous en conjure, de ma lettre. La note envoyée par vous au Ministère suffit amplement pour attirer l'attention sur un texte qui jusqu'à présent ne paraît pas avoir été signalé.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CLVII

Paris, 24 février 1876.

Mon cher ami, je réponds sans tarder a votre aimable lettre.

La mort de M. Didot (2) porte à deux le nombre des vacances dans le cadre des membres libres.

Parmi les candidats en ligne avant la mort de M. Didot se trouvait M. Germain (3) de Montpellier. Tant qu'il sera sur les rangs, je ne pourrai pas prendre d'engagement, et je sais qu'un certain nombre de mes amis sont dans la même disposition. M. Germain passé, je suis tout à vous.

D'autre part M. Baudry (4) a sa candidature très acti-

(1) Le correspondant de Léopold Delisle venait de perdre son père.

(2) A.-F. Didot (1790-1876), membre de l'Institut.

(3) A.-C. Germain (1809-1887), membre de l'Institut.

(4) F. Baudry (1818-1885), philologue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vement appuyée par MM. Bréal, Renan, Maury, etc.

Je ne sais quel sera le résultat du scrutin ouvert pour la succession de M. de La Grange [1]. De ce résultat dépend, je crois, le plan de conduite à adopter par les candidats qui aspirent à remplacer M. Didot.

Quel qu'il soit, il n'y a, selon moi, aucun inconvénient à manifester vos intentions, surtout à vos amis. Cela empêchera quelques personnes de prendre des engagements précipités et téméraires.

Veuillez agréer, cher ami, avec les vœux que je fais pour le succès de votre candidature, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

L. DELISLE.

CLVIII

Paris, 10 avril 1876.

Mon cher ami, pour ne pas vous avoir, depuis trop longtemps, donné signe de vie, je ne vous ai pas oublié, croyez-le bien, et dans plus d'une circonstance j'ai eu l'occasion, je ne dis pas de penser à vous, mais d'en parler à mes amis.

Vous avez appris le résultat des deux dernières élections faites à l'Académie. Je m'intéressais vivement à celle de M. Germain; mais, ce candidat passé, j'étais, comme je vous l'ai dit, libre de tout engagement et n'ayant plus à cœur que le succès de votre propre candidature. Je reste naturellement et je resterai dans les mêmes dispositions. La dernière fois, j'ai voté pour M. Baudry. S'il eût passé, vos chances eussent peut-être été plus prochaines; car le chiffre de voix obtenu par M. Baudry semble assurer sa nomination quand il y aura une vacance, et d'ailleurs il a pour ses patrons les plus dévoués des académiens dont

(1) C. LE LIÈVRE, marquis de LA GRANGE (1796-1876), membre de l'Institut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le concours vous sera nécessaire et dont la bienveillance vous est dès maintenant acquise. Je crois du reste qu'à un moment donné votre nomination ne présentera pas de difficultés, et je vous prie de croire qu'à mes yeux ce moment n'arrivera jamais assez tôt.

Mercredi dernier, j'ai lu à la Société des antiquaires votre note sur les Gaulois et les Étrusques (1). Elle a été renvoyée au Comité de publication du Bulletin. J. Quicherat, présent à la séance, a dit qu'il ne ferait aucune observation, pour ne pas éterniser le débat.

J'ai remis à M. Perrot, pour la *Revue archéologique*, votre note sur les Ligures. A la façon dont M. Perrot l'a reçue, j'ai compris qu'il avait pour vous et vos travaux l'estime dont vous êtes digne. A coup sûr il sera sympathique à votre candidature; je ne sais quand il pourra faire passer votre note, mais il m'a promis de ne pas la négliger. L'auteur auquel vous répondez ne me paraît pas avoir été pris au sérieux par les juges compétents. Était-il digne de la réfutation que vous lui consacrez? Je crois qu'il valait mieux ne pas lire votre note à l'Académie, et vous réserver pour une communication plus importante. Entre nous, je vous dirai que l'Académie est un peu rassasiée des discussions sur les anciennes populations de la Gaule.

J'ai parcouru le tome I de votre *Catalogue* (2). Je crois qu'il sera bien accueilli et qu'il rendra bien des services. Il y a quelques détails de classement qui s'écartent peut-être des habitudes actuelles, par exemple le parti pris de faire rentrer dans l'histoire ecclésiastique beaucoup de livres qu'on va plutôt chercher à l'histoire locale; mais je n'y vois pas grand inconvénient, surtout s'il doit y avoir une table alphabétique. N'avez-vous pas aussi des reliures anciennes et des états de papier qu'il eût été bon de signaler? N'y eût-il pas eu avantage à marquer par des sigles les origines des exemplaires, quand ces origines

(1) *Bibl. A.-J.*, nº 95.

(2) Il s'agit du catalogue de la bibliothèque municipale de la ville de Troyes.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont aussi notables que l'ancien fonds de Clairvaux, la bibliothèque de Pithou ou celle de Bouhier?

Les pages précédentes étaient écrites quand j'ai reçu l'exemplaire du tome II du *Catalogue* que vous avez bien voulu m'offrir. Le dépouillement des recueils de pièces historiques, qui y tient une place considérable, constitue une œuvre très méritoire, très utile et dont la bibliographie générale fera son profit.

Ayant parcouru les pages consacrées aux premiers paragraphes de l'histoire de France, j'y ai noté quelques légères erreurs de classement, que je vous signale sans y attacher plus d'importance que cela ne vaut :

Le n° 4.526 (qui est, je crois, par erreur attribué à Secousse) ne devrait pas être séparé du n° 4.529.

Les n°s 4.527 et 4.533 sont deux parties d'un même recueil, et le n° 4.527 est, à la rigueur, l'atlas du n° 4.537.

Le n° 4.534 est la critique du n° 4.528.

Le n° 4.535 est complètement étranger à l'histoire de France.

Le n° 4.563 aurait dû être mis à côté de 4.512 ou du n° 4.581.

Les n°s 4.613 et 4.508 devraient être rapprochés.

Le n° 4.628 est-il bien in-8°?

On aurait abrégé beaucoup de vérifications si, en cataloguant vos curieuses collections de pièces fugitives du XVIe et du XVIIe siècle, on eût marqué d'un signe quelconque les articles dont l'équivalent ne se trouve pas au *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale.

Ne croyez pas, mon cher ami, qu'en vous communiquant, au courant de la plume, ces observations, je cherche le moins du monde à diminuer le mérite d'un travail qui fera honneur au zèle et au soin du bibliothécaire de Troyes.

A vous mes plus cordiales amitiés.

L. Delisle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLIX

Paris, 18 mai 1876.

Mon cher ami, je suis un profane et j'aurais mauvaise grâce à avoir un avis sur un mémoire tel que celui dont vous m'avez confié le manuscrit. Suivant peu assidûment les séances de la Société des antiquaires, j'aurais craint de vous faire trop attendre si je m'étais réservé l'honneur de le lire en votre nom; mais M. de Barthélemy, qui est l'un de nos confrères les plus assidus, a bien voulu recevoir le dépôt que vous m'aviez confié; il en donnera ou fera donner lecture au plus tôt.

J'aurais eu grand plaisir à voir une circonstance qui vous eût permis de devenir parisien. Les motifs devant lesquels vous vous résignez à sacrifier, pour un temps du moins, vos goûts littéraires, sont infiniment respectables; ils augmenteraient encore, si c'était possible, la considération qui s'attache à votre caractère et qui est égale à l'estime dont vos travaux sont l'objet. Mais j'espère bien qu'un peu plus tôt ou plus tard vous trouverez le moyen de tout concilier. Nul plus que moi n'applaudira à la combinaison qui, sans léser vos intérêts et ceux de votre famille, vous faciliterait la poursuite de vos études.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CLX

Paris, 28 décembre 1876.

Mon cher ami, en vous remerciant de votre sympathie, dont je n'ai jamais douté, je tiens à répondre sommairement à la question que vous voulez bien me poser sur le nom de la ville de Caen.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je n'ai jamais rencontré la forme *Cadomaus*, ni rien qui se rapproche du thème *Catumagus*, dont je n'entends pas, du reste, contester le moins du monde la vraisemblance. *Cadomus* est la forme couramment usitée à partir du XIe siècle. Mais déjà en 1026 nous avons dans une charte de Richard III la forme *Cathim* qui peut mettre sur la voie de la prononciation vulgaire de l'époque.

La ville de Caen n'est mentionnée dans aucun texte antérieur au XIe siècle.

L'abbé De La Rue, avec le vague qui lui est habituel, dit, à propos de la dénomination de la ville de Caen, qu'on lit dans les auteurs et dans les chartes :

« *Cathomum* et *Cadonum*, *Cadumus*...... *Cadomagus* et *Campodomus* ». C'est évidemment à un auteur moderne qu'il aura pris la forme restituée *Cadomagus*.

Votre dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CLXI

Paris, 10 février 1877.

Mon cher ami, j'ai reçu votre volume (1) et je me hâte de vous adresser mes remerciements. D'autres vous enverront des félicitations. J'ai parcouru votre livre et j'en ai lu attentivement un des premiers chapitres et le résumé final. Cela m'a suffi pour être certain que vous avez fait une œuvre très savante et très bien raisonnée, comme, du reste, on devait l'attendre de vous. J'espère que telle sera aussi l'impression que garderont de la lecture de votre livre les savants spéciaux dont vous devez rechercher les suffrages.

Vous voulez bien, mon cher ami, me gratifier de vos œuvres. J'en conserve soigneusement la collection déjà

(1) *Les premiers habitants de l'Europe d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique.* Paris, Dumoulin, 1877. In-8°. — *Bibl. A.-J., n° 104.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considérable, dans ma petite bibliothèque; mais j'attacherais encore plus de prix à vous voir tout à fait au complet sur le catalogue de la Bibliothèque nationale. Pour vous mettre à même de vérifier ce qui nous manque, j'ai relevé sur la dernière page de cette feuille l'indication de tout ce que nous possédons sous votre nom, indépendamment, bien entendu, de ce que vous avez inséré dans des recueils sans le tirer à part. Vous nous rendrez un véritable service en nous fournissant le moyen de combler des lacunes qui ne devraient pas exister et qui sont vraiment déplorables, quand elles portent sur les productions d'un homme qui n'a jamais mis une page sous la presse sans avoir un enseignement utile à porter à la connaissance du public. Je vous recommande donc ma requête et j'espère que nous aurons à vous inscrire sur le registre de nos bienfaiteurs. Je vous signale avant tout ce fait très exact quoique incroyable. Le dépôt légal ne nous a apporté rien de votre volume d'inventaire publié en 1864 (1) (Introduction C et D). De l'autre volume, publié en 1873 et consacré à la série G (2), il ne nous a donné que les feuilles 1-33. Rien de l'inventaire des archives de Bar-sur-Seine (3) ne nous est arrivé. Je vous conjure de nous venir en aide. Il serait lamentable que nous ne puissions pas nous procurer vos inventaires. Je compte bien que mes livres seront un jour à la disposition de la Bibliothèque nationale ou du moins qu'on en prendra tous les volumes dont cet établissement aura besoin; mais en attendant je voudrais bien vous voir représenté convenablement sur nos rayons et nos catalogues.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

(1) *Bibl. A.-J., nº 40.*
(2) *Bibl. A.-J., nº 205.*
(3) *Bibl. A.-J., nº 41.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXII

Paris, 27 janvier 1878.

Mon cher ami, en vous adressant nos condoléances pour le nouveau deuil qui vient d'affliger votre famille (1), je vous demanderai un petit renseignement bibliographique que je n'ai pu fournir à la personne qui en avait besoin, mais qui ne vous coûtera pas je l'espère, la moindre peine.

En 1822, le juge de paix (2) du canton d'Arcis-sur-Aube annonçait la prochaine publication d'un *Voyage pittoresque historique et statistique dans le département de l'Aube*. L'ouvrage devait avoir trente feuilles de texte in-folio, avec cinquante cartes, plans ou vues lithographiés. On voudrait savoir comment s'appelait l'auteur et quelle suite a pu recevoir son projet.

Ma femme se joint à moi pour vous souhaiter à vous et aux vôtres toutes les prospérités désirables.

L. DELISLE.

CLXIII

Paris, 15 mai 1878.

Mon cher ami, l'imprimerie me réclame le bon à tirer de vos chartes carlovingiennes (3), je vous en ai adressé une épreuve en seconde peu de temps après votre départ de Paris. Je vous prie de me la renvoyer ; si par hasard elle s'était égarée, veuillez, je vous prie, en demander un double à Gouverneur.

(1) Le correspondant de Léopold Delisle venait de perdre sa mère, née Henriette de Beaufort de Gellenoncourt.

(2) Finot, de 1821 à 1826.

(3) *Deux diplômes carlovingiens des Archives de l'Aube, 883 et 892.* — *Bibl. A.-J., nº 118.*


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans un assez fort lot de parchemins, que le calligraphe Taupier avait ramassés comme exemples d'écritures, s'est trouvé, outre le feuillet du Cartulaire de Redon collationné par vous (1), un fragment étendu du testament original de Gautier de Brienne, duc d'Athènes. C'est la fin du testament. Notre fragment fait suite à celui dont vous avez publié le texte. Je suis persuadé que les deux morceaux s'ajusteraient très exactement, s'il y avait moyen de les rapprocher. Il reste à retrouver le commencement du testament, lequel est à lui seul beaucoup plus étendu que nos deux lambeaux réunis.

Croyez-moi bien, cher ami, votre tout dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CLXIV

Paris, 31 octobre 1878.

Mon cher ami, je vous remercie de votre bonne lettre du 24, qui m'arrive ce matin, et dont je ne veux pas tarder à vous remercier.

Vous ne tarderez pas à recevoir les épreuves de plusieurs articles bibliographiques que vous avez bien voulu donner à la *Bibliothèque* et qui ont été oubliés, à mon grand regret, dans la dernière livraison.

Je vous remercie de votre observation sur le Grégoire de Tours de Corbie, dont j'ai dit un mot, t. II, p. 137, mais sur lequel je n'ai pas trouvé la marque de propriété de Loisel. La conjecture de Ruinart est très vraisemblable, parce que ce manuscrit a été certainement donné par Joly à Notre-Dame et que la plupart des anciens manuscrits de Joly lui venaient de Loisel.

Je sais que je suis débiteur du tome III (2) du *Cabinet des manuscrits* et que les tables en sont réclamées avec

(1) *Bibl. A.-J., n° 88.*

(2) Publié en 1881. *Bibl. D., n° 314.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une juste impatience. J'y travaille en ce moment, et les matériaux ne quitteront pas ma table sans avoir été complétés et mis définitivement en ordre.

Sans traiter à fond la diplomatique de Charles le Chauve, ce qui demanderait de longs voyages, puisque l'examen des originaux ou de bons fac-similés est indispensable, vous pourriez très utilement communiquer aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* vos observations sur la chronologie. Cela ne vous demanderait pas de grands efforts et rendrait service à bien des gens.

J'aime à croire que vous exagérez la gravité des misères que les années nous apportent inévitablement ; mais je vous approuve fort du parti que vous prenez de ménager vos forces et de vous supprimer tout excès de travail.

Je suis votre exemple en ceci, comme je voudrais vous imiter sur d'autres points. — Je me suis reposé la première quinzaine du mois d'octobre, en faisant un petit voyage en Bourgogne et dans les provinces voisines. J'ai vu de beaux pays, de beaux monuments et, ce qui ne gâte rien, d'admirables manuscrits dont je vous parlerai peut-être quelque jour.

Votre tout dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CLXV

Paris, 15 février 1879.

Mon cher ami, j'ai à vous remercier de vos derniers envois, et, malgré mon admiration pour votre ardeur aux études celtiques et pour les résultats scientifiques que vous en tirez, je vous avoue que je me réjouis tout particulièrement quand je vois se grossir d'un nouvel article la collection de vos travaux sur le Moyen âge. Votre note sur vos diplômes carlovingiens m'a fait grand plaisir, et je m'applaudis d'avoir pu joindre à mon exemplaire de votre tirage à part la reproduction photographique dont vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'avez gratifié, comme aussi l'École des Chartes et la Bibliothèque nationale.

Un de nos confrères avait fait demander à la Société de l'Orient latin un exemplaire du poëme de Machaut (1), dont il se proposait de rendre compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Il vient de lui être répondu que vous aviez promis de parler de cet ouvrage dans la *Bibliothèque*. Quand il vous sera possible de trouver un moment pour ce petit labeur, vous ferez plaisir et à l'éditeur et à la Société de l'Orient latin, laquelle est encore bien peu connue.

Je ne sais pas ce qui est advenu ni ce qui adviendra des papiers de notre regretté Schmit. — M. Desestre sait l'intérêt que vous lui portez; maintenant, moins que jamais, il serait possible de lui trouver une place sur le cadre régulier du personnel de la Bibliothèque. L'éloignement de MM. de Watteville et Servaux, qui me cause personnellement un profond chagrin, est pour la Bibliothèque nationale un véritable malheur. Ils connaissaient admirablement bien nos affaires, et nous portaient le plus sympathique intérêt. Quels que soient leurs successeurs, il faudra laisser passer bien du temps pour qu'ils aient une expérience aussi sûre.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

Croyez bien que j'ai pour M. l'abbé Lalore et pour ses travaux tout autant d'estime que vous pouvez en avoir. Je serai l'avocat de sa candidature à la correspondance. Personne n'a plus de titres que lui. Il n'a besoin d'en parler ni encore moins d'en écrire à personne.

(1) L. de Mas-Latrie, *La prise d'Alexandrie... par Guillaume de Machaut*. Genève, Fick, 1877, in 8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXVI

Paris, 6 février 1880.

Mon cher ami, votre article sur la diplomatique carolingienne est de tous points excellent. La publication en sera fort utile dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Je voudrais qu'il fût répondu à votre appel et que l'un de nos jeunes collègues reprît l'examen des diplômes des Carlovingiens français. Il y a là une veine féconde à suivre d'après les exemples que vous avez donnés.

Je vous enverrai des épreuves de votre article.

J'ai bien tardé à vous remercier de votre nouvelle édition des *Intendants* (1). Il a été fort question de votre travail à la soutenance des thèses (2) de cette année. M. Roy a contesté beaucoup la théorie de M. Hanotaux, en reconnaissant cependant qu'il avait introduit dans le débat des éléments nouveaux. M. Hanotaux s'est bien défendu et a laissé entrevoir qu'il avait d'autres documents dont il n'avait pas eu le temps de faire usage.

Je crois qu'il sortira de là un supplément (3) à votre livre pour ce qui touche aux origines, ce que vous avez dit des Intendants au XVIIe et au XVIIIe siècle restant parfaitement exact et complet.

Votre dévoué et affectionné.

L. DELISLE.

CLXVII

Paris, 1er juillet 1883.

Je crois qu'on peut dire *la Vadiane ou la Vadiana*, appelée ainsi du fondateur, le Dr Joachim v. Watt. Il

(1) *L'administration des Intendants d'après les archives de l'Aube.* Paris, Champion, 1880, in-8°. — *Bibl. A.-J., n° 131.*

(2) Des élèves sortant de l'École des Chartes.

(3) G. HANOTAUX. *Origines de l'institution des Intendants de province.* Paris, Champion, 1884, in-8°.




Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

existe un volume intitulé : *Verzeichniss der Manuscripte und Incunabeln der Vadianischen Bibliothek in S Gallen.* St Gallen, 1864, in-8° de 353 p.

L. DELISLE.

CLXVIII

Valognes, 10 août 1884.

Mon cher ami, je suis parti de Paris le 2 août et je compte y rentrer le 18.

Pendant cette quinzaine de jours, j'ai vécu et je compte vivre en nomade dans différentes localités de la Touraine, de l'Anjou et de la Normandie.

Pour vous montrer que, de mon côté, je pense quelquefois à vous, je vous signalerai le manuscrit 184 de Tours, composé de morceaux de deux sacramentaires tourangeaux, le premier du IXe, le second du Xe-XIe siècle. Dans celui-ci j'ai noté à votre intention deux rubriques en lettres onciales, ainsi orthographiées :

Fol. 158 v°, SCI NICOMEDIS;
Fol. 274 v°, CRISANTI MAURI ET DARIAE.

Je vous serre cordialement la main.

L. DELISLE.

CLXIX

Paris, 15 avril 1888.

Mon cher ami, le manuscrit 45 de Libri [1], venu de Saint-Benoît-sur-Loire, est peut-être d'origine irlandaise, Il contient divers morceaux de comput. Aux fol. 6 et 7

(1) *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois.* Paris, Champion, 1888. — *Bibl. D., n° 1076.*


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont des règles sur la manière de compter en se servant des doigts.

J'y ai remarqué plusieurs gloses interlinéaires que je ne comprends pas, mais dont il vous sera facile, je crois, de déterminer le caractère. Vous les trouverez sur ce feuillet.

Tout à vous.

L. Delisle.

CLXX

Paris, 12 octobre 1888.

Mon cher confrère et ami, voici un texte qui se recommande à votre ingénieuse perspicacité. C'est une liste d'arbres, qui fait partie d'un formulaire écrit, selon toute apparence vers l'an 1315 dans le diocèse de Tréguier. Il y a en interligne des gloses dont plusieurs pourraient bien se rattacher au breton. Je voudrais avoir votre avis sur ce passage dont je suis conduit à dire un mot dans un article de l'*Histoire littéraire de la France*. Je vous transcris ci-contre le passage dont il s'agit aussi fidèlement que je puis le faire sans comprendre les notes interlinéaires.

Votre vieil ami.

L. Delisle.

CLXXI

Paris, 17 octobre 1888.

Mon cher ami, je savais que votre science trouverait aisément le mot des énigmes que je vous avais proposées. Je vous remercie bien de l'avoir fait, même sans avoir attendu à avoir sous la main vos instruments de travail.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Croyez-moi toujours, mon cher ami, votre entièrement dévoué.

L. Delisle.

CLXXII

Paris, 21 décembre 1888.

Mon cher confrère et ami, l'ancien catalogue des livres de l'abbaye de Rebais a été publié d'après le manuscrit du Vatican par le cardinal Maï dans le *Spicilegium Romanum*(1), t. V, p. 201. Je crois que cette édition a été reproduite plusieurs fois, mais le temps me manque pour vous indiquer les réimpressions.

Le catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Gildas en Berry, dont je vous parlais tantôt et qui est publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1886, p. 101-105, contient cet article :

97-99. Duos antiphonarios bretonicos et unum novum.

Ce que l'éditeur explique : « Deux antiphonaires en langue bretonne et un en latin ». — Ne s'agirait-il pas plutôt de deux antiphonaires d'origine bretonne, apportés de Bretagne en Berry au xe siècle par les moines de Saint-Gildas-de-Ruis et d'un antiphonaire nouvellement copié dans l'abbaye de Saint-Gildas en Berry?

A vous de décider la question.

Votre tout dévoué.

L. Delisle.

CLXXIII

Paris, 2 février 1890.

Mon cher confrère et ami, des Orléanais ayant su que dans une notice imprimée, mais non publiée, sur le For-

(1) *Maï. Spicilegium romanum.* Rome, 1839-1844. 10 vol. in-8°.



Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mulaire de Tréguier, j'avais inséré des textes montrant la célébrité des écoles d'Orléans au XIII[e] siècle, m'ont demandé une édition de ces textes (1). Dans le nombre se trouve une liste d'arbres avec des gloses que vous avez reconnues bretonnes et sur lesquelles vous m'avez remis une note explicative.

Je vous ai rendu, je crois, cette note, qui m'était arrivée après le bon à tirer et dont je n'ai pas fait usage. Vous m'obligeriez beaucoup en me donnant l'équivalent de votre première note et en m'autorisant à en faire usage.

Le même formulaire, qui est de l'année 1316 ou environ, mentionne un certain *Guillaume Indrocvap*. Faut-il écrire *Indrocuap* ou *Indrocvap* et n'y a-t-il pas une observation à faire sur ce nom ?

Telle est, cher ami, la double requête que vous adresse affectueusement votre tout dévoué.

L. Delisle.

CLXXIV

Paris, 19 novembre 1894.

Mon cher ami, en vous remerciant de votre lettre du 14 de ce mois, je viens encore faire appel à votre compétence toute spéciale.

J'ai entre les mains l'exemplaire des *Heures bretonnes* (2) qui appartenait à M. P. de Courcy. Le libraire en demande un gros prix. Estimez-vous que, comme texte de langues, ce petit volume, jusqu'ici imparfaitement décrit et mal daté, soit assez important pour justifier le sacrifice que la Bibliothèque nationale devrait faire pour s'en assurer la possession ?

(1) *Le formulaire de Tréguier et les écoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIV[e] siècle. — Bibl. D., n° 1173.*

(2) Cf. *Les Heures bretonnes du XVI[e] siècle ; mémoire suivi de notes sur quelques livres bretons du XV[e] et du XVI[e] siècle. — Bibl. D., n° 1441.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous nous rendrez service en me donnant votre avis. Autant que j'en puis juger, ce livre me paraît très intéressant, même en dehors du côté philologique.

Croyez-moi bien, mon cher ami, votre tout dévoué.

L. DELISLE.

CLXXV

Paris, 21 janvier 1895.

Mon cher ami, nous avons à la Bibliothèque nationale vingt-huit exemplaires manuscrits de l'*Elucidarium*. Plusieurs sont du XIIe siècle; la plupart datent des XIIIe, XIVe ou XVe siècles.

Votre tout dévoué.

L. DELISLE.

CLXXVI

Paris, 27 février 1895.

Mon cher ami, je vous remercie de votre supplément d'information. Je pourrai en faire mon profit, comme de tous vos bons avis, qui m'ont épargné des chutes sur le terrain où je me suis hasardé un peu témérairement.

Le cahier que je vous avais communiqué pour l'annonce d'un travail sur l'*Elucidarium* allemand est le dernier fascicule du *Centralblatt für Bibliothekwesen* (XII. I. Janvier 1895), publié à Leipzig par le libraire Harrassowitz.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mon vieil et affectueux dévouement.

L. DELISLE.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXXVII

Paris, 14 janvier 1896.

Mon cher ami, la Bibliothèque nationale n'a point l'édition de l'*Histoire universelle* de Bossuet publiée en 1703. Elle possède seulement l'édition de 1681, in-4°, celle de 1682, in-12, et une édition in-12 datée de 1691, qui me semble identique, sauf le titre, à celle de 1682.

L'édition de 1703 n'est pas mentionnée dans la *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains français du* xve *au* xviiie *siècle* par Jules Le Petit (Paris, 1888, gr. in-8°).

Tout à vous.

L. Delisle.

CLXXVIII

Paris, 25 janvier 1896.

Mon cher confrère et ami, je ne connais pas de *Codex diplomaticus longobardicus.* — L'ouvrage que j'avais en vue est le *Codex Italiæ diplomaticus* de Lünig (1725-1735), 4 vol. in-folio.

Tout à vous.

L. Delisle.

CLXXIX

[*1896*].

Mon cher confrère et ami, je viens de relire les textes relatifs aux examens de l'École des chartes, et le seul qui me semble s'appliquer aux examens de fin d'année est l'article 4 de l'arrêté du 19 mars 1881 : « L'examen de fin



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'année est fait par le Conseil de perfectionnement assisté du corps des professeurs ».

Je ne vois pas d'article qui attribue aux professeurs une voix simplement consultative. Si une disposition de ce genre m'a échappé, je vous serais bien obligé de m'en avertir.

Votre vieil ami.

L. Delisle.

CLXXX

Paris, 25 juillet 1896.

Mon cher confrère et ami, c'est moi qui suis bien en retard vis-à-vis de vous. Je ne vous ai pas, en effet, encore remercié du petit volume (1) que vous m'avez fait remettre au commencement de ce mois. A des pages écrites avec tant de verve et d'humour, vous avez joint des observations fort judicieuses dont pourront et devront faire leur profit tous ceux qui, jeunes ou vieux, s'occupent d'érudition historique.

Reposez-vous et préparez-vous à nous revenir dispos et vaillant pour continuer vos travaux avec l'ardeur et la persévérance dont vous avez toujours donné l'exemple.

Je vous serre cordialement la main.

L. Delisle.

CLXXXI

Paris, 25 février 1901.

Mon cher ami, c'est moi qui devrais vous demander pardon, si j'ai manifesté quelque impatience quand vous

(1) *Deux manières d'écrire l'histoire. Critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges.* Paris, Bouillon, 1896, in-8°. — *Bibl. A.-J., n° 207.*


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

êtes venu me communiquer une note relative à une pièce tirée par Doat d'un exemplaire de *Registrum curiæ*. Je m'occupais en ce moment à relever quelques chiffres dans les anciens comptes de l'Académie, et j'aurais dû, ce qui aurait été un peu long, vous expliquer comment j'avais jadis traité les actes contenus dans les différents exemplaires du *Registrum curiæ*. Ne parlons plus, je vous prie, d'un incident que je regrette, mais qui ne saurait altérer la profonde amitié qu'a et qu'aura toujours pour vous l'un de vos plus anciens camarades.

L. DELISLE.

CLXXXII

Lettre adressée à Monsieur Gabriel Monod (1).

Paris, 16 janvier 1902.

Mon cher confrère, M. d'Arbois est venu hier matin me dire qu'il ne croyait pas pouvoir vous communiquer les documents au sujet desquels vous m'écrivez, parce que, en ce moment même, il fait travailler M. Prou sur les matériaux destinés au recueil des diplômes de Charles le Chauve. Ce que M. Giry avait amassé doit être revisé et fondu avec ce que M. d'Arbois a fait recueillir par de nouveaux collaborateurs. Le tout doit être mis dans un nouvel ordre, répondant à la méthode que l'éditeur entend suivre pour préparer l'ordre définitif et faciliter les collations restées en souffrance.

Je crois que dans ces conditions M. d'Arbois ne peut pas laisser sortir de ses mains le dépôt qui lui a été fait par l'Académie. Autrement, son travail et celui de M. Prou seraient interrompus et compromis.

Voilà ce que j'ai dit à M. d'Arbois qui *seul, à mon avis, est juge des communications* qu'il peut faire. Seul il sait

(1) G. MONOD, membre de l'Institut (1844-1912).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce qui lui est nécessaire pour mener à bonne fin la lourde charge qu'il a assumée.

Avec mes regrets de ne pouvoir pas vous aider à obtenir la communication que vous désirez, veuillez agréer, je vous prie, mon cher confrère, l'assurance de mon entier dévouement.

L. DELISLE.

CLXXXIII

Paris, 23 octobre 1903.

Mon cher ami, je mets au panier une lettre que je vous avais écrite hier soir pour vous expliquer les méprises de Barthélemy, auquel j'avais communiqué votre trop juste réclamation.

Il avait cru que les *Diplômes de Philippe Ier* (1) faisaient suite aux *Diplômes mérovingiens.*

La Commission des travaux littéraires avait voté l'impression des *Diplômes de Philippe Ier* dans les mêmes conditions que les *Obituaires*, les *Pouillés* et la *Table de Robert Mignon* (2).

Je me suis assuré que l'Imprimerie nationale n'a point encore reçu d'instructions à ce sujet. Soyez donc sans inquiétude.

J'espère vous voir la semaine prochaine aux examens de l'École. Revenez-nous avec une provision de forces et de bonne santé.

Tout à vous.

L. DELISLE.

(1) M. PROU. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France.* Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°.

(2) *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois publié par* CH.-V. LANGLOIS *sous la direction de* M. DELISLE. — *Bibl. D., n° 1924.*


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXXXIV

Paris, 10 février 1904.

Mon cher ami, un archiviste des Archives nationales, ancien membre de l'École de Rome, M. Lecacheux [1], écrit dans une revue normande qui se publie à Évreux. Je le crois parfaitement apte à rendre compte des Pouillés normands [2].

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CLXXXV

Paris, 15 mai 1904.

Mon cher ami, je partage absolument votre avis et j'ai écrit dans ce sens à notre confrère Jules Lair.

L'an dernier, la Commission des antiquités, regrettant de ne pouvoir donner une médaille à l'abbé Vacandard pour sa vie de Saint Ouen, lui fit officieusement savoir qu'il aurait chance d'obtenir une récompense en 1904 à l'Académie des sciences morales, au concours de Courcel. Il a été admis à ce concours, où d'ailleurs il a échoué, le prix ayant été décerné à un ouvrage qui, lui aussi, avait été présenté l'année précédente à un concours de notre Académie.

Cordialement à vous.

L. Delisle.

CLXXXVI

Paris, 24 novembre 1904.

Mon cher ami, j'aurais voulu aller vous voir sur votre chaise longue; mais il m'est bien difficile de quitter la

(1) A présent archiviste du département de la Manche.

(2) A. Longnon. *Pouillés de la province de Rouen.* Paris, Imprimerie nationale, 1903. In-4°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bibliothèque, et c'est par écrit que je dois vous remercier de l'envoi de votre *Famille celtique* (1). Je suis bien certain que vos rapprochements sont justes et que les gens compétents les apprécieront. Quant à votre préface je l'ai lue avec bien de l'intérêt. Vous avez très nettement indiqué ce que vous avez voulu faire et énuméré les précautions que vous avez prises pour traiter des questions aussi intéressantes que difficiles. Vous seul en France étiez préparé à les éclaircir. Ce que vous dites de votre jeunesse et de vos anciens maîtres, y compris l'abbé Barnage, m'a bien touché et fait honneur à votre cœur.

Tout à vous.

L. DELISLE.

CLXXXVII

Paris, 25 décembre 1904.

Mon cher ami, envoyez-moi, je vous prie, le résumé que vous avez pris la peine de faire de ce qui vient d'être publié sur l'institution qui tient à Vienne la place de notre chère École des chartes, nous serons heureux d'en faire profiter les lecteurs de la *Bibliothèque*. J'en enverrai la copie pour que notre numéro de fin d'année contienne cet intéressant morceau.

Nous faisons des vœux pour que vous soyez bien rétabli au commencement de l'année 1905 et nous nous associons de tout cœur aux vœux que forment votre famille, vos amis, vos confrères et vos auditeurs du Collège de France.

Votre vieil ami.

L. DELISLE.

(1) *La famille celtique. Étude de droit comparé.* Paris, Bouillon, 1905, in-8°. — *Bibl. A-J., n° 229.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLXXXVIII

Paris, 29 janvier 1905.

Mon cher ami, je suis bien touché du mot que vous m'avez adressé à propos de la nomination de notre confrère Élie Berger (1). Il n'oubliera pas plus que moi les obligations qu'il vous a. Ce que vous avez bien voulu dire pour lui à l'avant-dernière exposition des titres a été rappelé et n'avait pas été oublié. On savait à l'Académie ce que vous auriez fait si vous n'étiez pas si tristement retenu chez vous. Nous espérons chaque jour qu'on va nous annoncer votre retour à la santé.

Nous serons en fête quand vous reparaîtrez à l'Académie. Là comme à l'École des chartes, dont la soutenance des thèses commence demain, votre absence nous peine.

J'ai envoyé à l'imprimerie l'épreuve corrigée de votre note sur l'École des chartes de Vienne. Je veillerai à ce que vos corrections soient fidèlement exécutées.

De nouveau tous mes remerciements pour la part qui vous revient dans l'élection d'Élie Berger.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CLXXXIX

Chantilly, 7 août 1905.

Mon cher ami, je vous remercie du bon souvenir que vous m'adressez de Bagnoles. J'y suis bien sensible et j'admire la sérénité avec laquelle vous me parlez de l'état encore précaire de votre santé. J'espère bien que vos prévisions sont trop pessimistes et que votre laborieuse activité ne sera pas aussi troublée qu'on veut vous le faire craindre.

(1) A la chaire de paléographie de l'École des chartes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je suis à Chantilly, dans un séjour aujourd'hui bien triste, au milieu de souvenirs que je tiens à entretenir, bien qu'ils soient souvent mêlés d'amertume.

Heureusement je suis pris d'une grande ardeur au travail. J'ai à peu près mis au point un volume qui sera, je pense, intitulé : *Recherches sur la librairie du roi Charles V* (1). Cela ne ressemblera guère à ce que j'ai écrit sur le même sujet il y a une quarantaine d'années. Aujourd'hui, je travaille sur un carton qui dormait, ou à peu près, depuis bien longtemps, quoiqu'il ait toujours reçu des additions, et d'où sortira un recueil bien curieux, si j'ai seulement deux ans pour le mettre en valeur.

C'est une collection d'environ six cents chartes de Henri II, roi d'Angleterre, relatives à son gouvernement et à l'administration de ses États continentaux. Elles sont toutes, à peu d'exceptions près, dépourvues de dates et j'entrevois de jolies questions de diplomatique à traiter (2). J'avais oublié que l'établissement du texte est presque entièrement exécuté. Nous en parlerons ensemble quand vous serez à Paris.

Les Anglais ne paraissent pas avoir soupçonné ce qu'il y a à faire sur un terrain que je n'ai pas la prétention d'occuper tout entier. Je leur laisse les documents relatifs à l'Angleterre et il doit y en avoir beaucoup plus que dans mon lot.

Vous savez sans doute que les examens d'entrée à l'École des chartes auront lieu tout à la fin du mois de septembre.

Je quitterai Chantilly vers le 15 août et je passerai la fin du mois en Normandie dans ma famille.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

(1) *Recherches sur la librairie de Charles V*. Paris, Champion, 1907, 2 vol. in-8°, plus un album de planches, in-f°. — *Bibl. D.*, *n° 2039*.

(2) *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.* — *Bibl. D., n° 2013.*


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXC

Paris, 28 septembre 1907.

Mon cher ami, j'ai été fort content de recevoir votre lettre qui me fait espérer que vous allez bien. Je suis bien content d'avoir pu fournir un renseignement utile à Prou. Un nouveau travail vient de paraître en Allemagne sur les notes tironiennes des chartes carolingiennes.

Je travaille toujours les chartes de Henri II et mon récent voyage en Normandie n'a pas été tout à fait infructueux.

Ma distinction entre les suscriptions *rex Angl.*, et *Dei gratia rex A*. n'est pas unanimement acceptée en Angleterre; mais on ne m'oppose que des chartes connues seulement par des vidimus ou des copies modernes. Ma théorie s'appuie sur l'unanimité des chartes écrites à la chancellerie et j'en ai vu plus de deux cents en original ou en copie photographique.

Je ne désespère pas de convertir les dissidents et je devrai développer quelques arguments de mon chapitre premier pour y répondre aux objections qui me seront faites et auxquelles j'ai répondu dans une lettre qui est imprimée et à laquelle j'ai dû joindre un fac-similé (1), qui montre comment des chartes étaient préparées en dehors de la chancellerie par des religieux ou des clercs qui ne connaissaient pas les règles du protocole.

En diplomatique, autant que possible, il ne faut tenir compte que des expéditions originales.

Je crois que sur ce point comme sur beaucoup d'autres nous ne serons pas en désaccord.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

(1) *Les formules rex Anglorum et Dei gratia rex Anglorum. Lettre à M. J. Horace Round. — Bibl. D.*, nº 2022.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXCI

[*Octobre 1907*]

Mon cher confrère et ami, je suis de votre avis et j'ai déjà préparé des notes pour une table alphabétique des matières contenues dans l'introduction (1).

Outre cette table nous aurons une table chronologique des actes compris dans notre *Recueil*.

Les articles de cette table chronologique reproduiront textuellement les termes et les formes de noms d'hommes et de lieux tels qu'on les lit dans le texte. L'analyse reproduira les suscriptions (*H. rex* ou *H. Dei gratia rex*), — les adresses quand elles visent des individus ou des catégories particulières d'agents, — les phrases indiquant le sujet de la pièce, — les noms des parties mises en cause, ou appelées à bénéficier de l'acte, — les noms des témoins qui servent à fixer la date, — les dates de lieu.

Comme source, on indiquera l'original s'il existe ou, à défaut de l'original, la copie (manuscrite ou imprimée, complète ou abrégée) qui m'a paru la plus qualifiée pour tenir lieu de l'original.

L'idée m'est venue d'intercaler dans cette table, à leur rang chronologique, les analyses des actes relatifs à l'Angleterre, qui resteront en dehors de notre *Recueil*, mais dont j'ai fait grand usage dans l'Introduction, en me servant de reproductions photographiques. Il y en a 55 tirées du *British Museum* et 19 du *Public Record Office* (2), plus une centaine de différentes bibliothèques ou archives de l'Angleterre.

(1) Il s'agit de l'ouvrage de L. DELISLE intitulé : *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France. Introduction.* Paris, Imprimerie nationale, 1909, in-4°. Cet ouvrage a été imprimé aux frais de l'Institut sous le contrôle du correspondant de L. DELISLE. — *Bibl. D., n° 2076.*

(2) Le catalogue des chartes originales de Henri II, que contiennent ces deux dépôts, a été publié en 1907 par L. DELISLE dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVIII (1907), p. 272-314. — *Bibl. D., n° 2029.*


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je vais demander l'autorisation de faire photographier à mes frais les chartes de Henri II qui existent au *Record Office* en anciens exemplaires dans la série dénommée *Cartæ antiquæ*. Sur le vu des photographies, on déciderait si on doit en faire entrer l'analyse dans notre table chronologique.

La table sera imprimée en petit texte à deux colonnes. Les analyses des pièces non comprises dans notre *Recueil* seraient imprimées en caractères italiques.

A l'heure actuelle le nombre des pièces comprises dans notre *Recueil* s'élève à 802, dont 83 se rapportent à la période antérieure à l'avènement de Henri II au trône d'Angleterre.

L'addition de l'analyse des actes photographiés augmenterait un peu les frais, mais assurerait un débit en Angleterre.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CXCII

[*Octobre 1907*].

Mon chér ami, je vous remercie de vos observations. Il y sera fait droit. Quand j'ai fait mes copies, j'ai complété les noms abrégés et représentés par des initiales. J'ai reconnu que je devais conserver simplement l'initiale pour le nom du roi, sauf les cas de chartes écrites en dehors de la chancellerie. J'ai déjà modifié d'après cette règle la plupart de mes copies.

Ne vous offusquez pas des *Dei gratia* indûment insérés dans les suscriptions. Ce sont des anomalies imputables aux rédacteurs de cartulaires, aux copistes, aux éditeurs, parfois aux écrivains de chartes expédiées avant d'être soumises à la chancellerie pour recevoir le sceau.

A la fin de l'*Introduction*, il y aura une table analytique des pièces contenues dans le recueil, avec le texte de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suscription et les éléments à l'aide desquels l'ordre chronologique a été établi. Le caractère de la source principale y sera indiqué.

J'aurai environ 700 pièces, dont 200 au moins seront données d'après des originaux vus par moi et dont presque tous sont reproduits en photographies que je laisserai à mon continuateur, qui n'aurait guère de déplacement à s'imposer ou à imposer aux chartes originales pour collationner les épreuves.

Mon chapitre premier va subir des changements assez notables, pour répondre aux critiques de Round (1), qui m'oppose un assez grand nombre de chartes, presque toutes tirées de cartulaires ou d'imprimés.

Ne vous scandalisez pas de quelques anomalies. J'ai un chapitre spécial où je les examinerai, comme il y en aura un pour les chartes fausses ou interpolées.

De nouveau tous mes remerciements. A vous cordialement.

L. Delisle.

CXCIII

[*Octobre 1907*].

Mon cher ami, j'admire votre patience et je vous remercie sincèrement de la peine que vous prenez de lire mes placards. Vos observations font honneur à votre sagacité et j'en tiens compte.

Je substitue *H.* à *Henricus*, et j'ai déjà fait la substitution à une bonne partie de mes copies qui primitivement portaient *H.* Je ne maintiendrai la forme *Henricus* que sur les pièces dont les originaux portent le mot en toutes lettres, et quand je parle personnellement de la formule; je suis obligé parfois d'écrire *Henricus*, s'il s'agit par exemple

(1) J.-H. Round, auteur de *Calendar of documents preserved in France illustrative of the history of Great Britain and Ireland*. T. I, 918-1206. Londres, 1899, in-8°.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'emploi de la formule en général, le mot *Henricus* étant en toutes lettres sur les sceaux.

Le distique imprimé sur le placard 39 doit bien s'entendre de l'année 1171, date à laquelle le patronage de l'abbaye de Troarn fut changé.

Per decas et monos nostros mutato (impératif) *patronos*
Octoque vicesies, et pariter decies.

Je ne m'explique pas l'aberration qui m'a fait envoyer à l'imprimerie une double copie de la charte de Richard, évêque de Coutances, qui est la clef de voûte de mes explications du changement de protocole.

J'ai fait d'assez notables changements dans le chapitre premier pour répondre aux objections de Round. J'examinerai en détail, dans un chapitre sur les *Anomalies*, les exceptions aux règles protocolaires que j'ai relevées soigneusement sur les pièces originales. J'écarte sans discussion tous les arguments fournis par des chartes dont nous n'avons pas les originaux.

Je garderai encore quelque temps les nombreux placards dont l'imprimerie nous a si abondamment fait l'envoi dans ces derniers temps. J'achève en ce moment l'impression de mes *Recherches sur la librairie de Charles V*, qui formeront deux volumes avec atlas.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CXCIV

Paris, avril 1908.

Mon cher ami, je pars demain matin pour Valognes où je passerai une huitaine de jours avec ma sœur, qui est un peu moins vieille que moi, mais qui est moins valide. Je ne veux pas m'éloigner sans vous remercier de la peine que vous vous donnez de me lire et de faire des observations que j'accepte à peu près les yeux fermés. Il y a cependant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques détails infimes sur lesquels je vous demanderai d'avoir une conférence. — J'ai à peu près achevé la mise au net de l'Appendice que j'ai annoncé en parlant des témoins. Je donne la nomenclature des personnages qui fréquentaient la Cour du roi et pour beaucoup j'ai essayé d'ébaucher un *curriculum vitæ*, qui m'a bien servi à dater les actes, et qui simplifiera l'annotation des textes à publier. Il pourra être mis à l'imprimerie au mois de mai finissant.

Je vous en parlerai à mon retour, et le manuscrit ne tardera guère à vous être soumis.

En attendant je vous serre la main, en espérant que je vous trouverai en très bonne santé lors de mon retour à Paris.

Cordialement à vous.

L. DELISLE.

CXCV

Valognes, 24 avril 1908.

Mon cher ami, je confesse mes fautes, et je comptais les réparer. J'ai en effet pour principe de mettre des capitales aux mots *Fils* entrant dans la composition des noms propres et de séparer par des virgules les titres accompagnant les noms.

Je n'ai employé les chiffres arabes que pour les citations des *Pipe-Rolls*. Cela est plus court et saute mieux à l'œil. Cette transformation des chiffres romains en chiffres arabes a des précédents pour la reproduction des documents de comptabilité.

Les titres courants des pages sont à reformer et, comme l'*Introduction* remplira un volume, je crois qu'il vaudra mieux la paginer en chiffres arabes.

Nous nous entendrons sur tout cela à mon retour à Paris dans une dizaine de jours.

Affectueusement à vous.

L. DELISLE.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXCVI

[*1908*].

Mon cher ami, je vous remercie du soin avec lequel vous relisez mes épreuves et je profite de vos observations. Mais ici je ne puis vous suivre. J'ai reproché à l'éditeur du cartulaire de Ramsey (1) d'avoir altéré une charte de Henri Court Mantel, qui n'a jamais eu le titre de *dux Aquitaniæ*.

Cordialement à vous.

L. DELISLE.

CXCVII

Chantilly, 21 juillet 1908.

Mon cher confrère et ami, j'ai reçu à Chantilly les derniers placards de mon *Introduction*, et j'ai largement profité de vos observations auxquelles j'ai pu faire droit dans la plupart des cas, mais, pour répondre à beaucoup de vos questions, il faudra attendre un tableau bibliographique, dans lequel seront compris quelques livres imprimés, assez mal connus en France, parce qu'ils se rapportent aux documents anglais. J'aurais voulu donner le moyen de retrouver toutes les pièces que je cite. On pourra le faire pour ce qui vient des cartulaires et des manuscrits de la Bibliothèque nationale; mais vous savez mieux que personne combien peu de pièces d'archives, même parmi les plus importantes, sont pourvues de cotes, même aux Archives nationales. Si jamais on met en ordre mes copies ou extraits, on y trouvera, du moins en extrait, les textes que j'ai vus et dont j'ai fait usage.

Je demanderai une nouvelle épreuve des placards non

(1) *Chartulary of the abbey of Ramsey*. Edit. W. H. HART. et Rev. PONSOMBY ANNESLEY LYONS. Londres, 1884-1893, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore mis en pages, comme aussi des feuilles 1-18 sur lesquelles j'ai encore noté d'assez nombreuses corrections. — Tout cet arriéré pourra être remis à l'imprimerie dans la première quinzaine du mois d'août. Il me restera à mettre au net le sommaire des pièces comprises dans notre *Recueil*. Je ferai en sorte que ce sommaire puisse servir jusqu'à ce que le texte des actes soit imprimé. Pour ne pas allonger outre mesure mon sommaire, je ne donnerai que les renseignements bibliographiques essentiels, sans mentionner les copies de pièces que j'ai vues en original.

J'espère que ce sommaire pourra être imprimé dans le courant de l'hiver et nous paraîtrons en 1909, avec le recueil de fac-similés.

Tout à vous.

L. Delisle.

CXCVIII

Chantilly, 23 juillet 1908.

Mon cher ami, je vous adresse l'état de l'avancement de notre volume. J'en avais remis à peu près l'équivalent à M. Barthélemy, qui me l'avait demandé avant mon départ pour Chantilly.

Ici je travaille avec peu d'assiduité, et la table des pièces contenues dans le fameux *Recueil*, y compris la bibliographie, si justement réclamée par vous, sera moins longue à être mise au net que je le supposais.

Votre tout dévoué confrère et ami.

L. Delisle.

CXCIX

Chantilly, 15 août 1908.

Mon cher ami, je vous écris sous le coup d'une émotion que vous éprouvez, je crois, comme moi. La nouvelle de


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la mort de Charles de Beaurepaire m'a fort affligé : c'est le dernier, je crois, de nos contemporains à l'École des chartes. J'avais toujours conservé avec lui les plus affectueuses relations. Je tenais en grande estime son caractère et ses travaux.

Cette nouvelle m'est arrivée au moment où je terminais la mise au net de la table chronologique des chartes qui sont comprises dans notre *Recueil* et au sujet de laquelle table je dois prendre votre avis. L'idée m'est venue d'y mentionner, à leur ordre chronologique, les actes dont je me suis servi dans mon *Introduction*, et qui, relatifs aux affaires de l'Angleterre, m'ont servi pour justifier mes idées sur la diplomatique du roi. Ce sont tous actes que j'ai employés en me servant de photographies faites sur des pièces originales des archives d'Angleterre.

Avant de quitter Paris, pour aller passer en Normandie le mois de septembre, j'ai remis à M. Barthélemy, pour être envoyés à l'imprimerie, les placards bons à mettre en pages de mon chapitre X et dernier de l'Introduction.

Je comptais m'occuper en Normandie de la correction des épreuves mises en pages des chapitres V-IX; et, comme je n'avais pas reçu l'épreuve de cette mise en pages, je me suis inquiété des placards 66-141, correspondant à ces chapitres V-IX, que je croyais être depuis plusieurs mois entre les mains des imprimeurs. J'ai été fort décontenancé d'apprendre que ces placards ne sont pas rentrés à l'imprimerie, et d'autre part M. Barthélemy ne voit pas le renvoi de ces placards à l'imprimerie marqué sur le registre où sont mentionnés les mouvements de manuscrits entre les auteurs, le secrétariat de l'Institut et l'imprimerie. Auriez-vous une idée sur la direction qu'a pu recevoir ce gros paquet d'épreuves?

Cela me tourmente un peu. Il me serait pénible d'avoir à recommencer cette correction, et pour la faire je ne pourrais pas profiter de corrections et d'additions que j'avais faites à l'aide des photographies reçues d'Angleterre, pendant que s'imprimait le commencement de mon Introduction. J'espère que ce désagrément me sera épargné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'aurais dû me préoccuper de cette affaire, en voyant l'interruption de l'envoi des feuilles mises en pages, qui avait été fait si régulièrement pour les cinq premiers chapitres.

J'espère que l'air des Vosges est favorable à votre santé.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CC

Paris, 24 août 1908.

Mon cher ami, je viens de quitter Chantilly et, après avoir passé quelques jours à Paris, j'irai à Valognes jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pendant mon séjour en Normandie, j'ébaucherai la correction des placards qui sont en souffrance, et j'achèverai ce qui à l'heure actuelle peut être préparé pour les tables de notre Introduction.

Ce qui m'occupera le plus sera de disposer la copie du texte des chartes de Henri II pour que la disposition typographique de chaque pièce soit conforme au modèle donné par Prou (1).

Je viens de relire l'épreuve des dix-huit premières feuilles de l'Introduction; j'ai encore trouvé des corrections à faire, et je vais en demander une nouvelle épreuve.

Mon temps sera donc bien employé pendant mon séjour en Normandie. Le Registre (ou tableau) des chartes — dont je dois publier le texte, y compris l'indication des chartes anglaises non comprises dans notre *Recueil*, mais qui m'ont servi pour établir les règles diplomatiques, — sera en état d'être livré à l'imprimerie.

L'analyse de ces chartes sera imprimée en caractères italiques, de façon qu'on ne les confonde pas avec

(1) Dans le *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, ouvrage de a même collection.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les chartes normandes qui rempliront le volume de textes.

Votre très affectionné.

L. Delisle.

CCI

25 août 1908.

Mon cher ami, vous êtes vraiment trop bon, et pour rien au monde je ne voudrais vous occasionner un voyage fatigant pour les gens de notre âge. Vous avez dû recevoir une lettre de moi qui devait vous montrer que je m'arrangerai très bien pour attendre que vous fussiez revenu en octobre. Je vous conjure de ne pas vous inquiéter de ce petit contretemps dont mon travail pourra profiter. Aujourd'hui même j'ai fait une observation diplomatique sur une particularité qui mériterait d'être expliquée et que Prou a signalée dans des diplômes français des xie et xiie siècles. Je suis fort touché de la pensée que vous avez eue de faire le voyage, mais je serais fort désolé de vous voir mettre à exécution un projet que je considère comme déraisonnable et inutile.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

CCII

Valognes, 17 septembre 1908.

Mon cher ami, pendant mon séjour en Normandie, j'ai rédigé la table des chartes comprises dans notre *Recueil*. Cette table est brève, mais permet d'identifier tous les numéros auxquels j'ai fait des renvois.

J'ai encore soumis à une revision les chartes originales du département de la Manche. J'ai fait une observation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui m'avait échappé et qui fournit un argument pour justifier ma théorie sur l'usage de la formule *Dei gratia*.

J'ai aussi préparé un article, pour la *Bibliothèque de l'École des chartes*, sur une collection de cent neuf chartes originales de Henri II ; il n'y en a guère que cinq ou six appelées à figurer dans notre *Recueil*; mais c'est un groupe bien curieux d'exemples confirmant mes observations sur la diplomatique du roi anglais. Ces cent neuf chartes originales ont été photographiées par un très obligeant amateur qui est allé les reconnaître en dehors des établissements publics.

Nous en parlerons quand vous serez revenu à Paris, avec une provision de santé que je vous souhaite de tout mon cœur.

L. Delisle.

CCIII

Valognes, 27 *septembre 1908.*

Mon cher ami, je vous écris encore de Valognes, à la veille de rentrer à Paris. Mon séjour en Normandie a fort avancé mes travaux sur les chartes de Henri II. J'ai corrigé les épreuves d'un travail sur une collection de cent neuf actes originaux de ce roi, dont les photographies m'ont été envoyées d'Angleterre par le Rév. Salter qui les a recueillies en Angleterre en dehors des archives publiques et du British Museum (1). Je ne dois comprendre que six ou sept de ces pièces dans notre *Recueil*, mais j'en ai fait usage pour éclaircir quelques points de diplomatique. Ce petit travail paraîtra dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Mais ce qui m'a surtout occupé pendant ce mois de septembre, c'est la revision de la seconde épreuve des placards 66 à 141 de mon *Introduction*. Je les ai relus deux

(1) *Chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, recueillies en Angleterre et photographiées par le Rev. H Salter. Notes sur ce recueil par L. Delisle. — Bibl. D.*, nº 2049.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fois en les comparant à ma copie et à quelques notes qui m'avaient servi pour rédiger quelques parties de ces chapitres; je vois que la nouvelle correction est au moins l'équivalent de la correction ancienne et, quoi qu'il soit advenu des placards égarés, soit par ma faute, soit par un accident quelconque dont je ne rends personne responsable, je considère le mal comme bien réparé, et à mon retour à Paris, la semaine prochaine, je pourrai, avec votre autorisation, livrer à l'imprimerie les placards 66 à 141, bons à mettre en pages, après revision de quelques passages sur les manuscrits originaux que je ferai à Paris.

J'ai aussi à peu près entièrement mis au net la table ou le registre des actes contenus dans le *Recueil*. Nous aurons à en conférer, quand vous serez revenu à Paris aussi vaillant que le désire votre dévoué et affectionné.

L. Delisle.

CCIV

7 octobre 1908.

Mon cher ami, je vous remercie de l'attention avec laquelle vous avez revu mes épreuves et me trouve très obligé des améliorations que mon texte vous devra.

J'ai accepté toutes vos corrections, sans chicaner sur des questions de lettres capitales, pour lesquelles il est permis d'avoir des systèmes différents.

Une seule de vos corrections me paraît inacceptable. Il me semble évident que le scribe a laissé échapper une leçon absolument fautive dans une charte de l'impératrice Mathilde. Il a très nettement écrit :

Saisias abbēm Cēs Burgi et incanonicos ibidē Dō servientes.

Incanonicos est en un seul mot ; je vous envoie la phototypie, pour que vous puissiez en juger vous-même.

La préposition *in* n'est pas employée dans les actes de la chancellerie anglaise du XIIe siècle avec le sens de *contre*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La conjonction *et* prouve que l'abbé de Cherbourg et les chanoines au service de Dieu dans le même lieu (*ibidem*) avaient les mêmes intérêts et étaient solidaires.

Notre *Recueil* contient une dizaine de chartes relatives à l'abbaye de Cherbourg et dans presque toutes l'acte est fait *pour l'abbé* et *les chanoines*. Comment pourrait-on traduire *saisias abbatem Ces. Burgi et IN canonicos ibidem servientes de terra elemosine*?

La charte présente une autre anomalie qui ne fait pas honneur au scribe lequel n'était pas un notaire attitré de la chancellerie.

Sicut eam [*disracionar*] *unt* $\overline{epc}$ *Saresb*$\overline{.}$ *ThomA* (?) *cancele....*

La correction que j'ai proposée ne constitue pas un contresens et je crois que vous me permettrez de substituer la leçon *saisias abbatem Ces. Burgi et canonicos* en avertissant que la charte porte *et incanonicos*.

Affectueusement à vous.

L. Delisle.

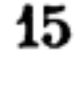
CCV

Paris, 28 avril 1909.

Mon cher ami, vous semblez avoir oublié que mon volume d'*Introduction* doit être suivi d'un volume de texte. Ne m'avez-vous pas demandé il y a peu de temps, si je ne verrais pas d'inconvénient à ce que, entre mes deux volumes de votre collection, vous fissiez passer un volume préparé, je crois, par M. Halphen (1)?

Quand le tour du volume de texte viendra, je ne serai plus à l'Académie, probablement, pour m'en occuper; mais ma copie est préparée et puisque vous posez la question de savoir *quand* et *où* le texte sera imprimé, je m'applaudis d'avoir rédigé une table qui permettra d'employer

(1) L. Halphen. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France* (*954-987*). Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tellement quellement l'*Introduction*, lors même que le texte serait publié en Angleterre. D'autres que moi décideront *quand* et *où* notre *Recueil* sera publié.

Ne vous en préoccupez pas pour le moment et croyez-moi toujours votre vieil ami.

L. DELISLE.

CCVI

15 juin 1909.

Mon cher ami, M. Haskins qui vient tous les ans travailler en Angleterre et en France est le savant qui connaît le mieux les institutions normanno-anglaises. Il a publié récemment sur l'administration de Guillaume le Conquérant et de Henri Ier deux mémoires comparables à ce qu'a fait Thomas Stapleton (1). Il a travaillé dans les Archives de Normandie. Je n'hésiterais pas à lui communiquer dans la bibliothèque de l'Institut les copies faites à Rouen par Siméon Luce (2).

Tout à vous.

L. DELISLE.

CCVII

Chantilly, 19 août 1909.

Mon cher ami, vous êtes bien bon de penser à moi dans votre retraite des Vosges, où vous faites, je l'espère, une provision de bonne santé. Je suis très content de voir l'impression que vous a laissée la lecture de ma notice sur Charles de Beaurepaire (3). Je sais cependant

(1) Th. STAPLETON. *Magni Saccarii Normanniæ sub regibus Angliæ.* Londini, 1840-1844, 2 vol., in-8°.

(2) S. LUCE (1833-1892), membre de l'Institut.

(3) *Charles de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure. — Notice. — Bibl. D., n° 2066.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que j'ai dit bien imparfaitement le bien que je pense du caractère et des travaux de notre ancien camarade.

Vendredi je remettrai au secrétariat de l'Institut l'épreuve du titre et de la couverture de notre volume d'*Introduction aux actes de Henri II*.

J'irai en Normandie pendant le mois de septembre. Je relirai des copies de chartes de Henri II pour uniformiser les détails de ponctuation, de grandes lettres, etc.

Affectueusement à vous.

L. DELISLE.

CCVIII

20 novembre 1909.

Mon cher ami, l'Atlas du *Recueil des actes de Henri II* se compose d'un cahier de quatre feuillets contenant un feuillet pour le titre et trois feuillets pour l'explication des planches.

L'Atlas consiste en trente planches.

Le titre et l'explication en épreuves ont passé par vos mains. Vous m'avez apporté ces épreuves quand vous avez quitté Paris au mois de juillet et je me rappelle que j'ai profité de vos observations en substituant dans plusieurs endroits le mot *acte* au mot charte.

Volume et atlas ne tarderont sans doute pas à être mis en distribution. Voilà trois mois que je n'ai pas vu d'épreuve.

Tout à vous.

L. DELISLE.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA FAMILLE

DU

MARÉCHAL OUDINOT

I

FRANÇOISE-CHARLOTTE DERLIN

La publication de mon étude sur la famille du Maréchal Oudinot m'a fait venir, avec la photographie d'un portrait de Françoise-Charlotte Derlin, première femme de ce Maréchal, une illustration que j'avais signalée manquer à ce travail.

Aussi j'éprouve un très grand plaisir à la présenter aujourd'hui.

Il existe un seul portrait, en miniature, de Françoise-Charlotte Derlin. Il appartient à son arrière-petite-fille, madame la marquise de Quinsonnas, douairière, née Oudinot de Reggio, qui a bien voulu en faire faire la photographie et m'en envoyer trois épreuves.

Je lui en renouvelle, ici, mes profonds remerciements.

L'une de ces photographies m'est arrivée, gracieusement encadrée, avec ce mot de la marquise de Quinsonnas : « *Je vous prie de vouloir bien* [la] *remettre, de ma part, au musée de Bar-le-Duc, heureuse de pouvoir y ajouter un souvenir à tous ceux qu'il possède déjà de ma famille* ».

J'en ai fait la remise au maire de la ville pour le musée. En même temps, je lui ai offert, pour le salon de


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'hôtel de ville, une des deux autres épreuves qui me restaient. Ce salon a été primitivement celui de Françoise-Charlotte Derlin (1) : il m'a paru naturel et logique que sa photographie y fût placée à côté des portraits du Maréchal et de la seconde Maréchale Oudinot qui y sont déjà (2).

Si l'on interroge cette photographie, elle nous donne sur Françoise-Charlotte Derlin les renseignements suivants :

Personne intelligente, bonne et simple. Les traits sont distingués : les yeux sont beaux, de couleur bleue, doux et vifs à la fois : le regard est droit et bienveillant; la bouche est fine et jolie. L'ensemble de la physionomie est sympathique; il dénote une nature réfléchie et attirante; il s'en dégage un sentiment de bonté naturelle.

Ces appréciations sont corroborées par les impressions qu'une présentation et des visites à la générale Oudinot en 1808 et 1809 laissèrent à la jeune fille, mademoiselle Eugénie de Coucy, que le Maréchal épousa, en secondes noces, en 1812.

La deuxième duchesse de Reggio les a consignées dans un livre de *Souvenirs* (3) qui a été publié. Elle nous y fait encore connaître que : « Madame Oudinot... était petite, de fort embompoint..., son éloge était en général dans toutes les bouches ».

Françoise-Charlotte Derlin est née, le 12 octobre 1768 à Bar-le-Duc, où son père, originaire de Neufbrisach (Alsace), s'était établi, quelques années auparavant, comme négociant (4). Elle y a épousé, le 15 septembre 1789, Nicolas-Charles Oudinot exploitant alors la brasserie de son père, et qui devint le Maréchal, duc de Reggio. Elle y est morte le 22 mai 1810, laissant six enfants vivants.

(1) Le maréchal Oudinot fit construire du vivant de sa première femme, pour être leur hôtel particulier, l'immeuble qui, depuis 1868, est l'hôtel de ville de Bar-le-Duc.

(2) Voir mon étude sur *La famille du maréchal Oudinot*, p. 88 et 100.

(3) *Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale*, par Gaston Stiegler. Paris, librairie Plon, 1894.

(4) Se reporter à mon étude sur *La famille du maréchal Oudinot.*


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



FRANÇOISE-CHARLOTTE DERLIN,
MARÉCHALE OUDINOT, DUCHESSE DE REGGIO.
1768-1810.

Photographie d'un portrait miniature que possède la marquise de Quinsonnas, douairière, née Oudinot de Reggio.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son décès, survenu après une courte maladie de langueur, jeta la population barrisienne dans la plus grande consternation.

Le Narrateur de la Meuse [1] a consacré, à sa mort et à ses obsèques, dans son numéro 461, du vendredi 25 mai 1810, un article qu'il m'a paru bon de reproduire complètement, malgré le style emphatique de certaines parties, pour mieux remettre en lumière, par les regrets qu'elle a laissés, ce que fut la première Maréchale Oudinot.

Commercy, le 25 mai. — La renommée, toujours trop agile quand il s'agit d'attrister, a déjà répandue cette nouvelle accablante qui pourtant doit trouver place dans ce journal. Nous ne lui envions point de nous avoir devancés en annonçant une perte si sensible à tous les cœurs, le décès de Madame la Duchesse de Reggio, maréchale Oudinot.... Ce fut dans la nuit du 21 au 22 de ce mois que cette belle âme, que le ciel avait prêtée à la terre, retourna dans sa première patrie. Une maladie de langueur avait depuis deux mois donné quelques craintes sur l'état de Madame la Duchesse; mais l'espérance, qui accompagne si volontiers le désir et l'affection, écartait soigneusement de chacun de nous les idées lugubres. Le chagrin dans lequel on est aujourd'hui plongé est le seul que reçut jamais, de l'illustre défunte, sa famille, ses amis, ses compatriotes.... Il n'a pas été nécessaire, pour rappeler ses précieuses qualités, de porter à son convoi funèbre, selon l'ancien usage, des tableaux représentant ses bonnes actions, ses vertus domestiques. Rien pouvait-il être plus expressif qu'un deuil général; que les sanglots des indigens qui réclamaient leur bienfaitrice; que les accens de la reconnaissance qui célébrait son plaisir à obliger; que les pleurs des fonctionnaires publics mêlés à ceux de tous les citoyens, redemandant une épouse estimable pour un guerrier absent, célèbre et chéri, une bonne mère pour des enfans si dignes des auteurs de leurs jours, une tendre amie pour son pays...? Vous qui aviez l'honneur d'être admis devant elle, vous qui pûtes apprécier son cœur toujours égal, généreux et compatissant; vous aussi qui, lui rendant les derniers devoirs, vîtes soulever la tombe fatale qui couvre à présent ses restes inanimés, et qui entendîtes alors les regrets et les bénédictions de tant de mil-

(1) Imprimé à Commercy chez Denis, imprimeur-libraire.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

liers de personnes éplorées, on vous interpelle. En parlant de la mort de Madame la Duchesse de Reggio, dont les sentimens surpassent encore la fortune et le rang, ne pouvons-nous pas dire sans exagération avec Boursaut :

La veuve est aux abois;
L'orphelin l'est deux fois;
Notre pays perd un exemple
Et Dieu lui-même perd un temple?

Abandonnant la plume à l'estime et à l'affliction, nous avons tracé ces lignes. Mais elles ne suffisent pas; car on veut connaître toutes les particularités quand il est question de personnages aussi distingués. Madame la Duchesse de Reggio, Maréchale Oudinot, a cessé de vivre le 22 mai à une heure et demie du matin, à l'âge seulement de 41 ans. Elle laisse six enfants, deux garçons et quatre filles; la plus jeune de celles-ci a deux ans. Son fils aîné, ci-devant page de S. M. l'Empereur et Roi, maintenant officier d'hussards et madame Pajol, épouse du général de ce nom, sa fille aînée, qui s'étaient rendus à Bar-sur-Ornain pour donner des soins à leur mère chérie, ont eu la douleur de lui fermer les yeux! La triste, mais imposante cérémonie de ses funérailles eut lieu le 23 à onze heures du matin et dura près de quatre heures. Les corps constitués, ayant à leur tête Monsieur le Préfet comte d'Empire, suivaient le char funèbre attelé de deux chevaux couverts de draperies noires, qui portait le corps de Madame la Duchesse enfermé dans un cercueil de plomb. Les coins du drap mortuaire étaient portés par quatre colonels, dont deux ont été aides-de-camp de S. Exc. le duc de Reggio. Un piquet de gendarmerie, un détachement de la garde nationale, la compagnie de réserve accompagnaient le cortège. Les obsèques ont été faites à l'église succursale de Saint-Antoine où le corps, pendant le service, a été placé sous un catafalque pompeux. Le clergé qui assistait à la cérémonie était nombreux : MM. les ecclésiastiques étaient accourus à Bar, ainsi que grande partie de leurs paroissiens de 3 à 4 lieues à la ronde. M. Varambel, desservant de la succursale, a prononcé l'oraison funèbre de la défunte. Le corps a été inhumé dans un terrain contigü au cimetière dont on a fait l'acquisition et où l'on se propose d'élever un monument. Toute la population de Bar, en deuil, était au convoi; le silence de la consternation régnait dans une réunion si nombreuse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

ICONOGRAPHIE

1° à BAR-LE-DUC, un confrère de la Société des Lettres, Sciences et Arts de cette ville possède, dans sa collection, l'assiette reproduite ci-dessous, offrant en son centre le portrait du Maréchal Oudinot, duc de Reggio.



La pièce est médiocre comme œuvre d'art et le portrait du Maréchal Oudinot qu'elle donne ne présente qu'une ressemblance des plus vagues. Mais elle n'en est pas moins une pièce très rare, croyons-nous, et qui mérite d'être signalée à tous et en particulier aux amateurs d'iconographie barrisienne (1).

(1) Quoique les décors de l'assiette respirent l'Empire, elle nous paraît postérieure à 1815. Elle est antérieure à 1824; car elle est accompagnée, chez notre confrère, de deux autres assiettes similaires, offrant l'une le portrait du comte d'Artois et l'autre celui du duc d'Angoulême. Rappelons, en passant, que la seconde femme du Maréchal Oudinot était, alors, dame d'honneur de la duchesse de Berry.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° NANCY possède un portrait en pied, grandeur naturelle, du Maréchal Oudinot.

Il se trouve à l'hôtel de ville et il orne le fond du vestibule précédant la salle des délibérations du conseil municipal et la salle des mariages. Il a été donné par l'État en 1872.

Ce portrait a été peint par Rouillard (Jean-Sébastien, Paris 1789-1852), élève de David; il est signé à gauche : Rouillard.

Le Maréchal est représenté debout, de face; habit noir à larges broderies d'or; grand cordon de la Légion d'honneur en écharpe; culotte blanche et bottes étroites; tête nue et grisonnante; la main gauche tombant contre l'épée tenant un gant; l'autre main posée, en avant, près du bâton bleu étoilé d'or, sur son manteau noir qui recouvre un rocher. En arrière, de ce côté, buisson et troncs d'arbres; à droite, sur une pierre, le chapeau bicorne; au fond, un vague carré d'infanterie. Ciel gris sombre; éclaircie colorée vers le bas (1).

(1) Extrait du catalogue du musée de Nancy.

Août 1913.

H. L'Huillier,
lieutenant-colonel en retraite.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Cl. Berthélemy

LE MARÉCHAL OUDINOT

Photographie du portrait qui est à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

ERRATA ET ADDITIONS

A L'ÉTUDE SUR LA FAMILLE DU MARÉCHAL OUDINOT

Page 21. — 19e plaque. — *Lire* : 1817-1896.

Page 42. — IV. Nicolas Adam; taillandier. =

Page 43. — III. Nicolas Adam; taillandier; né... = ...
Anne Mercier, originaire de Fains, fille de Jean Mercier et de Anne Malanoy; d'où :

Page 43. — II. Gaspard Adam, maître menuisier; né....

Page 45. — Note (1) ; 5e ligne; *lire* : l'oncle à l'époux, etc.

Page 50. — Note (1); 9e ligne; *lire* : 29 juin 1791.

Page 65. — 5e ligne; + Paris, le 7 juillet 1863; inhumé au Père-Lachaise dans, etc.

Page 86. — Note (1) : a) Marie-Nicolas-René-Poriquet; né, Bar, 28 décembre 1878 = Paris, 15 mars 1913, Germaine Munier, originaire de Pont-à-Mousson.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INVENTAIRE

DE LA VAISSELLE D'YOLANDE DE FLANDRES,

COMTESSE DE BAR

(1396)

La publication des *Annales historiques du Barrois* a suffisamment fait connaître Yolande de Flandres, cette active, adroite, énergique comtesse de Bar dont le principal mérite, est d'avoir donné au Barrois son premier Duc, l'admirable Robert Ier.

Fille de Robert de Béthune, comte de Flandres, et de Jeanne de Bretagne, mariée à Henri IV, comte de Bar, dont elle était veuve dès 1344, régente de son fils aîné Édouard II jusqu'en 1351, puis de son fils cadet Robert, Yolande ne termina qu'en 1395 son existence agitée.

Le 12 octobre 1388, elle avait fait son testament au château de Nieppe qu'elle habitait de préférence et où elle se trouvait depuis plusieurs mois retenue, sans doute, par la maladie. Son mari avait testé à Paris le dernier octobre 1344, et suivant son désir il avait été inhumé « dans l'église sainct Maxe » de Bar-le-Duc « au plus près de la sépulture de sa très chère dame et mère Marie de Bourgogne » (1). Yolande, elle, se contentant de léguer 25 livres à Saint-Maxe, pareille somme à Saint-Pierre, et 15 livres

(1) Son désir ne fut pas respecté puisqu'on l'inhuma dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste et que sa mère l'était entre l'autel de Notre-Dame et le grand autel.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la paroisse de Bar, choisissait sa sépulture dans « l'église Notre-Dame de Therouenne devant le grand autel au cueur de ladicte église enclavée de dans les degrez montans du cueur vers ledict grand autel ».

Lorsque, le 12 décembre 1395, la comtesse mourut dans ce même château de Nieppe où elle avait écrit sept ans auparavant ses dernières dispositions, le duc Robert trouva convenable que le corps de la défunte reposât près de celui de son premier époux (1), et après entente avec les évêques et chanoines de Thérouanne, il le fit inhumer dans la collégiale Saint-Maxe de Bar.

Quoiqu'elle n'eût d'autre héritier que son fils, Yolande donna à Charles V plusieurs terres qui auraient dû revenir au Barrois et dont le roi de France chargea le seigneur de Louppy de prendre possession en son nom. Dès le 20 décembre Robert de Bar en fit autant pour les seigneuries dont il héritait en Flandres et en France, puis moyennant des compensations en numéraire, il se fit attribuer les objets précieux dont sa mère avait disposé en faveur de tiers étrangers.

C'est à Bar-le-Duc qu'il fit faire en sa présence, le 17 mars 1396, l'inventaire de la vaisselle d'Yolande de Flandres; deux jours après, on dressa celui de la chapelle qui avait été apportée à Bar avec le corps de la comtesse. Le 11 mars précédent avaient été prisées, à Clermont-en-Argonne, pour être apportées au château de Bar, les deux chambres de la défunte.

Ces trois inventaires que nous avons trouvés au cabinet des Titres (pièces originales 183 fol. 52) présentent un très grand intérêt : leur place serait tout indiquée dans un Recueil de documents sur l'histoire du Barrois tel que celui dont la Société d'Archéologie de Nancy a entrepris la publication dès 1857 pour l'histoire de la Lorraine.

(1) Yolande s'était remariée en 1353 à Philippe de Navarre, comte de Longueville.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INVENTAIRE DE LA VAIXELLE DE FEU MADAME LA COMTESSE DE BAR

Inventaire fait à Bar en la présence de M. le duc de la vaixelle apparten. à feue Mme la contesse que Dieux absoille laquelle vaixelle avait esté aportée de Flandres à Bar et fu baillée et délivrée à Mess. Jehan de lor à Jehan de Chastillon (1) coe execut[s] du testam[t] dicelle madame par benefice dinvent[e] le XVII[e] jour de mars lan de grace mil III C IIII[xx] et XVI pñs mes. Liebault de Baudrecourt (2) et Jehan Daunoy chlie (3), maistre Clarin (4), Humbelet de Burey (5), mess Jehan de S. Thiebt (6), et Jehan Vinchon (7).

(1) « Jehan s[gr] de Lor » et « Jehan de Chastillon, secrétaire » restaient seuls des exécuteurs testamentaires primitifs qui étaient, en outre, Jean Tabary, évêque de Thérouanne, Tiercelet de la Barre, chevalier, maître d'hôtel, et Jean de Villemenon (Bibl. N[ale] collect. Dupuis, 575, fol. 103 et suiv.).

(2) Liebaut de Baudricourt était le fils aîné de Jean de Baudricourt et de Jeanne de Dombasle, sa première femme. Prisonnier des Messins en 1372, écuyer, puis chambellan du duc Robert qui lui donna la terre de Nonsart (1388), il épousa en 1389 Marguerite Daunoy et devint gouverneur du marquisat de Pont-à-Mousson. C'est son fils Robert, capitaine de Vaucouleurs, qui conduisit Jeanne d'Arc au Dauphin (Charles VII).

(3) Jean Daunoy, beau-frère de Liébaut de Baudricourt était fils de Hutin Daunoy, sécrétaire de Charles VI, châtelain de la Vaudoire, mort en 1388. Ce Jean Daunoy devint dans la suite écuyer d'écurie du roi et son bailli à Chaumont (1409), capitaine de Vaucouleurs, réfugié à Foug (1424), (archives de la Meuse B. 2212), retourna ensuite à la cour de Charles VII laissant le bailliage de Chaumont et la capitainerie de Vaucouleurs à son neveu Robert de Baudricourt.

(4) Maistre Clarin se nommait en réalité Clarin de Crépy, conseiller et secrétaire du duc Robert de Bar (Archives de la Meuse, B. 680, 1042, 1045, Dufourny, Lay, Louppy-le-Châtel, t. VII, 1399). Dans son testament, Humbelet de Burey l'appelle *mon cher compère* et le nomme son exécuteur testamentaire.

(5) Humbelet de Burey porte le nom de l'église où il fut baptisé. Garde du scel du Duché de Bar, il est envoyé en 1398 pour installer à Langres le cardinal de Bar qui en est nommé évêque (B. 1428). Il teste le 22 septembre 1398. Inhumé dans l'église de Bar-la-ville. Il devait être proche parent d'Hue de Burey ✠ doyen de Saint-Pierre en 1392.

(6) Jean de Saint-Thiébaut, secrétaire et chapelain du duc Robert, fut aussi l'un des trois exécuteurs testamentaires de Humbelet de Burey. Il devint chanoine de la collégiale de Saint-Maxe et testa le 27 juin 1405.

(7) Jean Vinchon paraît ici comme un personnage secondaire, greffier


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pment Vaixelle de Bouteillerie laquele avait été rendue par Olivier Soultrier boutiller avec les coffres et estuiz

XIII pots d'argent chn dun lot tous couv^s en y a II dorez
VI demi lot et II tiercerons don lun est sans couvecle
XXIIII hanaps dargent a biberon et couroie
pesans tout au pois de Bar à VIII onces pour le marc
VIIxxXII marcs
item I godet d'or hachié et une esguiere dor pesans 3 marcs 6 onces.

II Vaixelle de cusine rendue par Maillet m. queux avec les coffres et auges pour envoulopper

VI grans plas darg. dorez
XII autres plas menūs dorez
XXVIII escueles dargent doree
XII grans plas dargent
VI escuelles g^des d'argent
XI escuelles menues dargent
tout pesant au poix dessusd. III^c XXVIII marcs I once.

III Vaixelle de fruicterie rendue par Mulier fruictier avec les estuiz.

II plaz d'argent esmaillez au fons pour laver
II autres bassins darg. pour laver et 2 esguières
IV chandellie pour mettre flambeaux a table
II petis platelee dargent pour s̄uir du fruict
tout pesant cōe dess. Lvj m. 3 onces.

IV Vaixelle de chappelle rendue p. Montlivaut avecque les estuiz.

I gn̄t croix dargent dorée a pié
II gn̄t chandellie dargent
I gn̄t benoitier et laspg^r dargent
I anscencier dargent
IV gn̄t benoitier et lasp̄g darḡ.
I encensier dargent

ou clerc d'écriture. Il devait appartenir à la même famille que Gillet Vinchon, maître d'hôtel dans la ville de Bar à cette même époque (Archives de la Meuse, B. 681, compte du gruyer de Bar [1404-1405]).



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II pessonnez darg. pō mettre vin et yaue
I petit platelet darḡ. pō doner a lauer
I paix dargent
I petit calice et le cuiller
II petis chandelie et I croie dargent
la pierre de l'autel bordée darḡ.
la boete au pain a chanter darḡ.
Pesans XVI marcs VII once.

Somme toute du poix de la vaxelle darg. dess. nom̄ee tant de plaine com̄e dorée étant boutillerie cusine et fruicterie cōe de chappelle v^c LXXVIII marcs III onces.
Somme de lor III marcs 6 onces I d.

Ornemens de chappelle qui furent aportez en chemin avecq̄e le corps de feue Mad. bailleez aux dis mess les executē à Bar le XIX° j. de mars lan M^ccc IIII^xxXVI dessd. et rendue p. ledict Montlivaūt p̄ns Regnart de Brailly et Jacquet Herm̄et.

I chasuble de veloux m. de brun feugle rouge à g^t orfroie.
Tunique et dalmatiq. de m̄ drap feugle et a petis orfrois parée deu^t et darrie et la dalmatique et les manches de d̄rap dor.
I chappe de m̄. drap feugle à g^t orfrois.
frontier et dossier de m̄. drap doubl. de toile nore
II estolles et III fanons de m̄. drap
II aubes parées de même drap
I autre aube parée de drap de soie nore
II pointe de soie rouge et I de fil
I g^t nappe dautel ouvrée de broderies doiseaulx
II aduūe parez
II petites nappes dautel
et I aumusse de gris fourrée de menu vair
le petit messel
une petite corporaulx
et le cuuert de vigiles des morts
et un coffre de chappelle auql sont tous lesd. ornem̄.

Et est assauoir que qut̄ le corps de feu Mad. dame p̄ti de Nieppe il y avait deux draps dor lun nuef qui auoit esté prins


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en la Taillerie p. mess. Jehan Daulnoy et l'autre vieux qui estoit de la chappelle dont le nuef fu donne à l'abbaie de Lisle-en-Barrois ou le corps reposa XV jours et l'autre fut doné à l'egle St-Maxe de Bar qnt le corps fut descendu sur lequel on mis le gnt drap dor à arm. que Mons le Duc auoit fait ordonner pour illec.

Le XI° j. de mars lan IIIIxxXVI en la pnce de Jehan de Chastillon Milet de la Mothe, maistre Jehan Daubreville, Simonet Petitpas et Oudinet furent prisée à Clermont-en-Argonne les choses cy après déclairées appten à feu Mad. dame et baillées au gnt Jehan et à Jehan Vinchon pour porter à Bar.

I La chambre blanche à compas d'or (1) aux armes de feu Mad. dame conten. XII pièces cest ass.

le ciel de soye à goutiers frangées double de toille nore
le dossier de soie } doubl. de toille et bougueran
la courte pointe de m } rouge
2 elles de m
3 courtines blanches de drap de soie ouvré
2 gns tappis de laine
2 auts petis de mesmes.
1 petit tappiz nomé le drap au chappelet a X *psonnages.*
9 autre tappis de listoire de lancelot du lac
1 autre tappis de la Royne esprouuee au lyon
1 pièce de m. toille une corde et une sarpillie (2) *p. fe une trousse.*

II La chambre verde conten. XVI pièce armoiee des arm. que dess.

le ciel de soie à goutiers frangee double de toile nore
le dossier de m

(1) Faire une étoffe sur le *compas* d'une autre c'est, en terme de manufacture, la faire de la même largeur avec la même quantité de portée que celle que l'on prend pour modèle.
(2) Grosse toile.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la courte pointe de m̄
III elles cest ass. II gndes et petite
III courtines de satint vert
IIII gñs tappiz de laine
III aut^e petis de mesme.

Le chœur de l'église Saint-Maxe était flanqué de deux chapelles : du côté de l'évangile celle de Notre-Dame, du côté de l'épître celle de Saint-Jean-Baptiste. C'est dans cette chapelle, nous apprend une liste du XVIe siècle, que furent inhumés

Monseigneur le conte Henry et très honorée dame madame Yolande de Flandres père et mère de feu de glorieuse mémoire le bon duc Robert premier duc de Bar.

Yolande de Flandres fut ainsi réunie dans la mort à son ancienne rivale, Jeanne de Bar, comtesse de Garennes « mainbour et gouverneresse douté conté de Bar » pendant la minorité de Robert et inhumée en 1361 à St-Maxe près de l'autel de St Jean-Baptiste.

F. DE BACOURT.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SUR LES

DEUX TABLEAUX DE GIRARDET

CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE DE COMMERCY

ET SUR LEUR AUTEUR

L'Église de Commercy possède deux tableaux de Girardet, qui sont classés comme monuments historiques. Ils sont tous les deux accrochés à la paroi du transept qui fait face à l'est, c'est-à-dire au chœur, et se font pendant, l'un, se trouvant dans le croisillon de droite, l'autre, dans le croisillon de gauche.

Le tableau de droite représente la « Résurrection » du Christ. Jésus s'enlève dans les airs, les bras étendus, dans une attitude qui rappelle un peu celle de la « Transfiguration » de Raphaël.

Au-dessous de lui, un ange, aux ailes éployées, tient soulevée la pierre d'un tombeau.

La figure de Jésus et celle de l'ange sont en pleine lumière.

Plus bas, au premier plan, ressortent deux légionnaires romains, dont l'un, à droite, debout, le torse et le haut des jambes nus, coiffé d'un casque à crinière rouge, et vu de dos tend son bouclier comme pour garantir ses yeux contre la vue du Christ, dont ils ne peuvent soutenir l'éclat, tandis que l'autre, à gauche, renversé à terre, contemple avec effarement la face du Ressuscité.

A l'arrière-plan apparaissent, plus ou moins distinctes, mais toujours avec le même air de profonde stupéfaction, deux autres figures de soldats.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ordonnance de la composition, les attitudes et le dessin sont d'inspiration classique, et dénotent l'influence des maîtres italiens.

Mais la figure du Christ et celle de l'ange sont d'une tonalité rare très particulière.

Cette œuvre est entourée d'un double cadre, composé, à l'extérieur, d'une large bande de bois sculpté en feuillage, et, à l'intérieur, d'une guinde dorée qui, dans le haut, se détache de la bordure extérieure pour dépasser la partie supérieure du reste du tableau.

Cette partie supérieure, où s'estompent de légers nuages sur un fond d'azur, est peinte sur bois, tandis que l'autre partie, qui constitue le gros de l'œuvre, est peinte sur toile.

En deux endroits au moins la peinture s'écaille.

Le tableau de gauche, qui n'est pas dans un meilleur état, représente dans le haut un évêque, à belle tête de vieillard, qui descend du ciel sur des nuées les bras ouverts, et contemple avec une profonde commisération le spectacle qui se dévoile au-dessous de lui.

Dans le bas, c'est de toutes parts une inondation, un déchaînement de flots tumultueux, où se débattent des naufragés entraînés par le courant et des sauveteurs qui essayent d'arracher ces malheureux à la fureur des ondes.

Au premier plan, sur la terre ferme, un homme à genoux, demi-nu, lève vers le prélat, dans un geste d'ardente imploration, ses mains jointes.

Un peu en arrière, une femme, d'une musculature puissante, tire de l'eau un vieillard dont on ne voit que la tête et les bras levés, en signe de détresse.

Au dernier plan, on aperçoit une barque, dont la voile se gonfle et dont le mât se penche sous la rafale, et les naufragés qui s'accrochent désespérément à ce mât ou qui se hissent dans cette barque.

Autour du saint évêque, et lui servant de points d'appui, apparaissent de petits anges, joufflus et roses comme des Amours. Un de ces anges supporte la crosse du prélat.

Ce tableau est catalogué, comme monument historique


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec ce titre : « Un évêque secourant des naufragés ».

De quel évêque peut-il s'agir? De saint Nicolas, si nous nous en rapportons à la tradition et aussi à la vraisemblance.

Saint Nicolas, le grand patron de la Lorraine, était en effet considéré comme le protecteur de ceux qui voyagent sur terre et sur mer, et par là même des marins, des bateliers, et sans doute aussi des naufragés.

Dumont, parlant du tableau qui nous occupe, écrit : « Saint Nicolas, également peint par Girardet, vient des chanoines ».

Si nous ne savions pas que le « Saint Nicolas » de l'église de Commercy est du même auteur que la « Résurrection », nous le devinerions sans peine à la ressemblance que présentent les deux œuvres dans la composition et la facture, et particulièrement dans la tonalité des carnations. L'un comme l'autre, ces tableaux dénoncent un peintre amoureux de la chair, des couleurs fraîches et tendres, une main exercée, mais plus habile que vigoureuse.

S'il faut dévoiler toute notre pensée, cette peinture, religieuse par ses intentions, est païenne par instinct, ou, pour mieux dire, elle est de son siècle, d'un siècle où l'art, fidèle expression des mœurs, se complaît surtout dans l'expression de la grâce sensuelle et frivole. Devant cette « Résurrection » et ce « Saint Nicolas » on ne peut se défendre de penser à Boucher autant qu'à Raphaël.

L'influence de Raphaël s'explique tout naturellement par ce fait que Girardet séjourna pendant huit ans à Rome et à Florence, et qu'il put étudier à l'aise, pour s'en inspirer ensuite, les chefs-d'œuvre de la peinture italienne.

Quant à l'influence de Boucher, elle était, pour ainsi dire, dans l'air.

Girardet est un peintre lorrain, né à Lunéville en 1709. Il étudia la théologie à Pont-à-Mousson, puis fut cornette de cavalerie, après quoi il s'adonna à la peinture et entra dans l'atelier de Claude Charles. Enfin il se rendit en Italie pour se perfectionner dans son art.

A son retour, nous le retrouvons à la cour ducale et


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royale de Lorraine, et d'abord à la cour de la duchesse douairière de Lorraine à Commercy dont il est le peintre ordinaire.

A ce sujet on possède de Girardet un document intéressant, une gravure, la seule qu'on connaisse de lui, et qui représente un projet de monument funéraire à ériger à Commercy en mémoire de la bienfaisante duchesse, monument qui n'a pas été exécuté.

C'est sans doute à la mort de sa protectrice qu'il entra au service du duc-roi de Lorraine et devint le peintre ordinaire de Stanislas. « Il avait accepté, dit-on, la charge un peu lourde de corriger la composition dont celui-ci s'amusait à illustrer d'une main royalement maladroite ses livres de piété » (1).

Nombreux sont les portraits que Girardet fit de Stanislas et dont un spécimen se trouve au musée de Nancy (2).

Il peignit en outre beaucoup de toiles ou de fresques à Lunéville, à Commercy, à Nancy et à Metz.

La primatiale aujourd'hui cathédrale de Nancy, possède de lui une « Assomption » et un « Sacré-Cœur » ; un autre Sacré-Cœur du même peintre, orne une des chapelles de la cathédrale de Toul.

A l'hôtel de ville de Nancy, le salon carré est décoré de quatre panneaux allégoriques de Girardet : la Guerre ou la Justice, les Arts, le Commerce et les Sciences, représentés sous les traits de Jupiter, d'Apollon, de Mercure et d'Esculape.

Au plafond de ce même salon, l'apothéose de Stanislas, entouré des Muses, des Grâces, des Amours et des Renommées, est encore de Girardet.

Enfin le Musée de Nancy possède de ce peintre, outre le portrait de Stanislas dont nous avons parlé, sept autres toiles dont quatre représentant des sujets mythologiques (Nymphes endormies, Nymphes surprises, Apothéose d'Hercule, Apollon couronnant le génie).

(1) André Hallays, Nancy, dans la collection des villes d'art célèbres, H. Laurens, édit. 1908, p. 77.

(2) N° 389 du Catalogue du musée de Nancy. Crépin-Leblond, édit. 1897.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Girardet était membre associé de l'Académie de peinture de Paris.

Il mourut en 1778.

Un monument dû au ciseau du sculpteur Sontgen lui fut élevé à Nancy.

Girardet est le meilleur peintre de la Lorraine au temps de Stanislas, et son talent est, à tout prendre, des plus estimables.

Aussi les tableaux que garde de cet artiste l'église de Commercy méritent-ils tout l'honneur dont ils sont entourés.

Ils méritent aussi et surtout d'être préservés avec un soin plus vigilant contre les injures du temps dont les méfaits ne sont déjà que trop visibles sur plus d'un point.

D'ailleurs les injures du temps n'ont pas été les seules épreuves que ces tableaux aient eu à subir. Ils ont manifestement souffert de la main des hommes.

Considérez de près la « Résurrection » et vous apercevrez une rayure dans le milieu et presque du haut au bas. On dirait que la toile a été pliée en deux. Quand? Par qui? On l'ignore.

Ce qu'on sait bien, c'est que le même tableau, qui fut commandé à Girardet, après la mort de Stanislas, pour fermer le jubé, aujourd'hui disparu, fut recouvert pendant la Terreur d'une peinture représentant la Liberté.

Par bonheur, ce barbouillage n'était peint qu'en détrempe, ce qui permit de l'effacer sans causer trop de dommage à l'œuvre première.

Nous terminerons en formulant le vœu que la Commission des monuments historiques ne s'en tienne pas à l'honneur qu'elle a fait aux deux tableaux de Girardet en les classant, mais qu'elle prenne les mesures nécessaires à leur bonne conservation. Il n'est que temps d'enrayer les mauvais effets de l'humidité qui font écailler la peinture par large place, surtout dans le tableau de Saint Nicolas.

A. Mazen.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTE SUR LE DROIT LORRAIN
AU XVIe SIÈCLE

Charles III a été véritablement le Louis XIV de la Lorraine. Il y a plus d'une ressemblance entre le seul de nos ducs et le dernier de nos rois qui ont mérité le surnom de *Grand* : la longueur et l'importance de leur règne, qui commence par une minorité, leur prestance physique, la nature de leur esprit où il entrait beaucoup plus de bon sens et de mesure que d'éclat et de brillant, leur courage militaire et moral. A l'intérieur, tous deux ont lutté contre la noblesse pour établir l'absolutisme, ont combattu l'hérésie, essayé de réorganiser la justice et l'administration, protégé les lettres, les sciences et les arts et assuré à leur pays, dans la première partie de leur règne, une prospérité matérielle que devait malheureusement compromettre la politique de leurs dernières années. Au dehors, après avoir donné à leurs États une situation de premier ordre, emportés par l'ambition, ils se sont finalement lancés dans des guerres qui, bien que glorieuses, ont ruiné leurs sujets et amassé contre eux bien des haines.



On pourrait donc, à bon droit, s'étonner qu'un règne si remarquable n'ait pas encore fait l'objet d'une monographie, si la raison n'en était précisément dans son étendue et sa complexité : son étude exige, non seulement un dépouillement d'archives considérable et une documentation de première main, où on est à peine guidé

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

par les ouvrages imprimés, mais encore la connaissance approfondie de tout le xvie siècle, l'époque de la Renaissance et de la Réforme, en France, en Allemagne et en Espagne tout au moins. Sans avoir même la prétention d'effleurer un tel sujet, nous voudrions montrer, par quelques considérations générales et un exemple précis, quel intérêt offre le règne de Charles III dans le seul domaine de l'histoire du droit.

L'ampleur de son règne et le caractère de son duc, l'extension de la Renaissance qui a développé en France l'étude du droit romain et y a fait fleurir de grands juristes comme Michel de l'Hôpital, Cujas, Hotman, Doneau, Loisel et Pithou, expliquent que la fin du xvie siècle soit marquée en Lorraine par un grand mouvement de jurisprudence et que Charles III lui-même ait mérité le nom de « législateur de la Lorraine »(1). Ce mouvement paraît avoir été dirigé par le duc dans le sens de ses propres intérêts comme dans celui de ses sujets, puisqu'il tend à la fois à supprimer toutes les juridictions d'exception, aussi bien les juridictions locales que les Assises de l'ancienne chevalerie(2), à établir des juridictions suprêmes d'une façon régulière et à rendre la législation uniforme et la justice plus expéditive(3).

C'est surtout aux alentours de l'année 1571, au moment où le duc est en contestation avec la France au sujet de la mouvance du Barrois, que son activité législative paraît le plus marquée. A peine le premier concordat pour le Barrois était-il signé avec Charles IX, le 25 janvier 1571, que, le 8 octobre suivant, Charles III, sans doute « pour prévenir plus sûrement toute contestation semblable touchant le Barrois et le Bassigny non mouvants »(4), faisait des Grands Jours de Saint-Mihiel une

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. II, col. 1379.

(2) Ch. Sadoul, *Essai historique sur les Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar..*, p. 116 et 143-5.

(3) *Id.*, p. 220 1 et D. Calmet, t. II, col. 1456.

(4) Dumont, *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, p. 101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cour souveraine permanente, véritable Parlement pour le Barrois de l'est de la Meuse. Le 13 août, à Bar même, le duc avait donné des lettres patentes pour l'assemblée des États et la réformation des coutumes de chaque bailliage; le 23 octobre, il convoquait les trois États du bailliage de Saint-Mihiel pour la revision de leurs coutumes[1]. Dès le début de l'année suivante (9 janvier 1572), il rédigeait un édit contre l'aliénation des biens d'église; aussitôt après la Saint-Barthélemy (24 août), le 12 septembre, il renouvelait les ordonnances de ses prédécesseurs, non seulement contre l'exercice du protestantisme, mais encore contre les « blasphémateurs, usuriers, concubinaires, duellistes et contre les mariages clandestins », et fixait l'âge de la majorité pour les deux sexes[2]. C'est en partie pour lutter contre l'hérésie que, cette même année, il fonda l'Université de Pont-à-Mousson, érigée par bulle du 2 décembre; bien qu'elle fût aux mains des Jésuites, le droit civil et le droit canon devaient y être enseignés par des laïques : Charles III y appellera comme professeurs, Nicolas Guinet, « le plus fameux jurisconsulte de son temps », le célèbre écossais Guillaume Barclay et le savant Grégoire de Toulouse, disciple de Cujas[3].

Les coutumes devaient être rédigées un peu plus tard[4] et les ordonnances de 1572 souvent reproduites[5], ce qui prouve leur peu d'efficacité. La rédaction des coutumes générales du duché de Lorraine, la dernière en date, peut être considérée comme un épisode de la lutte entre les gentilshommes de l'ancienne chevalerie et les anoblis, lutte qui remplit presque tout le règne de Charles III.

(1) Ms. Servais, Bibl. municipale de Bar-le-Duc, ms. 1, t. XL, année 1571.

(2) *Idem*, année 1572; D. Calmet, t. II, col. 1380; Dumont, t. II, p. 155.

(3) D. Calmet, t. II, col. 1458-59 et Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 215.

(4) En 1580, celles de Lorraine en 1594.

(5) Exemple en 1576 sur les aliénations et les blasphémateurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

⁂

L'œuvre essentielle de ce duc en Lorraine a été la « transformation de l'état féodal en monarchie moderne » (1). Cette transformation, qu'explique en partie le caractère absolutiste du prince, a été considérablement favorisée par le développement de la bourgeoisie. Il s'est produit, en effet, en Lorraine, dans la seconde moitié du XVIe siècle, un mouvement analogue à celui qui s'était produit en France dans la première moitié : la bourgeoisie, dont l'activité économique et surtout commerciale, consécutive aux grandes découvertes, avait augmenté le nombre et la richesse, tend à entrer dans les conseils du duc comme elle était entrée dans ceux des premiers Valois-Angoulême ; elle acquiert des offices, tâche de se rapprocher de la noblesse et finalement essaie de la supplanter. De même qu'à la noblesse d'épée de la France correspond en Lorraine la classe des gentilshommes, à la noblesse de robe française correspond la classe lorraine des anoblis ; la seule différence est que, dans le duché toujours un peu en retard sur le royaume, la vénalité des charges ne s'établit que beaucoup plus tard et que leur exercice n'anoblit pas.

A mesure que se déroulait le règne personnel de Charles III, cette classe des anoblis a joué un rôle plus considérable. C'est pendant la période militaire du règne, lors de la Ligue, qu'on peut le mieux apprécier ce rôle : si les nobles de l'ancienne chevalerie, Bassompière, Rosne, Beauvau, d'Haussonville ou Saint-Baslemont, occupent les premières charges de l'État, sont chefs des finances, baillis ou généraux en chef, à côté d'eux, les anoblis, les Rosières, les Bouvet, les Gleysenove, les Bardin, les Maimbourg et les Bournon, exercent les fonctions de conseillers d'État, de magistrats, de prévôts et sont souvent envoyés comme ambassadeurs à l'étranger : ils constituent une sorte de noblesse civile, qui est l'auxiliaire directe du

(1) Th. Schœll, *Annales de l'Est*, janvier 1901, p. 142.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

souverain dans tous les détails de l'administration et de la politique.

L'anoblissement était accordé, en principe, à celui qui avait rendu des services exceptionnels au prince ou à l'État, soit dans l'administration, soit surtout à la guerre (1). Il donnait des privilèges honorifiques et des privilèges utiles : le droit de prendre le titre de « noble homme », de porter des armoiries, de tenir des fiefs et l'exemption de tous les impôts payés par les roturiers, « tailles ordinaires et extraordinaires ou aides généraux » (2); par contre, il conférait l'obligation du service militaire personnel.

Mais ces privilèges ne paraissent pas avoir suffi aux anoblis : issus de la bourgeoisie riche, ils voulaient continuer à s'enrichir en se livrant à toutes sortes de travaux, surtout aux arts mécaniques et réputés serviles, comme de cultiver et faire cultiver à leur profit les terres d'autrui, prendre des amodiations « pour en trafiquer », acheter des vivres ou des marchandises pour les revendre en gros ou en détail, tenir boutiques, cabarets, hôtelleries, exercer ou diriger des métiers manuels (3). De plus, étant nobles, ils voulaient se faire passer pour gentilshommes, en usurpant « les titres d'honorés seigneurs et d'écuyers, grillant leurs haulmes et écartelant leurs armoiries, prenant noms et armes des maisons de l'ancienne chevalerie qui, par faute d'hoirs mâles se sont éteintes », ou simplement « pour se déguiser et faire égarer la connaissance de leur race... changeant les surnoms de leurs ayeux, en ajoutant à leur nom les articles *la*, *de*, *le*, *du* » ou « quelque seigneurie forgée à leur fantaisie », de sorte qu'il était impossible de les distinguer des anciens nobles (4).

(1) D'après les lettres de noblesse.

(2) Considérant de l'édit du 11 juin 1573 cité pl. bas, p. 257, n. 2 et P. Canon, *Commentaire sur la coutume de Lorraine*, 1634, p. 26.

(3) Édit du 25 novembre 1599. Dom Pelletier, *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, 1758, p. XXXIII.

(4) Édits des 12 septembre 1577 et 11 décembre 1585. Id., p. XXIX et XXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces prétentions ne pouvaient être acceptées des gentilshommes, qui étaient pauvres et d'ancienne extraction. A part les gentilshommes verriers (1), il leur était interdit de se livrer à un art mécanique; pour eux, vivre « noblement », c'était s'abstenir de tout travail rémunérateur : ils voulurent empêcher les anoblis d'exercer aucun trafic. D'autre part, tandis que la fortune des bourgeois et des anoblis, en grande partie mobilière, ne cessait de s'accroître, celle des gentilshommes, composée uniquement de biens mobiliers, ne cessait de diminuer, d'autant qu'ils s'abstenaient soigneusement de la refaire par de riches mariages qui auraient été des mésalliances; il était naturel qu'ils empêchassent les anoblis de se confondre avec eux en usurpant leurs titres. L'ancienne chevalerie s'efforça donc, par tous les moyens, de tenir les anoblis à l'écart et de les combattre ; ses membres le pouvaient d'autant plus facilement que le duc avait dû, en 1562, jurer de conserver leurs privilèges, qu'ils dominaient les États et pouvaient menacer le souverain de lui refuser des subsides.

Une grande partie du règne de Charles III est ainsi occupée par la lutte entre les gentilshommes et les anoblis; cette lutte est beaucoup plus importante dans la Lorraine que dans le Barrois. Dans ce dernier duché, soumis plus que l'autre à l'influence de la France, le pouvoir souverain avait pu, de bonne heure, s'organiser et Charles III l'avait établi définitivement dans le Barrois non-mouvant, par l'établissement définitif de la Cour de Saint-Mihiel; dans la Lorraine, au contraire, restée un État féodal, l'ancienne chevalerie domine le duc, juge en dernier ressort dans les *Assises* et n'a cessé de protester contre les anoblissements (2) : aussi est-ce dans la Lorraine seule que nous étudierons la lutte entre gentilshommes et anoblis.

Ce n'était pas seulement les gentilshommes qui avaient

(1) H Lepage et L. Germain, *Complément au Nobiliaire de Lorraine*, 1885, p. 73-75.

(2) E. Duvernoy, *Les États-Généraux des duchés de Lorraine et de Bar* jusqu'à la majorité de Charles III (1559), 1904, p. 3-21.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

protesté contre l'exercice des arts mécaniques par les anoblis; c'était aussi les gens du peuple et, en particulier, les paysans qui trouvaient juste que les nobles, déjà exempts d'impôts, n'augmentassent pas encore leur fortune; peut-être même les gentilshommes, dans leurs réclamations aux États, étaient-ils les porte-paroles des roturiers autant que d'eux-mêmes. C'est, semble-t-il, à la suite d'un procès intenté par des paysans, que fut lancée la première ordonnance défendant aux nobles de trafiquer (1). Les abus recommencèrent certainement bientôt. Le 11 juin 1573, Charles III interdisait de nouveau à tous les anoblis d'exercer « des états mécaniques » sous peine de suspension de noblesse et de paiement de tous les impôts dus par les roturiers (2); mais cette défense ne les arrêta pas, puisque les États généraux de 1576, 1577, 1578 renouvelèrent leurs réclamations contre eux (3) : le duc fit droit à ces vœux, comme nous allons le voir.

Une des raisons qui pouvait pousser les bourgeois à se faire anoblir, mais ne les amenait pas à vivre « noblement », était la raison financière, puisque tout noble était exempté d'impôts, sans avoir toujours de quoi vivre sans rien faire; d'autre part, aucun acte officiel n'enregistrant la nouvelle condition des anoblis, ceux-ci étaient tentés de la surfaire. Charles III chercha le remède au mal. L'ordonnance du 11 juin 1573, qui interdisait aux nobles le travail manuel, déclarait préalablement que, désormais, nul ne serait considéré comme noble s'il n'avait fait vérifier ses lettres de noblesse à la Chambre des Comptes de Lorraine; celle-ci ferait l'inventaire de tous les biens de l'anobli et, si elle les trouvait suffisants, les

(1) Les comptes de la prévôté de Souilly, en 1556, indiquent que 25 francs ont été donnés « aux sujets et roturiers du village de Dugny » par les gens du Conseil et des Comptes de Bar « pour la poursuite du procès... *à l'encontre des nobles et gentilshommes vivant roturièrement* ». Archives de la Meuse, B. 1267, fol. 94. L'ordonnance du 27 octobre 1556 est dans Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 145.

(2) D. Pelletier, p. XXXIV.

(3) D. Calmet, 2e éd., t. V, col. CCXLII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taxerait au tiers de leur valeur pour les finances du duché (1) : c'était là, à la fois un moyen d'écarter les intrus et de diminuer le nombre des anoblis. Il fallut bientôt rappeler à ceux-ci cette obligation (2) ; mais, le plus souvent, ce fut le duc qui viola son ordonnance en dispensant les nouveaux nobles de la finance ou en la diminuant considérablement, sans égard pour les réclamations de la Chambre des Comptes, qui représentait ici beaucoup mieux que le souverain l'intérêt général du duché (3).

Déjà, d'ailleurs, les anoblis avaient essayé de se rattraper d'un autre côté, en usurpant les titres de l'ancienne chevalerie, tandis que certaines femmes issues de gentilshommes, s'alliaient à eux. Les États de 1576 réclamèrent contre les premiers en demandant qu'on les privât de noblesse et contre les secondes, en défendant à leurs fils d'entrer aux Assises, « pour de pareils enfants n'être leurs pairs » (4). Ces griefs ayant été répétés l'année suivante, le duc leur donna satisfaction : il accorda que « pour la décence et entretenement de la noblesse, les enfants provenant de femmes et filles mésalliées puissent être privés de l'entrée des Assises » (5).

Dès le 12 septembre 1577, il avait donné au maréchal de Lorraine, le comte de Salm, commission de prendre connaissance des abus qui se commettaient en fait de noblesse et de lui en faire rapport (6). Le maréchal ne paraît pas s'être pressé : sept mois après seulement, il chargeait de s'enquérir de la façon dont vivaient ceux qui se disaient nobles, Didier Richier, poursuivant d'armes (7), et il semble que celui-ci ne se soit guère

(1) V. plus haut, note 2.
(2) Ordonnance du 17 septembre 1576. Pelletier, p. XXXV.
(3) Lepage et Germain, *Complément*, p. 16-20.
(4) Art. 27-30 des griefs des États, Calmet, t. V, col. CCXXXIV et Meaume, *Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine. Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1870-71, p. 168.
(5) Calmet, t. V, col. CCXXXV.
(6) Pelletier, p. XXIX-XXX.
(7) Commission du 26 avril 1578. *Id.*, p. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soucié de remplir convenablement sa mission (1). Aussi les abus recommencèrent-ils, dénoncés par le « peuple » et les procureurs généraux; le 1er décembre 1585, le duc ordonna « que chacun se contienne ez bornes et limites des qualités qui lui appartiennent », défendit à tous les sujets du duché de se qualifier de titres qu'ils n'avaient pas, « à peine d'amende arbitraire », ordonna aux procureurs généraux de faire rayer des différents registres publics ceux qui usurpaient des titres et interdit à tous les officiers ministériels de recevoir dans les contrats des qualités dont ils n'étaient pas certains (2). Nous inclinons à croire que ces mesures portèrent leurs fruits, car, dès lors, nous ne trouvons plus trace de réclamations concernant les titres de noblesse.

La chevalerie avait obtenu gain de cause; elle n'allait pas tarder à faire consacrer ses conquêtes par le droit nouveau. La première coutume de Lorraine, rédigée en 1519, ne mentionnait pas les anoblis, qui paraissaient alors quantité négligeable (3); celle de 1594 devait compter avec eux, toutefois l'ancienne chevalerie réussit à les séparer complètement d'elle-même. D'après cette coutume, les anoblis forment une classe spéciale, intermédiaire entre les gentilshommes et les roturiers (4). Ils ont les « prérogatives de la noblesse », à condition de vivre « noblement » (5); pour le reste, ils sont assimilés aux roturiers. Ils suivent en effet, la condition de leur père, sont punissables d'amende et, s'ils sont emprisonnés, leurs biens sont confisqués, s'ils sont condamnés, on confisque la moitié des biens de la communauté (6); leurs testaments ne sont valables que s'ils sont passés devant notaire, ils doivent laisser leurs biens éga-

(1) Calmet, t. V, col. CCXXXVI-CCXL.

(2) Pelletier, p. XXX-I.

(3) Bonvalot, *Les plus principales coustumes du duché de Lorraine*, 1878, p. 36.

(4) Titre I, art. 4.

(5) Titre I, art. 6.

(6) T. IX, art. 18 et t. VI, art. 11 et 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lement à tous leurs enfants sans distinction de sexe, sauf contrat particulier, « tous leurs deniers sont censés meubles, demeurant aux survivants », ils doivent laisser à leurs enfants les trois quarts de leurs biens et, s'ils n'ont pas d'héritiers directs, peuvent léguer un quart de ces biens à des étrangers (1); pour leurs enfants, la garde-noble est une véritable tutelle, à laquelle doit pourvoir le procureur général, et leurs bâtards suivent la condition des roturiers (2). Au contraire, les gentilshommes peuvent être de la condition de leur mère, si elle est de l'ancienne chevalerie, à moins qu'elle ne se soit mésalliée (3); ils sont « punissables corporellement » et, pendant la durée des jugements aux Assises, on ne peut confisquer leurs biens « pour dettes ou autres obligations civiles » (4); la dot de leurs filles est réputée « fonds et patrimoine » et elles en peuvent disposer à leur gré (5); dans les successions directes, les mâles excluent les femelles (6); les gentilshommes peuvent valablement tester entre soi et ont le droit de substitution « pour un quart de leurs biens et les maisons anciennes » (7); pour leurs orphelins, eux-mêmes constituent une garde-noble et leurs bâtards sont de la condition des anoblis (8). Une partie de ces règles devait être bientôt reproduite, commentée et en quelque sorte fortifiée dans l'ordonnance du 1[er] septembre 1596, accordée aux gentilshommes sur la demande des États et qui réglait la juridiction criminelle de l'ancienne chevalerie (9).

Celle-ci paraissait donc triompher sans conteste; mais

(1) T. II, art. 13; t. IX, art. 3 et 4; t. XI, art. 3, 7 et 13.
(2) T. I, art. 12 et t. IV, art. 1 et 5.
(3) T. I, art. 10.
(4) T. I, art. 18 et t. XVII, art. 13.
(5) T. II, art. 13.
(6) T. IX, art. 2.
(7) T. XI, art. 6; t. XII, art. 4 et art. 3 des coutumes nouvelles (Canon, p. 293 sq.).
(8) T. I, art. 11 et t. IV, art. 1 et 4.
(9) Rogéville, t. II, p. 153-6; elle a été souvent commentée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à ce moment elle était de plus en plus diminuée et appauvrie. Les guerres de la Ligue avaient dû affaiblir encore le nombre des représentants des gentilshommes, tandis que Charles III augmentait de plus en plus le nombre des anoblis[1]. Recrutés dans la bourgeoisie, ceux-ci arrivaient à vouloir représenter le Tiers-État; ayant le nombre et la richesse, ils essayèrent de relever la tête. Les gentilshommes les écartaient d'eux; ils s'efforcèrent de s'en séparer. Ils recommençaient à trafiquer, se fondant, sans doute, sur le fait qu'ils étaient assimilés aux roturiers, certains purent prétendre qu'ils pouvaient travailler sans déroger; sur la réclamation des États de Nancy, en mars 1599, le duc ordonna que les nobles qui auraient « exercé des actes mécaniques et de roture » devraient contribuer à tous les aides généraux depuis 1585, et, par ordonnance du 13 mai, il en fit faire les recherches; sur les réclamations des intéressés et après délibération du conseil, le 15 novembre 1599, il maintint sa décision et la précisa en déclarant déchus de la noblesse ceux qui auraient dérogé ainsi que leurs enfants à venir, mais non les enfants déjà nés, ordonna aux procureurs généraux de rechercher ceux qui, depuis 1585, avaient exercé des actes de roture et d'en envoyer les procès-verbaux au maréchal de Lorraine pour les faire examiner par le Duc [2].

Toutefois, parmi les anoblis, il y en avait qui vivaient noblement et qui, d'origine déjà ancienne, demandaient à être assimilés aux gentilshommes. C'était alors la coutume de leur donner le titre d'écuyer après la quatrième génération [3]; aux États de 1599, ils avaient demandé que ce fait devînt un droit, mais le duc n'avait pas répondu à cette requête [4]. Ils revinrent à la charge en 1602, déclarant « qu'il était juste de récompenser ceux qui vivaient

(1) Sur 422 durant tout son règne, on en compte plus de 100 de 1585 à 1596.

(2) Pelletier, p. XXXII-III.

(3) *Complément*, p. 66.

(4) Art. 15 des États, Calmet, t. V, col. CCXLIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noblement » et demandant de nouveau la gentillesse pour ceux qui, depuis trois générations au moins, étaient dûment reconnus nobles; Charles III n'ayant de nouveau pas fait droit à cette requête, ils firent remarquer, aux États de 1603, que les anoblis étaient reconnus par la coutume et obtinrent le titre d'écuyer au quatrième degré d'anoblissement (1).

Ce succès partiel des anoblis fut suivi, semble-t-il, d'un retour offensif de l'ancienne chevalerie (2). Les derniers États généraux que le duc réunit à Nancy lui firent une telle opposition que le duc, déjà éprouvé par la mort de son fils bien-aimé, le cardinal de Lorraine, mourut, en partie, de chagrin (3).

⁂

Telle est, dans ses grandes lignes et surtout dans ses résultats principaux, la lutte des deux ordres dont était composée la noblesse lorraine du XVIe siècle. Malheureusement, il y a dans cette lutte un facteur qui nous échappe à peu près complètement, c'est l'action personnelle de Charles III.

Nous savons ce que le duc a dû faire, poussé par les États et surtout par l'ancienne chevalerie; quant à ce qu'il a cherché à réaliser, nous en sommes réduits à le conjecturer. Or il est naturel de croire que ses intentions et son action continue ont été conformes à son intérêt, qui était de réduire les gentilshommes en s'appuyant sur les anoblis et de noyer l'ancienne chevalerie qui limitait sa souveraineté dans la nouvelle noblesse issue de son bon plaisir et composée de ses serviteurs dévoués. Le duc, ayant vainement essayé, au début de son règne per-

(1) Art. 15 des États, Calmet, t. V, col. CCXXXV et CCXLI; Meaume, p. 169 et 175-7.

(2) Meaume, p. 178-80.

(3) « Son Altesse de Lorraine fut fort maltraité de sa noblesse en ces derniers estats et en prit un desplaisir qui l'a accompagné jusques à la mort ». *Mémoires* de Bassompierre (Soc. de l'Hist. de France), t. I, p. 194; cf. le passage de Guillemin cité par Sadoul, p. 145.


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnel, de ne pas reconnaître les privilèges des gentilshommes, dut, après 1562, apporter plus de ménagements dans l'exécution de son dessein; mais, croyons-nous, son but ne peut faire de doute. Charles III voulait évidemment réduire la Lorraine à la condition du Barrois, où il n'était pas contrecarré par l'ancienne chevalerie et où les anoblis se confondaient avec le reste de la noblesse (1) : le duché de Bar devait être pour lui l'État-type suivant lequel il voulait uniformiser ses autres possessions. Sa souveraineté judiciaire se manifestait dans le Barrois non-mouvant par les Grands-Jours, qu'il pouvait présider à son gré et où il avait peu à peu remplacé les membres de l'ancienne chevalerie par des magistrats de profession; il voulait sans doute d'autant plus en finir avec ces Assises de Nancy où dominaient les gentilshommes, que la justice qu'ils y rendaient devenait de plus en plus lente et mauvaise, à mesure que les affaires se compliquaient (2). Il est vrai que, de ce côté, il échoua complètement, car les gentilshommes l'obligèrent à refréner les usurpations de la Chambre des Comptes sur le tribunal des Assises et c'est contre les empiétements du Change, ou tribunal des échevins de Nancy, composé de juristes, qui jugeaient au criminel les nobles accusés de crimes et qui menaçaient de devenir un véritable Parlement, qu'ils obtinrent le règlement du 1er septembre 1596 (3). Déjà, il avait dû, en 1580, rétablir les anciennes Assises du bailliage d'Allemagne; il est vrai que ce fut pour la forme, car toujours son action tendit à ruiner les juridictions des gentilshommes (4).

Tendait-elle aussi à soutenir les anoblis, en dépit des répressions que Charles III dut diriger contre eux? Nous sommes tenté de le croire : le duc savait fort bien se faire

(1) Duvernoy, p. 20.

(2) Bonvalot, p. 25-26.

(3) Sadoul, p. 125-9, 207 et 221.

(4) V. aux États de Lorraine, le 23 février 1589, les remontrances du clergé et de la noblesse au sujet des juridictions, etc., le 10 avril 1592, les griefs des prélats et des vassaux du bailliage d'Allemagne. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 681, n° 48 et B. 684, n° 43.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

obéir et, pour nous, les nombreuses récidives de la nouvelle noblesse ne s'expliquent guère que parce qu'elle se sentait de complicité morale avec lui. Nous en trouvons des preuves indirectes dans l'attitude de Charles III relativement à l'usurpation des titres et au paiement de la finance par les anoblis. Tout d'abord, la lenteur qu'a mise le maréchal de Lorraine à sévir contre eux en 1577 et plus encore l'attitude de Richier, lors de son enquête, nous paraissent suspectes. Quand le poursuivant d'armes semble croire que des nobles de race sont issus de gens anoblis depuis moins d'un siècle et qu'il attribue une origine connue à des familles de l'ancienne chevalerie, ces deux erreurs, « dont l'une a pour objet de détruire l'ancienneté de la noblesse d'extraction, et dont l'autre tend à donner de l'ancienneté à la noblesse de création » (1), si elles « tirent leur origine des abus qui régnaient alors », s'expliquent difficilement chez celui qui était chargé de les relever autrement que par l'intention arrêtée de favoriser la fusion des deux noblesses, et par suite, que par un ordre reçu du duc.

Si Charles III avait intérêt à favoriser la confusion, sinon l'usurpation des titres, à plus forte raison trouvait-il avantage à permettre l'enrichissement des anoblis, pendant que les gentilshommes s'appauvrissaient. Nous n'osons dire qu'il ne partageait pas les préjugés de la noblesse contre le travail, mais il nous semble certain qu'il s'efforça d'empêcher les anoblis de diminuer leur fortune, puisqu'il leur remettait presque constamment tout ou partie des droits qu'ils devaient payer au Trésor : une procédure aussi constante était trop contraire à ses intérêts immédiats, pour ne pas répondre à une intention cachée, celle de ruiner effectivement une mesure que les gentilshommes lui avaient sans doute dictée pour affaiblir leurs rivaux. Nous avons encore une autre preuve indirecte de la faveur que Charles III accordait à la nouvelle noblesse contre l'ancienne : après la paix de Folembray, le duc avait

(1) Calmet, t. V, col. CCXXXVIII-CCXL.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenté de rétablir ses finances par la réduction des intérêts de la dette et il n'avait dû abandonner ce projet que devant l'opposition formelle de l'ancienne chevalerie (1); le duc se rattrapa en établissant la vénalité des charges de justice et il maintint cette mesure, imitée de la France, malgré les réclamations des États de 1596, de 1599 et de 1600 (2). Or, ce système, s'il était contraire aux intérêts du peuple et des gentilshommes, devait, tout au contraire, être favorable aux bourgeois enrichis et, par suite aux anoblis. On conçoit donc qu'il y eut, à la fin du règne, une hostilité marquée de la part de l'ancienne chevalerie, non seulement contre les anoblis, mais aussi contre le duc qui les soutenait.

S'il en est ainsi, le règne de Charles III aurait une ressemblance de plus avec celui de Louis XIV et, comme lui, mériterait d'être appelé un « long règne de vile bourgeoisie ». Ce principe directeur de la politique intérieure du duc, qui aurait constamment soutenu les anoblis pour ruiner les gentilshommes, n'est naturellement qu'une hypothèse; nous ne nous dissimulons pas combien elle est difficile à vérifier, puisqu'elle serait la mise au jour de ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, l'intention. Elle ne pourrait l'être, d'ailleurs, que par l'examen approfondi de la politique intérieure du duc et des réclamations des États sous son règne personnel : cette œuvre que nous ne saurions mener à bien nous-même, nous serions heureux de la voir entreprise par le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle, M. E. Duvernoy, dont nous attendons avec impatience la fin de l'histoire des *États généraux en Lorraine* : faute de ce livre, il nous semble impossible d'écrire une histoire de Charles III et de son successeur.

Nous n'avons voulu, dans cet article, qu'indiquer la position de la question et faire ressortir son intérêt. L'étude du droit, si elle est peu habituelle aux historiens, leur est

(1) Meaume, p. 170-1.

(2) Duvernoy, p. 416-7; cf. pour la date d'établissement, notre ouvrage, *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine à la couronne de France*, 1908, p 307, note 5.



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indispensable : elle permet d'asseoir l'histoire politique sur des fondements solides, d'ordre social et économique ; à côté des raisons superficielles invoquées par les hommes, elle fait pénétrer dans les causes profondes des faits, en montrant que les ressorts intimes de l'âme humaine ont été jadis, comme ils sont encore aujourd'hui des intérêts, des besoins, des passions ; à côté de l'agitation superficielle, elle nous montre le tréfonds même de la vie : voilà pourquoi, malgré notre incompétence[1], nous nous sommes permis de montrer quel intérêt elle présentait pour le XVIe siècle lorrain.

LOUIS DAVILLÉ.

(1) Des erreurs d'appréciation, que nous avions commises dans la première rédaction de ce travail, nous ont été signalées par notre collègue M. L. Braye, que nous sommes heureux d'en remercier ici.





Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMMERCY

AUX TEMPS PRÉHISTORIQUES (1)

Dans la dernière séance de la Société, notre éminent collègue et Président, M. Comte, nous a entretenus des origines *historiques* de Commercy.

Nous allons aujourd'hui remonter le cours des siècles au delà du Moyen âge, au delà des Gallo-Romains, au delà des Gaulois eux-mêmes, jusqu'à ces temps reculés dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, dont l'antiquité formidable se confond avec celle des dernières époques géologiques elles-mêmes, où l'homme primitif, vêtu de peaux de bêtes, armé de pierres taillées, errait dans la vallée de la Meuse à la recherche de sa nourriture quand il ne servait pas lui-même de pâture aux grands fauves des cavernes.

Nous allons rechercher les vestiges de cet ancêtre lointain et tâcher de préciser l'époque de son apparition dans nos contrées, de ses divers stationnements et la place de ses campements.

Mais pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiarisés avec ces questions, un peu spéciales, je crois utile de résumer en quelques mots l'histoire de l'humanité primitive et sa division en périodes ou âges.

Nous verrons mieux alors la place qu'occupent dans cette série les premiers habitants de la vallée de la Meuse.

Vous le savez tous, avant de connaître les métaux, dont

(1) Conférence faite aux membres de la Société des lettres de Commercy, le 8 mai 1913, par le docteur Lenez, médecin-major de 1re classe.



Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la découverte et l'emploi sont relativement récents, l'homme a traversé une immense série de siècles pendant lesquels il a emprunté à la pierre d'abord, puis à l'os, à la corne et au bois son outillage et ses armes.

Cette période qui s'étend pour l'Europe des origines mêmes de l'humanité, c'est-à-dire la fin de l'époque tertiaire, jusqu'à 3.500 ans environ avant notre ère, s'appelle *l'âge de la pierre.*

Il se subdivise en un certain nombre d'époques que j'ai indiquées dans le tableau ci-contre et que nous allons passer rapidement en revue.

D'abord, deux grandes divisions :

1° L'école *paléolithique* (παλαιός, ancien; λίθος, pierre). C'est de beaucoup la plus longue; c'est celle de l'homme fossile.

2° L'époque *néolithique* (Νέος, nouveau; λίθος, pierre). C'est l'homme moderne d'avant l'âge des métaux.

L'époque paléolithique ou plus simplement *le paléolithique* comprend quatre divisions principales qui sont en allant des plus anciennes aux plus récentes :

1° L'*époque chelléenne* (*base du terrain quaternaire* ou pleistocène) — présence des plus anciens vestiges incontestés de l'industrie humaine, silex taillés, amygdaloïdes dits « coups de poing ».

Faune : Elephas antiquus, Rhinoceros, Hippopotamus major, etc. Climat tempéré.

L'époque *acheuléenne* n'est à proprement parler qu'une subdivision de la précédente (industrie semblable mais mieux affinée — Elephas primigenius ou Mammouth). C'est en somme le niveau supérieur du Chelléen. Climat froid et humide.

2° L'*époque moustérienne* (du Moustier). Assise supérieure des dépôts pléistocènes des vallées. — Dépôts de remplissage des cavernes (quaternaire moyen).

Instruments de pierre de formes variées (lames — pointes — racloirs). Os utilisés. Mammouth. — Ursus spelæus. — Hyena spelæa. — Felis spelæa. — Cheval. — Bison. — Renne encore rare, climat froid et humide.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DIVISIONS géologiques.	CLIMAT-FAUNE.	DIVISIONS chronologiques.	RACES HUMAINES. Caractères morphologiques de l'évolution du travail.
Quaternaire actuel.	Actuels...............	Age du fer............	1.500 ans avant J.-C.
	—	— du bronze.........	2.500 ans avant J.-C.
	—	— du cuivre.........	3.500 ans avant J.-C.
	Climat voisin de l'actuel. Espèces actuelles.......	Néolithique. Robenhausien...	Grande activité industrielle. Polissage de la pierre. Cités lacustres. Mégalithes. Agriculture. Elevage. Poterie. Etoffes.
		Néolithique. Campignien.....	Industrie simple. Tranchets. Pics. Haches taillées. Fonds de cabanes et Kjökkenmoeddings.
	Faune actuelle......... Prédominance du Cerf..	Epoque de transition....	Faciès industriels localisés. Azilien. Tourassien. Tardenoisien. Industrie des petits silex. Disparition de l'art.
Quaternaire ancien ou pléistocène. Supérieur.	Climat froid et sec...... Renne abondant........ Antilope Saïga. Aurochs. Disparition du Mammouth...............	Paléolithique. Supérieur. Epoque Magdalénienne.......	Race de Langerie-Basse et de Cro-Magnon. Décadence de la taille du silex. Apogée du travail de l'os et des arts décoratifs, gravures et sculptures. Peintures murales polychromes.
	Climat froid et humide.. Mammouth............ Cheval très abondant... Renne. Bison, etc.......	Paléolithique. Supérieur. Epoque Solutréenne.......	Races de Langerie et de Cro-Magnon. Apogée du travail du silex. Début du travail de l'os. Premières manifestations de l'art.
Quaternaire ancien ou pléistocène. Moyen.	Climat froid et humide.. Mammouth............ Rhinocéros à narines cloisonnées. Ours des cavernes. Hyène des cavernes. Tigre des cavernes. Cheval. Aurochs. Renne...............	Paléolithique. Moyen. Epoque Moustérienne.......	Race de Néanderthal, de la Chapelle aux Saints et de la Quina. Outillage en silex abondant et varié (lames, racloirs, pointes, grattoirs, scies, etc.). Première utilisation des os comme enclumes ou retouchoirs.
Quaternaire ancien ou pléistocène. Inférieur.	Climat tempéré......... Eléphant antique... ... Hippopotame..... ..... Rhinocéros Merckii....	Paléolithique. Inférieur. Epoque Chelléenne...........	Mâchoire humaine de Mauer. Instruments en silex de forme amygdaloïde, dits « coups de poing », les plus anciens vestiges incontestés de l'industrie humaine.
Tertiaire. Pliocène supérieur.	Climat chaud.......... Eléphant méridional.... Rhinocéros étrusque.... Cheval de Sténon ou Hipparion............... Machairodus........... Cervus megaceros, etc...	Eolithique............	Silex de Thenay, d'Otta, de Puy-Couruy, etc., dont la taille intentionnelle est encore contestée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° L'*époque solutréenne* (de Solutré).

Dépôt de remplissage des cavernes (quaternaire supérieur).

Le travail de la pierre arrive à son apogée : armes en silex admirablement taillées.

Débuts du travail de l'os (poinçons, pointes de sagaie, aiguilles, etc.).

Début des arts décoratifs (premières gravures et sculptures).

Climat froid et humide.

Elephas primigenius, cheval abondant, renne.

4° L'*époque magdalénienne* (de la Madeleine).

Quaternaire supérieur (dépôt de remplissage des cavernes).

Décadence du travail du silex; grand développement du travail de l'os.

Épanouissement des arts de la gravure et de la sculpture.

Peintures murales polychromes. Climat froid et sec.

Renne abondant, Antilope Saïga. Disparition du Mammouth.

Avec l'époque magdalénienne prennent fin les temps quaternaires, et nous entrons dans l'époque géologique actuelle.

L'industrie de la pierre va subir une transformation, mais avec des industries de transition qui sont le Tourassien ou Azilien et le Tardenoisien. Mais nous n'y insisterons pas, ce sujet nous entraînerait trop loin.

Nous arrivons alors à la période *néolithique* ou de la nouvelle pierre, dernière de l'âge lithique et qui fera place, après une durée que l'on estime à 10.000 ans environ, au règne des métaux, cuivre, bronze et fer.

Le néolithique se subdivise en deux époques : l'*époque campignienne* (du Campigny, S.-et-O.); l'*époque robenhausienne* (de Robenhausen, Suisse) ou de la pierre polie proprement dite.

La première se caractérise par une industrie simple, lames, grattoirs discoïdes en forme d'écaille d'huître ou de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

castagnettes, le tranchet puis le pic et la hache taillée. Pas encore de polissage. Apparition de la poterie.

La seconde par l'abondance et la diversité des armes en pierre, par la hache polie, la pointe de flèche à pédoncule et à ailerons, par le perfectionnement de la poterie, le tissage, l'agriculture et l'élevage, enfin par les monuments mégalithiques (dolmens, menhirs, cromlechs). Les premières enceintes fortifiées et peut-être l'invention d'une écriture rudimentaire?

La faune est celle de nos jours. L'homme est également arrivé au type actuel, ou n'en diffère que très peu.

Enfin apparaissent les métaux.

L'immense période des âges de la pierre prend fin, une nouvelle civilisation va naître; le cuivre d'abord va faire une timide apparition sur le littoral occidental de notre pays, puis cédera la place au bronze qui va régner en maître jusqu'à l'apparition du fer (1.500 ans environ avant J.-C.) avec lequel l'humanité entre dans l'histoire (je parle toujours, bien entendu, de l'Europe seule).

Comme vous le voyez, Messieurs, l'humanité est bien vieille : elle a été témoin de phénomènes géologiques nombreux et importants; elle a vu naître et s'éteindre plusieurs espèces animales; elle a continué sa route à travers les siècles, non sans se modifier, certes, mais gardant toujours sous la rude enveloppe du chasseur de rennes comme sous la fine armure du guerrier de l'âge du bronze l'étincelle sacrée de l'intelligence qui, une fois allumée au choc lointain des silex de Chelles et du Moustier, ne devait plus s'éteindre et, passant d'âge en âge devait plus tard asservir la foudre et faire la conquête de l'air.

Eh bien, dans cet échelonnement des temps et des races, à quelle époque et par quelle race le sol meusien a-t-il été foulé pour la première fois?

L'homme des trois premières époques, *de Chelles*, *du Moustier* et *de Solutre* ne paraît pas s'être aventuré aussi loin dans la haute vallée de la Meuse. Au nord il est resté cantonné dans la basse vallée sans remonter plus haut que Dinant, dans la province de Namur.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous le trouvons d'autre part dans la vallée de la Marne, jusqu'à Vitry-le-François, mais la Marne appartient au bassin de la Seine où notre primitif ancêtre a laissé d'innombrables vestiges.

A l'est on ne cite guère qu'une pièce en quartzite trouvée dans la vallée de la Moselle près de Metz, dans une sablière entre Montigny et le Sablon, pièce associée à des débris de Mammouth et de Rhinocéros.

Enfin au sud il ne paraît pas avoir dépassé les arrondissements de Gray et de Vesoul dans la Haute-Saône.

En 1870 Liénard aurait trouvé un coup de poing chelléen en roche locale (silex du corallien) à Verdun, dans un déblai pour le creusement du canal de l'Est en un point où ce canal emprunte le lit de la Meuse.

Mais, outre que l'authenticité de ce coup de poing en tant que *chelléen* est loin d'être démontrée, il constituerait dans tous les cas une pièce unique et par conséquent insuffisante.

Il nous faut descendre dans l'échelle des temps jusqu'à la fin de l'époque magdalénienne pour trouver des traces incontestables de l'homme primitif dans notre région.

Pour quelle cause la Lorraine a-t-elle été si tardivement habitée?

Une première cause réside, à notre avis, dans la rareté même de la matière première nécessaire à l'homme primitif pour pourvoir à sa subsistance : *le silex*, ou toute autre roche analogue.

On peut admettre que, jusque vers la fin des temps magdaléniens, les phénomènes de l'érosion n'avaient pas été suffisants pour mettre à découvert le banc de silex corallien du terrain secondaire que nous voyons affleurer çà et là sur le flanc des hauteurs qui forment le bassin de la Meuse.

Or là où il n'y a ni silex ni roche siliceuse propre à la fabrication des armes et des outils, l'homme de la pierre ne pouvait résider.

Plus tard, quand les pentes des vallées, ravinées par le ruissellement des eaux sauvages et les autres agents


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'érosion eurent mis à nu le banc siliceux sous-jacent aux couches supérieures, l'homme put s'y arrêter et s'y installer puisqu'il trouvait dès lors sur place la matière première indispensable à ses besoins.

C'est alors qu'auraient paru sur notre sol ces tribus magdaléniennes, bien clairsemées à la vérité, auxquelles nous avons fait allusion et sur lesquelles nous allons revenir dans un instant.

Une autre cause qui ne permit pas à nos ancêtres paléolithiques de vivre dans notre pays serait à la fois d'ordre météorologique et géologique.

Voici ce que dit à ce sujet E. Barthélemy dans son article sur les *Études palethnologiques en Lorraine* publié dans le volume XVII[e] des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de 1889 :

« La chaîne des Vosges est limitée vers l'Alsace par des pentes abruptes, tandis que le versant occidental des montagnes se développe au loin dans les vallées lorraines, par des contreforts d'altitude décroissante. Les glaciers, dont on reconnaît les traces sur les hauts sommets et même les moyennes altitudes des Vosges, s'écoulèrent vers l'occident; et c'est de ce côté que les eaux sauvages de la fin des périodes glaciaires sont venues couvrir nos plateaux d'un limon quartzeux, puis creuser les vallées et tracer la route à nos rivières actuelles. Il semblerait logique, dit notre maître, M. le D[r] Bleicher, d'attribuer à ces phénomènes géologiques l'apparition tardive de l'homme en Lorraine ».

MM. de Mortillet et Chantre ont constaté qu'en Suisse et dans diverses parties de la France, les régions soumises à l'influence des glaciers ne fournissent aucune pièce pouvant se rapporter au paléolithique ancien.

Il semblerait donc qu'en Lorraine les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Quoi qu'il en soit, en 1886, le D[r] Mitour pratiquant une fouille au pied d'une des fameuses roches de Saint-Mihiel, la 4[e] en partant de la ville, dite la Roche plate, mit à découvert, à 1 mètre environ de profondeur, de nombreux


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois de renne qui semblaient rangés méthodiquement et empilés les uns sur les autres vers le côté droit de la roche, lorsqu'on s'adosse à celle-ci.

Ces bois de renne n'attenaient pas aux têtes, car on n'en trouve nulle part dans la fouille.

L'un de ces bois, taillé en pointe d'un côté, présentait à la surface des essais très nets de gravure, entre autres l'ébauche d'une patte profondément entaillée. Dans cette même couche furent rencontrés des silex taillés en petites lames, grattoirs, pointes, burins, etc., au nombre d'une centaine environ, dont le Dr Mitour a bien voulu m'envoyer en 1908 ces quelques dessins, ce dont je le remercie ici publiquement.

A ces vestiges étaient associés des ossements de cheval, de bouquetin, d'hyène et de grands ruminants.

Ces trouvailles, soumises à l'appréciation des préhistoriens les plus compétents : MM. de Mortillet, Sanson, Hervé et Capitan, furent reconnues comme étant incontestablement de l'époque magdalénienne.

J'ai pratiqué moi-même une fouille au même endroit en 1908 et j'ai pu encore y recueillir ces fragments de bois de renne et ces os de renne, de loup de cavernes, de bouquetin et de cheval que je fais passer sous vos yeux ; je n'ai trouvé que deux fragments de silex, ce qui n'a rien d'étonnant puisque la station avait été épuisée, ou presque, par le Dr Mitour. Voilà donc le premier vestige de la présence de l'homme trouvé dans notre région.

Il est de l'époque magdalénienne, mais je crois qu'il date de la fin de cette époque, en raison de la pauvreté du mobilier, de la taille fruste des pièces de silex et de l'aspect particulier des bois et des os de renne.

Ils sont remarquablement petits, la moitié de ceux des rennes ordinaires de même âge approximatif.

Cela semble indiquer une décadence de l'espèce sur le point de disparaître, au moins dans nos régions, par suite probablement de changements survenus dans la climatologie.

La renne a en effet disparu de la France à la fin de


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'époque magdalénienne pour être remplacé par le *cerf élaphe* ou *cerf actuel*. Et c'est pourquoi je rattache à cette époque notre gisement de Saint-Mihiel.

Ce groupe de magdaléniens paraît d'autre part avoir été peu nombreux, une famille tout au plus, si l'on en juge par la faible étendue du gisement, et avoir séjourné peu de temps sous l'abri de la Roche plate, car les restes d'industrie sont en petite quantité. Si les chasseurs de rennes y avaient longtemps taillé le silex, on trouverait des éclats et des déchets de taille beaucoup plus abondants, les restes de cuisine seraient également plus nombreux.

Il est probable d'autre part que ce petit groupe n'était pas isolé, que sous les roches voisines, d'autres familles s'étaient installées. Mais jusqu'à présent les fouilles pratiquées au pied des autres roches, en particulier par le Dr Ballet, n'ont donné que des vestiges d'occupation beaucoup plus récente, paraissant dater de la fin du néolithique ou même plus près de nous encore.

Peut-être ces fouilles ont-elles été trop hâtives et trop superficielles. Elles sont rendues malaisées par la masse d'éboulis à déblayer, avant d'arriver sur le terrain primitif, et par la végétation.

Ce serait une question à reprendre à l'aide de subsides sérieux.

D'où venaient ces magdaléniens? Probablement de l'une des nombreuses tribus installées dans la basse vallée de la Meuse et de la Lesse en Belgique, où Édouard Dupont a relevé leurs traces dans les grottes de Chaleux, de Goyet, de Furfooz, d'Engis, etc.

En dehors de ce gisement de Saint-Mihiel nous ne connaissons dans la région aucune autre station humaine que l'on puisse attribuer avec certitude à la période paléolithique.

On a bien cru trouver quelques objets à facies magdalénien dans les grottes de Pierre-la-Treiche, près de Toul (lames de silex, une aiguille en os à *chas*, des poinçons en os, coquilles et dents percées pour la parure), mais, en


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'absence de toute stratigraphie et de faune caractéristique, il n'est pas possible de dater ces objets.

Et nous allons franchir un vaste espace de temps comprenant toute la période de transition entre la fin du magdalénien et le début du néolithique avant de retrouver la trace de l'homme dans notre vallée de la Meuse et aux alentours.

Le pays est-il donc resté inhabité pendant toute cette période? Nous ne le savons pas : il faut attendre avant de se prononcer. Peut-être un jour trouvera-t-on quelque nouveau gisement d'âge mésolithique, qui viendra combler cet hiatus. Mais, à partir du *néolithique* les traces vont devenir un peu plus nombreuses et leur nombre ira sans doute encore en augmentant à mesure que celui des chercheurs s'accroîtra lui-même.

Le pays meusien est dès lors habité à peu près sans interruption et toutes les civilisations s'y succèdent et s'y superposent depuis le dernier âge de la pierre, jusqu'à nos jours.

Dans l'arrondissement de Commercy, nous relevons deux stations importantes de la période néolithique et quelques autres secondaires.

Ces deux stations principales sont celles de la côte de Bussy près de Commercy et celle de la côte de Bar en face de Saint-Mihiel sur la rive gauche de la Meuse.

Cette dernière a été découverte vers 1878 par le Dr Ballet alors médecin-major au 8e cuirassiers à Saint-Mihiel.

Elle est située au-dessus du faubourg de Bar dont le sommet est occupé par le cimetière des juifs. A 100 mètres environ de ce cimetière et à droite du chemin qui le longe, on voit quelques champs dont le sol est jonché de cailloux roulés et de débris de silex.

Le gisement de Commercy a été découvert en 1888, sur les indications du professeur Bleicher, de l'école supérieure de pharmacie de Nancy, par M. Recouvreur, alors pharmacien à Commercy.

Il fit l'objet d'une communication de M. Bleicher à la Société des Sciences de Nancy le 16 novembre 1888 sous le titre : *Note sur la découverte d'un atelier de taille du silex aux environs de Commercy.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il en est également fait mention dans le travail déjà cité de M. E. Barthélémy intitulé : *Matériaux pour servir à l'étude des temps préromains en Lorraine*, publié dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de 1889.

Mais l'étude qu'en avait faite le professeur Bleicher d'après un petit nombre de pièces de second ordre que vous pouvez voir au Musée lorrain à Nancy, était un peu succincte, aussi ai-je cru devoir la reprendre plus en détail et ai-je publié en 1906 dans la revue *L'Homme préhistorique* une *Nouvelle étude de la station préhistorique de Commercy* dont j'ai fait remettre à cette époque un exemplaire à la bibliothèque de la ville.

Ce gisement est situé à 1.800 mètres à l'ouest de Commercy, sur cette sorte de large terrasse de 290 mètres d'altitude, dominant d'environ 50 mètres la vallée de la Meuse et que l'on appelle dans le pays la côte de Bussy.

L'espace occupé par le gisement représente une sorte de trapèze irrégulier de 1.200 mètres de base sur 600 mètres de hauteur. Ses limites sont d'ailleurs assez imprécises ; on trouve des éclats épars jusqu'auprès du cimetière d'une part et jusque vers le chemin de terre qui longe le front nord-est allant de Commercy au camp baraqué de Lérouville.

Le chemin qui mène de la croix Charlot au champ de manœuvres le traverse obliquement du sud-est au nord-ouest.

Le gisement s'étend certainement sous le terrain de manœuvres, mais, la charrue n'y pénétrant jamais, on ne peut en fixer ni les limites ni la richesse.

Le coteau appartient à la formation corallienne du terrain secondaire.

« On voit, disséminés à la surface du sol, de nombreux fragments d'une roche siliceuse provenant de la dénudation d'assises coralliennes sous-jacentes qu'il est facile de retrouver dans les carrières voisines » (E. Barthélémy). C'est de cette roche qu'ont été tirés tous les objets travaillés de la station, dont je vous présente ici un certain nombre


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

choisis parmi des milliers recueillis par moi de 1906 à ce jour.

(Présentation des pièces).

Comme vous le voyez c'est une industrie un peu fruste et même grossière. Nous sommes loin de cette délicatesse, de ce fini que l'on rencontre dans l'industrie lithique d'autres régions, comme la Touraine, et d'autres époques.

La matière première en est la cause principale. Cette roche à cassure aigre, sans homogénéité, ne se prêtait guère à un travail fignolé.

Peut-être aussi la peuplade qui a taillé ces silex n'était-elle pas aussi habile, ou n'avait-elle pas le sens esthétique aussi développé que les peuplades d'autres régions?

Il ne faut pas d'autre part oublier que l'époque représentée ici est l'époque campignienne, première du néolithique, succédant à une longue période où le travail de la pierre avait singulièrement déchu de la perfection qu'il avait atteinte à l'époque solutréenne.

Toutes les stations campigniennes présentent ce caractère commun de taille à grands éclats.

L'humanité semble réapprendre à tailler le silex; bientôt elle apprendra à le polir, et nous donnera ces pièces merveilleuses, haches polies, pointes de flèches, pointes de lances, poignards, etc., que nous admirons dans les stations de l'époque robenhausienne.

Si le travail de nos gisements campigniens et de celui-ci en particulier est grossier, il est cependant assez varié et indique une race à évolution mentale déjà avancée.

Quant aux objets en bois, en os, en corne qui accompagnaient certainement ceux-ci, ils ont naturellement disparu sous l'action du temps et des agents atmosphériques, la plupart de nos stations néolithiques étant des gisements de surface.

Nous n'y avons pas non plus trouvé de fragments de poterie que l'on puisse rattacher avec certitude à cette époque.

Le gisement de la côte de Bar, en face de Saint-Mihiel, dont nous avons parlé, est un peu moins étendu que celui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Commercy, mais il offre absolument la même industrie et date de la même époque.

En dehors de ces deux principales stations nous avons à en mentionner deux autres, très peu importantes du reste, aux environs de Commercy, l'une sur le versant sud-est du plateau qui domine Lérouville au nord et dans lequel sont creusées les carrières; l'autre à 7 km. 500 au nord-nord-est de Commercy sur le versant sud du plateau sur lequel est construit le fort de Liouville à 750 mètres au nord du village de Saint-Julien.

Il y a également un gisement de silex sur la lisière sud du bois de Marbotte, mais je n'y ai trouvé aucune pièce travaillée.

De même sur le versant sud-ouest du Camp des Romains près de Saint-Mihiel, dans le coude très prononcé que fait la route près de l'embranchement du chemin de Bislée on peut voir épars dans les champs voisins des éclats de silex de toutes grosseurs, mais aucun ne m'a paru porter les caractères de la taille intentionnelle.

La côte Sainte-Marie, au nord de Saint-Mihiel, a donné à M. Émile Rivière quelques silex néolithiques. — Les recherches que j'y ai faites ne m'ont donné aucun résultat, aussi ne puis-je la considérer comme une station proprement dite. — Les silex taillés trouvés de-ci et de-là par M. Rivière indiquent simplement que ce plateau était fréquenté par l'homme néolithique, mais il ne paraît pas y avoir séjourné.

A *Kœur-la-Petite* sur la rive gauche de la Meuse a été trouvée en 1879 une sépulture intéressante dans la tranchée ouverte pour le creusement du canal.

Elle était enfouie à 3 mètres de profondeur dans une épaisse couche de *tourbe*, et était formée d'un tronc d'arbre de 2 mètres de long sur 0 m. 45 de largeur, creusé en forme de pirogue, dans lequel était un squelette de petite taille.

On trouva avec le squelette des gaînes de haches en bois de cerf.

J'ai puisé ce renseignement dans le grand ouvrage de Liénard (*Archéologie de la Meuse*, t. II).

D'après ces données et les objets trouvés, cette sépulture

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

serait néolithique et daterait du robenhausien. Mais il ne faut accepter qu'avec réserve les renseignements de l'auteur cité, surtout en ce qui concerne les périodes préhistoriques.

On a signalé enfin des silex taillés d'époque robenhausienne sur le versant nord-ouest du Mont-Sec, en tirant vers l'étang de la Perche. Je n'ai pas pu vérifier le fait, mais je crois pouvoir l'accepter comme vrai, car le Mont-Sec lui-même présente à son sommet les vestiges d'une enceinte fortifiée de la fin de la période néolithique.

Telles sont à ma connaissance les quelques localités de l'arrondissement de Commercy où ont été faites des trouvailles témoignant de la présence de l'homme aux époques préhistoriques.

Elles ne sont pas bien nombreuses comme vous le voyez.

Aux noms déjà cités, je pourrais ajouter ceux de quelques communes sur le territoire desquelles ont été signalés des restes d'anciennes fortifications d'âge très reculé. J'ai cité le Mont-Sec parce que c'est peut-être le mieux déterminé, quant à l'âge. Je pourrais mentionner également Boviolles, Tréveray, Rozières-en-Blois, Sorcy avant l'occupation romaine, Woinville, le Bathlémont près d'Hattonchâtel, Sauvigny, etc., pour ne m'en tenir qu'à l'arrondissement de Commercy, mais, outre que l'âge de la plupart de ces enceintes n'est pas encore bien déterminé, ce sujet m'entraînerait trop loin.

Je vous dirai seulement que j'ai relevé pour le département de la Meuse 28 de ces enceintes, les unes préhistoriques, les autres gauloises, d'autres enfin romaines ou tout au moins reconstruites par les Romains sur l'emplacement d'anciennes enceintes : ex., le camp des Romains près de Saint-Mihiel, le camp de Sorcy, etc.

Enfin n'omettons pas de signaler la présence de quelques mégalithes dont un près de Saint-Mihiel, appelé la dame Schonne, à 5 kilomètres 500, au nord-est près de la ferme Saint-Christophe (9 menhirs pour le département de la Meuse).

En résumé, l'homme est apparu tardivement dans la partie française de la vallée de la Meuse, vers la fin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'époque magdalénienne, et encore sous forme d'un petit groupe isolé et probablement passager.

Il y reparaît au début de la période néolithique, après une très longue absence, ou du moins ne laisse nul vestige de son séjour pendant toute la période dite de transition.

Pendant le campignien, nous voyons deux peuplades s'établir, la première sur la côte de Bussy, la seconde sur la côte de Bar et quelques autres clairsemées sur divers points.

L'époque robenhausienne ne nous a livré que peu de documents jusqu'ici.

Il est à supposer cependant que la population a augmenté de densité, car il n'y a pas de raison apparente pour que les tribus aient abandonné la contrée où elles étaient venues se fixer à l'époque précédente, alors que nous les trouvons si nombreuses dans le département tout voisin de Meurthe-et-Moselle.

Cette rareté, pour ne pas dire cette absence de documents doit être liée à l'absence de chercheurs. Il faut en effet avouer que le département de la Meuse est un de ceux qui ont été le moins étudiés au point de vue préhistorique.

Heureusement depuis quelques années se dessine un mouvement dans ce sens.

Alors qu'il y a six ans j'étais le seul membre de la Société préhistorique française dans le département, nous sommes aujourd'hui au nombre de six. Il est à souhaiter que ce nombre augmente encore, que des chercheurs sérieux surgissent un peu partout et arrachent au vieux sol meusien quelques-uns des nombreux secrets qu'il recèle certainement dans ses profondeurs.

Je serais heureux pour ma part si, par cette communication que j'ai dû écourter, bien qu'elle ait pu vous paraître longue, j'avais pu contribuer à éveiller la curiosité de quelques-uns d'entre vous et les inciter à interroger le lit des cours d'eau, les replis des vallons, la crête des collines pour y retrouver les traces d'un lointain passé, d'une humanité disparue dont nous sommes cependant les descendants et les héritiers.

Dr LENEZ.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA FORTERESSE BARROISE DE FOUG

DE 1218 A 1484

CHAPITRE I

Foug sous les Comtes de Bar (1218-1352).

Le comte de Bar Henri II avait en 1218 renforcé le château de Foug (1) et en avait fait la clé de cette zone frontière de ses États. Les Évêques de Toul, malgré leurs protestations furent obligés d'accepter le fait accompli (2), mais le duc de Lorraine Mathieu II gardait l'espoir de détruire cette forteresse dont il n'avait pu empêcher l'érection, et qni avait servi de point d'appui en 1230 aux bandes barroises qui ravagèrent la Lorraine. L'occasion sembla se présenter en 1232 : Henri II ayant soutenu les Messins révoltés contre leur Évêque, le duc Mathieu le joignit à

(1) Cf. Fernand Lemaire et Dr Pol Serrière : *Foug, ses premiers possesseurs, son château*. Bulletin de la Société d'archéologie Lorraine (mars 1913) et édition Crépin-Leblond, 1913, p. 5.

(2) L'évêque Eudes de Sorcy ne fut pas au début en meilleurs termes que son prédécesseur Gérard avec le comte (V. art. cité, p. 7) : Thomas de Belrain n'ayant pas fait ses reprises de ce qu'il tenait dans les terres d'Aulnois, Commercy et Pagny-sur-Meuse, la guerre éclata, les Barrois pillèrent les terres de Gérard, battirent ses troupes entre Foug et Void et brûlèrent 7 ou 8 villages. Mais Henri II craignant le courroux du Roi des Romains promit réparation des dommages causés et jura amitié à l'Évêque dont il obtint son pardon et la reconnaissance de son donjon de Foug.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Foug et l'y assiégea, mais fut repoussé avec pertes, poursuivi et investi dans Gondreville. Cette querelle ne se termina qu'en 1238 où le comte de Bar se reconnut vis-à-vis du duc de Lorraine tenu à hommage pour Foug [1].

La prise de possession de Foug par le Barrois était devenue définitive. Le comte Henri qui appréciait fort les vins du pays [2] dont la renommée était assez grande [3] s'était emparé des rentes en vins et en disposait à son gré [4]. Il en fut de même pour les bois et bientôt personne ne songea plus à les réclamer [5]. Thibaut II en profita pour fonder un village à peu de distance des ruines du château de Romont dont la démolition avait été demandée par son grand-père [6]; il bâtit Laneuveville à la source du Terrouin en un étroit et profond vallon dont les pentes boisées devaient après défrichement faire place à un vignoble excellent et bien exposé. Cette création donna vite lieu à querelles entre le clergé toulois et le comte.

(1) De telles obligations de vassalité aussi élastiques qu'éphémères étaient sujettes dans le cours des siècles à de perpétuelles variations et n'engageaient que bien peu celui qui s'y soumettait.

(2) Le premier jeudi de fenal (juin) 1236, il achète à Renard de Méréville deux charrées de vin que ce dernier tenait en fief à Foug.

(3) Ronde enfantine du comté de Ligny :

J'ai vin pour réjouir son homme,
Qu'en ces lieux on renomme
Et vin de Toul et vin de Fou
Et vin d'alentour.
Ha! Ha! ha! vin de Toulois ?
Nenni, ma foi (*bis*)
Point n'vaut l'charroi

Proverbe : « Vin de Toulois, femme du Barrois ne valent pas le charroi ».

Cf. F. Fourier de Bacourt : *Anciens chants populaires du Barrois*, *Mém. S. A. L.*, 1894.

(4) Il acquiert du prieur de Breuil les bois sis entre Fouchières et Ligny moyennant cinq muids de vin de Foug provenant de ces rentes.

(5) En 1243 l'archidiacre de la cathédrale de Toul, Richier, reconnaît n'avoir droit d'aller au bois de Foug que par le congé et la permission du comte de Bar et du prud'homme de Foug, et déclare n'avoir point cet usage pour sa maison de Saint-Martin-Fontaine.

(6) Cf. F. Lemaire et Dr Pol Serrière, *Le val des Nonnes*, dans *Pays Lorrain Pays Messin* (20 sept. 1913).



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thibaut avait en 1257 attiré et voulu retenir dans « Laneuveville au ban de Foug » des hommes du chapitre de Toul. Malgré son mécontentement ce dernier fut obligé de transiger et d'autoriser le comte à retenir à Laneuveville « ceux qui y ont lor fames, lor enfants, lor conduit et qui sont levans et cochans au leu s'ils y veullent demorer » ; s'ils préféraient retourner sous l'Evêque, ils ne pourront rentrer à Laneuveville « sans qu'ils ne perdent leurs entrecors » (leurs franchises) (1). Le chapitre abandonna même la moitié de la ville et du ban de Trondes (sauf l'église, le manoir, les dîmes et la grange) (2) pour laquelle le comte se reconnut en fief et hommage vis-à-vis de l'Évêque, et garantit au chapitre la possession « franchement et quittement à tous jours » des bois ou pâturages sis au ban de Trondes appartenant à ses trois villes de Troussey, Pagny et Dommartin-aux-Fours.

Il ne restait donc plus en face du comte de Bar dans sa position de Foug que l'abbé de Gorze, suzerain spirituel, aux prérogatives peu gênantes, en tout cas non efficaces.

Cette situation dura jusqu'en avril 1263, où l'abbé, sans doute peu soucieux d'ennuis, prit le prétexte de la fondation de la collégiale de Brixey pour s'en débarrasser. Se réservant les deux tiers des dîmes, il en cède le reste à ce chapitre avec son droit de patronage et de nomination des curés. « Le comte de Bar consulté y avait donné son agrément », quoique l'abbé de Gorze « ôtat ainsi une cure ancienne et d'un lieu considérable du Barrois pour la joindre à une nouvelle église située dans un village d'Evêché, vassal de l'Empire » (3).

Souvent à court d'argent le comte fit venir à Foug,

(1) L'église paroissiale, sous l'invocation de saint Nicolas, fut construite sur l'emplacement d'une chapelle édifiée par un seigneur (?) du château de Foug en accomplissement d'un vœu fait dans un moment de danger.

(2) Se promettant mutuel respect de leur part, ils devaient nommer de concert « le mayour et les menestres » (échevins) et en cas de désaccord les choisir chacun à leur tour pendant un an.

(3) Et plus tard France. Cf. *L'église de Foug, ses prêtres, ses charges, ses biens et les dîmes, des origines à 1789*, par F. Lemaire et Dr Pol Serrière (Vagner, Nancy 1913, p. 9).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

centre déjà important à cette époque, des Juifs ou Lombards, sortes de banquiers qui demeurèrent dans la rue des Juifs (1) et aux bons offices desquels il eut souvent recours.

En novembre 1299 l'empereur Albert d'Autriche recherchant l'alliance du Roi de France lui donna rendez-vous à la limite de leurs États. Philippe le Bel s'était avancé jusqu'au château de Foug où il fut reçu magnifiquement par le prévôt Estènes, et où l'Empereur lui députa Vicfort, archevêque de Cologne (2), pour le complimenter.

En août 1300, Henri III de Bar autorise les chanoines de Toul en lutte depuis deux ans contre les bourgeois à se réfugier en son château de Foug et interdit à ses sujets d'approvisionner les révoltés. Le même mois « eut lieu un accompagnement entre le comte et le chapitre de Toul ». Ce dernier voulant établir entre Pargney et Lay un moulin à eau « pour le profit et l'accroissance de son église » s'entend avec le comte pour que chacun d'eux fasse moitié de la chaussée et de l'étang, fournisse moitié des alevins pour l'empoissonner « et nous et le dit comte ferons moudre audit moulin nos hommes de Trondes, nos hommes de Longor, les hommes de Lay et aurons chacun et à toujours moitié des profits que seront du moulin et de l'étang ».

En 1305 le prévôt Aubertin d'Ourches, successeur d'Estènes, fonde en l'église paroissiale de Foug la chapelle Saint-Maur.

En 1322 le prévôt Willaume fait payer entre les mains du receveur du comté les censives dues par les Juifs et Lombards de Foug (3). — Le jour de la décollation de

(1) Aujourd'hui devenue par corruption rue des jeux. L'un de ces Juifs, Hakin, consentit un prêt, sous caution du duc de Lorraine au sire du Châtelet (sept. 1277). — Le duc Ferry promet peu après « d'indemniser Henri de Luxembourg, sieur de la Roche, de 200 livres de provenisiens dont il s'était rendu pleige (caution) envers Hakin juif Madame de Triconville ».

(2) L'entrevue des souverains eut lieu peu après à Quatre-Vaux.

(3) Il y avait outre la rue des Juifs, la « ruelle La Maréchaucier les Lombards » où se trouvait, leur appartenant, une écurie pour dix chevaux.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Jean-Baptiste, le comte Édouard Ier, Pierre et Aubert de Narcey, Jean de Blumerey, Jacques châtelain de Mousson, messire de Geinville et autres seigneurs arrivent à Foug et se réunissent au château « pour accorder lez poins et lez articles dez lettres dou mariage de la fille Monseigneur et dou fil Monseigneur le duc ». Plus tard, le prévôt réglera les dépenses faites par le comte de Bar accompagné du comte de Vaudémont, d'Étienne de Blâmont et autres chevaliers, de Madame de Pulligny et autres dames pendant leur séjour à Toul « en revenant des nosces de Chaligney ». Willaume du Ceillette et Poincette d'Autrecourt sa femme reconnaissent devant Wauthier, abbé de Saint-Mansuy, et Fourques, abbé de Saint-Leu sous les murs de Toul, qu'ils doivent garder le château de Foug (capitaine-châtelain).

En 1337 l'Évêque déclare « asseoir au comte de Bar cent livrées de terre au plus près du château de Foug qu'on pourra, en récompense du recept » que ce dernier demandait au château de Liverdun « toutes les fois qu'il y aurait guerre ou que besoin lui serait contre qui que ce fut ». L'Évêque s'en réservait le rachat par 3.000 livres de petits tournois au comte et à ses hoirs ».

En 1345 le prévôt de Gondrecourt mentionne une réunion de gens de guerre à Foug.

La ville avait été fortifiée de murailles flanquées de nombreuses tours (Haute-tour, Blanche-tour, Neuve-tour, tour Jean Roumain, tour du Moustier, etc., surmontées de beffrois de bois (1) servant d'abri aux guetteurs (2). L'enceinte

(1) Construction de 2 beffrois (1352), de 23 (1360) et réparations (il y avait donc au moins 25 beffrois).

(2) A l'approche des gens de guerre les guetteurs ne cessaient de sonner la grosse cloche et les habitants de la châtellenie étaient accoutumés à se réfugier dans la « Fermeté ». En retour ils devaient acquitter un droit de guet payable en quatre termes : Pâques, Saint-Jean, Saint-Remy, Noël. Ainsi, Domgermain devait 2 guets, soit 16 francs, Laneuveville, Lay-Saint-Remy, Choloy, Pagny-sur-Meuse un guet : 8 francs; les habitants de Gibaumeix payaient chacun un gros; ceux d'Autreville 15 jours de garde; Blénod 10 francs. En 1384 le duc Robert défendit à ses officiers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était entourée de fossés; « le grand fossé sous la ville était facilement inondable par les eaux du gayoir provenant de la source de la colline du château et des eaux du ravin de la Vaulx » (1).

Trois portes donnaient accès dans l'enceinte (2); elles étaient surmontées de tours et défendues par des palissades. La porte de France, simple poterne sur le chemin de Savonnières (3); la porte-basse ou Notre-Dame (4); la porte-haute ou Saint-Georges (5).

de contraindre les gens de Trondes à venir faire le guet au château ni en aucune de ses forteresses, attendu que Trondes appartenait au chapitre de Toul.

(1) D'importants vestiges en subsistent dans les jardins près l'église et en haut de la rue derrière la ville.

(2) D'après Olry, elle était sensiblement rectangulaire (315 mètres long., 220 de large).

(3) Détruite la première (délibération du conseil municipal de 1739),

(4) Maison Lelièvre Constant.

(5) Détruite comme la précédente en 1742; la statue de saint Georges qui l'ornait a été conservée (Maison Royer-Botte). — Cf. F. Lemaire et docteur Pol Serrière : *Les prévôts de Foug, leur rôle militaire et civil* (dans *Pays Lorrain Pays Messin*, 20 octobre 1913).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

Foug sous le duc Robert (1352-1408).

Édouard II, fils de Henri IV de Bar et de Yolande de Flandre, eut pour successeur son frère Robert (1352). A ce comte de 10 ans, il fallait une régence : prétexte à sanglantes querelles. Un des prétendants, Thiébaut de Bar, sire de Pierrefort, envahit le comté et s'avance jusqu'à Kœurs. Le mercredi 1er août, le prévôt Henrion de Foug reçoit du bailli de Saint-Mihiel l'avis que Messire Thiébaut « à grand foison de gens d'armes questoit Kœurs ». Il fait aussitôt quérir ses frères, Jeoffroy et Aubert, les gentilshommes Jean de Laveline, Husson et Arnoult d'Ourches et avec les quatre sergents à cheval rassemble tout ce qu'il peut trouver de gens d'armes dans Foug et dans les villages les plus proches soumis à son autorité. Ils se rendirent (1) le soir même à Saint-Mihiel où ils furent joints aux troupes du bailli ; le lendemain matin, sous sa conduite, ils attaquent Thiébaut et le poursuivent jusqu'à Contlans-en-Jarnisy, d'où ils revinrent le vendredi souper (2) et coucher à Foug. Ils avaient emmené dans leur expédition un artilleur et deux charpentiers qui ayant « ovrey ens œngins » reçurent du clerc juré 58 s. de solde.

(1) Ils mangent avant le départ et emportèrent du vin avec eux (le tout 33 s. payés par le clerc-juré). Cf. Arch. Meuse. *Comptes des prévôts de Foug*

(2) Dép. de ces deux jours comptées par les sergents Henrion et Petit-Prêtre : 7 écus, 12 s. (Cf. Servais, *Annales historiques du Barrois*).


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le vendredi suivant, Yolande mande au prévôt par Jeoffroy de Foug (1) de se trouver à Saint-Mihiel le lendemain soir avec le plus de compagnons qu'il pourra afin d'assister le surlendemain à la journée sur le gouvernement (2). Les fiévés Jean de Lavéline, Parceval son écuyer, Roullon de Groix, Husson et Arnoult d'Ourches, Simonin de Manins, les 4 sergents à cheval sont appelés à Foug, y couchent et en partent le samedi matin pour Saint-Mihiel où ils arrivent dans la soirée (3). L'assemblée des états se fit dans la campagne. « Wauthier Li Taxe, lou Petit Prêtre, Henrion, sergents de Foug » et les gentilshommes de la prévôté furent sur les champs les dimanche, lundi, mardi avant la Notre-Dame d'août « pour vin donner à boire ». Le prévôt et les gens rentrèrent à Foug le mardi soir 14 (4). Dans cette réunion, Jeanne de Bar, comtesse de Garennes, la plus proche parente de Robert du côté paternel, avait été élue régente, à la grande jalousie d'Yolande.

La querelle des Comtesses éclate. Yolande rassemble ses troupes à Nançois sous les ordres de Jean d'Apremont (sept.). Le prévôt convoque ses fiévés qui arrivent à Foug le mardi soir après la Nativité et y demeurent le mercredi (dép. 10 l. 10 s.). Le jeudi matin après un repas substantiel et le ferrage de leurs chevaux, ils partent pour Nançois, emportant avec eux 8 quartes de vin en baril, 2 jambons de porc et avoine (coût. 53 s.). L'expédition fut malheureuse; battues le vendredi. les troupes de Yolande poursuivies se réfugièrent à Clermont pendant trois jours et trois nuits (dép. des gens de Foug, 8 florins). Le gros Jean, écuyer de Stirières, put seul s'enfuir à Foug avec le coursier de son maître. Il y demeura jusqu'au retour de la

(1) Son écuyer, frère du prévôt, chevalier à la solde du duc, reçoit 30 livres chaque année comme fiévé du val de Blénod (compte 1357-60). Il reçut du duc 500 fl. « au moment que les Anglais avaient envahi Possesse ».

(2) C'est-à-dire à la réunion des états pour décider de la régence (12 août 1352).

(3) Dép. à Foug : repas et avoine le soir 108 s. (compte du sergent Perrin Morland); le matin repas et avoine 52 s.

(4) Dépenses à Saint-Mihiel jusqu'au départ 24 l., souper et gîte à Foug, 62 s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupe du prévôt le lundi à dîner (coût. 110 s., y compris la solde des deux charpentiers et de l'artilleur).

La guerre devint très vive dans les premiers jours d'octobre. Maîtresse de Foug, Yolande (1) y mit une garnison sous les ordres de Jeoffroy de Foug, l'un de ses écuyers. La « Fermeté » fut mise en état de défense; on fit diverses réparations à l'enceinte; on construisit deux nouveaux beffrois, l'un à la porte Notre-Dame, l'autre au-dessus de la Halle; on en rétablit deux que le vent avait abattus en même temps que la toiture de la grosse tour du château.

Thiébaut de Bar, allié de la comtesse de Garennes, espérant surprendre la place, vint cantonner aux environs de Boucq et de Sorcy. Informée de ces mouvements, Yolande s'établit à Foug le 31 octobre avec toutes ses troupes et y demeura jusqu'au 19 novembre. Pendant ce séjour, elle reçut la visite des seigneurs de Hangest et de Noyers. Ils venaient au nom du roi Jean le Bon, sinon lui offrir sa médiation, du moins conférer avec elle sur son différend avec Thiébaut. Jean d'Arrentières fit prendre pour eux en l'hôtel du revendeur Jehan, fromages, œufs, ails et oignons.

La confusion était si grande qu'on ne savait à qui obéir. On en trouve la preuve dans la démarche faite à Toul le 7 mars 1353 par le clerc-juré de la prévôté dans le but d'obtenir des magistrats toulois l'élargissement de deux habitants de Foug. Ils avaient été arrêtés en représailles d'un rapt de bestiaux commis au préjudice d'un bourgeois de Toul par les garnisons de Foug et Sorcy. Ce délégué

(1) Elle fit frapper des monnaies à son nom : le prévôt de Foug lui cherche un monnayeur (cf. cpt. 1352-54 : 5 s. : messager envoyé à Saint-Mihiel au monnayeur; 5 s. message à Nancy (mercredi ap. Trinité 1354) à Jean le monnoier par M. Humbert de Bulgneville); 25 s. le prévôt, Henrion fortier, Henrion fils de Demengeote, Vauthier Li Taxe sergent vont à Toul « pour Willaume lou monnoiers appanre novelle comment on lou pourrait avoir, si comme Mᵉ la comtesse avait commandé de bouche au prévot (lundi avant l'Ascension) »; 24 s. (jeudi, ap. divis. des apôtres), les mêmes retournent à Toul « pour appanre novelle et savoir comment on pourrait avoir Willaume lou monnoiers ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du prévôt devait solliciter « un répit jusqu'à ce qu'on sût qui gouvernerait le comté de Bar ». Les juges de Toul n'ayant pas accueilli cette prière, le clerc demanda, le 25 juin, « que les prisonniers fussent recrus jusqu'à ce qu'on sût du gouvernement de la comté » (qu'on délivrât une reconnaissance de leur arrestation et détention). Mis en liberté provisoire, ils durent, le 18 novembre, retourner en prison. Le forestier, qui les y conduisait, sollicita un nouveau répit jusqu'à Noël « afin qu'on pût savoir qui gouvernerait ».

Les vendanges de 1352 et de 1353 furent excellentes, les rentes en vin qui, dans les années stériles se payaient en argent, le furent en nature et produisirent ces deux années 267 muids 1/2 de vin recueillis par le prévôt au moment de la récolte (1).

Celle-ci était à peine terminée que survinrent de nouvelles hostilités : Broquard (Burkart) de Fénétrange (régent de Lorraine) et les Allemands de Wièri de Fristorf s'étant emparés de Conflans se répandent dans le Barrois. Respectant les murs de Foug dont la garnison avait été renforcée, ils en dévastent les environs, en particulier Pagny-sur-Meuse où Erard du Châtelet d'Autigny commit de si terribles excès que la population le déserta plus d'un an.

L'émancipation du comte et la reprise du pouvoir par la comtesse Yolande mirent à peu près fin aux désordres intérieurs (1354), et on put faire une expédition contre Conflans où le prévôt de Foug conduisit ses fiévés et hommes d'armes (2). La prise de Conflans ne découragea pas Broquard et pour mettre fin à ses ravages, Yolande et son nouvel époux, Philippe de Navarre, songèrent à traiter avec lui. Auparavant ils voulurent consulter le pays ; se trouvant à Foug, ils y convoquèrent le 15 novembre tous les prévôts du Barrois avec 4 notables de chaque

(1) « On voit par plusieurs quittances du XIVe siècle que les chanoinesses d'Épinal avaient droit de prendre annuellement au temps de la vendange, 3 muids de vin à Foug » (Lepage).

(2) En son absence, ce fut le clerc-juré qui assista aux jours de Saint-Mihiel, le 5 mai.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonne ville de leur ressort [1] afin d'avoir leur avis; mais on renonça à traiter. Pendant leur séjour, le prince et la comtesse souscrivirent, pour le service du comté nouvellement érigé en duché, une obligation de 2.000 florins d'or au profit d'un gentilhomme messin, Guillaume le Hongre. Cette participation de « l'étranger » Philippe à l'administration mécontenta la famille de Robert, et le 16 mars 1355, Henri de Bar fut nommé gouverneur ducal dans une réunion des États tenue à Bar. Le prévôt de Foug qui s'y était rendu le dimanche 15 « pour aider à concilier du gouvernement » n'en revint que le mardi.

En punition d'un vol de vivres sur les terres de Saint-Gengoult, Bertrand de la Tour, évêque de Toul (ami de Broquard), avait lancé l'interdit sur le Barrois. Le 11 avril les plénipotentiaires de Bar et de Broquard se réunirent à Liverdun en une conférence pour la paix. Accompagné du sergent Willaume, le clerc-juré de Foug y portait 8 fl. écus pour en payer les frais lorsqu'il fut arrêté et dévalisé dans les bois de Liverdun par Ferri de Ludres, Aubert le bâtard, Jean de Laveline et Th. de Lenoncourt. On leur prit aussi « vingt-quatre plaques » leurs frais de route.

Le 16 avril, l'évêque consentit à lever l'interdit : un sergent de Foug est envoyé à Bar, le samedi après « Pasques flories », pour y apporter « par nuit hatement » une lettre « du rappel du sceist que li evesque de Toul avait gestei par la duchiei de Bar », et le prévôt lui verse 6 fr. pour son voyage.

La conférence de Liverdun n'avait pas eu de résultats. Les Lorrains de Broquard recommencèrent à courir le Barrois. Ils ravagèrent les environs de Foug et s'avancèrent vers la mi-juin jusqu'à Pagny-sur-Meuse qui fut de nouveau dévasté. En fin juillet, bien qu'allié de l'évêque, Broquard vint assiéger les bourgeois de Toul dont il réclamait en vain la vouerie pour son duc. Comme les habitants s'étaient mis quelques jours auparavant sous la garde du duc de Bar, Robert se rendit au secours de Toul.

(1) Robert le Poure, prévôt de Gondrecourt, dépensa à Foug avec le sergent Mollart 24 s. et pour ses 2 chevaux 2 écus = 40 s.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Accompagné de sa mère, il s'arrêta le 14 septembre à Foug; les habitants leur firent le plus gracieux accueil et leur offrirent 5 bœufs, 12 moutons, 6 muids et 12 setiers de vin qui furent acceptés. Pendant son séjour au château, Yolande décida une expédition contre Verdun. Le rassemblement eut lieu le 16 septembre à Pagny-sur-Meuse où le prévôt Henrion fit conduire des provisions de viande, pain et vin pour 40 hommes d'armes.

Le siège de Toul fut levé sur la fin d'octobre. Les bourgeois devant un droit de vouerie de 100 livres, Pierre de Sathenay envoyé par Yolande se rendit à Toul pour recevoir cette somme. Il prit en passant le 22 novembre le prévôt de Foug qui avait ordre de l'accompagner pour appuyer sa créance.

Au début de novembre, le prévôt conduisit à Pichaumeix près Saint-Mihiel les fiévés de la prévôté et 200 sergents de pied. Cette nouvelle expédition dura neuf jours.

En décembre, profitant du séjour de l'empereur Charles IV à Metz, le duc se plaignit de ses voisins et lui soumit l'état des dévastations commises dans ses États et en particulier dans la châtellenie de Foug qui avait fort souffert (1).

Le 13 janv. 1357, Yolande et son fils arrivent à Foug et y font eux-mêmes « les prières pour la chevalerie du duc » (levée d'impôts).

En fin juillet, elle eut à Foug une entrevue sans résultat avec le régent de Lorraine. Henri de Bar, mécontent de n'être plus gouverneur ducal (2), ne tarde pas à s'allier avec lui et tous deux font une incursion dans le Bassigny. Yolande s'y rendait; inquiète, elle fait venir de Foug, le 25 novembre, un corps de gens d'armes en cotte de fer, l'ajoute à son escorte et s'arrête à Bourmont. Henri l'y assiège, le 11 décembre. Le prévôt de Foug en est averti le 12 au soir. Pour la secourir, il réunit tous ses élus et ses fiévés et se rend en hâte à Saint-Thiébaut-sous-

(1) Bleinnoul, Saint-Mansuy, Saint-Lou, Gironville, etc. (salaire du clerc-juré qui fit le rapport, 8 sols), transmis à Metz par le sergent Willaume qui y demeura 3 jours (10 s.).

(2) Ses fonctions avaient cessé par suite de la majorité de Robert.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourmont. A cette nouvelle, Henri de Bar lève le siège, rejoint Broquard sous Neufchâteau, d'où avec 500 hommes d'armes et 2.000 sergents, ils partent investir Gondrecourt et Foug. La garnison de cette dernière forteresse, malgré les renforts appelés aussitôt, ne paraissait pas en état de résister longtemps à de pareilles forces. Cette tentative des alliés n'eut cependant pas de résultat. Les deux places restèrent au pouvoir du duc. Les hostilités se prolongèrent pendant l'année 1358. Le 23 septembre, le prévôt Henrion et ses gens d'armes se rendirent à Mécrin pour le siège de Sampigny. Le duc Robert y arriva le 7 octobre et envoya quelques jours après, le prévôt de Foug et Gérard de Boucq à Saint-Mihiel pour ramener la comtesse « en l'osth ». Celle-ci, irritée de la résistance des assiégés voulut incendier la place. Par deux fois, sur son ordre, le prévôt de Foug s'en fut à Toul querir un maître pour « jetter feu » dans Sampigny qui se rendit le 26 octobre.

Ces luttes se terminèrent en juin 1359, mais la paix ne fut pas de longue durée. Les Anglais et les Navarrais approchaient du Barrois et l'envahirent vers la mi-octobre. A l'appel du duc, les prévôts conduisirent leurs troupes vers Mécrin où la concentration devait avoir lieu le 21. A peine en marche, le prévôt de Foug reçut contre-ordre et ses troupes regagnèrent leurs foyers ; les Anglais consentaient à quitter le duché, moyennant le paiement d'une forte rançon qui fut levée sur toute sa population. Cet impôt était une misère nouvelle s'ajoutant à celles déjà si nombreuses de la prévôté de Foug dont le quart des habitants fut enlevé par les guerres et les maladies pestilentielles, et où pendant deux années les récoltes manquèrent : En 1358, par suite des chaleurs d'un été torride, la vendange avait été presque nulle et, pour comble, l'hiver fut long et terrible ; en 1359, les gelées de printemps amenèrent une rareté de vins telle qu'il fallut acquitter en argent les rentes ordinairement payées en nature.

On était peu confiant dans la parole des Anglais, et on sentait leur retour prochain. Arnoult d'Ourches, nommé en février 1360 capitaine de Foug, y fit hâter les travaux ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous se mirent à l'œuvre et malgré le temps détestable, en six semaines, on mit la forteresse en état. Le grand fossé sous la ville fut inondé et deux autres réparés; une palissade fut remplacée, 21 beffrois nouveaux furent construits, deux anciens redressés. Sur les hautes murailles complètement restaurées se tinrent jour et nuit des guetteurs qui bientôt signalèrent l'approche de l'ennemi. Venant de Champagne et de Bourgogne, les Anglais avaient pénétré dans le Barrois. La garnison en fit prisonniers plusieurs; l'un d'eux, Olivier, paya 110 florins de rançon, sept autres furent conduits à Bar avec leurs chevaux et harnais sous l'escorte de deux sergents et de deux valets.

Peu après le prévôt reçut l'ordre de se rendre à Bar avec le plus d'hommes de guerre possible. Il n'en eut pas le temps et prit part au combat livré le 15 aux Anglais aux environs de Sorcy et de Void.

Après le traité de Brétigny (8 mai 1360), les Routiers licenciés revinrent en plus grand nombre. La sécurité n'existait plus : nul n'osait sortir isolé. Ainsi, le lundi avant la Notre-Dame (mars 1361), Jeannin, mayeur de la seigneurie de retenue de Sorcy, allant à Foug rendre ses comptes au prévôt, rencontra dans le val de Dommartin-aux-Fours, la garnison anglaise de Vaucouleurs qui lui prit ses habits et 6 sols, contribution de ses administrés.

A ces misères s'ajoutèrent celles de la gelée, la rareté des vins s'accrut de plus en plus. Foug, Savonnières et Trondes n'en produisirent pas et il n'y eut rien à « treuiller » (pressurer) (1).

Les Routiers connaissaient désormais le chemin du Barrois et reviendront souvent. Pour les en empêcher, Robert s'allie, dès le 25 mars 1361, à ses puissants voisins, ducs de Lorraine et de Luxembourg, Évêque de Metz et 35 grands seigneurs de ces Marches (2). Il y eut des fêtes à cette

(1) Aussi Gérard de Boucq se défait en faveur de Warnaire du Chastel de sa rente en vin sur Foug (15 m.) « et XIII livres pour 26 muids de vin de ladite rente pour la somme de VIII^{xx}I florins ». (Il en tenait en fief de Thiébaut II, 4 charrées).

(2) Cette ligue formidable dura jusqu'au lendemain de Pâques 1363.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

occasion : les habitants de Foug donnèrent 10 pièces de bétail que le prévôt fit conduire à Bar.

Lors d'une expédition entreprise en Allemagne par le duc, le prévôt Henrion et quelques gentilshommes accompagnèrent (1) le bailli de Saint-Mihiel, Jean Rollant, qui en avait la direction. Ils en revinrent bientôt pour participer au siège de Tantonville entrepris par le comte de Vaudémont. Un corps de ces troupes, sous les ordres de Gérard de Boucq, se forma à Pagny-sur-Meuse; Henrion et ses hommes s'y rendirent le 17 septembre pour le départ de Tantonville qui fut pris le 23.

En vertu de ses droits sur les faubourgs de Toul, le duc avait recommandé comme abbé de St-Mansuy Jean de Gondrecourt et chargé le prévôt de Foug de le soutenir. Les moines répondirent qu'ils feraient comme il plairait au duc. Le 17 novembre, Henrion et son frère Simon de Foug. chapelain de la comtesse Yolande et doyen de Bar, assistèrent à cette élection.

Moins troublés dans leurs travaux, les vignerons purent cette année s'occuper de leurs ceps et la récolte racheta en partie celle des années passées.

1362 fut relativement calme. Cependant en février, Henri V de Vaudémont fait arrêter et conduire à Vaucouleurs un mayeur du duché et refuse de le lâcher sous prétexte que les loups l'ont mangé. Henrion de Foug reçoit l'ordre de se livrer à des représailles. Comme il était alors malade à Bar, ses suppléants avec plusieurs fiévés et 80 sergents de pied courent aussitôt sur Rigny et Sauvoy. Mais ils ne parvinrent à capturer que quelques habitants et un petit nombre de têtes de bétail qu'ils emmenèrent à Foug.

De nouveau, les Routiers bretons s'approchèrent de la forteresse. Par trois fois en juin, le duc mit ses troupes en mouvement pour « contrestrer contre les Compagnies » : ce n'étaient que les escarmouches du début. Le 29 juin, le duc et ses troupes traversent en hâte Foug. Quelques

(1) La capitainerie de Foug était alors exercée par Huart de Beaufremont qui la conserva jusqu'en 1363.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heures après, ses alliés, le comte de Salm et Jean son frère, y passent à leur tour : La Mothe avait été prise le 27 par le sire de Blâmont. Le prévôt, à qui l'ordre en avait été donné, les accompagna jusqu'à Gondrecourt où ils rejoignirent le duc.

En août, le prévôt se rend à Sorcy en grande compagnie informer « à l'occasion de coups, blessures et molestements dont les soudarts de Bar et les gens de Milet de Nayves étaient les auteurs envers Vauthier Loiseleur ».

Nouvelle expédition vers l'époque de la foire à Toul. Le prévôt reçoit par Jeoffroy d'Ornes « porteur de lettres du duc l'invitant à croire son messager » l'ordre de réunir ses gens d'armes et « d'aller aider à lever le siège de Kennières (Cumières) ». Il partit à la tête d'une troupe forte de 22 chevaux ; son absence dura quatre jours.

Bientôt, on apprit l'arrivée dans le Barrois des Routiers du terrible archiprêtre Arnaud de Cervole. Le duc aussitôt prit ses dispositions pour lui résister. Foug reçut de nouvelles troupes et la population n'eut plus dès lors de sécurité que derrière ses remparts. Dans les premiers jours de janvier 1363, après avoir poursuivi jusqu'à Void des aventuriers bretons, Buscion, chambellan de Robert et son page Antoine, obligés de se replier, arrivent à Foug et se réfugient dans la Fermeté nouvellement réparée et augmentée d'une barre devant la porte Notre-Dame « par devers Toul ». De février à octobre, le comte de Vaudémont et ses alliés les Routiers (16.000 hommes de toutes nations) se répandent dans la région et la désolent (1). Pour s'en débarrasser, le duc verse à l'archiprêtre une somme de 20.000 florins.

Ils revinrent en novembre 1364 et Foug fut menacé d'une surprise, évitée grâce au bailli du Bassigny qui put prévenir Henrion le 29 décembre « que le comte de Blâmont et les Bretons voulaient embler cette forteresse ». On les vit de nouveau en 1365 ; cette fois, ce fut le prévôt de Foug qui avertit, le 7 avril, la ville de Bourmont de leurs desseins sur elle.

(1) Jean de Commercy allié aux troupes de France les bat.



Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'archiprêtre dévaste encore une fois le Barrois en mai 1366. Le comte de Linange l'attaque à son tour en novembre puis en janvier 1367 : le prévôt de Foug fut prévenu de ces mouvements par son collègue de Gondrecourt.

Le 7 août, une conférence s'ouvrit à Foug à la suite d'une rupture entre le duc Jean de Lorraine et Guy de Luxembourg, comte de Ligny, lors du siège de Deuilly. Leur allié Robert s'interposa et l'on convint de s'en rapporter à l'arbitrage du roi de France. Guy revendiquait quelques prisonniers, une indemnité de guerre et une réparation des dégâts commis dans son comté par des seigneurs lorrains. Jean, de son côté, se plaignait des vengeances que Guy avait commencé d'exercer.

Le 25 février 1367, Blénod-les-Toul, terre d'Évêché, fut mise, par lettres patentes de son évêque Jean, sous la garde du duc et de fait sous celle du prévôt de Foug. « Nous, Jehans, par la grâce de Deu, éleus et confirmeus de Toul, faisons savoir à tous que comme haulz et puissans prince nostres cheirs et bien ameis li dus de Bar et marquis dou Pont ait pris et retenu en sa salve garde et protection à sa vie tant soulement nostre ville de Blénou, tous les habitans d'icelle homes, fames, lou enfants paierait au prevost de Fou, qui est ou qui seroit, ou à son commandement, en ladite ville de Blénou, à la feste Saint-Martin d'hyver, 12 sols de petits tournois ».

En 1368, Foug fut mêlé aux querelles entre Barrois et Messins : Robert, tombé dans une embuscade à Ligny, le 4 avril, était leur prisonnier. Jean de Lorraine, voulant le faire mettre en liberté, se rendit caution d'une rançon de 60.000 florins : pour sûreté, le duc Robert lui engageait, entre autres, la ville et le château de Foug.

Le comte de Linange guerroie de nouveau contre le duché en 1370 et s'allie aux Toulois qui lui ouvrent leurs portes. Le 27 janvier, Gérard de Gombervaux venant de Gondrecourt arrive à Foug où il devait se rencontrer avec le sire de Pierrefort. Mais le comte avait eu connaissance de ce projet. Craignant d'être attaqué par des forces supérieures, Gérard se retire. L'alliance du comte et des Toulois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déplut fort à Marie de France, femme de Robert. Elle fit surveiller ces derniers par des espions. Aussi le 19 avril, Jean d'Arrentières, capitaine de Gondrecourt, envoie à Foug un messager « pour savoir nouvelles des ennemis logés à Toul ». Dès sa sortie de captivité, le duc de Bar assiège cette ville avec son prévôt de Foug et celui de Gondrecourt. Toul était encore investi le 19, mais le siège n'eut pas de résultat. Les bourgeois continuèrent longtemps après leurs courses dans la région et, en février 1371, brûlèrent Pagny-sur-Meuse après l'avoir dévasté.

Par suite de cette guerre, les murailles de la Fermeté avaient subi des dommages considérables. Le 15 mai 1374, le duc adresse au prévôt des lettres lui enjoignant de les réparer. Il prescrit en fin août une réunion de gens de guerre à Foug, mais des circonstances inconnues motivèrent la révocation de ses ordres et l'expédition projetée ne reçut qu'un commencement d'exécution. Le sénéchal de La Mothe reçut contre-ordre à son arrivée à Pagny-sur-Meuse, cinq jours après son départ.

En juillet 1375, arrivée des Routiers bretons, plus de 4.000 lances. Le 14, le prévôt reçut de la duchesse l'ordre d'aviser « le pays pour des Routes qui venaient de France en Loherraine à la requête du duc ». Foug reçut une garnison sous le commandement de Liébault de Baudricourt qui fit exécuter d'importants ouvrages dans les fortifications. Cette invasion dura de la moisson à la Saint-Remy (1). Ils revinrent en janvier 1376 et jusqu'en mars, dévastèrent les environs de Foug, dont le ban et ceux de Pagny-sur-Meuse, Passey et Choloy souffrirent tellement que le Domaine y perdit plus de la moitié de ses revenus. A Pagny, les héritages étaient « demeurez tresche, fratis à labourer », les habitants l'ayant déserté « par pouretey ». A Choloy et au Val de Passey, ce déficit fut causé par « les mortalités et les guerres ».

A la suite d'une entreprise des habitants de Foug contre

(1) Des messagers furent envoyés de Saint-Mihiel pour faire armer les bourgeois.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la ville de Toul, en septembre, le duc Robert, Philibert de Beaufremont, Gérard de Gombervaux, Pierre de Montcel, « à route d'environ 60 chevaux » gîtèrent à Condé-sur-Moselle, du 24 au 29, « en journant contre le duc de Lorraine sur l'entreprise de ceux de Foug contre ceux de Toul » (1).

La Fermeté avait subi de rudes attaques pendant les années précédentes; le duc prescrivit, le 13 janvier 1377, la reconstruction de l'une des portes de la ville, ouvrage qui fut exécuté au printemps.

La garde de la foire de Saint-Mansuy nécessita des précautions extraordinaires. Le mandement ducal n'en donne pas les causes, il prescrit à Jean de Nancy de se faire accompagner « pour cette foiz » par 4 lances et tous ses sergents. On ne sait si la nécessité d'ajouter des troupes à cheval à l'escorte du prévôt résultait des dangers qui le menaçaient ou si ce fut une mesure de sûreté en prévision de troubles et de bagarres. La question agitée l'année précédente dans la conférence de Condé donne à penser que la précaution prise avait pour but la sécurité du prévôt.

Peu après Thiébaut de Neufchâtel fit saisir et emmener à Bainville-sur-Moselle, en garantie d'une créance ducale, un forestier de Foug. Une saisie fut aussitôt opérée, le 18 décembre, par le prévôt sur les terres de Bainville et Fontenoy (Bourgogne).

Dans les derniers jours de décembre et jusqu'en août 1378, Robert eut des démêlés avec l'évêque de Toul et le fit citer devant le métropolitain de Trèves. L'évêque lance l'interdit sur Foug. Le compte 1377-78 rappelle l'envoi, à cette occasion, d'un messager au conseil de l'évêque à Liverdun (23 juillet 1378).

Henri et Pierre de Bar s'étaient saisis de quelques vassaux du duc et ne tenaient aucun compte de ses réclamations. Le 25 juillet, il ordonna des représailles et des troupes de Foug coururent sur Gironville ravager les terres des deux châtelains.

(1) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 4818. Compte de Huyn Boizat, châtelain de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En août, il charge le prévot de Foug de réclamer du seigneur de Ruppes, Huart de Beaufremont, le dénombrement de sa châtellenie et l'accomplissement de ses autres devoirs de vassal (1). Jean de Nancy devait se faire accompagner d'une troupe suffisante pour, au besoin, l'appuyer et s'emparer du château en cas de refus. Il en commença le siège en septembre et reçut bientôt des renforts, vivres et artillerie. Robert y vint lui-même, au début de novembre. Le château se rendit peu après : une amende fut infligée à un sujet de la prévôté « en raison d'un délit qu'il avait commis quand la forteresse fut prise ».

Cette année, la prévôté contribua pour 1.407 fr. 50 au rachat de Longwy engagé au duc de Luxembourg. Elle fut imposée de 200 francs, dès le début de 1379, « pour le fait de la guerre » de Robert, entraîné dans un différend divisant l'évêque de Metz et le duc de Lorraine. Le 17 novembre, Foug obtint décharge de 40 francs (2), mais fut appelé à fournir « 8 grosses bêtes, 17 chastrons berbis et 61 gélines prises sur les prud'hommes de la prévôté ».

Jean de Nancy avait été chargé de poursuivre Pierre de Bar qui avait ravagé les terres de l'abbaye de Gorze dont le duc était le voué. Un emprunt fut levé pour les frais de cette guerre : un gentilhomme Beaudoin de la Tour, porteur de 1.000 francs, empruntés à Toul, passe le 6 avril à Foug où il reçoit une forte escorte d'écuyers et sergents à cheval pour l'accompagner jusqu'à Bar. Le prévôt lui

(1) « De par le duc de Bar au prévôt de Foug. Nous vous envoyons nos lettres de commission sur la requête et exploit que nous voulons par vous être faite à Huart de Ruppes, afin que du fief et châtel de Ruppes qu'il tient de nous, jurable et rendable, nous baille son dénombrement et nous fasse obéissance... Si vous mandons que nos dites lettres mettez à exécution et menez avec vous des compagnons... et si ledit Huart ou ceux qui pour lui seront audit chastel, en sont refusant, ne vous rendent ladite forteresse, mais si vous y pouvez entrer, et vous voyez que vous soyez plus fort dedans que eux... ». L'original a servi à couvrir le compte de Jean de Nancy (1389-93). Il manque des mots tachés de pourriture.

(2) Il écrit au prévôt : « Sy levez et faites lever hatement lesdits VIIIxx francs, sans aucun deffaut. Dieu vous gart ». (200 — 40 = 160).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

versa 774 francs, dont 360 pour Foug qui reçut peu après une garnison destinée à le défendre contre Pierre de Bar. En fin juillet, on lui reprend Charny. Robert donne, à cette occasion, des ordres pour lever une aide sur Foug (19 juillet). En septembre, Bouconville et Sampigny sont à leur tour assiégés, et on doit effectuer « une recette de 21 l. 12 s. (12 fr.). que cilz (les habitants) de Foug et de la prévoté payeront pour et à cause de la bastie (bastille) devant Sampigney ». (Compte 1380-84).

Cette guerre acharnée, meurtrière, était désastreuse pour les particuliers. Un nommé Warry de Toul s'étant rendu à Bouconville pour y acheter des porcs, fut surpris par des habitants de Jouy, vassaux de Robert; arrêté et dépouillé, il dut payer au prévôt 9 l. 12 s. de rançon; un habitant de Bagneux fut de même taxé à 6 et 14 francs pour ses chevaux. La prévôté souffrit fort de ces luttes intestines. La population de ses villages diminua sensiblement et avec elle le produit de l'assise. (A Jouy, il ne fut que de 301 sols).

La mort de Pierre de Bar ramena un peu de tranquillité pendant le premier semestre de 1381. Mais vers le milieu de l'été, les ducs de Juliers, de Brabant et différents seigneurs allemands envahirent le duché. La prévôté de Foug avait subi une attaque de la garnison d'Apremont appartenant au duc de Brabant. Par représailles Jean de Nancy conduisit contre cette place une expédition qui échoua, les habitants ayant été prévenus (1).

En novembre, les hostilités devinrent plus sérieuses. Robert fut obligé de renforcer ses garnisons et de faire appel à ses féaux (entre autres le seigneur de Beaufremont et ses compagnons), pour marcher contre les Allemands dont les incursions cessèrent à l'entrée de l'hiver. On en profita pour faire exécuter des travaux urgents au donjon par le maître-maçon Jacquemin de Vaucouleurs.

(1) « 16 d. 1 gr. pour lettres portées à Pulligney, au petit Perrin celui diemange (dimanche après la Sainte-Croix) et fuit cilz mandement fait pour courre en la terre d'Apremont, mais le prévot ne put faire son fait quart cilz d'Apremont furent avisey ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prévôt Jean de Nancy, appelé à continuer ses fonctions à Gondrecourt (1), fut remplacé à Foug par Alexandre de Hannoncourt qui assista en fin mai à la conférence de Commercy réglant, entre le duc et l'évêque de Toul, un incident intéressant partiellement la prévôté.

Peu après, l'évêché ayant été attaqué par les troupes de Wenceslas de Luxembourg, le duc en conçut des craintes assez vives et prescrivit aux garnisons et populations voisines, Foug en particulier, de se tenir sur leurs gardes. Il fit cette année de nombreux séjours à Foug qui dut contribuer au paiement d'une de ses obligations et verser 200 l. pour « aider à parfaire certain paiement de Metz ». Comme la récolte en vins avait été défavorable, les sujets de la prévôté trouvèrent l'obligation un peu lourde. Un orage avait, en effet, ravagé les bans de Foug, Savonnières, Lay et Laneuveville. Aussi, Robert les autorisa, le 23 septembre, à effectuer en argent le paiement des rentes en vin les taxant à 10 sols par muids (taux usité vis-à-vis des fiévés jouissant à Foug de semblables rentes). Il se déclare prêt à agir de même pour Choloy, Pagny et Domgermain et invite le clerc-juré Brinel, receveur, à l'informer de la quantité de vins recueillie. Le village de Choloy, dépeuplé et ruiné en 1376, n'avait pu se relever et ne fournissait plus au Domaine que 12 muids au lieu de 21 muids 61 setiers levés auparavant. Les héritages étaient « demores treif, fretis à labourer, pour mortalitey, werres (guerres), et pouretey des gens, et ne truwe-on qui les prengre, car en ladite ville soloit bien avoir Cx conduits (ménages) et à présent (1375-85) ne niat que 17 ou 18 conduits ».

Dans le premier semestre de 1383, le comte de Deux-Ponts, héritier de Pierre de Bar, et de nombreux seigneurs allemands avaient envahi le Barrois. Dans la nuit du 20 août, le prévôt de Pont-à-Mousson prévient celui de

(1) Où il fut bientôt remplacé par Poiresson de Dehorville (1382). Il continua à servir en Flandre et en Allemagne (1383). Souvent prisonnier pendant sa longue carrière, il le fut des Toulois. Pour l'indemniser de sa rançon et de ses pertes : chevaux, harnais, etc., Robert abandonna toute réclamation pour sa peu régulière gestion (transaction du 25 mars 1384).


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Foug de leur marche sur le Bassigny et le prie d'en avertir les populations. Il avait déjà été avisé, le 30 mars précédent, d'une semblable tentative, non suivie d'effet, d'Olry de Fénétrange, créancier du duc. La guerre avec Deux-Ponts se prolongea jusqu'en 1384. Robert se tenait sur la défensive et entretenait des soldats dans ses forteresses. Bouconville fut occupé le 22 avril : « le prévôt de Foug y conduisit des vivres pour les gens d'armes assemblés devant cette place ». Il remboursa la même année 350 livres empruntées aux Lombards de Toul pour le duc par les habitants de Foug.

Le 18 avril 1385, Robert venant de Gondrecourt, fait séjour à Foug. Cette année et les suivantes furent marquées par le retour périodique des Allemands.

Jean de Nancy, appelé de nouveau, le 15 novembre 1389, aux fonctions de prévôt-receveur en remplacement d'Alexandre de Hannoncourt, réunit à ses titres celui de châtelain porté jusque-là par Aubertin d'Ourches. Sur la fin de l'année, il fait incarcérer à Foug quatre compagnons et varlets de Henri de Cey. Le 3 janvier 1390, Robert l'approuve, prescrit une enquête sur cette mesure, défend de relâcher sans avis de lui et ordonne d'emprisonner tous ceux qui seraient en pareil cas. Pierre de Cey sollicite leur délivrance et prend l'engagement de ne point exercer de représailles. Le 13, Robert les fait élargir sans rançon, mais sous prestation du même serment devant le prévôt.

Vers la mi-avril, pour subvenir aux frais du voyage de son fils appelé à servir la France, Robert emprunte 250 francs aux Lombards toulois, par les soins de Jean de Nancy et de Me Oethin qui lui remettent la somme le 18. Une statuette d'argent donnée en gage fut, peu après, rendue par les Lombards, moyennant une somme de 105 francs, payée par le prévôt. Il versa également 27 l. 2 s. pour les frais d'une conférence tenue à Toul entre les représentants de Robert et ceux de l'évêque de Metz (25 novembre-4 décembre). Les vignes furent encore une fois d'un si maigre rapport que les habitants soldèrent en argent les rentes en vin. Choloy et le val de Passey obtinrent même faveur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La ville de Toul s'étant, le 24 janvier 1391, placée sous la protection de Robert, Thomas d'Apremont, Liébault de Baudricourt et autres gentilshommes passent à Foug, allant apposer sur les gardes le grand scel ducal avec le prévôt.

Au nombre des dépenses faites cette année, il en est une de 30 gros payée pour un voyage du prévôt à Saint-Mihiel où il conduisit « ceux de Sorcy pour les dommages que Amé de Saarbrück, seigneur de Commercy, leur avait causés » pendant sa guerre contre Jeoffroy de Sorcy.

Le 3 juin, Robert est à Foug, de retour d'un voyage en France. Il est bientôt obligé de réprimer les désordres causés dans le Barrois par le bâtard de Haraucourt et l'abbé de Gorze, Ferry de Lenoncourt, son frère. Vers la même époque, les Bourguignons avaient attaqué Lamarche et un de leurs corps était cantonné à Pugneroy. Le 8 octobre, le prévôt de Foug, chargé par Robert de se renseigner sur les mouvements de cette troupe, fut fait prisonnier par les domestiques et servants de Lenoncourt. Le duc chargea le prévôt de Bouconville, Addenet du Pont, de se livrer à des représailles.

Cette année, les tours et bâtiments du château furent réparés; le sire de Bauffremont, le bailli de Bar Renault, Mes Jean de Void et Clarin en visitèrent et reçurent les ouvrages. La récolte des vignes fut plus productive qu'en 1390. La paix dans laquelle Robert maintenait le Barrois depuis quelques années inspirait à ses voisins une telle confiance que Simon et Amé de Saarbrück lui confièrent (1392) la garde de Ville-Issey, Laneuveville près Vaulx, Vaulx-la-Grande, Méligny-le-Grand, Chonville, Saint-Aubin et Saulx, communautés commerciennes. Les prévôts de Foug et de Saint-Mihiel s'en partagèrent la garde. Les habitants étaient tenus de conduire à leurs frais aux greniers des deux prévôtés la redevance en avoine due pour leur garde (3 bichets, veuves 1 bichet et 1/2).

Le 15 mars, le prévôt se trouvait à Pont-à-Mousson, où il se rendait pour « la prise que on voult faire du chastel de Conflans-en-Jarnisy ». Le duc le charge de négocier un emprunt de 2.000 traits avec les Toulois. Jean se rendit à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toul le 18 août, les conduisit à Pont et les remit au bailli de Saint-Mihiel allant assiéger Millemberg (25 août).

Valeran de Ligny, ayant réclamé sans succès au roi de Bohême le remboursement d'une somme considérable que son père lui avait prêtée, se jette avec 2.000 hommes dans le Luxembourg. Robert prend des mesures pour la sûreté de son duché. Le bailli de Saint-Mihiel et le prévôt de Foug se rendent devant Étain où ils stationnent 4 jours « pour garder le paiis des Franssois que li sires de Ligney y amenoit sur la duchié de Luxembourt » (entre le 21 juillet et le 14 septembre).

En fin octobre, un mouvement de troupes se produisit dans les environs de Longwy, à Leize, où le duc réunit des forces pour les opposer à une bande de malveillants qui, intimidés, se retirèrent. Le prévôt fit partie de l'expédition avec un corps de troupe fort de 30 chevaux, composé de gens d'armes et de fiévés de la prévôté, de plusieurs « compagnons et bourgeois de Toul ».

Le prévôt fit un nouveau voyage à Toul, le 18 décembre, où le duc l'envoya « pour penre respit aux Lombards de 45 francs » que le prince leur devait « de courtoisie » (intérêts).

On construisit vers ce temps, dans le château de Foug, deux chambres neuves dont l'une faisait face à la tour des Allemands. Le travail fut exécuté par un charpentier auquel on l'avait adjugé au rabais et qui se chargea, en même temps, de la réparation de deux des tours. On ajusta aux fenêtres deux verrières de 22 pieds, fournies par le verrier de Toul, Virion. Au nombre des ouvrages payés par le prévôt, on remarque la façon d'une corde pour le puits et d'une autre pour descendre les prisonniers au fond de la tour des Prisons.

Le 18 février 1393, Jean de Nancy verse à Simonin de Neufchatel, de Toul, une somme de 80 francs pour retirer des Lombards une image d'argent engagée par le duc, lors de l'extinction d'une dette contractée vis-à-vis de Gérard Hannequin, maître de la monnaie à Metz.

Peu après, le prévôt sévit contre Jean de Bralcome,


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meurtrier de Jean de Gombervaux, et lui reprit un fief en vin qu'il tenait à Foug du chef de demoiselle Manjart, sa femme.

Le 1er mars, Aubertin d'Ourches remplace comme prévôt de Foug Jean de Nancy, qui néanmoins conserve la capitainerie de la place.

A l'occasion du mariage de Bonne de Bar (1) fille de Robert et de Valeran de Luxembourg, comte de Ligny, de grandes fêtes furent célébrées à Saint-Mihiel. Jean de Nancy envoie le 8 mai 1393, deux queues de vin blanc « pour la pourvéance de la feste de la nosse ».

A la Pentecôte, le prévôt Aubertin d'Ourches succéda définitivement au capitaine Jean de Nancy et prit part, avec quelques hommes toulois, à l'expédition de Bassompierre, dirigée par le duc qu'il rejoignit à Saint-Mihiel.

Robert demeura, en février 1394, plusieurs jours à Foug où il renouvela, le 28, son alliance de 1390 avec Toul.

Le 21 mai, le prévôt cautionna une partie de la somme de 1.190 francs empruntée pour pourvoir aux frais de voyage en Pouille du marquis du Pont, fils aîné du duc.

En 1401, la session des Grands jours (où le duc rendait en personne la justice) qui devait avoir lieu au printemps fut reportée au 15 octobre : le prévôt reçut, le 21 avril, une lettre l'en avertissant.

Le marquis du Pont Édouard (2), malgré les traités signés précédemment avec Toul, lui avait déclaré la guerre. Il assiégea cette ville au printemps de 1402, en compagnie du duc de Lorraine Charles II et de Ferry de Vaudémont, parce qu'elle refusait de reconnaître le nouvel empereur d'Allemagne, beau-père du duc Charles et

(1) Il avait été question de la marier avec Ferry de Vaudémont, fils du duc de Lorraine et le prévôt avait dépensé 6 gros et demi « pour lettres du duc de Bar portées (août 1391) à demoisous Ferry de Lorraine et la réponse portée au duc de Bar » pendant les négociations précédant la rupture.

(2) A qui son père fatigué avait confié le gouvernement du Barrois (20 mars).


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'acquitter les droits de vouerie dus aux deux princes. Toul se rendit en juin après un siège de deux mois. Édouard qui avait installé son camp sur les hauteurs de Saint-Epvre, habitait alors le château de Foug et de là faisait appel à ses sujets et aidants. Amé de Saarbrück, damoiseau de Commercy, lui procura de l'argent et des vivres et lui envoya 80 francs et 80 muids d'avoine [1]. Cette guerre se poursuivait parallèlement avec celle d'Allemagne, allumée depuis longtemps. Le siège de Doudelange accrut les charges du pays et en décembre, diverses aides furent levées. Pagny-sur-Meuse, taxé à 10 écus, obtint décharge en considération des pertes subies par suite d'une incursion de 300 cavaliers allemands et lorrains de Liébault Lebesgue, de Jean et Milet d'Autrey (incendie de Sorcy, Saint-Martin) [2]. Robert ordonna des représailles, le 28 juillet. Les prévôts de Gondrecourt et de Foug se réunirent dans ce but à Broussey et les pillards furent dispersés entre Toul et Liverdun.

Le 21 novembre 1406, moyennant 1500 l. et 50 francs d'or, le duc et la cité de Toul renouvellent au sujet de Foug leurs entrecours par lesquels les habitants de ces deux villes pouvaient sans perdre leurs franchises s'établir dans l'une ou dans l'autre [3].

Le grand hiver de 1407 fut des plus rigoureux, la gelée dura 66 jours consécutifs et la plupart des vignes et des arbres fruitiers furent détruits en la contrée. Ce fut la misère pour le paysan. Le 21 mars suivant, après une longue maladie, s'éteignit le duc Robert. Le marquis de Pont-à-Mousson lui succède sous le nom d'Édouard III.

(1) Roger de Gilles, vassal du damoiseau, dépensa à son passage à Foug : 4 gros pour 2 poules, à la demoiselle 1 gr., au queux (cuisinier) 3 gr., au clerc qui avait fait les lits, 1 gr.

(2) Le prévôt de Foug se rend à Saint-Mihiel « pour tenir plusieurs journées » en présence du duc (mai 1403).

(3) Un nommé Martin demeurant à Toul y avait été emprisonné comme s'il en était sujet et justiciable, alors que sa femme « avait pris la bourgeoisie de nous duc de Bar pour son mari et pour elle ès-mains de notre prévot de Foug ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

Foug sous Édouard III (1408-1415). Le cardinal de Bar Louis (1415-1430).

La folie du roi Charles VI et la rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans qui se disputaient le pouvoir plongèrent la France dans une épouvantable anarchie. Dès lors la prévôté de Foug reçut fréquemment la visite des Anglo-Bourguignons guerroyant tantôt contre le sire de Baudricourt ou le damoiseau de Commercy, derniers champions du roi de France en la région, tantôt contre les ducs de Bar (1) ou de Lorraine. Elle devint « une sorte d'arène où se heurtaient tous les partis », où se montraient toutes les convoitises et où le brigandage pouvait se donner libre cours.

Au milieu de 1414, soudoyés par Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, ses suivants Charlot de Deuilly, maréchal de Lorraine, Henri et Winchelin de la Tour, Jean de Chauffourt ne craignirent pas d'attaquer la députation du Concile de Constance à l'antipape Benoit XIII. Dans la montée de Lay, les prélats Guillaume de Cantiers, évêque d'Évreux, Gérard du Puy, évêque de Carcassonne, Guillaume de Marle, doyen du chapitre de Senlis et avec eux 80 per-

(1) Édouard détache de Foug en 1414, pour en faire une communauté, Laneuveville, sous le nom de Petite Foug.


Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnes dont Benoit Gratien, docteur en théologie, Jacques de Lespars, docteur en médecine, tombèrent dans un guet-apens. Le chapelain de Géraud du Puy fut tué, les prélats emmenés en captivité au château de Sancy (1).

En 1415, Bar lutte contre Toul, pour une cause futile; pendant un an ils se ravagent réciproquement leurs terres.

En 1416, les gens du damoiseau Robert de Commercy faits prisonniers à la Rochotte sont emmenés au château de Foug et gardés par les archers écossais que le cardinal duc y avait à sa solde (2).

Un grand événement va se produire à Foug : la réunion de la Lorraine et du Barrois, si longtemps rivaux et ennemis. Le contrat de mariage de René et d'Isabelle, ou Traité de Foug, va la réaliser.

Un mot d'histoire du Barrois est ici nécessaire. Le duc de Bar Edouard III, son frère Jean, leur neveu Robert étaient morts à Azincourt (1415). Quatrième fils du duc Robert, le cardinal Louis, évêque de Châlons, restait seul héritier direct de la maison de Bar. Mais ici, les femmes pouvant porter la couronne, Yolande de Bar, sœur du cardinal Louis, épouse de don Juan d'Aragon, réclame le duché disant qu'étant ecclésiastique son frère ne peut régner. En possession du Barrois, le cardinal refuse de céder et promet seulement d'en investir un descendant de sa sœur, dont la fille unique, Yolande, était mariée à Louis II duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile. Leur fils René fut choisi par le cardinal qui demanda pour lui (1418) la main d'Isabelle, fille aînée et héritière du duc de Lorraine. Cette union sourit à Charles II; en réunissant les deux duchés, c'était la fin des interminables guerres qui les avaient épuisés.

Le 20 mars 1419, au château de Foug, les deux ducs arrêtèrent les articles du contrat. Louis s'engageait à déclarer

(1) L'évêque de Toul, Henri de Ville, lance l'interdit (10 juil. 1414) sur son diocèse et y fait cesser le service divin. Sur l'ordre du Roi, le duc de Bar prend les armes. Le duc de Lorraine, les évêques de Toul, Metz, Verdun assiègent avec lui le château de Sancy, délivrent les captifs et punissent les bandits. — Le pays était peu sûr puisque le duc fait venir 60 hommes à cheval de la garnison de Foug pour l'accompagner de Pont-à-Mousson à Loupmont.

(2) Ils recevaient 2 francs de gages mensuels (Arch. Meuse, B. 1316).


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son petit-neveu — âgé de 12 ans — (1) héritier du duché de Bar et du marquisat de Pont-à-Mousson. Il promettait d'exiger de « tous les nobles, feaux, vassaux, hommes subjects et communautés des bonnes villes de tous ses dicts pays », le serment de reconnaître René comme duc de Bar et lui obéir comme à leur « seigneur droicturier ». Charles, de son côté, promit de ses sujets un serment identique. On convint que René se rendrait en Lorraine, au plus tard, à la Pentecôte ; le cardinal lui céderait alors le Barrois ; le duc Charles serait déclaré bail ou gardien de la personne et des États de René ; les fiancailles auraient lieu le même jour et les épousailles le lendemain. Dans ce Traité de Foug fut stipulé aussi qu'après la mort (2) du duc Charles et du cardinal, les deux duchés seraient pour toujours tellement unis et indivisibles qu'ils ne pourraient jamais être séparés sous quelque prétexte que ce soit.

Le 13 août 1419, le cardinal fit donation du Barrois à son petit-neveu, dont il remit, le 24 octobre 1420, la tutelle à Charles II à la suite de démêlés avec La Hire, capitaine de Vitry.

Pendant les trois ans que dura cette tutelle, par suite des bonnes relations entre le duc de Lorraine, tuteur, et le duc de Bourgogne, allié des Anglais, les Routiers ravagèrent un peu moins le Barrois, à l'exception de la châtellenie de Foug. En effet, le cardinal de Bar s'en était réservé l'usufruit (3) et pour affirmer son loyalisme vis-à-vis du roi de France Charles VII (4) dont il était le lieutenant général en cette région, il avait confié la capitainerie de ses places de Sorcy et de Foug, au sire de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt (5). La châtellenie était donc en

(1) Dans le traité, Rêné n'est encore qualifié que de comte de Guise.

(2) Une des clauses du traité de Foug porte cependant qu'il devait remettre à René les villes, prévôtés et châtellenies de Foug, Pierrefort, l'Avant-Garde, Condé-sur-Moselle (Lepage), Briey, Longwy, Saulx, Longuyon, Etaules (Lecoy de la Marche).

(3 et 4) Cf. Siméon Luce : *Jeanne d'Arc à Domremy*.

(5) Il prélevait à ce titre une pension de 100 francs sur la recette de Foug. Compte du prévôt Henrion de Foug, successeur de Jeoffroy de Marchéville (1422).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque sorte une enclave appartenant au parti armagnac au milieu de territoires dévoués à l'idée bourguignonne.

Elle reçut d'abord en 1420 la visite du damoiseau de Commercy venu, contre le duc de Lorraine, au secours des Toulois, dans la guerre dite « des enfants de prêtres » (1). De 1421 à 1423, elle fut, comme celle de Vaucouleurs, dévastée par Amé, Jean, Bernard et Louis du Fay, châtelains de Bazoilles près Neufchâteau. A propos d'une rente, le damoiseau ravage les villages du Barrois avoisinant la Meuse; le duc Charles III lève le siège de Metz et vient tenter un coup de main sur Commercy, après avoir renforcé les garnisons de ses places les plus rapprochées. Le damoiseau appelle à son aide le duc de Bourgogne et le 25 janvier 1423, une conciliation est tentée au château de Foug : les envoyés du duc de Bourgogne et du duc de Lorraine signent la paix; Robert de Saarbrück jure de ne pas servir contre Lorraine et Bar, d'en aider les ducs en toutes occasions, sauf contre le duc de Bourgogne qu'il secourrait de préférence contre tout autre, si ce n'est contre le roi de France, son suzerain. Un dédit de 20.000 écus d'or fut stipulé. Au mois de septembre suivant, le cardinal pour se rendre Robert de Saarbrück favorable lui donna 200 francs de rente en usufruit à prendre sur la recette de Foug.

En avril 1424, les Anglo-Bourguignons s'avancent jusqu'à Méligny d'où ils menacent Foug; le prévôt Henrion envoie le 10, un message à son collègue d'Hattonchâtel pour l'aviser des mouvements de l'ennemi. Il appelle à son aide le compagnon du sire de Vaucou-

(1) Comptes de 1421-22. Le produit d'une aide levée sur la prévôté de Foug est versé entre les mains de Jean Chandy, chapelain et trésorier du duc. — Jacquemin de Balécourt : rente de 8 muids de vin. — Séjour à Foug de Jean de Landrexécourt, bailli de l'évêché de Verdun, de Jacquet de Reims, secrétaire du duc. — Conduite par le sergent de Souilly, Gillet Gossin, de vin de Foug à l'hôtel ducal de Clermont. — Comptes de 1424-25 : Conférence à Foug entre la comtesse de Ligny et Jean d'Aulnoy, bailli de Clermont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs (1), Aubert d'Ourches, qui arrive le jour suivant avec ses hommes. Le lendemain, dimanche, Milet de Naives, Rannier son frère, Jeoffroy dit le moine de Verrières, en tout 29 chevaux, se rendent à Foug et y séjournent jusqu'au lundi après-dîner avant d'aller à la rencontre des Anglo-Bourguignons. Ayant capturé Louis du Fay, ils l'emmènent prisonnier à Foug. Un messager, Jean de Novéant, en porte la nouvelle au duc sur l'ordre du prévôt (2).

Bientôt, le damoiseau de Commercy recommence la série de ses sinistres exploits. En 1427, traversant la châtellenie, il s'en prit à Henri de Ville, évêque de Toul, avec lequel il avait d'anciens démêlés au sujet de la suzeraineté de Commercy. Suivi de 20 hommes, il vint défier les bourgeois de Toul qui l'ayant capturé et bafoué, le rançonnèrent. Pour s'en venger, il s'associe les capitaines La Hire (3), Pierre et d'Estrack et avec 500 routiers essaye de surprendre Toul, pendant que la plupart des habitants vendangeaient au mont Saint-Michel. Plaçant les Allemands d'Estrack à l'Escalade entre Grand'ménil et Écrouves, pour surprendre les bourgeois occupés à leur cueillette, il devait avec ses hommes, déguisés en vendangeurs, s'emparer d'une porte de la ville. Le damoiseau avait envoyé le capitaine Pierre, en vendangeur, reconnaître les portes. Appréhendé, démasqué, condamné, il révèle le secret pour ne pas être noyé dans les fossés. Aussitôt les compagnies d'armes, d'arbalétriers et 800 bourgeois vinrent surprendre Robert à la porte Notre-Dame de Foug. 150 hommes furent tués; le reste ne dut son salut qu'à la fuite ou en se réfu-

(1) Louis de Bar envoie Étienne de Saint-Hillier, son secrétaire et Bertrand, sergent de Varennes, prendre livraison à Foug d'une somme de 350 francs due par Robert de Baudricourt (octobre 1426).

(2) En 1426, Foug était paroisse abonnée et avait lettres de franchise du duc, par conséquent ses habitants étaient de condition libre (Cf. Siméon Luce : *Jeanne d'Arc à Domremy*).

(3) Étienne de Viguolles, dit La Hire, fidèle compagnon de Charles VII.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

giant dans les maisons du bourg dont le capitaine, Robert de Baudricourt, avait fait ouvrir la porte à son ami intime — ou complice — le damoiseau.

La terreur régnait dans la châtellenie. Tous fuyaient devant les bandes armées qui ne cessaient de parcourir le pays. Le prévôt avait défendu aux paysans de se hasarder hors de l'enceinte fortifiée et il condamna, en 1428 (1), Jean Bauldet le Vieux à 20 sous d'amende pour avoir enfreint son ordre : « pource que pieça lui estant garde de la porte de Foug, à certain jour que les habitants ou plusieurs de la dicte ville estoient allés au commandement de Mgr (le Cardinal) au lieu de Sorcey, ledit Bauldet contre la défense à lui faite par Haultchappel, sergent de Foug, commis avec lui à la garde, il alla voir sa charrue aux champs » (2).

Il condamna également un autre habitant, Jean de Metz (ce compagnon du sire de Baudricourt qui escortera Jeanne d'Arc à Chinon), à 60 sols d'amende « pour ce qu'il n'a peu ni sceu monstrer la diligence par luy faicte de relever et poursuyr certaine appelation qu'il a confessé avoir faicte du prévot de Foug » (3).

Les 5 et 6 juin 1428, les hérauts d'armes Morison, roi (héraut) de Champagne et le poursuivant du duc de Bedford passent à Foug et y publient une trêve entre ledit duc et le cardinal Louis. Trêve de peu de durée, car bientôt, l'ancien prévôt d'Étain, Richard Jonville, devenu prévôt de Foug en 1428, attaque les Bourguignons qui voulaient s'emparer d'Ugny (4) et en 1429, repousse les gens d'armes de Gombervaux qui couraient dans les environs de Toul.

A Robert de Baudricourt (5) avait succédé Collenel de

(1) Compte de 1425-28 : achat de moutons pour l'hôtel ducal à Varennes. — Tenue des assises par Guillaume de Dampierre, bailli « par deça la rivière de Meuse », Jehan Toignel, lieutenant, Perrenet Lefèvre, procureur.

(2 et 3) Cf. Siméon Luce : *Jeanne d'Arc à Domremy* (preuves).

(4) Siège de la forteresse de Neufville (1427).

(5) Il donne encore quittance, le 19 février 1429, d'une somme de 49 francs, partie échue de sa pension.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Heymont, comme capitaine de Foug. Richard Jonville [1], verse une partie de sa recette pour aider au paiement d'une rançon de 5.000 couronnes d'or à Eustache de Warnencourt. Ce redoutable chef de bande, relevant nominalement du roi Charles VII, avait pour ce prix livré le château de Passavant au duc de Bar et au cardinal Louis qui l'avaient assiégé.

Tant de rivalités et de querelles avaient causé de tels dommages « que c'était chose piteuse à ouïr, tels que ports d'armes, violences, larcins, rapines, sacrilèges, forcements de femmes, destruction et ruine ».

Le pays aspirait à la paix. Alors apparut Jeanne d'Arc : la délivrance proche. Lorsque sur la demande du duc Charles, Robert de Baudricourt l'envoya à Nancy, elle suivit les rives de la Meuse jusqu'à Saint-Germain [2] et de là, à travers bois par l'ancienne voie romaine [3], gagna le château de Foug. Elle y serait venue pour faire viser son sauf-conduit, ou plus simplement parce que son protecteur en avait encore [4] le titre de capitaine.

(1) Autre mention de ses comptes : il fait acheter à Toul des épices pour faire des onguents et médecines pour le duc (Jean Brunel, clerc juré, 1430).

(2) Village moitié français (prévôté de Vaucouleurs), moitié barrois (prévôté de Foug).

(3) Dite depuis « Chemin de la Pucelle ». Cf. F. Lemaire et Docteur Pol Serrière : *Savonnières et ses conciles*, dans *Pays Lorrain Pays Messin*, 20 décembre 1913.

(4) Janvier 1429. — Et qu'ainsi de Vaucouleurs à Foug elle ne quittait pas le territoire ami. Elle était accompagnée de Jean de Metz et de Durand Laxart.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

Foug sous René Ier (1430-1480).

Le 23 juin 1430, la châtellenie de Foug passe d'une façon définitive à René Ier par la mort de son grand-oncle le cardinal Louis de Bar. Contre cette réunion des deux duchés en la main de René Ier s'éleva la protestation d'Antoine de Vaudémont. Neveu du défunt duc, et malgré cela exclu du trône, il avait assisté à la conclusion du Traité de Foug, paraissant ainsi renoncer à ses droits. Il redoutait, en effet, le courroux de Charles II, mais, à sa mort, espérant supplanter sa cousine Isabelle, il engagea une lutte bientôt marquée par la bataille de Bulgnéville (4 juill. 1431) où René fut fait prisonnier (1).

Dès lors, commence une époque désastreuse pour la contrée. Richard Jonville, prévôt de Foug, Jean de Mandres, prévôt de Bouconville, Beaudoin de Fléville, abbé de Gorze, et le seigneur d'Apremont à la tête de quelques troupes et de leurs milices pillèrent les faubourgs de Toul et s'emparèrent de plusieurs bourgeois. Le maître-échevin ayant, par représailles, fait enlever les deux prévôts et quelques gentilshommes les échangea contre les bourgeois. René, à l'insu de qui tout s'était passé, promit de faire justice; mais on ne sait s'il tint parole.

Robert de Saarbrück, non content d'avoir abandonné

(1) Le succès fut minime : Isabelle continua la lutte et maria plus tard sa fille Yolande au fils d'Antoine; de ce mariage naîtra René II.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

René à Bulgnéville, se met à ravager la Lorraine. Ses capitaines Winchelin de la Tour, le bâtard de Boureuilles Jacques d'Ornes et même son ami Robert de Baudricourt en font autant. On peut se représenter les pillages et incendies qui eurent lieu dans la prévôté pendant leurs incessantes allées et venues entre Commercy, Ligny, Toul. Un traité survint heureusement le 18 septembre 1432.

René avait été provisoirement en liberté en février 1432 pour recueillir sa rançon. L'empereur le confirma en possession de son duché, le 24 avril 1434. Des fêtes, joûtes et tournois eurent lieu à Pont-à-Mousson. Profitant de la liesse générale, le damoiseau attaque, à la tombée de la nuit, les Messins présents à ces réjouissances et en capture quelques-uns. René, furieux, vint avec l'abbé de Gorze, les troupes de Metz, de Toul, de Foug, mettre le siège devant Commercy. Après bien des péripéties, le damoiseau traita et promit de cesser ses ravages.

C'est pendant l'année 1434, le samedi après la Saint-Barthélemy que la Petite Foug (Laneuveville) fut constituée en annexe de la paroisse de Foug par accord devant le grand Official entre les notables et le curé sire Pierre Jean (1).

Le traité de Lille (2), 28 janvier 1437, rendit la liberté à René moyennant l'énorme rançon de 400.000 écus d'or. Une aide générale fut levée, les états réunis à Pont-à-Mousson ayant accordé 2 saluts par conduit, Foug y contribua pour sa bonne part (3).

Le 21 février suivant, le duc en considération des bons services que lui avait rendus Robert de Baudricourt « tant au fait de ses guerres en ses pays de Bar et de Lorraine,

(1) Jusqu'à la Révolution, elle sera desservie par les curés de Foug. Soumise à la loi de Beaumont, 1439. — En payant 7 blancs par feu, les habitants purent établir des fours en leurs maisons, 1527. — Les gens de justice étaient au nombre de 9; en 1530, on les réduira à 4.

(2) Des ambassadeurs sont envoyés en Flandre au duc de Bourgogne.

(3) Comptes de 1435-38 : mort de Mᵉ de Saint-Pol, un service est célébré à Foug. — Traité entre le roi de Sicile et le damoiseau. — Peste dans le bailliage de Saint-Mihiel et disettes les deux années suivantes. Conférences à Vaucouleurs avec Robert de Baudricourt.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que au fait de sa délivrance és-prison où il s'était grandement employé » lui donna « l'office du capitaine-châtelain et garde du chastel et ville de Foug au duché de Bar, aux gages de 300 livres tournois à recevoir, par les maîtres échevins et gens de la ville de Toul qu'ils ont accoutumé de payer par an au duc de Bar » (1).

Partant au printemps retrouver la duchesse en Italie, René désigne comme régents les évêques de Toul, de Metz et le sire du Châtelet. Enhardis par l'absence des souverains, les Routiers se montrèrent de nouveau. Le bâtard de Bourbon et d'autres pillards ravagent la région. Jean de Norroy, Philbert du Châtelet et leurs gens d'armes sont envoyés à Foug pour aider le prévôt Jacquemin Triquet à les repousser (fin 1437).

Le comte de la Marche, bâtard de Bourbon, et ses Routiers de France avaient pris La Mothe le jour de l'Ascension 1439 (2). On voit dans les comptes du prévôt de Foug qu'aussitôt des « mesures sont prises pour le recouvrement » de cette forteresse.

Les Routiers de Charles Cervole, des frères Estrack et du bâtard de Vertus causent aussi de grands dommages dans la prévôté. Après eux, leur allié le damoiseau de Commercy y vient porter le fer et le feu. Ce n'est que le 28 février 1440, sur les menaces de Charles VII, beau-frère du duc de Lorraine, qu'il accepte un traité fort désavantageux avec cette clause : « le roi veut et ordonne qu'il quitte au roi de Sicile la somme de 300 florins qu'il prend sur certains villages du duché de Bar » (Foug donnait 200 francs).

Le comte de Vaudémont avait envahi le pays avec 2.000 soldats picards. Sur la fin de 1440, il tente sans

(1) Inventaire Du Fourny (Bibl. publ. de Nancy).

(2) 3 juillet 1439 : codicille d'Obry d'Abienville, chanoine de Toul : il donne à l'église de Toul, pour l'augmentation de son obit, 5 écus d'or de trécens sur une maison, plus 3 écus d'or, 2 gros et demi de trécens dus par Henrion prévôt de F. et Marie de Pintheville sa femme sur plusieurs héritages sis à Blénod (cf. Le Mercier de Morière, *Mém. S. A. L.* 1884, p. 150).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

succès de surprendre le château de Foug nouvellement réparé [1] et défendu par Pierre Jobard. Henri de la Tour vient en ravager les environs.

En 1441, le damoiseau recommence de plus belle ses randonnées. En 1443, le marquis du Pont charge Ferry de Savigny, chevalier, de défendre le château de Foug et les alentours. Les troupes lorraines tombent à Vignot sur les gens du damoiseau, empêtrés de prisonniers, de bétail et d'objets pillés et emmènent le butin à Foug où on le partage. Cet échec fut très sensible à Robert. Il résolut de s'en venger. Pour faire ses préparatifs, il consentit à une trêve dans une conférence à Sorcy où assistaient les officiers de Foug, puis de nouveau fit une vigoureuse démonstration en Lorraine, s'attaquant d'abord aux châtelains qui avaient aidé à sa défaite. Aussi se hâte-t-on d'armer le château de Foug : 37 charretiers et 53 chevaux y grimpent la bombarde dite Pinalquine et autre artillerie (coulevrines). Les représailles du damoiseau furent partout terribles. Dans la prévôté très éprouvée, le clerc-juré Henri de Sorcy par ordre du marquis enquête sur les maux et dommages causés par le sire de Commercy, de Quasimodo à février suivant. Le pays pris et repris était dans la plus complète désolation [2].

Ce fut un tolle général. Sous le commandement de Louis, marquis du Pont, Messins, Toulois, Lorrains, seigneurs et prévôts marchent sur Commercy. Fidèle à sa coutume, le damoiseau traite après quelques jours de résistance. Mais cette fois, une des clauses lui fut sans doute peu agréable. Jean de Nassau, son frère, fut obligé de vendre au duc de Lorraine, le 3 février 1444, la seigneurie du Château-Bas pour 42.000 florins d'or du Rhin. C'était là pour Robert,

(1) On l'avait recouvert d'assian neuf, sortes de planchettes en bois de chêne, la tuile plate n'offrant pas assez de résistance — Jeanson de Saint-Mihiel fait à Foug une tonnette de poudre de bombarde.

(2) Jacquemin Richard, maire de Jouy, avait perdu 2 vaches estimées 5 francs; Jean Savy : 1 cheval, 1 poulain, 2 veaux, 2 agneaux : 12 francs; 1 vache, 1 génisse, 1 agneau : 10 francs; 4 vaches, 1 génisse, 1 agneau : 25 francs; Perrin Richard : 1 vache, 8 porcs : 5 francs.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seigneur du Château-Haut, une continuelle entrave, lui enlevant tout espoir de nouvelle incursion. Les comptes de Foug montrent qu'une aide fut levée dans tout le duché pour payer « cet acquêt de moitié de la terre de Commercy ».

Il y eut encore des pourparlers à Foug avec les capitaines de Routiers, en particulier avec Joachim Rouault dont la compagnie avait causé maints désastres « és pays de Bar et de Lorraine ».

La prévôté de Foug (1) avait beaucoup souffert et avait eu des charges énormes à supporter pendant ces guerres, aussi fait-on remise aux diverses communautés d'une grande partie de leurs redevances.

Malgré le Traité de Foug unissant la Lorraine et le Barrois d'une façon déclarée indivisible, ces pays furent momentanément séparés en 1453. René Ier vieilli, désireux de repos, donna la Lorraine à son fils Jean et garda pour lui le Barrois. Foug ne releva donc plus que du duc de Bar.

La guerre de Cent ans est terminée. Le prévôt Aubert d'Ourchès (1454) et le capitaine châtelain Jean de Baudricourt (2) récemment nommés profitent de ce répit pour réparer les tours et beffrois du château.

En 1455, le prévôt est Aubertin de Marcheville. Il reçoit la visite du bailli de Saint-Mihiel, du procureur général, accompagnés de plusieurs gentilshommes arrivant d'Aulnois et Vertuzey où ils avaient pris au nom du duc possession des bonnes gens de ces villes, et venus pour inspecter le château où ils indiquent de nouvelles améliorations à effectuer. C'était à peine achevé (1457) que la troupe de M. Dorval en garnison à Vaucouleurs fait des courses dans la prévôté de Foug et cause de grands dommages aux habitants qui, en 1458 (3), sont encore inquiétés par les gens de guerre de Pierrefort.

(1) En 1446, les prévôts gruyers sont tous sous la surveillance d'un grand gruyer qui faisait des tournées d'inspections.

(2) Fils de Robert. Ses gages annuels sont de 200 francs. — Walleran de Montmédy « à cause de damoiselle Jeanne sa femme » prend chaque année 11 muids de vin sur la recette de Foug.

(3) Faute de reprise, la terre de Gibeaumeix est saisie et mise en la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le bailli, le procureur général arrivent à Foug pour lever une aide au moment du départ en Italie du duc Jean. En 1459, M. de Saint-Pol séjourne à Foug se rendant en pèlerinage à Saint-Nicolas.

En 1462, la tour de Lavaulx est réparée. De Louppy-le-Château sa résidence préférée, sur l'avis de Maître Husson, imagier, le duc René donne, en 1463, au prévôt de Foug, l'ordre de lui amener certaines images et ciboire pour l'église de Dieu-en-Souvienne. En 1463, René réunit la ville d'Uruffe à la prévôté de Foug « comme elle était ci-devant ».

Après plusieurs tentatives sans succès contre le royaume de Naples, Jean de Lorraine revient dans ses États (1464) où il projette bientôt une nouvelle expédition : M. de Beauvau, sénéchal d'Anjou et François d'Ornes, prévôt de Stenay viennent à Foug lever une aide (1). On répare les fortifications de la ville et du donjon; des charretiers d'Ourches et de Vertuzey amènent du bois dont on fait des palis. Le bailli de Saint-Mihiel vient au château (2) visiter les travaux et se rend compte que les gens « de traicts sont en état d'arcs, d'arbalètes et de couleuvrines ». On creuse un fossé du donjon à la tour de la Vaulx (1465). On vide, cure et refait le puits du château. Le prévôt est chargé de faire à Toul un emprunt d'argent et d'enquêter sur la mort de Simonin d'Aulnoy tué par les gens de guerre d'Apremont.

main ducale. Le receveur général J. de Barbonne se rend à Toul pour y recevoir 1.000 florins que le duc devait toucher sur le dixième des gens d'église. — Compte 1457-58. 11 muids sur la recette à Gérard de Valencey, Colard de Heymont par Louise sa femme et Hannus Nase par Catherine son épouse, hoirs et héritiers du chevalier Milet de Naives. — Id. Jeannette de Sampigny, femme de Domanget de Lamothe. — Id. la comtesse de Graul, 1459. — Id. Nicole de Mandres, femme de Claude Dangy, 1 muid, 10 setiers (1463).

(1) Le Barrois y contribuait, car c'était au nom de son père que Jean dirigeait ces expéditions.

(2) En sa présence, 5 loups sont pris par son louvetier; il les fait envoyer vifs à Nancy. L'année suivante, nouvelles chasses aux loups pendant le séjour à Foug de Ferry de Vaudémont.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En juillet 1466, Épinal s'était donné au duc Jean II de Lorraine, se refusant malgré Louis XI, à Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Le fils de ce dernier, Antoine, évêque de Toul, désobéissant à son chapitre qui le voulait neutre en cette querelle, laissa son père disposer des forteresses épiscopales. Ses soldats en profitèrent pour piller sans vergogne les terres du temporel de Toul aussi bien que celles des deux duchés. Ce ne furent qu'incendies et violences. Un des villages de la prévôté de Foug, Acraignes (Frolois) ne fut épargné à la moisson de 1457 que parce que Thiébaut se réservait d'en faire saisir les vins par sa garnison de Chaligny, après la vendange. A ces horreurs s'ajoutèrent celles des épidémies. La mortalité devint considérable à ce point que Domgermain, déjà fort éprouvé par une tempête, perdit la plupart de ses habitants (1). Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, chargé de combattre Thiébaut ordonne un rassemblement de troupes. Le bailli de Saint-Mihiel chevauchant contre l'armée de Bourgogne, avec 60 cavaliers, arrive à Foug, prescrit aux habitants de ne recevoir chez eux que des gens du pays et va se joindre au maréchal de Lorraine qui, avec l'aide des prévôts et de leurs milices, des nobles et d'une troupe d'aventuriers expulse Thiébaut et en 1468 le pays put enfin respirer. Les malheureux habitants de Foug étaient ruinés à ce point que le duc leur accorda dispense de payer leurs affouages pendant trois ans.

Un acte de 1469 (2) constate l'amende honorable faite au roi de Sicile (René Ier) en la maison du maire d'Uruffe par le prévôt de Vaucouleurs au sujet de voies de fait et excès commis par lui envers plusieurs personnes de ce

(1) Comptes de 1456-68 : emprunt à Toul. — Procès entre Saint-Gengoult et le prieur de Haréville. — Délivrance de vin au maître d'hôtel de la reine d'Angleterre. — Redevance en grains et vin due par Bonne de Baudricourt, dame de Boucq. Le receveur verse 164 francs pour aider à payer la pension de Campo Basso montant à 300 fl. du Rhin.

(2) En cette année, Ferry de Monstereul de Vaucouleurs cède à Huguet d'Orges, écuyer, la moitié de 25 muids de vin, rente sur la recette de Foug.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

village et dont il requiert pardon au prévôt de Foug (Lepage). — Commission est donnée aux clercs-jurés de Foug et de Commercy d'informer de plusieurs excès et abus commis sur le duché de Bar par les fermiers des hauts passages de France (La Mothe, Gondrecourt).

Le 24 août 1470, se termina un conflit divisant pendant plus d'un demi-siècle les deux paroisses de Foug et de Ménillot.

Bien qu'étranger au Barrois (1), Ménillot prétendait avoir le droit d'envoyer vainpâturer ses bestiaux sur une partie du ban de Foug, notamment le bois Harouin et avoir joui de ce droit « si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire au veu et seu desdits de Foug et tant qu'il suffit pour avoir acquis droit de prescription ». Leur ban, disaient-ils, ne faisait qu'un avec celui de Choloy pour la vaine pâture, et ils avaient « paisiblement et sans réclant telle et pareille usaute et communication ez bois dudit Choloy » : leurs gardes même les surveillaient. Or, Choloy ayant usage dans les bois de Foug, ils devaient l'avoir également. Ils exhibaient un procès-verbal d'enquête faite pour une affaire semblable une soixantaine d'années auparavant, d'après lequel de nombreux témoins avaient été entendus, et signé de Me Jean Brunel « lors tiers-juré au lieu de Foug ». Ils « avaient fait belle obtention, sans que lesdits de Ménillot soient été, dès lors, sur ce, empêchés, troublés et molestés, jusqu'à ce que nouvellement les messiers de Foug ont repris » leurs animaux et les ont conduits par-devant le prévôt. Ce dernier prononce des amendes contre les propriétaires qui réclament. La municipalité représente que les usages entre Foug et Choloy, ne doivent et ne peuvent s'étendre à Ménillot ; que de la pièce exhibée, « il n'appert pas que les habitants de Foug

(1) Possession depuis 1263 du chapitre de Toul auquel il avait été vendu, ainsi que la chapelle Saint-Barthélemy d'Ecrouves (Grand-Ménil), par l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre en Vosges qui les tenait, depuis 1256, du sénéchal de Toul, Pulcho (cf. *Mém. S. A. L.* 1897, abbé Charton).


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui ont et qui avaient eu, en ce, grand intérêt, y soient appelés, requis, présents, ni ouis » et conclut au déboutement.

On décide un arbitrage. Le 24 août, les deux parties, assemblées en grand nombre d'un côté et d'autre des deux bans, « disent et reconnaissent, sans contrainte, fraude ou déception quelconque, que, par le moyen de plusieurs de leurs amis, ils voulaient condescendre de leur long débat ». Jacquemin Bertrand, maître-échevin, arbitrait pour Foug, le mayeur Cyprien André pour Ménillot. Ils devaient trancher la difficulté devant Mᵉ Thierry Jolain, bachelier en théologie, représentant le chapitre de Toul, du prévôt de Foug, Aubertin de Marchéville et de son procureur, Henry Perrin de Cressy. « Lesquels arbitres après qu'ils eurent parlé ensemble, eux disant bien avisés et conseillés incontinent, auxdits jours et heures présents, les dessus dits ont par leur rapport et jugement prononcé paix et accord entre lesdites parties ».

Ménillot jouissait désormais, ainsi que Choloy, du bois Harouin: « Mais pour acquérir la bonne volonté de ceux de Foug et pour contemplation de la grosse cloche que lesdits de Foug ont fait de nouvel faire et afin que lesdits de Ménillot soient auxdits de Foug de meilleur courage, receptes en temps de guerre et autrement quand bon leur semblera y aller,... iceux du Ménillot donneront à ladite cloche pour icelle augmentée 24 l. 12 gr. monnoie de Bar ».

Le duc Jean II, en mal d'argent(1), avait emprunté à son cousin Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne, fils d'Antoine de Vaudémont, la somme de 16.000 écus neufs. Il lui engagea en retour la seigneurie de Foug qui, tout en restant sous la couronne de Bar, sortait ainsi du domaine direct du prince. Aussi dès cette époque, les prévôts s'intitulent receveurs (2) pour Révérend Père en

(1) Il projetait une nouvelle expédition en Italie, toujours au nom de son père.

(2) Le premier fut Jacquot Racinette, son tabellion Laurent Lefebre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dieu et très honoré seigneur Mgr. de Thérouanne, seigneur de Foug en ses villes et prévoté ».

Combien de temps la seigneurie de Foug allait-elle être disjointe du domaine ducal? Rien ne le faisait prévoir, car bien grands alors étaient les embarras financiers où se débattaient les ducs.

Avec Nicolas, fils de Jean, finit la descendance directe de René I[er] (1473). Son petit-fils René II monte sur le trône de Lorraine (1). En 1474, son oncle l'évêque l'institue héritier de ses biens et lui promet les gagcaires des terres et seigneurie de Foug (2) qui de la sorte, tout en restant sous la suzeraineté des ducs de Bar, deviendrait possession d'un prince lorrain.

Mais le Barrois était menacé de tomber sous la domination française, car le flatteur et rusé Louis XI cherchait en effet à en obtenir la donation du vieux René. Malgré ce compétiteur redoutable, René II en obtint pour sa mère (1474) la promesse confirmée en 1478, définitivement réalisée en 1480. A la mort de Yolande (1484), Foug, prévôté barroise, appartenant à l'évêque Henri, fut replacée sous la suzeraineté d'un prince lorrain.

Docteur Pol Serrière.
Fernand Lemaire.

(1) Fils d'Yolande et de Ferri de Vaudémont, neveu du seigneur engagiste de Foug, l'évêque Henri, il unissait sur sa tête les droits des deux familles si longtemps rivales : Lorraine et Vaudémont.

(2) Cf. Briard et Lepage : *Mém. S. A. L.* 1885.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME 41



Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Bureau élu pour l'année 1914.

Président : Pol Chevalier. — *Vice-présidents :* Jules Baudot, Henri Bernard. — *Secrétaire :* Paul d'Arbois de Jubainville. — *Secrétaire-adjoint :* Lucien Braye. — *Bibliothécaire :* Lieutenant-colonel Brocard. — *Trésorier :* Lucien Fristot.

Commission de publication : Firmin Comte, lieutenant-colonel L'Huillier, Rettet.

Membres honoraires.

Despiques (Paul), proviseur du lycée, Valenciennes.
Laurent (Alexandre), chef du service vétérinaire du département de la Meuse, rue Nève.
Lesort (André), archiviste du département de Seine-et-Oise, Versailles.

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent les membres perpétuels.

1913. La ville de Bar-le-Duc.
1906. **Aimond** (le chanoine Ch.), docteur ès lettres, professeur à l'école Saint-Louis, place du Château.
1890. **Anthouard** (le comte d'), château de Vraincourt, par Clermont, et 1, rue de Longchamp, Paris, 16e.
1905. **Arbois de Jubainville** (Paul d'), archiviste départemental, 24, rue Voltaire.
1873. **Baudot** (Jules), 52, rue Exelmans.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

° 1875. **Bauffremont** (le duc de) ✻, château de Brienne (Aube) et 87, rue de Grenelle, Paris, 7ᵉ.

1903. **Benoist** (le baron Albert de), ancien député de la Meuse, château de Thonne-les-Prés, par Montmédy.

1902. **Bernard** (Henri), avocat à la Cour d'appel, 6, place des Regrets, Saint-Mihiel.

1888. **Bister** (Alcide) ✻, conseiller général, industriel, Revigny.

1906. **Braye** (Lucien), docteur en droit, avoué, 8, rue Lapique.

1894. **Brocard** O. ✻, lieutenant-colonel du génie territorial, correspondant des Académies des sciences de Madrid et de Lisbonne, correspondant honoraire du Ministère de l'instruction publique, 75, rue des Ducs-de-Bar.

1894. **Bungener** (Henri), directeur de la Brasserie de la Meuse, avenue Gambetta.

1902. **Chevalier** (Pol), avocat, ancien maire de Bar-le-Duc, conseiller général, 55, boulevard de la Rochelle.

1911. **Chollet** (S. G. Mgr), archevêque de Cambrai (Nord).

1901. **Colard** (le général) O. ✻, 34, rue Dom-Ceillier.

(Fondateur) **Collin** (Charles) ✻, ingénieur des arts et manufactures, 48, quai Victor-Hugo.

1905. **Collot**, notaire, 1 *bis*, rue Lapique.

1899. **Comte** (Firmin), ingénieur des ponts et chaussées, 44, rue Carnot, Commercy.

1911. **Dannreuther** (Madame), 3, quai Victor-Hugo.

1887. **Develle** (Jules), ancien ministre, sénateur, 131, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, 8ᵉ, et 17, rue du Jard.

1909. **Doucet** (J.), 17, rue Spontini, Paris, 16ᵉ.

1904. **Dublanchy**, sous-intendant militaire, 8, rue de Rû, Verdun.

1902. **Dubois** (S. G. Mgr), archevêque de Bourges.

1901. **Dumast** (le baron de), 38, place de la Carrière, Nancy.

1913. **Faucher** (Louis), 7, rue Lapique.

1887. **Forget** (Jules) ✻, conservateur des eaux et forêts, 69, rue des Ducs-de-Bar.

1890. **Fourier de Bacourt** (le comte Étienne), 56, rue Cortambert, Paris, 16ᵉ.

1886. **Freund-Deschamps** (Charles) ✻, industriel au Vieux-Jeand'heurs, maire de Lisle-en-Rigault.

1911. **Fristot** (Lucien), ancien magistrat, 61 *bis*, boulevard de la Rochelle.

1893. **Gallopain**, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental, Fains.

1891. **Gigout** (Eugène) ✻, commissaire en chef de la marine, 8, avenue des Chasseurs, Paris, 17ᵉ.

1891. **Gilbert** (André) ✻, premier secrétaire d'ambassade, 35, avenue Victor-Hugo, Paris, 16ᵉ.

1904. **Goblet** (Louis), 20, rue de la Couronne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1888. **Grégoire** (l'abbé G.), vicaire de Saint-François-de-Sales, 12, rue Brémontier, Paris, 17ᵉ.
1912. **Krug** (J.), pasteur de l'église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, 5, boulevard de la Banque.
1902. **L'Huillier** O. ✱, lieutenant-colonel en retraite, 5, rue Nève.
1902. **Maxe-Verly** (Madame), 28, rue Madame, Paris, 6ᵉ.
1884. **Merceron** (Gaston) ✱, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Compagnie meusienne de chemins de fer, 30 *bis*, boulevard de la Rochelle.
1910. **Paillot** (E.) ✱, conseiller à la Cour de cassation, 6, avenue de Ségur, Paris, 7ᵉ.
1888. **Pange** (le marquis de) O. ✱, 31, rue François Iᵉʳ, Paris, 8ᵉ.
1901. **Parisot** (Robert), professeur à la Faculté des lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.
1885. **Pattin**, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, 114, boulevard Saint-Germain, Paris, 6ᵉ.
1883. **Pimodan de Rarécourt de la Vallée** (le marquis de), duc romain, château d'Échenay (Haute-Marne); et 98, rue de l'Université, Paris, 7ᵉ.
1884. **Pimodan de Rarécourt de la Vallée** (le comte de), duc romain, lieutenant-colonel breveté de cavalerie, en retraite, 74, avenue du Bois de Boulogne, Paris, 16ᵉ.
° 1905. **Plauche-Gillon** (J.), docteur en droit, avocat, 8, place de la Carrière, Nancy.
1910. **Poulet** (Henri) ✱, maître des requêtes au Conseil d'Etat, 201, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, 8ᵉ.
1896. **Prince** (Amédée) ✱, ancien président de la Chambre des négociants-commissionnaires, 84, rue Lauriston, Paris, 16ᵉ; et 14, rue du Tribel, Bar-le-Duc.
1893. **Renard**, architecte, ingénieur des arts et manufactures, 102, boulevard de la Rochelle.
1879. **Renauld** (Albert), docteur en droit, avoué, 12, rue Lapique.
1910. **Rettet**, photographe, 59, boulevard de la Rochelle.
1888. **Saint-Hillier** (le commandant Henri de), major du 6ᵉ hussards, Commercy.
1900. **Seillière** (le baron Léon), 41, avenue de l'Alma, Paris, 8ᵉ.
1913. **Verrat** (Maurice), 15, rue de la Banque.
1894. **Vinchon** (Louis), notaire, 47, boulevard de la Rochelle.
1888. **Weil** (le commandant Maurice) ✱, 3, rue Rabelais, Paris, 8ᵉ.

Membres correspondants.

1894. **Poincaré** (Raymond), président de la République.
1909. **Agrapart** (R.), négociant, 2, rue des Ducs-de-Bar.
1896. **Aubry** (Henry), avoué, 22, rue Voltaire.
1909. **Bardot** (Charles), ingénieur, 19, rue Duranton, Paris.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1907. **Baudelaire** (Mademoiselle), directrice de l'école primaire supérieure, place de la Gare.
1913. **Bazoche**, capitaine d'infanterie, 6, rue Bassompierre, Nancy.
1904. **Beauguitte** (Ernest), sous-préfet, Montbrison (Loire).
1903. **Beaupré** (le comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy.
1891. **Beugnet** (l'abbé), curé de Saint-Nicolas, 42, rue des Quatre-Églises, Nancy.
1897. **Biguet**, instituteur, Malancourt.
1899. **Blanchard** (Jules), directeur d'école, Clermont-en-Argonne.
1903. **Boinette** (Georges), négociant, 2, rue des Fossés.
1895. **Bossu** (Louis), procureur de la République, 8, rue d'Anjou, Reims.
1906. **Bouvet** (le baron de), château de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne).
1908. **Boyé** (Pierre), président de la Société d'archéologie lorraine, 53, rue Hermite, Nancy.
1911. **Breton** (Victor), receveur buraliste, Beauzée.
1908. **Brouillon** (Louis), magistrat, Givry-en-Argonne (Marne).
1908. **Bulard**, professeur d'histoire, 6, rue Laveyssière, Sceaux (Seine).
1893. **Busselot** (Charles), ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile.
1907. **Cabley** (Gustave), conseiller général, Houdelaincourt.
1910. **Camonin** (l'abbé), censeur à l'école Saint-Louis, place du château.
1885. **Capitain**, conseiller général de la Haute-Marne, Bussy, près Joinville (Haute-Marne).
1909. **Cavénéget** (Antoine), sculpteur, 10, rue Louis Joblot.
1908. **Chadenet** (Léon), château de Monthairon, par Dieue; et 30, avenue de Messine, Paris, 8e.
1913. **Chambry** (l'abbé), curé de Kœur-la-Petite.
1886. **Chapelier** (le chanoine Ch.), 7, rue des Frères-Simon, Saint-Dié (Vosges).
1895. **Charaux** (Henri), rue du Camp, Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1875. **Chardin**, docteur en médecine, Void.
1883. **Chaussinand** (Dr Henri), directeur de l'asile d'aliénés, Saint-Dizier (Haute-Marne).
1896. **Chavanne** (Maurice), major au 12e régiment de chasseurs à cheval, Saint-Mihiel.
1907. **Chenet** (G.), directeur de la tuilerie, Le Claon, par les Islettes.
1910. **Cheutin**, lieutenant aviateur, 48, avenue de Sceaux, Versailles.
1901. **Chollet** (l'abbé), curé de Saint-Étienne, Saint-Mihiel.
1912. **Chrétien** (Marcel), imprimeur-éditeur, 36, rue Rousseau.
1883. **Cimochowski** (Albert), bibliothécaire honoraire des postes et télégraphes, 98, rue de Vaugirard, Paris, 6e.
1903. **Clanché** (l'abbé), curé de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle).
1900. **Collot** (Émile), maire d'Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire.
1899. **Collot** (Madame), imprimeur-libraire, rue Entre-deux-Ponts.
1906. **Cornereau**, magistrat, 3, rue Berbisey, Dijon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1890. **Daval** (Jules), ancien greffier du tribunal de commerce, Saint-Dizier (Haute-Marne).
1911. **Davillé** (Louis), professeur d'histoire au lycée, 35, rue Martelot.
1910. **Dejust** (Félix), substitut du procureur de la République, Châlons.
1912. **Demeusy** (Marcel), avocat, 25, boulevard de la Rochelle.
1909. **Despocq** (Arthur), Vanault-le-Châtel (Marne).
1913. **Devilliers**, ancien notaire, 35, rue Dom-Ceillier.
1908. **Domange** (l'abbé), curé de Béthincourt, par Chattancourt.
1902. **Dommartin**, secrétaire de la Société philomathique, 24, rue Chevert, Verdun.
1909. **Dubois** (Jean), licencié ès lettres, 16, boulevard de la Rochelle.
1913. **Dubois** (Pierre-Claude), artiste peintre, 27, place Saint-Pierre.
1909. **Dumont** (F.), 1, rue Thier-de-Cornillon, Bressoux-lès-Liége (Belgique).
1913. **Dumont** (commandant), au Ministère de la guerre (État-major de l'armée, 4ᵉ bureau), Paris.
1877. **Duval** (Louis), numismate, 50, rue des Jardiniers, Nancy.
1909. **Élardin** (Joël), 6, rue Marie-Charlotte, Versailles (Seine-et-Oise).
1870. **Énard** (le chanoine), curé-doyen de Gondrecourt.
1905. **Énard**, docteur en médecine, 35, rue Nève.
1913. **Errard** (Paul), instituteur, Vigneul-sous-Montmédy, par Montmédy.
1909. **Évrard** (Charles), notaire, maire de Varennes-en-Argonne.
1906. **Fabin**, instituteur, Saint-André, par Souilly.
1905. **Facdouel** (Henri), avocat, 54, boulevard de la Rochelle.
1898. **Fenaux** (Charles), magistrat, Triaucourt.
1912. **Féry**, notaire, 61 *bis*, boulevard de la Rochelle.
1908. **Finfe de Saint-Pierremont** (baron M. de), 91, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).
1896. **Fistié** (Camille), docteur en médecine, 20, boulevard de la Rochelle.
1894. **Florange** (Jules), numismate, 1, rue du Sud, Clamart (Seine).
1909. **Forêt** (Charles), 30, rue de la Banque.
1904. **François** (Maxime), ancien pharmacien, 46, rue Exelmans.
1897. **François** (René), ancien officier, Ligny-en-Barrois.
1904. **Gehin** (Mademoiselle), directrice de l'école primaire supérieure, Le Havre.
1910. **Gelly** (Maurice), docteur en médecine, 12, rue Voltaire.
1910. **Géminel**, procureur de la République, Montmédy.
1887. **Génin** (l'abbé), curé de Bure, par Montiers-sur-Saulx.
1912. **Geoffroy**, professeur au lycée, 75, rue de la Banque.
1893. **Georges** (l'abbé), curé de Saint-Sauveur, Verdun.
1911. **Gérard**, pharmacien, 10, boulevard de la Rochelle.
1897. **Germain de Maidy**, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, Nancy.
1907. **Gillant** (l'abbé), curé de Buzy.
1912. **Gillot** (A.), docteur en médecine, médecin consultant aux eaux de Plombières, 104, boulevard de Courcelles, Paris, 17ᵉ.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1908. **Godard** (Aimé), ancien directeur de l'école Monge, 8 *bis*, rue de l'Orangerie, Versailles.
1913. **Godinot** (Pierre), maître de forges, Haironville, par Saudrupt.
1910. **Godefroy** (Ernest), 56, rue Madame, Paris, 6e.
1907. **Gondrecourt** (le comte de), chef d'escadron, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome; et 3, place Vauban, Paris.
1907. **Gontier** (Henri), receveur de l'enregistrement, La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
1911. **Graftieaux** (G.), instituteur, Verneuil-Petit, par Montmédy.
1899. **Grandveau** (Auguste), chef de division à la préfecture, 12, rue Ernest-Bradfer.
1899. **Grillet** (Gaston), chef de bureau à l'Administration générale de l'assistance publique, 19, rue Massenet, Paris.
1912. **Grissenemann,** comptable, 36, rue Bar-la-Ville.
1902. **Groffe** (Emile), inspecteur d'assurances, Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle).
1908. **Grosdidier de Matons** (Marcel), licencié ès lettres, professeur au Collège de Normandie par Clères (Seine-Inférieure).
1912. **Guéry,** 65, rue Claude-Bernard, Paris, 5e.
1913. **Guillaume,** docteur en médecine, Stainville.
1886. **Guyot** (Ch.), directeur honoraire de l'école nationale des eaux et forêts, 13, rue de Lorraine, Nancy.
1911. **Harvard University of Cambridge,** U. S. A., par M. Picard, libraire, 82, rue Bonaparte, Paris, 6e.
1884. **Hautoy** (comte du), 69, route de Doullens, Amiens (Somme).
1892. **Hébert** (le chanoine), 6, rue Mautroté, Verdun.
1884. **Hébert** (Marcel), 99, boulevard Arago, Paris.
1880. **Henrion** (Alexandre), ingénieur-architecte, avenue de la Gare, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1882. **Hérelle** (Georges), 23, rue Vieille-Boucherie, Bayonne (Basses-Pyrénées).
1905. **Hilaire** (H.), professeur agrégé au lycée de Tours (Indre-et-Loire).
1887. **Houzelle,** instituteur en retraite, Fresnois, par Montmédy.
1899. **Houzelot** (le chanoine), curé-archiprêtre de Commercy.
1901. **Huard** (le chanoine), directeur à l'école de théologie, 15, rue Mautroté, Verdun.
1911. **Hubert** (Lucien), La Monnoyère, Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle).
1913. **Huguet** (André), avocat, 21, rue Gay-Lussac, Paris.
1896. **Jacquinot-Boulanger** (Charles), ancien magistrat, 77, boulevard Saint-Michel, Paris, 5e.
1888. **Jacquot** (Albert), correspondant des comités des beaux-arts, 19, rue Gambetta, Nancy.
1871. **Jodin de Feissolles,** Stenay.
1903. **Joyeux** (F.-P.), ancien directeur de l'enregistrement, rue du Bourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1899. **Joyeux** (Léon), ancien notaire, Triaucourt.
1912. **Kiffer**, capitaine au 94e régiment d'infanterie, 24, rue Nève.
1899. **Krick** (Henri), pharmacien, 60, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).
1912. **Labry** (le comte de), château d'Aulnois, Fresnes-en-Woëvre ; et 21, avenue Kléber, Paris, 16e.
1905. **Lagabbe** (de), capitaine d'artillerie, 234, boulevard Raspail, Paris, 14e.
1908. **Lallemand de Mont** (P. de), 8, rue Isabey, Nancy.
1872. **Landmann** (le chanoine), aumônier du lycée, Bar-le-Duc.
1899. **Larcher** (Octave), professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.
1904. **Léchaudel**, directeur d'école honoraire, 15, rue du Sac.
1910. **Lecomte** (Charles), officier du génie en retraite, 37, rues des Ducs-de-Bar.
1896. **Léger** (Gaston), inspecteur des eaux et forêts, 30, rue Nève.
1891. **Lehureaux**, ancien instituteur, Haumont, près Samogneux, par Consenvoye.
1900. **Lejet** (le chanoine), curé-doyen de Varennes.
1896. **Leloup** (Gabriel), directeur d'assurances, 34, rue du Bourg.
1913. **Lemaire** (Fernand), instituteur, Foug (Meurthe-et-Moselle).
1883. **Lemoine**, directeur honoraire d'école, Deuxnouds, par Beauzée.
1905. **Lereboullet** (l'abbé), professeur à l'école Saint-Louis, place du Château.
1885. **L'Escale** (Eugène de), 21, avenue de France, Nancy.
1900. **L'Escale** (Louis de), Villotte-devant-Louppy (Meuse).
1912. **Liégeois** (G.), juge d'instruction, 33, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).
1905. **Lignot** (André), docteur en droit, 35, boulevard Raspail, Paris, 7e.
1913. **Lionnais** (G.), instituteur, Haraumont, par Dun.
1894. **Lorrain**, ancien percepteur, Tronville-en-Barrois.
1895. **Madelin** (Louis), docteur ès lettres, 123, rue Mozart, Paris, 16e.
1910. **Maginot**, instituteur et bibliothécaire municipal, rue des Écoles, Saint-Mihiel.
1907. **Mahuet** (le comte A. de), 38, rue Gambetta, Nancy.
1908. **Malloué**, 12, rue Eugène-Flachat, Paris, 17e, et Sauvoy, par Mauvages.
1913. **Mangeard** (Edmond), licencié ès lettres, Dieue.
1889. **Marichal** (Paul), archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).
1900. **Martin** (Georges), 11, rue Entre-deux-Ponts.
1913. **Martin** (Michel), professeur au lycée, rue de l'Équerre.
1909. **Martz** (René), président de chambre à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins, Nancy.
1900. **Maure** (Marcel), avocat, 3, cours Léopold, Nancy.
1886. **Mengin** (Henri), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 49, rue Stanislas, Nancy.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1896. **Meunier**, docteur en médecine, Lavoye.
1910. **Micault** (René), architecte, ingénieur des arts et manufactures, 32, rue Nève.
1888. **Mignien** (Edmond), notaire, Nubécourt, par Beauzée.
1909. **Montbel** (le baron M. de), 67, rue de la Ravinelle, Nancy.
1903. **Moreau de la Meuse** (Adolphe), 10, rue de la Source, Nancy.
1903. **Morlaincourt** (le général R. de), adjoint au gouverneur, 3, place de la Cathédrale, Verdun.
1874. **Mouilleron**, peintre-verrier, 37, rue des Ducs-de-Bar.
1908. **Mourer**, chef de division à la préfecture, 5, rue du Jard.
1909. **Muller**, 101, boulevard de la Rochelle.
1897. **Nettancourt-Vaubecourt** (le comte de), château de Thillombois, par Pierrefitte; et 17, rue Vaneau, Paris, 7ᵉ.
1895. **Nicolas** (l'abbé J.-P.), curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay.
1913. **Nicolas** (l'abbé), curé de Brabant-le-Roi, par Revigny.
1909. **Parpaite** (Hippolyte), Villerupt (Meurthe-et-Moselle).
1908. **Perdrizet** (Paul), professeur à la Faculté des lettres, 2, avenue de la Garenne, Nancy.
1913. **Perrière** (H. de la), 20, rue d'Édimbourg, Paris, 8ᵉ.
1900. **Peschart d'Ambly**, inspecteur général du génie maritime en retraite, château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube).
1907. **Peschart d'Ambly**, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 2, rue de la Petite-Armée, Bourges (Cher).
1906. **Philbert**, professeur de dessin, 25, rue Dom-Ceillier.
1913. **Philippart**, notaire, Stainville.
1897. **Pierrot** (Alfred), receveur des finances, Vouziers (Ardennes).
1909. **Pinel**, pharmacien, 10, rue de la Gare.
1873. **Plauche-Gillon**, président honoraire de tribunal, 30, rue Gengoult, Toul (Meurthe-et-Moselle).
1888. **Poincaré** (Lucien), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, 130, rue de Rennes, Paris, 6ᵉ.
1907. **Porcher**, capitaine au 28ᵉ régiment d'infanterie, Paris.
1904. **Priant**, instituteur, Rupt-en-Woëvre, par Sommedieue.
1893. **Prudhomme**, ancien professeur départemental d'agriculture, 30, rue des Capucins, Commercy.
1912. **Renard**, avoué, 47, rue du Bourg.
1909. **Ridet**, horticulteur, rue Saint-Urbain.
1902. **Robert** (Edmond des), 14, rue de la Rivière, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
1894. **Robineau** (Georges), directeur du cabinet de l'escompte à la Banque de France, 132, rue de Tocqueville, Paris.
1909. **Rogie** (l'abbé N.-V.), Marre, par Chattancourt.
1914. **Rogie** (le R. P. J.), Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).
1900. **Rousseaux**, directeur d'école, 14, rue d'Étain, Verdun.
1895. **Rousselle** (Lucien), ancien président du tribunal de commerce, 118, boulevard de la Rochelle.



Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1895. **Rouyer**, ancien percepteur, 9, rue de la Gare.
1907. **Royer** (Maurice), architecte départemental, 14, rue Lapique.
1907. **Royer** (Edmond), architecte départemental adjoint, 57, boulevard de la Rochelle.
1910. **Sainsère** (Olivier), ancien conseiller d'État, 30, rue de Miromesnil, Paris.
1905. **Salleron** (Madame), 13, rue Picot, Paris, 16e, et à Beurey, par Bar-le-Duc.
1887. **Schaudel** (Louis), receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.
1906. **Schimberg** (Paul), avoué, rue de Frignicourt, Vitry-le-François (Marne).
1911. **Schmit** (A.), ingénieur aux mines, Lens (Pas-de-Calais).
1907. **Schmitt** (Alphonse), licencié ès lettres, 20, rue Exelmans.
1912. **Serrière** (Pol), docteur en médecine, Foug (Meurthe-et-Moselle).
1905. **Simonet** (Alphonse), Laneuville-Saint-Joire, par Tréveray.
1912. **Simonet** (Henri), avocat, chargé de cours à la Faculté de droit, 6, cours Léopold, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1914. **Stechert** (G.-E.), libraire, 16, rue de Condé, Paris, 6e.
1905. **Thévenin** (Léon), rédacteur principal aux archives départementales, 2, rue de l'Hospice.
1909. **Toussaint** (A.), 8, rue de l'Indépendance, Colombes (Seine).
1895. **Toussaint** (Oscart), ancien conservateur des eaux et forêts, 84, rue de la Banque.
1912. **Ulrich** (Albert), 38, boulevard de Versailles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
1894. **Ulrich** (Raymond), président du tribunal de commerce, 3, rue Lapique.
1910. **Ulry** (Madame), 6, rue de Saint-Mihiel.
1881. **Varin-Bernier**, banquier, château de Marbaumont.
1892. **Viart**, ancien président du tribunal de commerce, 18, rue Voltaire.
1908. **Vicherat**, instituteur, Silmont, par Tronville.
1905. **Vigo** (Georges), conservateur de la Bibliothèque municipale, 44, quai Carnot.
1908. **Vincent-Dubé** (Mademoiselle), 45 *bis*, boulevard de la Rochelle.
1907. **Virlet** (Madame), 48, rue Exelmans.
1894. **Weiss**, docteur en médecine, Cousances-aux-Forges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE COMMERCY

Bureau élu pour l'année 1914.

Présidents d'honneur : Poincaré, président de la République. — Grosdidier, sénateur. — Phasmann, conseiller général, maire de Saint-Mihiel.

Président : Firmin Comte. — *Vice-présidents :* Henri Bernard, Léon Level. — *Secrétaire :* Antoine Mazen. — *Secrétaire-adjoint :* Léon Florentin. — *Trésorier*, Louis Thiriot.

Membres titulaires.

MM.

Audéoud, chef d'escadron de dragons, Lunéville.
Bastien, juge de paix, Vigneulles.
Bernard (Henri), avocat, 6, place des Regrets, Saint-Mihiel.
Beuvignon, docteur en médecine, 18, avenue Carcano, Commercy.
Bouché (André), notaire, Vaucouleurs.
Bouchon, instituteur à Boviolles, par Ligny.
Brix (Jean), notaire, Pierrefitte.
Bugnon, inspecteur primaire, Saint-Mihiel.
Burlin, instituteur, Gironville.
Cahart (René), capitaine au 155e régiment d'infanterie, Villa Monplaisir, Commercy.
Caufmant (Auguste), notaire, 24, rue Carnot, Commercy.
Chevelle, juge de paix, Vaucouleurs.
Cobus (Georges), notaire, Void.
Comte (Firmin), ingénieur des Ponts et chaussées, 44, rue Carnot, Commercy.


Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Corbin (Charles), inspecteur des eaux et forêts, rue des Capucins, Commercy.

Crouet-Coyen (Mme), 201, boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.

Curé, notaire, Vaucouleurs.

Daupleix (Auguste), avoué, Saint-Mihiel.

Finck (Auguste), agent-voyer, Commercy.

Florentin (Léon), instituteur aux Carrières, Euville.

Gallot (Émile), principal de collège honoraire, rue Grande-de-Breuil, Commercy.

Garnier (Émile dit Henry), conseiller général, rue du Pont des Religieuses, Commercy.

Gasson, instituteur, Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

Grosdidier (René), sénateur, Commercy.

Guérou, colonel du 6e hussards, Marseille.

Guillemin (Charles), notaire, Villotte-devant-Saint-Mihiel.

Guitard (Jean), ingénieur aux forges de Commercy.

Hannezo (Édouard), ancien sous-préfet, Nancy.

Huin (Léon), professeur à l'école normale, Commercy.

Joyeux, ancien contrôleur des contributions directes, Maxey-sur-Vaise.

Laurent, lieutenant-colonel du 12e chasseurs, Sézanne.

Lenez, médecin militaire, chef du service de santé, Commercy.

Level (Léon), docteur en médecine, 42, rue de l'Abreuvoir, Commercy.

Liodon, directeur de l'école normale, Commercy.

Leune, notaire, Sampigny.

Lionard (René), 19, rue de la Source, Paris, 16e.

Mage, notaire, Houdelaincourt.

Marson (Raymond), architecte, 25, avenue Carcano, Commercy.

Martin, instituteur, Woimbey, par Villers-sur-Meuse.

Masson, notaire, Apremont-la-Forêt.

Mathiot (Eugène), receveur des finances, Commercy.

Maud'huy (général de), Saint-Mihiel.

Mazen (Antoine), principal du collège, Commercy.

Menu (Henri), contrôleur des contributions directes, Commercy.

Messin (Adrien), receveur d'enregistrement, Commercy.

Meyer, notaire, Saint-Mihiel.

Michel (Gustave), huissier, 9, rue Colson, Commercy.

Morelle (Edmond), pharmacien, conseiller d'arrondissement, 13, place de l'Hôtel-de-Ville, Commercy.

Morlet, notaire, Heudicourt, par Vigneulles.

Morlet (Lucien), notaire, Vigneulles.

Nivelet (Louis), docteur en médecine, 10, rue du Pont des Religieuses, Commercy.

Noël (Georges), artiste peintre, avenue des Tilleuls, Commercy.

Pardieu (Albert), maire de Lahayville, par Apremont-la-Forêt.

Phasmann (A.), maire de Saint-Mihiel.

Rauber (Edmond), professeur au collège, rue Colson, Commercy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rouyer (Gaston-Louis), instituteur, Raulecourt, par Apremont-la-Forêt.
Rouyer (Georges), greffier du tribunal, 8, rue Tête d'Or, Saint-Mihiel.
Roussel (Leo), statuaire, 183, boulevard Lefèvre, Paris, 15e.
Simon (Pol), professeur, 14, rue de l'Église, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
Taton-Vassal, avoué, 7, rue Carnot, Saint-Mihiel.
Thiriot (Louis), notaire, rue Levée-de-Breuil, 23, Commercy.
Vallat (Émile), sous-préfet, 22, rue Carnot, Commercy.
Varin, notaire, Gondrecourt.
Villaret (général de), 9, rue de Lisle, Commercy.
Vilmorin (Philogène), agent voyer d'arrondissement, 24, rue Levée-de-Breuil, Commercy.
Voivret (André), notaire, 9, rue Levée-de-Breuil, Commercy.
Volmerange (René), inspecteur des eaux et forêts, rue des Capucins, Commercy.

Membres correspondants.

Ancelin, instituteur, Vacon, par Void.
Bernard, notaire, 26, rue Basse-des-Fosses, Saint-Mihiel.
Brouland, percepteur, Void.
Clerté (Ch.), commandant en retraite, 18, rue de Lisle, Commercy.
Colin (Charles), professeur à l'école Lavoisier, 4, rue Berthollet, Paris, 5e.
Comparet, négociant, 11, rue du Bas de la Place, Commercy.
Comte, directeur de l'école Auguste Janvier, Amiens (Somme).
Daudier (Charles), professeur au collège, Commercy.
Delong (Ch.), caissier de la caisse d'épargne, Commercy.
Despaquis (Auguste-Ernest), comptable, Vaucouleurs.
Descomtes (Pol), rentier, Saint-Joire, par Tréveray.
Fontaine (Léonard), professeur au collège, Châteaudun (Eure-et-Loir).
Fageot d'Arcémont, Cousances-aux-Bois, par Sampigny.
Friry (Édouard), sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics, rue Lafayette, 54, Paris, 9e.
Hanesse, instituteur, Pierrefitte.
Husson (Eugène), notaire, conseiller général, maire de Ligny-en-Barrois.
Machepy (Georges), artiste peintre, Baudignécourt, par Demange-aux-Eaux.
Marvillet, notaire, Vaucouleurs.
Mangeot, directeur de l'école de garçons, Commercy.
Pigot, instituteur, Corniéville, par Gironville.
Pruvot (Étienne), surveillant général au collège, Commercy.
Puzenat (Léon), attaché au Muséum, 21 *bis*, rue de Boulainvilliers, Paris, 16e.
Recouvreur (Adrien), artiste peintre, rue Blaise Pascal, Angers (Maine-et-Loire).
Roggy, maire de Vacon, par Void.
Vivien (Jules), notaire, Saint-Aubin-sur-Aire.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN RAPPORT

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — **France.**

1 à 5. Ministère de l'Instruction publique, cinq exemplaires en exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
8. Société académique de Troyes (**Aube**).
9. Académie de Caen (**Calvados**).
10. Société des archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**).
11. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**).
12. Société archéologique de Constantine (**Constantine**).
13. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**).
14. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**).
15. Société d'émulation de Montbéliard (**Doubs**).
16. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
17. Société linnéenne de Bordeaux (**Gironde**).
18. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
19. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**).
20. Société d'études des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
21. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**).
22. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**).
23. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
24. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
25. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**).
26. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**).
27. Académie de Reims (**Marne**).
28. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**).
29. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**).


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

30. Société historique et archéologique de Langres (**Haute-Marne**).
31. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Haute-Marne**).
32. Société d'histoire naturelle de Chaumont (**Haute-Marne**).
33. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
34. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
35. Société de géographie de l'Est, rue des Tiercelins, 24, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
36. Société lorraine de Photographie (rue Gilbert, 15), à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
37. Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est (M. Lalance, rédacteur, 21, rue Eug.-Ferry), à Nancy (**Meurthe et-Moselle**).
38. Annales de l'Est (M. Parisot, 15, rue Sigisbert-Adam), à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
39. Le Pays lorrain (M. Sadoul, 29, rue des Carmes), à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
40. Société philomathique de Verdun (**Meuse**).
41. Société des amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**).
42. Société d'émulation de Cambrai (**Nord**).
43. Commission historique du Nord, à Lille (**Nord**).
44. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**).
45. Comité archéologique de Senlis (**Oise**).
46. Société académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**).
47. Société scientifique, agricole et littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**).
48. Société belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**).
49. Académie de Lyon (**Rhône**).
50. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**).
51. Société d'histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
52. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**).
53. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**).
54. Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, Paris, 5e arr. (**Seine**).
55. Notes d'art et d'archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean (M. Georges Ballot, 16, rue de l'Abbaye), Paris, 6e arr. (**Seine**).
56. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de spéléologie, à Paris (**Seine**).
57. Les marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, Paris, 6e arr. (**Seine**).
58. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**).
59. Société académique d'Amiens (**Somme**).





Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

60. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**).
61. Société académique du Var, à Toulon (**Var**).
62. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**).
63. Société d'émulation des Vosges, à Épinal (**Vosges**).
64. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**).
65. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**).
66. Société archéologique de Sens (**Yonne**).

B. — Étranger.

67. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**).
68. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**).
69. Société d'archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**).
70. Section historique et littéraire du Club vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**).
71. Museum d'histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne (**Autriche**).
72. Académie royale des Sciences, à Munich (**Bavière**).
73. Académie royale d'archéologie de Belgique (M. F. Donnet, 53, rue du Transvaal), à Anvers (**Belgique**).
74. Société des Bollandistes, 22, boulevard Saint-Michel, à Bruxelles (**Belgique**).
75. Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon (**Belgique**).
76. *Revue bénédictine*, à Maredsous, province de Namur (**Belgique**).
77. *Revue Mabillon*, Abbaye de Ligugé, à Chevretogne, Leignon (**Belgique**).
78. Smithsonian Institution, à Washington (**États-Unis**).
79. Université de Californie, à San-Francisco (**États-Unis**).
80. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York (**États-Unis**).
81. Academy of natural Sciences of Philadelphie (**États-Unis**).
82. Académie des Sciences de Saint-Louis (**États-Unis**).
83. Institut royal grand-ducal de Luxembourg (**Luxembourg**).
84. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (**Luxembourg**).
85. Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg (**Russie**).
86. Société impériale archéologique de Russie, à Moscou (**Russie**).
87. Société impériale des Naturalistes, à Moscou (**Russie**).
88. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN





Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by 

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN